

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49
Date de la convocation et de son affichage : 11 février 2022
Date d’affichage du compte rendu : 2 mars 2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 17h00, le conseil municipal de CHERBOURG-en-COTENTIN, dûment convoqué en date du 11 février 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s’est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d’état d’urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire SIMONIN Philippe jusqu’à son arrivée 18h15) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h29) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine jusqu’à son arrivée 18h04) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (départ 20h58) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h24) - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (départ 21h05) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
BAUDIN Philippe a donné procuration à Mme GRUNEWALD Martine puis à Mme LEFAIX-VÉRON Odile à son arrivée
MARGUERITTE Camille a donné procuration à HERY Sophie
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno
VIEL BONYADI Barzin a donné procuration DUFILS Gérard

Madame Karine DUVAL conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoit ARRIVÉ : Nous avons un conseil avec 30 points à l'ordre du jour, je vous précise qu'il y aura une motion qui sera présentée en fin de conseil qui concerne le logement social et la construction de logements.

Nous avons appris une triste nouvelle, le décès de Christiane COLSON en date du 20 février à l'âge de 69 ans. Christiane qui a été conseillère municipale avec nous de 2008 à 2020 et qui avait, avec courage, terminé le précédent mandat. Elle a été très active, elle a été l'une des pierres angulaires de la maison de quartier le totem qu'elle a fréquenté jusqu'à la fin de sa vie. Elle fut également à une époque l'instigatrice de l'association « Tous dans le même panier » dont elle a été la présidente pendant de longues années. C'était quelqu'un d'une grande solidarité envers les autres, charismatique, débordante d'énergie, elle a été aussi à l'origine du marché de Noël du quartier des Herches, créant ainsi une solidarité entre les associations du quartier. Christiane COLSON laissera le souvenir d'une femme toujours prête à tendre la main aux autres. Nos pensées vont bien sûr à sa famille, à ses très nombreux amis. Je voulais partager avec vous notre peine et je propose de vous lever pour une minute de silence.

Communications diverses :

Frédéric LEQUILBEC : En introduction un point en lien avec toutes les questions relatives aux ressources humaines et en particulier une situation du moment. Chacun peut se réjouir que l'image de la ville, dans de nombreux baromètres, s'améliore. Aujourd'hui, Cherbourg-en-Cotentin est reconnue au niveau national, dans un certain nombre d'indicateurs notamment sur l'attractivité du territoire, il en va de même pour le Cotentin et c'est un ensemble qui fonctionne mieux et chacun peut s'en réjouir et c'est certes l'effort de l'ensemble des élus qui contribuent à la dynamique du territoire mais c'est aussi et surtout, il faut les saluer, le talent des habitants de Cherbourg-en-Cotentin et du Cotentin qui s'expriment tous les jours en tous domaines, aussi bien économique, que touristique, que festif, ce qui fait que ces territoires évoluent positivement. Dans ce contexte, dont on peut se réjouir, il ne faut pas non plus ignorer des sujets qui dysfonctionnent encore et je pense parmi eux, à un élément assez conjoncturel, assez prégnant depuis quatre semaines sur Cherbourg-en-Cotentin. Je parle de la grève le week-end des agents du service propreté urbaine. Mon propos introductif est aussi un élément d'échange et de dialogue avec vous, Monsieur le Maire, pour connaître l'état du dialogue social avec ces équipes par votre voix et autrement que par le simple retour des médias locaux. Ce sont effectivement des agents souvent de l'ombre, ceux que l'on a qualifié aussi, pendant la crise, des agents en première ligne, ces agents, qui, quelles que soient les conditions de restrictions sanitaires, ont été sur le pont pour maintenir la ville propre. Je voulais savoir effectivement où en était le dialogue social, le cercle souhaitait avoir l'avis des groupes de la majorité sur cette situation qui dure et qui a des conséquences importantes. Des conséquences en termes d'image et c'est le pendant de ce que je disais tout à l'heure sur l'amélioration générale de la perception de la ville, c'est un point regrettable également en termes de salubrité. La ville est sale le week-end avec un certain nombre de débris abandonnés, des risques pour les passants de chutes et aussi un certain nombre de dégradations avec les animaux qui peuvent véhiculer les déchets, les chiens, les chats et surtout les goélands qui s'amuse et qui se réjouissent de ces week-ends. Aussi une question en terme écologique puisque ledit slogan très évocateur « ici commence la mer » dans toutes les bouches d'égouts mais effectivement « ici commence la mer » aussi dans les rues piétonnes et c'est très regrettable d'un point de vue écologique que ces situations perdurent. Quel est l'état de la situation aujourd'hui ? Qu'envisagez-vous ? Envisagez-vous effectivement de faire perdurer la grève encore longtemps et je ne dis pas qu'il faut rompre le dialogue, bien au contraire, nous pensons que nous pouvons maintenir le dialogue et faire exécuter le service public, le maintien du dialogue avec les agents grévistes demeure indispensable, cependant le service public doit demeurer en toutes circonstances et il conviendrait que la ville reste propre tout le week-end et que les agents qui font grève soient écoutés et entendus de la manière que vous jugerez utile mais que la ville reste propre quitte à réquisitionner d'autres agents pour la maintenir en bonne état.

Benoit ARRIVÉ : Merci de saluer le travail qui est le nôtre et l'engagement des habitants, je pense comme vous que la ville et l'agglomération présentent aujourd'hui le visage d'un territoire dynamique et je suis heureux de vous entendre parler avec tant de force du service public que l'on défend ici à Cherbourg-en-Cotentin, cette communauté urbaine devenue ville, j'espère qu'il en sera de même autour de votre groupe politique lors de vos expressions lors du débat budgétaire et sur les sommes importantes que l'on consacre en termes de charges de personnel, je le dis car cela n'a pas toujours été le cas dans votre groupe politique, la crise Covid vous a peut-être aussi fait avancer et prendre conscience à quel point les services publics étaient importants.

Nous sommes en contact avec les agents du nettoyage, je suis allé l'autre jour les rencontrer avec Agnès TAVARD et Bertrand LEFRANC, que je remercie de leur engagement à mes côtés sur ce dossier et bien sûr j'associe la direction générale. Les questions de propreté urbaine, on le voit dans d'autres villes, il y a de temps en temps des conflits, c'était le cas à l'époque de la communauté urbaine avec le nettoyage et les ordures ménagères, nous avons eu un conflit dernièrement à l'agglomération sur les déchèteries, ce sont des services par nature toujours tendus.

Néanmoins depuis que je suis Maire de Cherbourg-en-Cotentin, nous ne sommes pas restés inactifs puisque l'on a engagé un peu plus de 3,5 millions d'euros au service des agents, pour améliorer les conditions de travail des agents de la ville et du CCAS.

En ce qui concerne la problématique du nettoyage, depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons harmonisé un certain nombre de pratiques pour des questions d'équité, c'était différent suivant la commune d'origine ou de la communauté urbaine. Entre 2016 et 2020 nous nous sommes concentrés avec l'équipe municipale à rééquilibrer vers le haut pour amener progressivement tout le monde à une équité. Aujourd'hui nous sommes dans la 2^e phase de Cherbourg-en-Cotentin, c'est le mandat 2020-2026, si on a des efforts à faire, j'espère que vos propos se traduiront dans le soutien financier, on doit les faire de façon équitable à l'ensemble des agents de Cherbourg-en-Cotentin et pas uniquement pour les agents qui dépendent d'un seul service. Je crois à l'équité et je crois que l'on a probablement des efforts à faire au-delà de ce qui relève de la compétence de l'État pour continuer à améliorer les conditions de travail et la rémunération de nos agents. Encore faut-il que notre budget puisse l'accepter ? Mais c'est aussi faire des choix et nous les ferons. Les décisions devront donc concerner l'ensemble des agents et pas uniquement des agents de ce service et dans la proposition que l'on fait aujourd'hui de réorganisation du service nettoyage, et j'ai le sentiment que ce que l'on propose est juste et équitable et va pouvoir bénéficier au plus grand nombre et pas uniquement à quelques-uns dans le cadre du fonctionnement actuel, c'est tout le débat que nous avons avec les agents et je considère aussi qu'on ne peut pas répondre positivement à une partie de leurs demandes parce qu'il faudrait le faire par exemple pour tous les agents de la collectivité qui travaillent le dimanche et aussi par exemple pour tous les agents de l'agglomération qui travaillent le dimanche puisque les agents du service public peuvent avoir des exigences qui peuvent être communes. Il n'est pas possible pour nous d'avoir des règles différentes au service nettoyage que les autres règles de la maison et pour vous rassurer sur le dialogue social nous avons des réunions régulières avec les organisations syndicales, c'est Agnès TAVARD qui les voit de façon extrêmement prégnante et nous avons d'ailleurs dans le mois de mars un débat pour étudier comme nous l'avons fait entre 2016 et 2020 avec l'ensemble des organisations syndicales sur ce qu'il doit être fait dans le cadre de ce mandat. On ne pourra pas tout faire, aller sur tous les sujets, on a déprécié plus de 120 agents, je vous ai parlé des 3,5 millions d'euros que l'on a mis sur la table, on a aussi d'autres demandes, on a fait des efforts, il y a quelques mois, en direction des personnels du CCAS, je pense notamment au maintien à domicile et à d'autres hommes et femmes qui travaillent pour la collectivité et le débat qui a lieu aujourd'hui avec l'ensemble des organisations syndicales, doit concerner l'ensemble des agents, est en train d'être mené par Agnès TAVARD et les services. Il y a une réunion qui est fixée le 28 mars. C'est exactement cela que je suis allé dire aux agents l'autre jour, je leur ai dit aussi parce que c'était pour moi un engagement de campagne, je crois que l'on doit aussi moderniser le fonctionnement de ce service, améliorer son fonctionnement pour mieux servir les habitants et améliorer la qualité du service public qui est fait parce que même si les habitants ont leur part de responsabilité puisque la ville ne se salit pas toute seule, je voudrais aussi le rappeler, je ne considère pas que nous ayons la ville la plus propre de France et je crois qu'il faut aussi profiter de cette harmonisation à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin pour mettre en place de nouvelles organisations au service de la ville et de celles et ceux qui y vivent. Je suis comme vous je regrette cette situation mais nous sommes aujourd'hui dans la discussion. Les agents, et heureusement le droit de grève est encore un droit en France et on y tient ici à Cherbourg-en-Cotentin, les agents expriment leur désaccord le week-end puisqu'ils travaillent en semaine et j'espère que ce conflit va pouvoir s'arrêter et qu'on aura une action en direction des agents mais en direction de tous les agents de la collectivité et pas uniquement en direction d'un service plus qu'un autre parce que cela ne me paraît pas équitable.

Bertrand LEFRANC : Sur les questions qui ont été posées, je pense que vous avez voulu dire environnementale et pas écologique. En termes de propreté, le projet de service a pour but aussi d'y répondre parce que le problème de la salubrité de la ville de manière globale, il n'est pas qu'en ce moment, il est parfois et vous l'avez souligné notamment avec le problème des goélands qui viennent de temps en temps poser des problèmes quand les sacs par exemple sont sortis au mauvais moment et dans ce projet de service par exemple il est prévu à terme une brigade de l'environnement qui pourra aller travailler, sur les problèmes d'ordures et de saleté qui sont sortis au mauvais moment et utiliser des nouveaux outils qu'on n'avait pas encore aujourd'hui à l'intérieur de notre service.

Le deuxième élément, vous avez besoin d'entendre ce qui est écrit dans la presse donc je vais le redire, le projet de service va améliorer la qualité du service et va aussi améliorer pour 70% des agents leur salaire, les 30% restants ils ne vont rien perdre et j'insiste là-dessus ils vont tout simplement maintenir l'existant mais on l'a dit tout à l'heure l'harmonisation par le haut se fait petit à petit depuis que Benoit ARRIVÉ est en place à Cherbourg-en-Cotentin. On discute, avec les équipes et les agents, sur les détails sauf qu'il y a 51 agents dans ce service et on ne va pas pouvoir répondre à 50 besoins et 50 individualités, il va bien falloir trouver un consensus général, c'est le travail que l'on est en train de mener avec Agnès TAVARD et Benoit ARRIVÉ sur le terrain.

J'invite bien évidemment les agents de ce service à continuer de lire ce qu'on a envoyé ces derniers temps, ils vont nous faire une nouvelle proposition que l'on va analyser. L'objectif est bien évidemment de trouver un consensus par le haut, pour que chacun puisse retourner travailler et servir l'intérêt général et la propreté de la ville et pour qu'on puisse rentrer aussi dans le cadre légal des 1 607 heures qui nous sont imposées aujourd'hui, qu'on les ait ou pas combattues et auxquelles il faut bien répondre.

Benoit ARRIVÉ : Effectivement la précision sur les 1 607 heures voulues par le gouvernement en place, vous avez vu qu'il y a beaucoup de conflits sociaux en France autour de la mise en place de ces 1 607 heures, ça a été un choix fort du gouvernement en place, les collectivités ont été mises en demeure par les Préfets de respecter cette règle, nous avons combattu cette loi à Cherbourg-en-Cotentin et à partir du moment où elle est votée et appliquée il a fallu travailler avec les organisations syndicales et un des objectifs aussi de la mise en place du nouveau fonctionnement comme vous l'indiquez à juste titre Bertrand LEFRANC, c'est aussi cette obligation légale des 1 607 heures. Nous allons bien sûr continuer le débat avec nos agents pour qui nous avons beaucoup de respect mais encore une fois la discussion doit s'intégrer dans un cadre général et doit concerner l'ensemble des agents de Cherbourg-en-Cotentin puisque aujourd'hui il n'y a plus d'agents de l'ex communauté urbaine ou des ex communes déléguées, il y a que des agents de Cherbourg-en-Cotentin et je crois à cette notion d'équité.

• **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021**

17h21 Votants : **52**

Pour : **49** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17h23 Votants : **52**

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

2 – VACANCE D'UN SIEGE DE CONSEILLERE MUNICIPALE – INSTALLATION DE MME VALERIE ISOIRD

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Benoit ARRIVÉ : Je voudrais saluer mon ami et notre ami Marc SPAGNOL, le remercier pour toutes ces années d'engagement et lui souhaiter bien sûr une bonne continuation dans les nombreuses associations dans lesquelles Marc travaille pour essayer de les développer. Je voulais lui passer ce salut amical.

Par courrier en date du 3 janvier 2022, Monsieur Marc SPAGNOL, membre du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a adressé sa démission de son mandat municipal.

Il est donc procédé à l'installation de Mme Valérie ISOIRD, suivant de liste, conseillère municipale de Cherbourg-en-Cotentin.

Valérie ISOIRD : Je vous remercie tous, je suis émue et en même temps honorée d'intégrer le conseil municipal aujourd'hui, c'est en même temps aussi une continuité de mon engagement auprès de passion commune pendant les élections municipales et je vais être heureuse de partager les commissions et, le plus rapidement possible, être efficace pour répondre aux tâches qui vont m'être confiées.

3 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – ACTUALISATION DE LEUR COMPOSITION

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Compte tenu de la démission de Monsieur Marc SPAGNOL, remplacé par Madame Valérie ISOIRD, il convient d'actualiser la composition des commissions municipales permanentes (jointe en annexe 1).

17h25 Votants : **53**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

4 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Suite à la démission de Monsieur Marc SPAGNOL, il convient de revoir la représentation de Cherbourg-en-Cotentin au sein des conseils d'école.

Le conseil municipal a désigné Madame Valérie ISOIRD pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle François MITTERRAND et de l'école primaire François MITTERRAND.

17h26 Votants : **53**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

5 – ACCUEIL D'UN FORUM ANNUEL « GRAND OCEAN » SUR LES ENJEUX MARITIMES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Benoit ARRIVÉ : C'est là aussi l'un des enjeux de l'évolution institutionnelle et avec la création de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération du Cotentin, un des objectifs de ces évolutions était de pouvoir accueillir ici à Cherbourg-en-Cotentin et dans notre agglomération des événements à rayonnement national voire international. Cela a été le cas avec la Drheam cup, l'arrivée de la Rolex Fastnet et nous vous proposons aujourd'hui conformément à la présentation de la délibération en partenariat avec la Région, le Département et l'agglomération de répondre positivement, à la demande qui nous a été faite de grands groupes de médias nationaux, de participer et de créer un événement d'ampleur nationale autour des questions maritimes, de préservation de l'environnement.

J'ai souhaité qu'on puisse s'engager avec les autres collectivités et qu'on puisse avec l'agglomération répondre positivement aux groupes de presse, les Échos, le Parisien Évènement Sciences et Avenir pour créer cet événement. Le sommet de Brest s'est achevé sur un certain nombre d'engagements mais surtout je crois sur la prise de conscience par un certain nombre d'acteurs que le travail doit se poursuivre. Brest a ouvert une voie mais, comme vous, je pense que beaucoup reste à faire sur la question des océans et du climat c'est une évidence. Beaucoup reste à faire en matière de protection de la biodiversité, de limitation du réchauffement climatique, de lutte contre les gaz à effet de serre, contre les plastiques qui envahissent les océans. Beaucoup reste à faire en matière de recherche de protection de la ressource, de limitation de l'impact des ports et de leurs hinterlands et vous connaissez mon engagement sur le dossier de l'électrification des bateaux à quai, ici à Cherbourg-en-Cotentin, sujet que l'on travaille avec Port de Normandie, sur la qualité de l'air de nos villes portuaires. C'est bien parce que nous considérons que beaucoup reste à faire que nous souhaitons avec la ville, l'agglomération et nos partenaires nous engager plus fortement. Notre souhait vous l'avez compris à travers cet événement à la cité de la mer, c'est d'aider à porter la parole des chercheurs, des scientifiques, des décideurs dans ce domaine de la protection des océans et de la prise de conscience de la richesse qu'ils représentent mais aussi des dangers qu'ils courent. Nous voulons finalement être le territoire qui porte ces combats en France et à l'international. Cherbourg-en-Cotentin a su depuis 10 ans être à la pointe des énergies marines renouvelables, nous nous sommes fait connaître partout en Europe, auprès des États, des associations, des industriels, pour montrer notre engagement, notre volonté et notre disponibilité. Le résultat est là, la presqu'île, associée au nucléaire, est aujourd'hui le premier port de France sur l'éolien offshore, nous sommes devenus le démonstrateur du mix énergétique français, du nucléaire jusqu'au EMR, en passant par l'hydrogène, les terres pleines que l'on a gagnés sur la mer sont aujourd'hui remplis parce que nous travaillons pour les futurs champs de Saint Briec, de Fécamp, de Ouistreham et que nous nous préparons également sur les champs au large de Barfleur. La cité de la mer, qui fêtera bientôt son 20^e anniversaire, met en avant la conquête et les richesses sous-marines, ce lieu a vocation à devenir, à son tour, un lieu où une fois par an on vient réfléchir aux niveaux national et international aux politiques maritimes de demain et surtout un lieu où on pourra anticiper et décider. Un lieu également où l'on transmet et c'est pour ça que nous avons insisté pour que les collégiens et les lycéens puissent être un public prioritaire lors de ce forum, cela nous semble essentiel à la réussite de cet événement. Nous avons donc six mois pour préparer ce merveilleux événement, ici à Cherbourg-en-Cotentin, le préparer autour d'une ambition, en faire un marqueur du territoire, marqueur pour la ville, pour le Cotentin, marqueur pour la Région, pour le Département et j'espère que le nom et les noms de nos collectivités seront à terme associés à ce combat national et international pour la préservation des océans.

Le groupe Les Échos-Le Parisien Évènements souhaite porter un forum international annuel sur les grands enjeux maritimes, notamment sur la préservation de la biodiversité marine. Il propose que ses sociétés Les Échos Solutions et Croque Futur organisent cet événement dans le Cotentin, à la Cité de la Mer à Cherbourg-en-Cotentin et à Saint-Vaast la Hougue (Tatihou et bord de mer) à compter de 2022.

Ce projet présente d'importantes retombées potentielles pour le territoire et vient appuyer les actions de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération Le Cotentin en matière d'attractivité et de politique maritime. Il rejoint ainsi l'objectif de valoriser les atouts maritimes du territoire afin d'attirer davantage de talents et d'investisseurs dans ce vaste secteur à forte valeur ajoutée.

Le budget prévisionnel total de l'événement porté par les organisateurs Les Échos Solutions et Croque Futur en 2022 s'élève à 667 500 €, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- communauté d'agglomération Le Cotentin, à hauteur de 100 000 €
- commune de Cherbourg-en-Cotentin, à hauteur de 100 000 €
- Département de la Manche, à hauteur de 60 000 €
- Région Normandie, à hauteur de 65 000 €

Le reste à charge sera porté par l'organisateur et les partenaires privés.

Le conseil municipal a autorisé la participation de la ville à la première édition du forum international annuel sur les grands enjeux maritimes baptisée « Grand Océan » à hauteur de 100 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, sous réserve que l'organisateur confirme la tenue de l'évènement au mois de mai prochain.

Bertrand HULIN : Je partage tout ce que vous avez dit, évidemment de faire de Cherbourg la capitale du maritime et vous évoquiez Brest par rapport au sommet qui vient de s'achever et je pense effectivement que Cherbourg doit devenir le Brest de la Normandie. La quatrième métropole que l'on vante à chaque fois, on n'y est pas encore, mais cela doit être effectivement l'objectif et je ne reviens pas sur tout ce que vous avez dit. Malgré tout, je reste dubitatif quand même sur cette délibération, je ne peux pas m'empêcher de penser mais après je vois peut-être le mal partout ou peut-être limite de la paranoïa. Le groupe les Échos le Parisien, c'est le groupe LVMH quand même qui n'est pas connu pour son dévouement à la recherche universitaire, au développement de l'éducation populaire.... et là, je peux pas m'empêcher de penser que pour cette première édition et notamment sur le jeudi 6 octobre au soir avec la petite « sauterie » à Saint-Vaast-La-Hougue sur l'île de Tatihou qu'on va avoir des pseudo-spécialistes ou des spécialistes en fin de course de tout ce qui est de l'ordre du maritime, de l'océan et dans mes cauchemars les plus terribles je vois gros comme une maison que ce jeudi 6 octobre la table ronde animée par un Stéphane BERN. Mon angoisse c'est ça, que pour cette première édition c'est de venir taper le cachet. Et le groupe LVMH qui ose demander à la puissance publique quand même plusieurs dizaines de milliers d'euros. Malgré tout je pense qu'il faut y aller, effectivement, et comme je l'ai dit en bureau municipal, je pense qu'il faut se servir de ça, c'est plus qu'un événement. Ce forum grand océan doit être un levier pour notre ville et pour faire de notre ville cette quatrième métropole tant attendue en Normandie et peut faire de Cherbourg-en-Cotentin un centre de recherche, un centre universitaire, un centre d'innovation, que ce soit sur les EMR, que ce soit sur les ressources aquacoles... Toutes les facettes multiples de la mer et puisque l'on parle notamment au niveau de l'agglomération du Cotentin 2030, je pense que le pôle universitaire doit retrouver, évidemment l'école d'ingénieurs est performante, l'IUT est performant mais doit s'adjoindre à ça, à terme et là on ne parle pas de l'année prochaine mais on parle sur un temps long, qui est celui de nos enfants, qui était celui de mes gamins, de trouver sur le pôle universitaire, un pôle de droit, un pôle de LEA, qu'on avait jusqu'à maintenant. De la transdisciplinarité qui permette à Cherbourg d'être de cette capitale de la mer en Normandie. La richesse de notre région et de notre ville ne doit pas être un prétexte à des groupes médias et à des firmes transnationales pour se faire une pub pas chère. Par contre à nous et effectivement c'est bien dans la délibération de faire de cet événement un enjeu populaire, un enjeu d'éducation populaire et qui engage toute la ville, qui engage notre Cotentin, pour le Cotentin du 21^e siècle. Je voulais préciser et cela va faire des échos dans cette salle, mais au même moment il y aura les rendez-vous de l'histoire de Blois qui ont été lancés il y a 25 ans par Jacques LANG et le thème est celui de la mer au rendez-vous de l'histoire et je pense par contre que les spécialistes de la mer en termes de géopolitique, de sciences politiques, ... seront malheureusement à Blois. Ce n'est pas grave mais par contre l'objectif qu'on doit se fixer, nous collectivités, c'est de faire dans 25 ans de Cherbourg ce centre d'études, ce centre de recherche de la mer.

Benoit ARRIVÉ : Quelques éléments, il y a beaucoup d'événements de ce type en France où on trouve un partenariat entre des groupes de presse privés et des collectivités, je voudrais aussi remettre les choses dans le bon ordre, c'est bien le groupe qui souhaitait organiser un événement en France qui est venu nous voir, c'est l'organisateur et nous avec l'agglomération, la Région, le Département, on accompagne. Je pense pouvoir vous rassurer, puisque les premiers noms qui nous ont été donnés dernièrement sur les intervenants, devraient vous rassurer. Et sans reprendre vos propos sur LVMH mais pour votre culture historique personnelle, Sciences et Avenir, qui est le leader de l'organisation de cet événement, est une structure qui a été créée après la guerre par des résistants pour développer la culture scientifique et participer à l'éducation populaire, je crois que c'est aussi un élément qui devrait vous satisfaire.

Frédéric LEQUILBEC : Un propos très simple pour signer le travail collectif mais je me dois de revenir sur les propos de M. HULIN. Je pense qu'on ne peut pas, dans un territoire qui veut s'ouvrir à l'extérieur, qui veut travailler avec les grands du monde, des grandes entreprises, les grands chercheurs, commencer à mépriser ceux qui veulent collaborer avec nous et je trouve que les propos sur LVMH sont extrêmement déplacés.

On ne peut pas insulter un groupe qui, dans la Manche, emploie des dizaines de salariés dans une des pépites de la maroquinerie française, on ne peut pas prétendre effectivement que l'on va organiser comme vous le dites et je reprends vos propos, des « sauteriers » à Tatihou. La puissance publique, elle organise les choses avec intelligence et prudence. Nous n'avons pas ouvert des crédits à un festival du n'importe quoi, comme vous le laissez penser. Je trouve cela extrêmement grisant et ce n'est pas un bon signal que des élus municipaux de la quatrième ville du territoire doivent donner à l'extérieur, en tout cas on en est presque gênés. On a effectivement sur le territoire de nombreuses pépites et ce sera le cœur de ce grand rendez-vous de la mer. La cité de la mer qui, aujourd'hui, est un fleuron, il faut saluer le travail des équipes depuis plusieurs années et le travail de son président Bernard CAUVIN, qui a porté à bout de bras contre bien des vicissitudes au départ. Le pari est réussi, il faut savoir le souligner aujourd'hui. Je trouve effectivement qu'il faut saluer le travail collectif et l'intelligence collective des élus qui ont décidé d'accompagner ce grand moment qui marque aussi le début d'une nouvelle reconnaissance du territoire, qui complète tout un dispositif qui vient s'ancrer dans la stratégie maritime du Cotentin et que le Cotentin s'apprête à présenter dans quelques jours et je saluerai un commentaire à propos d'un autre sujet de quelqu'un que vous allez forcément mépriser puisqu'il est Président d'une entreprise privée, je reprends les propos de la Presse de la Manche qui dit que quelles que soient les divergences politiques, à propos des élus, tous ont à cœur de faire réussir un projet déterminant pour la croissance, en l'occurrence on parle du port, c'est la marque des grands élus de nos territoires. J'ai la faiblesse de penser qu'avec les quelques élus qui acceptent de travailler avec les entreprises privées, qui les accueillent, qui leur offrent des solutions de développement, pour au final donner de l'emploi local. On fait partie de ces élus au Cotentin, à Cherbourg, au Département, à la Région, qui portent de grandes ambitions et qui veulent faire de Cherbourg et du Cotentin un grand territoire. On ne peut que se réjouir de cette manifestation qui est une pierre de plus dans un schéma de développement qui se structure et qui n'avait jamais eu autant d'ampleur qu'il en a maintenant. Félicitons-nous et accueillons nos partenaires avec bienveillance et non pas mépris.

Benoit ARRIVÉ : C'est le cas M. LEQUILBEC, soyez rassuré. Pour être tout à fait transparent et peut-être pour les jeunes élus qui siègent ici, les nouveaux élus, ce n'est pas la première fois que l'on organise ici un événement important avec un groupe de presse, entre 2016 et 2020, j'avais déjà eu le plaisir d'organiser avec Marianne, à l'époque, une belle soirée à la cité de la mer avec 600 personnes c'était un événement plus modeste à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, seul, mais là aussi c'était un événement qui avait été porté par un groupe de presse avec d'ailleurs la volonté de faire venir à Cherbourg-en-Cotentin des gens extérieurs, c'est aussi comme cela que fonctionne d'autres événements nationaux. Mais nous serons vigilants comme le disait M. HULIN. Mais je crois que nous partageons l'objectif à la fois de pouvoir porter d'abord une voix qui parle en France et à l'international, c'est le cas sur les EMR, par exemple, la question aujourd'hui sur le positionnement du mix énergétique, ici dans le Cotentin, est reconnu, nous étions il y a quelques jours à la fois à Copenhague et à Rotterdam et sur l'un des déplacements avec David MARGUERITTE, on voit bien comment aujourd'hui le cotentin est identifié. Je crois que nos prédécesseurs, que je veux aussi saluer, ont pris les choses avec courage lorsque les 39 hectares ont été gagnés sur la mer, ce n'était pas un pari simple. On a eu aussi des bons et des mauvais moments. Dans les mauvais moments il restera je crois la fermeture d'Openhydro. Mais aujourd'hui notre territoire est reconnu comme étant ce territoire du mix énergétique. On travaille sur d'autres sujets, on profite effectivement de l'évolution institutionnelle et vous savez à quel point, j'en ai été à l'initiative avec d'autres, mais je crois que j'ai mené ces combats à la fois de création de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération, nous avons aujourd'hui une taille qui avec le Département et la Région nous permettent d'avancer sur tous ces sujets. Cet événement qui vous est proposé à la Cité de la mer et qui tombe bien puisque ça s'inscrira dans les vingt ans, le développement de la Drheam cup, le développement de la rolex fastnet et d'autres sujets et pour aller aussi dans le sens des propos de M. HULIN, d'autres travaux à venir. Vous savez que INTECHMER va être rénové, c'est un sujet important pour notre Cotentin et bien souvent on s'aperçoit qu'INTECHMER est plus connu à l'extérieur du Cotentin qu'à l'intérieur. La rénovation elle a aussi une vocation à porter haut et fort ce bel établissement.

Sonia KRIMI : Citoyens dans la ville se félicite du choix de la cité de la mer sur un forum dédié aux enjeux maritimes, vous l'avez rappelé et je vous remercie. Sur ce sujet, le Président de la République était très ambitieux « je veux construire une véritable stratégie maritime pour notre pays » il l'a rappelé lors du « One Ocean Summit » à Brest mais les ambitions de ce forum, je pense, gagnerait à être affichées plus clairement dans cette convention. Combien de participants attendons-nous ? Il est mis en avant ici le salon Vivatech qui a rassemblé 23 000 participants, ce qui me paraît la bonne ambition, c'est un salon à Paris, c'est un peu présomptueux de se comparer à un salon de 23 000 mais pourquoi pas... Certains événements des échos comme exemple le Think Tank économie santé ou le forum de la transition énergétique n'ont attiré que 150 000 participants. Il est donc nécessaire de préciser le nombre de participants espérés avant de signer cette convention. Plus généralement, quelle est la politique d'attractivité globale ? Est-elle écrite quelque part ? Je n'ai pas trouvé dans les documents, en tout cas sur le site de la ville ainsi que dans votre projet Passion commune, je n'ai pas trouvé un projet très développé.

Le seul document que j'ai trouvé c'est un document qui émane du CODEV, qui précise les enjeux stratégiques filière pêche, commercialisation, économie circulaire, tourisme... Finalement à la vue de la participation des finances publiques locales l'événement sera-t-il gratuit pour les habitants du Cotentin autre que les scolaires ? On soutient bien évidemment et nous votons cette délibération mais on ne souhaite pas, qu'au lendemain de l'événement, que la presse de la Manche titre « grand océan 325 000 euros d'argent public pour 150 participants ».

Benoit ARRIVÉ : je ne pense pas que ce sera le cas. Vous posez un certain nombre de questions, je vous renvoie sur l'organisation. Sur les éléments que vous posez sur les documents d'attractivité, Cherbourg-en-Cotentin, dans sa compétence, nous sommes suffisamment clairs. Sur ce que nous sommes en train de faire autour de la valorisation de la ville, je vous ai donné quelques exemples tout à l'heure, je n'y reviendrai pas. Sur ce qui relève de la compétence du Département ou de la Région je vous renvoie sur ces collectivités et sur l'agglomération auxquelles où vous siégez également. M. LEQUILBEC le disait tout à l'heure, l'agglomération au travers de la voix de notre collègue, Manuella MAHIER, vice-présidente et Maire de La Hague va présenter dans quelques jours les ambitions maritimes du Cotentin, je vous renvoie à ce document et je ne vais pas dévoiler en avant-première les propos qui seront ceux de Manuella MAHIER. Notre travail c'est effectivement de faire la promotion de cet événement, de faire venir, en lien avec l'éducation nationale et j'espère que l'on va réussir à convaincre l'éducation nationale de se déplacer et d'organiser les choses pour avoir un maximum de collégiens et de lycéens. Bernard CAUVIN est actuellement en train d'organiser des réunions importantes avec des jeunes, j'ai vu passer les photos tout à l'heure il y a beaucoup de monde, j'ose espérer et en tout cas on fera tout pour, que cet événement connaisse un véritable succès. On laissera à la Presse de la Manche le choix de faire ses futurs titres mais en tout cas notre travail c'est que cet événement soit un succès même si c'est une première mais à nous œuvrer collectivement pour cela.

Bertrand HULIN : M. LEQUILBEC tremblait parce que j'avais égratigné le nom de Bernard ARNAULT et je suis d'accord que notre Cotentin mérite d'être connu, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit mais en tout cas j'assume parfaitement mes propos sur Bernard ARNAULT qui ne fera jamais rien pour le Cotentin et ceux qui feront bouger cette terre, c'est nous les élus, ce sont les acteurs économiques, ce sont les acteurs universitaires, associatifs... Bernard ARNAULT est un prédateur et je l'assume parfaitement.

Benoit ARRIVÉ : Les prises de parole sont fortes, j'en profite d'ailleurs pour vous le dire avant que vous puissiez trop vous énerver ce soir, je pense qu'on a déjà une triste image de ce qui est en train de se passer dans notre pays, je parle de la campagne présidentielle qui est un néant absolu. Les habitants ont de moins en moins de considération pour la parole publique, les seuls élus encore à peu près respectés sont les élus locaux donc je vous demande de veiller les uns et les autres, à vos expressions et j'y veillerai en tant que Maire pour que notre assemblée garde une bonne tenue, garde une capacité à échanger, parfois exprimer des désaccords forts mais dans le respect des uns et des autres. Je complète ma réponse pour Mme KRIMI, la jauge vous la connaissez aujourd'hui à la cité de la mer nous sommes à peu près 500 personnes pour l'auditorium et autant, voir plus dans la grande halle. L'objectif s'est de faire circuler les habitants avec des journées plus scolaires que d'autres. Vous avez aussi noté que Saint-Vaast-La-Hougue est partenaire. C'est à la fois à Cherbourg-en-Cotentin et à Saint-Vaast-La-Hougue ce qui permet d'ailleurs à l'agglomération de financer, bien évidemment l'événement sera gratuit.

17h51 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

6 – OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 32 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR PRESQU'ÎLE HABITAT – RUE DE L'ABBAYE – COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – AIDE FORFAITAIRE AU LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Dans le cadre de la programmation HLM établie chaque année sur le département de la Manche, Presqu'île Habitat a obtenu en 2019 de la part de l'État, une décision favorable de financement pour l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) d'un programme de 32 logements situés rue de l'Abbaye.

Afin de consolider le plan de financement de cette opération, il est proposé qu'un accompagnement financier soit mis en place par la commune de Cherbourg-en-Cotentin sous la forme d'une aide forfaitaire de 7 000 euros par logement locatif créé et financé en PLUS et PLAI (30 logements).

Le conseil municipal a accordé à Presqu'île Habitat, une subvention d'un montant de 7 000 € par logement PLUS/PLAi, soit un montant total de 210 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Jean-Michel MAGHE : Juste pour compléter un petit peu les informations de M. FAGNEN, nous soutenons cette participation financière mais nous souhaitons être rassurés sur la qualité de la réalisation. Effectivement quand on voit que sur des logements privés de gamme correcte ou de haut de gamme, on a déjà des malfaçons et des difficultés de réception, qu'en est-il sur la réalisation de programmes de logements sociaux ? Est-ce qu'on a la garantie ? Et on souhaite qu'il y ait un effort important du bailleur social et de la collectivité pour garantir la qualité de la réalisation et la qualité des logements qui seront livrés. Effectivement dans le contexte économique actuel nous devons garantir à nos concitoyens que leurs impôts sont utilisés correctement et nous ne devons pas faire la course à la construction aux logements au détriment de la qualité. Nous souhaitons donc avoir la garantie sur la qualité des logements qui seront mis à disposition de nos habitants de l'archipel.

Benoit ARRIVÉ : Je tiens à vous préciser que sur cette nouvelle construction vous avez une partie publique et une partie privée, il y a eu des malfaçons sur la partie privée et avec Ralph LEJAMTEL et Sébastien FAGNEN et les services nous étions mobilisés, nous avons alerté Nexity, nous les avons rencontrés pour remettre les choses à l'équilibre pour rassurer les propriétaires et je pense que le travail a été fait parce que les propriétaires concernés nous ont adressé un mot de remerciement.

Gilbert LEPOITTEVIN : Il y a du logement individuel et actuellement il y a une construction où sera implanté un centre de santé. Les trois tours, la partie qui est le bâtiment C, qui se trouve du côté de l'espace René Lebas a déjà été livré il y a un an, est occupé aujourd'hui. Le bâtiment du milieu a vocation privée et le bâtiment du côté de l'entrée de l'arsenal va être livré d'ici environ trois mois, il y a eu du retard dans la construction. Sur la partie des logements la première unité qui a été livrée, il y a eu quelques dysfonctionnements notamment sur la ventilation mécanique qui était un petit peu obsolète sur son fonctionnement. Sur le bâtiment C, à priori aujourd'hui il n'y a pas de problème et le bâtiment du milieu, il n'y avait pas de surveillance de chantier. Sur le bâtiment de Presqu'île Habitat, nous avons sa surveillance de chantier puisque ce sont des opérations qui sont en VEFA.

Et pour terminer sur les constructions, nous allons livrer dans quelques semaines la rue Tour Carrée qui est en construction et nous allons livrer aussi dans le courant du mois de mai tout ce qu'il y a sur l'avenue Carnot, tout ce qu'il y a en construction actuellement va être livrée. Nous livrerons une soixantaine de logements d'ici le mois de juin.

Benoit ARRIVÉ : Nous allons poser une première pierre cette semaine impasse Orange, vendredi matin.

Ralph LEJAMTEL : C'est vrai qu'il y avait un certain nombre d'opérations qui étaient déjà lancées notamment les deux batteries à Querqueville pour laquelle nous avons eu aussi à faire des interventions au niveau de la collectivité parce qu'il y avait des engagements qui n'avaient pas été mis en place que ce soit sur un certain sens de circulation ou sur la préservation de haies. Il y a toujours une difficulté entre ce qui est annoncé en amont et ce que l'on réceptionne en aval et dans le cadre des zones d'aménagement concerté, dont on va parler tout à l'heure, un travail est fait au sein de la collectivité avec les services de l'urbanisme et avec l'aménageur. C'est effectivement bien de préciser un peu la façon dont on peut du début jusqu'à la fin garantir les prescriptions, il y a un cahier de prescriptions qui est travaillé entre tous les acteurs de la zone d'aménagement concerté et on va un peu muscler la partie qui concerne les achevements de travaux, par exemple. C'est à dire le fait de pouvoir clore une construction afin de dire qu'elle est telle qu'elle avait été annoncée. On peut dire que dans les opérations qui vont sortir il y a encore plus la volonté de la collectivité d'avoir un dispositif qui est collectif, qui est partenarial, qui est bien étayé pour éviter effectivement ce qu'ont été les désagréments de l'opération d'archipel mais qui ne sont pas de la responsabilité de la collectivité. À partir du moment où la collectivité a été sollicitée par des personnes qui sont entrées dans leur maison et qui l'ont vécu comme quelque chose d'extrêmement brutal, puisque les finitions étaient mal faites, dès que l'on a rencontré ces personnes, on a sollicité Nexity. Ils ont diligenté des personnes, pour que ce qu'ils appellent des désordres, c'est un petit peu un euphémisme quand même qui fait un peu sourire, c'est plus que des désordres, c'est quand même le projet d'une vie de prendre une maison. Ils ont rectifié le tir. Mais on ne peut pas être, dans les futurs logements, dans cette régulation, a posteriori, il faut que dans tout le processus il puisse y avoir des choses qui soient bien bornées. Je ne sais pas si on y arrivera, mais je peux vous dire pour les zones d'aménagement concerté, c'est tout le travail qui est mené par les services de l'urbanisme pour pouvoir faire en sorte que l'on évite ce genre de désagrément.

Benoit ARRIVÉ : Un autre élément, c'est que nous avons aussi la chance, compte tenu de la nouvelle dynamique de Cherbourg-en-Cotentin, de voir aussi aujourd'hui des opérateurs publics/privés, des investisseurs qui sont d'une grande qualité, certains ayant une audience nationale, qui jusqu'à présent ne venez pas jusqu'à chez nous et qui viennent aujourd'hui.

Notre territoire étant aujourd'hui extrêmement sollicité, cela nous positionne dans un nouveau rapport de force vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs, ce qui nous permet d'avoir un discours de fermeté, ce que l'on a fait. M. MAGHE, pour apporter des solutions à celles et ceux qui avaient acheté et qui estimaient que la qualité n'était pas au rendez-vous et après une rencontre nous avons été entendus et nous sommes vigilants là-dessus et sur la qualité de ce qui doit être réalisé, c'est généralement le cas, mais de temps en temps on doit intervenir même si c'est une opération qui normalement ne concerne pas la collectivité, il y a un vendeur et un acheteur mais on estime avoir l'autorité morale suffisante pour intervenir auprès des opérateurs.

Gilbert LEPOITTEVIN : Très souvent, lors des travaux, nous avons des opérateurs et il y a toujours de la sous-traitance de rang 1, rang 2 et voir de rang 3 et en fait les prix sont tellement tirés que le rang 3 ne rend pas forcément ce qu'il doit rendre et une fois qu'on commence à entamer des procédures on s'aperçoit que l'entreprise n'existe plus. On rentre dans des contentieux juridiques et administratifs qui sont relativement longs, c'est ce qu'il se passe actuellement.

18h02 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **1** (Gilbert LEPOITTEVIN)

7 – CONVENTION PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE, LA CAF DE LA MANCHE, LA MSA, L'ACADEMIE DE NORMANDIE ET L'ÉTAT

Rapporteur : Dominique HEBERT

Le PESL s'est construit à Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre d'une dynamique participative et partagée depuis 2018. Le PESL de Cherbourg-en-Cotentin a été présenté aux partenaires le 29 septembre 2021. Le comité décisionnel PESL du 21 octobre 2021 a émis un avis positif, concrétisé ce jour par la signature d'une convention de 4 ans.

Dès la fin du diagnostic co-construit et partagé en 2019, les élus réaffirmaient les valeurs soutenant le PESL de Cherbourg-en-Cotentin : l'égalité des chances, l'émancipation de l'individu, le faire ensemble via la participation de tous. Ce sont ces valeurs qui guident les quatre axes de travail votés en conseil municipal de décembre 2019 : adapter les politiques publiques à l'échelle de la commune nouvelle, adapter les services publics aux besoins et usages des habitants, promouvoir la participation des habitants et l'engagement des citoyens, et enfin coordonner les acteurs pour mieux servir les habitants. Au travers du plan d'action validé en conseil municipal le 30 juin 2021, ils rappellent également que le PESL doit favoriser la mise en cohérence des différentes politiques publiques avec un projet global au service des habitants.

En 2020, la collectivité a poursuivi la construction du PESL via l'écriture des fiches projets issues de quatre axes, mais Cherbourg-en-Cotentin continuait également sa consolidation via la réorganisation des services qui portent les politiques publiques.

Ces services étaient organisés par communes déléguées et sont désormais regroupés par politiques publiques au sein de 6 directions thématiques (petite enfance, enfance et éducation, jeunesse et vie des quartiers, sport, culture et CCAS) réparties sur 2 pôles (cohésion sociale et culture). Chaque direction poursuit un projet politique qui s'inscrit pleinement dans les 4 axes du PESL. Ce sont également ces directions qui, avec l'appui de la direction PESL (située au sein du pôle Proximité et Citoyenneté), mettent en œuvre les fiches actions du PESL relatives à leurs champs d'action.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention Projet Éducatif Social Local ainsi que les documents relatifs aux différents conventionnements afférents avec un ou plusieurs partenaires et les avenants de prolongation ou de renouvellement et à solliciter les financements les plus larges auprès des institutions, et notamment les signataires de la dite-convention, pour mener à bien les projets décrits dans le PESL et assurer la continuité et l'optimisation des engagements en cours.

Benoit ARRIVÉ : Je voulais insister en remerciant Dominique HÉBERT sur le travail immense qui a été fait pour vous présenter ce document. C'est un document d'une telle force, d'une telle dimension et d'une telle taille. Cela a demandé beaucoup de travail à la fois au maire-adjoint Dominique HÉBERT et à l'ensemble des services. Je voulais vraiment saluer ce travail, ce partenariat avec le Département de la Manche, la CAF, la MSA. Nous avons été audités pour présenter ce document à l'académie.

Le travail a été salué par l'ensemble des acteurs lors de nos auditions et j'insiste vraiment auprès de vous sur la qualité du travail, le temps passé et la mobilisation.

18h09 Votants : 55

Pour : 55 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV : 0

8 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

M. ARRIVÉ : Les 18 premiers mois de ce mandat ont été marqués par la crise sanitaire. Si on s'en tient à son impact budgétaire, elle aura été synonyme de plus de 4 millions d'euros d'argent public investis pour Cherbourg-en-Cotentin pour aider les habitants de Cherbourg-en-Cotentin à traverser cette crise. 4 millions d'euros c'est une somme importante mais je crois que cela marque aussi notre engagement politique à destination et envers les habitants de Cherbourg-en-Cotentin. 4 millions d'euros de dépenses imprévues, en soutien au monde associatif, de manque à gagner dans les recettes des équipements publics, en recrutements pour compenser les absences de nos agents malades et assurer le fonctionnement des services publics...

Pour autant nos marges ne sont pas affectées.

La première information de ce débat 2022, c'est que malgré la crise sanitaire et les dépenses imprévues qui lui sont liées, les bénéficiaires de la création de Cherbourg-en-Cotentin se font sentir dans notre gestion quotidienne et nous maintenons une épargne nette solide qui nous permet d'assurer un bon équilibre de nos comptes et une politique ambitieuse d'investissement.

La seconde information, ce n'est de nouveau pas d'augmentation du taux du foncier bâti dont le niveau reste dans la moyenne des communes de notre strate. J'insiste là-dessus parce que beaucoup de collectivités vont augmenter leur taux de fiscalité pour venir compenser les dépenses liées au COVID, ce ne sera pas le cas à Cherbourg-en-Cotentin. Nous maintenons notre engagement il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité. Pour mémoire, et suite à une longue période de stabilité, et après l'avoir diminué entre 2017 et 2020, ce taux de foncier bâti restera stable jusqu'à la fin du mandat. Le produit de cette taxe qui est désormais affecté aux communes (part locale et départementale désormais regroupées en une seule) constitue, pour mémoire, près d'un tiers des recettes de fonctionnement de la Ville.

La troisième information est le faible endettement de la ville avec un encours de 546 euros quand la moyenne française est à 1 582 euros par habitant. Je réponds par anticipation, ce n'est pas la peine de nous faire remarquer que nous ne sommes pas assez endettés puisque vous avez probablement constaté que malgré ce faible endettement, nous investissons plus que personne et que nous sommes largement mieux que la moyenne des villes de notre strate de population. Nous allons investir un peu plus de 210 millions d'euros sur ce mandat, ce qui n'a jamais été fait à l'époque de la communauté urbaine et des communes.

Cette bonne gestion nous permet :

- de reprendre le cours de notre projet de mandat avec les moyens de nos ambitions. C'est-à-dire la possibilité de mener une politique en faveur d'un service public de qualité et amplifié,
- de conforter nos politiques menées en régie. Je pense à la cuisine centrale mais aussi au centre de santé Brès Croizat, qui a permis à plusieurs milliers d'habitants de retrouver un médecin traitant,
- de renforcer le service public avec un niveau de recrutement ciblé et maîtrisé mais nécessaire pour assurer un service de qualité à la population,
- de maintenir un haut niveau de soutien au monde associatif avec en 2022 comme en 2021 plus de 7,5 millions d'euros de subventions aux associations. Là aussi nous faisons mieux que la moyenne nationale, c'est une fierté pour nous et c'est aussi lié à l'histoire de cette agglomération devenue ville,
- de poursuivre nos efforts en matière de santé à travers, en plus de la reprise en régie du centre de santé Brès-Croizat, nous mettrons également des locaux à disposition, dans l'ancienne école de Tourlaville, pour y installer des dentistes étudiants de dernière année dentaire à Rennes en partenariat avec l'agglomération.

Comme je vous l'ai dit à l'instant vous verrez que nous avons la capacité à assurer un investissement de 210 millions d'euros pour ce mandat

Ces 210 millions d'euros, c'est donc un budget d'investissement revu à la hausse par rapport aux années précédentes.

Ce sera une centaine de grandes opérations qui couvrent tous les grands domaines d'intervention de la Ville :

- la voirie, notamment celle du centre-ville et des rues piétonnes mais aussi le programme de pistes cyclables que nous allons améliorer, sécuriser et étendre,
- le bord de mer avec Querqueville et Collignon,
- l'urbanisme et le logement, nous avons présenté plusieurs centaines de logements sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, les 50 millions d'euros d'investissement sur le quartier Charcot Spanel/les Fourches,

- l'accompagnement du programme BNG avec d'importantes interventions sur les espaces publics piétonniers,
- les équipements sportifs avec notamment Chantereyne mais aussi Nordez, la Saillanderie et Jean Jaurès,
- les écoles, avec un plan de 39 millions d'euros d'investis sur ce mandat,
- la Fauconnière où nous sommes en phase de préparation d'un projet très ambitieux,
- les lieux de culture avec le théâtre de la Butte et Imagin'Arts à Querqueville.

J'aurai l'occasion de vous présenter l'intégralité de ces 210 millions d'euros de la PPI 2020-2026 lors d'un prochain conseil.

Pour 2022, cela signifie l'ouverture d'autorisation de programme pour le complexe Chantereyne, le plateau piétonnier, la rénovation de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville, celle de l'école F. Mitterrand à Équeurdreville ainsi que les travaux de la Mozaïque qui vont démarrer.

Cela signifie aussi d'importants investissements pour répondre à la demande en logement. Je vous ai parlé du programme de logements à Équeurdreville, je vous ai parlé du NPNRU, un mot pour les études pour l'office foncier solidaire qui va permettre de garantir un accès élargi à la propriété et permettre à l'ensemble des familles modestes qui le souhaite de pouvoir s'installer à Cherbourg-en-Cotentin.

Enfin, nous présenterons cette année une offre de mutuelle destinée à garantir un meilleur accès aux soins pour tous et notamment aux personnes sans emploi et retraitées qui ont, c'est un fait, besoin de cette aide. Je sais que Valérie VARENNE et ses équipes ont avancé sur ce dossier et j'espère que nous serons en mesure de rendre ce service aux habitants le plus vite possible.

Ce rapport d'orientation budgétaire après deux années compliquées par le COVID affiche donc des ambitions inédites pour notre ville. Une ambition de modernisation, de renouvellement de notre cadre de vie, d'adaptation de notre cité aux usages de l'époque en matière de mobilité, en matière de logement, en matière de solidarité, de liens entre les générations et le service public.

Nous restons donc mobilisés, je me suis engagé sur cette 2^e phase de Cherbourg-en-Cotentin après les municipales 2020-2026. La COVID comme partout nous a fait perdre un peu de temps, mais pour avoir des échanges avec l'ensemble des maires de ce pays, je crois que d'autres ont pris plus de retard que nous et nous sommes bien dans nos prévisions à Cherbourg-en-Cotentin pour continuer à accélérer et profiter de notre bonne santé pour poursuivre la transformation de cette ville.

Pour vous résumer en trois mots ce débat, pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2022, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et surtout un plan d'investissement pluriannuel extrêmement ambitieux pour poursuivre la transformation de la ville au service des habitants.

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de permettre à l'assemblée délibérante de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Le rapport présenté (en annexe 2) aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégagant les marges de manœuvre dont disposera le budget pour accomplir les objectifs du mandat.

Le conseil municipal a pris acte que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune et de ses annexes et a autorisé Monsieur le Maire, ou le maire-adjoint délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Frédéric LEQUIBEC : Merci pour cette présentation qui gagne en clarté d'année en année sur les visuels qui sont présentés par les services que l'on peut remercier pour le travail de préparation et d'aide à la compréhension. Quelques points d'observations et de commentaires sachant que le débat d'orientations budgétaires, c'est la première étape de l'année et les sujets vraiment intéressants et plus fins on les voit au moment du vote du budget.

Sur les ressources, sur finalement un des seuls leviers fiscaux qui reste aux collectivités, après que le gouvernement ait privé les collectivités locales et notamment les communes et intercommunalités d'un certain nombre de levier, sur la taxe foncière, vous évoquez les montants de recettes prévisionnelles vous avez bien dit, Monsieur le Maire, dans vos propos de présentation que vous entendiez que le taux soit stabilisé sur le mandat, on ne peut qu'entendre positivement cette volonté de stabilisation, la clarté permet à tout le monde de comprendre les enjeux et, au regard de l'histoire, il serait bien que l'on acte une fois pour toutes, pour des raisons qu'on peut analyser, partager et débattre, que vous actiez que vous renoncez à un des principes fondateurs de la ville de Cherbourg-en-Cotentin qui était de faire tendre les taux vers les plus bas, ceux de Querqueville en l'occurrence. C'est votre choix politique.

C'est votre affirmation mais c'est bien de se le dire et le dire une fois pour toutes pour que l'on n'y revienne pas tous les ans que c'est bien le choix qui est fait au cours de ce mandat.

Un autre élément de recettes important, mais qui montre bien l'intérêt d'avoir fait les choses au moment où elles se présentaient, c'est l'effet de solidarité communautaire qui joue pour Cherbourg comme les autres communes qui permet de compenser les baisses de DGF et on peut se réjouir d'avoir collectivement contribué à cette structuration et vous avez été un artisan important, je le dis avant que vous le disiez, de cette construction comme d'autres ici, pas comme tous, puisque autour de la table on se souvient que certains de ceux qui sont à vos côtés, ont voté contre Cherbourg-en-Cotentin qui était les prémices de la construction institutionnelle qui a abouti à l'agglomération.

Ce petit rappel historique permet aussi de savoir d'où chacun vient et de quoi chacun parle. Cette solidarité intercommunale est fondamentale, elle permet de faire face à un des grands risques, qu'est un des grands risques de la macronie, c'est le pacte de Cahors. Nous sommes plusieurs ici, tous groupes confondus, à s'engager au niveau national pour que les errements de la macronie ne durent pas 5 ans de plus mais il faut que l'on soit tous vigilant à ça et que l'on en ait tous conscience, que les dogmes macroniens ne reviennent pas, si par le choix des citoyens, Emmanuel MACRON était amené à un autre mandat. Nous faisons tous en sorte que ce ne soit pas le cas, pour qu'on nous ressorte pas un pacte de Cahors puisqu'on saura lui expliquer que l'on a tellement bien géré la crise sanitaire qu'il fera quand même bien serrer les boulons aux collectivités territoriales qui se sont bien engagées mais devront aussi largement contribuer au redressement des finances publiques.

Sur les dépenses, je pense que je vais vous décevoir, vous disiez tout à l'heure que nous avons changé de point de vue quant à la gestion des ressources humaines et surtout notre appréciation sur la fonction publique. Nous n'avons pas changé. Nous avons toujours un grand respect pour le travail des fonctionnaires, pour l'implication, il a été sûrement plus vu, plus perçu par l'ensemble des citoyens dans la crise sanitaire et on sait l'importance du service public, nous sommes plusieurs ici à être fonctionnaire et nous savons de quoi nous parlons et quelles sont les positions de chacun. Ceci dit ce que nous demandons toujours, c'est un meilleur service public. Et un meilleur service public, ce n'est pas forcément plus d'agents publics.

C'est pourtant la tendance que prend la municipalité que traduit ce débat d'orientations budgétaires dans les chiffres que vous présentez avec des recrutements importants, qui pour certains se justifient parce qu'une collectivité comme Cherbourg-en-Cotentin a besoin de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire et parfois ces ressources n'existent pas en interne et les recrutements, dans ce sens, sont tout à fait justifiés. Nous avons ces propos sur les délibérations concernant les recrutements.

Mais on ne peut pas avoir en responsabilité une ogive de recrutements permanents si on n'affirme pas qu'à l'occasion des départs en retraite, des mobilités, finalement ce qu'est la vie d'une collectivité, on raisonne à périmètre au moins constant, ce qui serait le minimum voire optimiser la masse salariale, pour avoir non pas moins de service public mais mieux de service public avec des agents qui soient mieux rémunérés parce que plus qualifiés, avec des possibilités d'évolution de carrière qui soient toujours possible et avec les bons agents aux bons endroits. Dans la vie quand on veut tout faire on finit par mal faire les choses. Une collectivité ne peut pas tout faire, ne peut pas gérer tous les services au public. Il y a aussi d'autres façons de gérer les services au public que le recrutement de fonctionnaires. Il faut en permanence s'interroger sur la façon dont on dépense l'argent public et on met les moyens pour servir la population. Ce débat et cette perception, on ne la voit pas dans le débat et dans les documents. On voit bien effectivement la facilité de présenter les recrutements mais vous ne nous dites pas ce que vous faites en termes de stratégie globale. À un moment, il faut dire les choses, est-ce qu'on maintient l'effectif à équi périmètre ou est-ce qu'on le fait évoluer perpétuellement à la hausse ? Est-ce que nous le faisons réduire à un moment ? On peut débattre des orientations mais justement il n'y en a pas aujourd'hui dans les documents qui nous sont présentés. C'est un sujet auquel on sera amenés à rediscuter dans les prochaines semaines au cours du budget et sûrement dans les prochaines années puisqu'il faut que l'on arrive à bien comprendre les tendances. Après chacun en juge l'opportunité, mais aujourd'hui, on n'a qu'une face de la pièce, on ne voit que le côté recrutement, on ne sait pas ce qui se passe en termes de stratégie globale. Si la stratégie elle est différente que de maintenir un périmètre ou de l'augmenter, il faudrait juste avoir le courage de le dire aux agents. Mais cela ne les regarde pas car ils sont en statutaires et leur emploi n'est jamais remis en cause. Il ne faut pas non plus brandir l'étendard d'un groupe d'opposition qui voudrait supprimer des fonctionnaires. Les fonctionnaires en place, rien ne les fera bouger de leur statut, c'est la stratégie de recrutement qui est interrogée.

Des éléments sont un peu trop silencieux aussi, il manque un peu de détails sur les évolutions en cours au CCAS en termes de périmètre du personnel ou moyens avec l'impact notamment de la sortie de la restauration collective du périmètre du CCAS. Quel est l'impact budgétaire effectif ? On ne maîtrise pas bien. Le coût du centre Brès Croizat, qui est un outil utile au territoire, n'est pas évoqué, il faudra un moment qu'on l'identifie mais je pense qu'au moment du budget vous saurez nous en dire plus.

Deux autres sujets, déjà sur les premières années de cette ville regroupée et sous un nouveau format, on vous les a évoqués à plusieurs reprises, vous nous avez dit que c'était trop tôt, on a eu la crise mais je vous pose la question sans demander de réponse aujourd'hui mais préparez-vous à ce qu'on vous la demande tous les ans, pouvez-vous mesurer objectivement les effets de la mutualisation, les gains, les performances obtenues ? Et je ne parle pas que de la performance économique, je parle aussi de l'évolution du service public rendu.

Enfin sur les investissements, vous annoncez 210 millions d'euros d'investissements sur le mandat, ce qui est une très bonne chose pour la ville. Nous estimions dans le programme municipal que l'on avait soumis il y a maintenant deux ans cette possibilité à 250 millions d'euros, on n'est pas très loin de l'objectif, c'est 10 millions de plus par année, ce qui techniquement se tient tout à fait. On partage maintenant l'idée qu'il faut investir massivement pour l'avenir de cette ville. La question qui se pose aujourd'hui c'est celle de ce qui n'est pas dans les AP, parce que les AP ont au moins le mérite de fixer un cap budgétaire et un cap chronologique. Ce sont tous les investissements qui sont menés hors AP, c'est de s'assurer qu'ils sont réalisés, programmés à un rythme, si ce n'est soutenu, raisonnable, pour que la ville continue à évoluer à un rythme qui est celui de la vie des habitants.

Et je redis ce que j'ai dit à la présentation du projet du quai Collins, c'est qu'une ville qui se transforme, elle se transforme aussi à la vitesse de la vie des gens qui y vivent et prévoir 25 ans en avant la transformation du quai Collins, cela ne nous paraît pas raisonnable. Ce sont des projets qu'il faut mener plus rapidement, plus fortement, pour que nos habitants perçoivent les fruits rapidement et que ce ne soit pas que le fait de la génération suivante. Voilà les éléments d'appréciations et de débats budgétaires puisque c'est le cadre qui nous rassemble aujourd'hui, des éclaircissements finalement à avoir tant sur les recettes que l'on peut maîtriser, sur les dépenses qui sont celles de la ville et des grandes méfiances sur les intentions des candidats à la présidentielle qui voudraient presser et exploiter les ressources encore disponibles dans les collectivités qui sont sûrement à l'échelle du pays les zones institutionnelles et souvent les mieux gérées en proximité avec les besoins du territoire.

Benoit ARRIVÉ : Je crois que vous avez raison de rappeler que les documents sont de plus en plus explicites et détaillés, cela me permet de vous inviter modestement peut-être à mieux les lire, puisqu'une partie des réponses aux questions que vous posez sont clairement analysées dans le détail. Si je reviens sur la question de la masse salariale par exemple vous avez l'explication page 20 où on vous explique très clairement que la masse salariale augmente. Il y a plusieurs critères, d'abord il y a le nombre de postes, les agents recrutés, ensuite il y a un glissement vieillesse, technicité que vous connaissez et enfin il y a des mesures nationales qui s'imposent à nous et il y a nos propres choix. Dans nos propres choix, je vous l'ai dit tout à l'heure et je l'assume, puisque comme je vous disais lorsque vous m'avez interrogé sur le nettoyage, j'ai décidé d'affecter 3,5 millions d'euros pour améliorer les conditions de rémunération et de travail de nos agents. Pour le reste je vous rassure, on fait déjà des efforts dans la gestion de notre personnel et je vous renvoie aussi à la réponse que je vous ai fait tout à l'heure puisqu'il suffit de faire une simple règle de trois pour voir que sans intervention de notre part on aurait une augmentation de 3,7 millions et qu'elle est aujourd'hui de 2,5 millions, ce qui correspond à une augmentation de 1,49, donc l'effort en termes de gestion est déjà fait puisque encore une fois nous ne sommes pas à 3,7 mais à 2,5.

Sur l'investissement, vous nous demandez à plusieurs reprises, quel est l'impact de la commune nouvelle, je pense que la présentation est assez claire, lorsqu'on compare Cherbourg-en-Cotentin aux autres villes de notre strate de population, on voit qu'on est mieux partout, quel que soit le critère, et on aura l'occasion dans plusieurs mois de parler de l'analyse de la chambre régionale des comptes et vous verrez à quel point la qualité de gestion de Cherbourg-en-Cotentin est reconnue. C'est aussi clairement un effet de la réorganisation de Cherbourg-en-cotentin et vous voyez bien comment on peut répondre aujourd'hui avec des projets nouveaux. Je ne vais pas reprendre tout ce que l'on a fait depuis 2016 et tout ce qui a été présenté ce soir mais on a développé les services publics à la population, vous qui en parlez beaucoup, je vous rappelle qu'une de nos premières décisions a été d'aller livrer les repas partout y compris dans certaines communes déléguées où cela n'existait pas et je pourrais reprendre d'autres exemples, je crois honnêtement que le bien-fondé de la création de Cherbourg en Cotentin est prouvé au quotidien à la fois par le développement des services publics et les investissements.

On est en capacité de faire, y compris sur les communes les plus modestes qui auraient été incapables de le faire sans la création de Cherbourg-en-Cotentin. Je me souviens d'un dossier assez emblématique la rénovation du toit de l'église de Querqueville. Querqueville n'aurait jamais pu se financer. Je pense à la Mozaïque que La Glacière n'aurait jamais pu financer seule. Et je pourrais comme cela multiplier les exemples à la fois sur les engagements qui sont les nôtres, sur les dossiers qui sont présentés et sur les critères de gestion qui sont des critères encore une fois des comparaisons nationales. Je crois que vous pouvez mesurer tout seul l'intérêt de la création de Cherbourg-en-Cotentin.

Sur le niveau d'investissement, je vous l'ai dit à plusieurs reprises 210 millions d'euros, c'est bien plus que ce que pouvait faire auparavant la communauté urbaine et les communes. Alors vous aviez chiffré 250, je suis au regret de vous dire que 250 cela ne passe pas dans le budget ou alors il faudrait faire des choix drastiques peut-être sur la question du service public. En tout cas ce n'est pas notre conviction. On investit beaucoup, on n'augmente pas les taux de fiscalité. Je prends l'exemple de l'agglomération qui contrairement à la ville va augmenter une partie de sa fiscalité, vous le savez très bien, et si on compare aussi le niveau d'investissement de la ville par rapport au niveau d'investissement de l'agglomération, je crois que là non plus il n'y a pas « photo ». Je crois que par rapport aux éléments qui sont les vôtres et les questions que vous posez, on montre largement le côté opérationnel et la force aujourd'hui d'une ville comme Cherbourg-en-Cotentin.

Agnès TAVARD : J'aimerais simplement citer trois chiffres et revenir sur ce que disait tout à l'heure Gilbert LEPOITTEVIN, lors de sa présentation de ce rapport d'orientation budgétaire. Il nous a rappelé qu'il est ciblé en matière de recrutement et maîtrisé. Les trois chiffres que j'aimerais rappeler ce sont les chiffres qui concernent les effectifs permanents de la collectivité qui touchent à la fois le périmètre de la ville et du centre communal d'action sociale. Au 31 décembre 2019, la collectivité comptait 2 016 agents permanents et au 31 décembre 2020, la collectivité enregistre 1 997 agents permanents soit une baisse de 19 agents par rapport à 2019, baisse qui s'explique par la crise sanitaire qui a ralenti les opérations de recrutement, opération de recrutement qui ont retrouvé leur rythme en 2021 et au 31 décembre 2021, la collectivité compte 2 019 agents permanents.

En ce qui concerne les créations de postes, ont été actées comme indiqué dans le ROB en début d'année 2021, 23 créations de postes. L'objectif étant de mettre en adéquation les organisations avec les projets du mandat. Sachant que cette année, comme l'année passée d'ailleurs, j'avais eu l'occasion et le plaisir de vous présenter le bilan social 2019 et cette année vous a été remis une synthèse du bilan social 2020 avec très peu de fluctuation puisque j'indiquais à l'instant la baisse d'effectifs concerne 19 agents. Les créations de postes ont été actées en début d'année pour mettre en adéquation les organisations avec les enjeux du mandat et nous savons que 25% de l'effectif quitteront la collectivité au cours du mandat et ce sera effectivement en fonction des organisations, de leurs besoins, de leur évolution, l'opportunité de rééquilibrer les créations de postes mais les créations de postes comme l'a indiqué Gilbert LEPOITTEVIN sont bien ciblées et mesurées.

Frédéric LEQUILBEC : Sur les éléments que vous évoquez notamment sur l'aspect ressources humaines et recrutements, vous l'esquissez et c'est plus que risqué. Vous avez un organigramme nouveau, avec des besoins en recrutement et on l'entend bien et on comprend. Mais vous avez aussi un objectif cible à la fin. Ce qu'il faudra c'est que le conseil municipal puisse appréhender l'effectif cible année par année. Et je repose la question, quelle est la stratégie à moyen terme ? Que l'effectif soit à peu près stable par rapport à 2019 à quelques postes près, ce n'est pas la question. La question c'est de savoir quelle est la trajectoire sur le mandat, à combien d'agents la collectivité aura proposé des emplois dans 2-3-4-5 ans. Je ne dis pas d'avoir moins de fonctionnaires de façon complètement dogmatique. Je regarde d'un point de vue de perspectives budgétaires au moment où même si la collectivité se porte bien et que l'on espère que le territoire continue à se développer, on peut aussi craindre que les ressources soient toujours très contraintes. Vous l'avez très bien évoqué Monsieur le Maire, il y a des glissements naturels, des augmentations mécaniques annuelles, cela on l'entend bien. De glissements en glissements quand l'effectif est le même c'est déjà difficile à maîtriser, quand il croît, c'est des risques encore plus importants sur les marges dont la ville peut avoir besoin pour d'autres sujets. On le voit bien aujourd'hui avec l'augmentation à venir des coûts de fonctionnement notamment autour de l'énergie et même si vous engagez des démarches d'économies d'énergie dans un objectif économique et environnemental. Ce sont des choses qui pèsent à moyen terme et nous sommes encore sur ce premier tiers de mandat et il est temps d'avoir des éclaircissements sur ce qu'est la stratégie de la trajectoire.

Deux autres éléments, sur les ressources et celles de l'agglomération, effectivement, vous indiquez le niveau de la comparaison au niveau d'investissement mais nous sommes sur deux collectivités qui n'ont pas les mêmes ambitions et qui ne sont pas fondées sur le même exercice. La collectivité de Cherbourg maîtrise son budget et son investissement. Le pacte communautaire, c'est aussi celui la solidarité territoriale et c'est vrai que l'investissement, il est en volume un peu moins important que celui de Cherbourg mais regardons aussi ce qu'il permet en investissement commune par commune, par le reversement de la solution de compensation On ne peut pas dire que l'agglomération investit moins que Cherbourg parce qu'en fait elle fait investir par les inscriptions de compensation sur chacune de ces près de 200 communes ou en tout cas elle contribue à leur fonctionnement.

Par rapport aux éléments que vous évoquez sur la fiscalité et autres, je lis bien les documents et je les comprends. Les questions que je pose, ce sont des sujets qui ne sont, à mon avis, pas très explicites ou qui sont des silences du rapport. Comme le disaient des responsables politiques que vous avez bien connus, parfois quand il y a des flous, il y a des loups, autant que l'on se dise les choses. On a forcément des positions qui peuvent diverger.

Benoit ARRIVÉ : Je vous rassure il n'y a pas de flou donc il n'y a pas de loup. Encore une fois je vous invite à relire dans le détail le rapport puisque je reprends l'exemple de l'interrogation qui a été la vôtre sur l'aspect RH, c'est très clairement détaillé à la page 20 et vous pouvez mesurer, je vous ai fait la règle de trois tout à l'heure, l'effort qui a été le nôtre.

Sur la question que vous posez, il me semble qu'Agnès TAVARD vous a parfaitement répondu et je vous avais déjà aussi répondu par le passé. La création de Cherbourg-en-Cotentin n'a jamais été envisagée comme une RGPP locale. L'objectif ce n'est pas de diminuer le nombre de fonctionnaires, l'objectif c'est d'adapter les services au fonctionnement de Cherbourg-en-Cotentin de demain et je vous renvoie à mes propos tout à l'heure sur la réorganisation du service nettoyage.

Je me suis aussi engagé sur une nouvelle façon de faire, on a créé deux délégations nouvelles, celle de Noureddine BOUSSELMAME et d'Odile LEFAIX-VÉRON, cela demande des moyens, donc on met des agents en face et aujourd'hui on a créé depuis le début de Cherbourg-en-Cotentin à peu près une quarantaine de postes et l'objectif est de profiter des départs à la retraite pour diminuer ce nombre, mais notre objectif c'est ni d'augmenter le nombre de fonctionnaires ni de le diminuer, je pense qu'on augmentera mathématiquement de 20-25-30 postes sur le mandat pour répondre aux nouveaux enjeux. C'est ça notre trajectoire, là je pense que vous avez une réponse précise, mais il ne faut pas compter sur nous pour avoir comme objectif de diminuer le nombre de nos agents, en tout cas ce n'est pas notre philosophie et ce n'est pas ce qui correspond à notre engagement de développer les services publics. Lorsqu'on décide, avec la création de Cherbourg-en-Cotentin, d'aller livrer les repas dans les communes qui n'en bénéficiaient pas, il faut du monde. Lorsque l'on décide d'harmoniser par le haut un certain nombre de sujets, il faut du monde.

Lorsque l'on décide de développer le maintien à domicile et on en a longuement parlé hier avec un débat d'une grande qualité au CCAS et il me semble que vous y êtes représenté, le débat était très qualitatif, il faut des budgets, il faut des moyens. Donc il y aura des créations de postes lorsqu'on en a besoin et notre travail c'est aussi d'adapter les services publics à la nouvelle réalité. Dans l'absolu, il n'y a pas de volonté d'augmenter massivement le nombre de fonctionnaires, ni de le diminuer, il y a la volonté d'adapter à la réalité des besoins, nouveaux parfois, et on l'a vu avec la crise sanitaire et de s'adapter à ce qui est Cherbourg-en-Cotentin. Dans l'état actuel de nos connaissances, 43 postes ont été créés, l'objectif était de 25 postes, donc on a des postes à aller chercher sur les départs à la retraite. C'est la situation aujourd'hui, c'est ce qu'on est en train de faire et c'est ce qu'Agnès fait. Si demain on a des besoins nouveaux on embauchera et on saura aussi l'argumenter. Nous avons vu, pendant la crise, que dans certains secteurs il faut aussi que l'on renforce parce que parfois certains services ont eu du mal à fonctionner avec une ou deux personnes malheureusement malades.

Sur la question de notre engagement qui a été tenu de baisser les taux, on l'a fait pendant 4 ans j'y reviendrai tout à l'heure parce que je subodore qu'il y a d'autres questions sur ce sujet.

Gérard DUFILS : Nous nous félicitons, au niveau national, de la loi de finances qui se déploie autour de trois volets principaux qui sont : l'écologie, la compétitivité, la cohésion. Même si on aurait aimé que la cohésion passe devant la compétitivité. Que la ville de Cherbourg s'inscrive dans ses objectifs et veuille dynamiser l'investissement en préservant l'autofinancement, on ne peut que s'en féliciter aussi. Nous nous félicitons de la bonne santé financière de la ville, qui est démontrée tout au long du paragraphe 2, mais nous avons quelques interrogations à poser. Au niveau du paragraphe 2.3, vous dites que les exigences du pacte de Cahors ont été respectées par la maîtrise des charges de fonctionnement. Est-ce que ces exigences du pacte de Cahors ont empêché de voir certains budgets menés à son terme ? Est-ce que vous avez dû faire des choix pour le respecter ? On aimerait avoir un peu plus de détails sur l'impact qu'a eu le pacte de Cahors par rapport aux budgets municipaux de fonctionnement. Sur le deuxième point, vous parlez de la rationalisation des équipements publics à travers notamment le schéma directeur de l'école publique, on se félicite de cette intention, si ce n'est qu'elle doit être faite avec les citoyens, les professionnels concernés et je sais que vous avez à cœur de le faire. Toutefois vous n'êtes pas sans savoir qu'une pétition a été lancée contre la fermeture de l'école des Roquettes qui a recueilli plus de 300 signatures à ce jour. Est-ce que c'est par manque d'explication du projet de concertation ? Quelle réponse va être apportée à cette pétition ? Est-ce que ce sera un complément d'explications ? Des contacts avec les habitants ? Est-ce qu'éventuellement le schéma directeur de l'école publique est amené à évoluer ? Nous souhaiterions avoir des réponses sur ce sujet.

Concernant le paragraphe 2.3.6 page 22, on parle de Brès-Croizat, budget annexe, qui est annoncé effectivement mais y a pas de chiffres derrière. Est-ce qu'il y a un volume qui a été définie au niveau de la compensation en fin d'année ? Est ce qu'il y a des chiffres qui sont déjà connus par rapport à cela ? Et enfin page 28, paragraphe 5, il y a un chiffre qui nous a interpellé au niveau de la liste des investissements que vous annoncez. C'est le chiffre de 4 millions d'euros pour la transition énergétique sur l'exercice. 4 millions d'euros sur la transition énergétique si vous arrivez à respecter les exigences qui vont être celles que l'on va devoir aborder, en termes de sobriété, en termes de transition vers des énergies propres, qui amèneront obligatoirement à revoir tout le patrimoine bâti communal par rapport au chauffage, ne serait-ce que ça. Par rapport aux exigences de sobriété, 4 millions d'euros ça nous paraît franchement très faible par rapport aux enjeux et très en dessous de ce qui nous paraît être nécessaire. On aimerait que ce chiffre de 4 millions d'euros vous nous l'expliquiez un peu mieux même si je suppose que dans d'autres lignes on trouve des réponses.

Benoit ARRIVÉ : Merci de vos questions pertinentes. Sur le pacte de Cahors, effectivement nous avons fait le choix à l'époque de le respecter. On a eu de longs débats entre 2016 et 2020 pour éviter de payer notamment des pénalités, nous n'avons pas eu à faire de choix drastiques compte tenu de nos finances, mais nous avons fait attention aux projets que l'on portait. Aujourd'hui le pacte a été cassé suite au COVID mais Gilbert LEPOITTEVIN vous l'a dit tout à l'heure on est aussi extrêmement vigilant sur l'avenir. Nous comme toutes les collectivités quelle que soit leur obédience politique d'ailleurs.

Puisque M. LEQUILBEC en parlait tout à l'heure on est persuadé que le « quoi qu'il en coûte » du Président MACRON aura finalement un prix et que l'on peut subodorer, c'est le cas des associations d'élus je pense à France urbaine ou à l'AMF, qu'après les élections présidentielles, si jamais M. MACRON était réélu on verra bien qu'il y a un prix au « quoi qu'il en coûte » et que les collectivités seront probablement appelées au financement de la crise, je partage l'avis de M. LEQUILBEC là-dessus. C'est aussi pour cela que l'on souhaite être prudent et comme cela a été rappelé tout à l'heure le choix du gouvernement actuel, c'est finalement de priver les collectivités locales, sans le dire, de l'autonomie fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production. Nous avons aidé à la fois les entreprises et les plus aisés des français. Il faut que l'on reste prudent pour préparer demain parce que on pense collectivement au niveau de l'AMF et de France Urbaine, mais encore une fois quelle que soit l'obédience politique des élus et des maires, et les départements s'interrogent de la même façon, les régions également, que les collectivités seront peut être réduites dans leur volume de financement public est encore une fois j'insiste sur le fait que la suppression de la TH nous a fait perdre une certaine autonomie et une progressivité.

Sur la question des écoles et Dominique HÉBERT va vous répondre précisément sur la question des Roquettes, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, on va investir 39 millions d'euros sur ce mandat, et plus de 100 millions d'euros sur deux mandats, je ne connais pas beaucoup de collectivités, hormis Marseille, mais là c'est un autre sujet, qui vont investir autant pour défendre l'école de la république et valoriser l'école publique. Par contre il faudra faire des choix, il y a des bâtiments qui sont anciens, qui ont été créés dans les années 40-50 et il faut aussi avoir le courage de la vérité, on va rénover certaines écoles on va en construire des nouvelles mais on va en démolir d'autres ou en déplacer d'autres, parce qu'il faut aussi s'adapter à la nouvelle carte de Cherbourg-en-Cotentin. Mais gardez en tête que sur cette question de l'école de la république, il me semble que les montants, que l'on annonce dans ce qui est prévu, vont aussi dans le sens de la valorisation de l'école publique. Mais encore une fois tout n'est pas possible.

La dernière de vos questions concerne la transition énergétique, alors Gilbert LEPOITTEVIN l'a dit ce matin en conférence de presse, bien évidemment il y a beaucoup plus, les 4 millions d'euros c'est la ligne spécifique mais sur toutes les autres lignes en quelques exemples, dans les 39 millions d'euros dans les écoles ou dossier Chantereyne qui ont été présentés tout à l'heure, bien sûr il y a des questions de transition énergétique et écologique. C'est intégré à d'autres lignes, on a une ligne spécifique sur des actions propres. Sur ce mandat beaucoup d'argent public va être mis sur cette question de transition énergétique et écologique. Le BNG c'est de la transition énergétique et écologique, la rénovation d'un certain nombre de bâtiments également.

Concernant Brès Croizat, vous avez déjà eu l'information, cela a été voté, nous sommes sur une subvention de la ville au centre de plus de 400 000 euros par an, mais encore une fois, on le fait parce que l'État ne le fait plus et parce que cela a permis à quasiment 3 500 habitants de retrouver un médecin traitant. Nous sommes plutôt fiers des choix qui ont été les nôtres.

Gilbert LEPOITTEVIN : Sur le centre Brès Croizat, je rappelle que le 15 décembre 2021 nous avons voté le budget annexe pour que le centre Brès Croizat puisse fonctionner au 1^{er} janvier. Il y a un budget aux alentours de 430 000 euros avec une participation de la ville de 200 000 euros. Ce budget annexe ne sera pas modifié lors du prochain budget, il le sera lors du budget supplémentaire pour reprendre des écritures comptables.

Benoit ARRIVÉ : Pour être extrêmement précis, les 4 millions d'euros sur la transition énergétique ne concernent que les changements de systèmes de chauffage, cette ligne spécifique de 4 millions d'euros pour la transition énergétique, c'est 4 millions d'euros de changement de système de chauffage à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin et le reste se trouve dans l'ensemble des lignes « rénovation des bâtiments », « transformation des écoles » ...

Dominique HÉBERT : Sur ce dernier point, juste un exemple l'école Mitterrand que vous avez évoquée tout à l'heure, c'est 3,5 millions de travaux, à peu près 80 ou 90% sont liés aux économies d'énergie et la rénovation thermique de cette école ce qui illustre bien qu'il n'y a pas une ligne budgétaire qui montre nos efforts en termes de lutte aussi contre le réchauffement climatique puisque c'est un enjeu sur lequel nous avons tous des responsabilités.

Concernant le schéma directeur des écoles publiques, il a été présenté en conseil municipal, il a été voté, j'ai le souvenir qu'il avait été plutôt apprécié dans les débats et très largement voté. Effectivement il y a une école aujourd'hui qui n'est pas satisfaite de voir qu'elle sera fermée dans le cadre de ce schéma directeur des écoles publiques. Je suis allé à la rencontre du conseil d'école avec l'inspecteur de l'éducation nationale. Le schéma directeur nous l'avons travaillé aussi avec l'éducation nationale notamment les IEN et les services de la DASEN puisque la DASEN est venue faire un certain nombre de réunions sur Cherbourg-en-Cotentin pour travailler sur ce document stratégique à l'échelle de la ville. C'est un peu plus compliqué d'avoir un débat avec un conseil d'école pour co-construire à la fermeture d'une école. Nous n'avons pas été forcément jusque-là dans le choix des écoles qui allaient fermer ou chacun dit moi je veux bien que mon école ferme ou moi je refuse, parce que ça semble complètement impossible.

En plus les choix qui ont été opérés étaient plutôt sur des enjeux liés à des questions de réglementation. Je rappelle les travaux sur Veil et Doisneau à cause du PPRN, les risques naturels de submersions marines et de chutes de pierres pour Doisneau ou alors des problématiques fortes en termes de rénovation thermique de nos locaux et où on a commencé à travailler en priorité sur les écoles Mitterrand, Noblet et viendront d'autres écoles sur le territoire. Autre point, nous avons évoqué aussi que ce schéma directeur des écoles publiques n'est pas uniquement sur le travail des écoles, du temps scolaire, la ville a la responsabilité de l'ensemble du temps de l'enfant qui intègre les 24 heures de temps d'école mais qui intègre également tout le périscolaire matin, midi, soir, la restauration scolaire, qui intègre la gestion des mercredis et les mercredis toute la journée à partir de septembre prochain et également toutes les vacances. Pour vous donner un ordre de grandeur, il y a 136 jours en moyenne d'école par an et il y a un peu plus de 100 jours de mercredis et de vacances, ce qui montre que le temps de l'extrascolaire mercredi et vacances est aussi extrêmement important, il ne faut pas l'oublier dans notre réflexion.

C'est pour ça que dans notre réflexion, pour pouvoir accueillir les enfants dans des locaux de qualité sur l'ensemble du territoire, de façon à avoir un maillage de centre de loisirs qui soit cohérent en proximité, nous avons fait le choix de pouvoir accueillir des enfants en centre de loisirs sur l'école des Roquettes, adossé à un vallon, un écrin de verdure qui permettra de pouvoir accueillir les enfants et de faire un certain nombre d'activités autour du développement durable, par exemple, dans le cadre de cet écrin de verdure. Cette école plus qu'une autre école est aussi sur un schéma directeur qui regarde le maillage de l'ensemble de nos écoles pour avoir des écoles de quartier qui reste en proximité. Il y a d'autres écoles que l'on aurait pu fermer si on avait été au bout de la logique de se dire on constitue des groupes qui peuvent aller jusqu'à 16 classes par école mais on n'a pas souhaité le faire. J'ai eu des échanges avec les directeurs de ces écoles qui ont remercié la ville, on n'a pas souhaité le faire parce que sinon on retirait une école de proximité. L'école des Roquettes ce n'est pas du tout le cas, il y a une autre école de grande qualité, l'école Bayet, à moins de 300 mètres et à l'école des Roquettes 63% des enfants scolarisés n'habitent pas le secteur de l'école. Ils habitent Equeurdreville, La Glacière, Tourlaville, une partie de Cherbourg centre. 63 % des enfants et il y a une école à moins de 300 mètres, donc quand on veut parler de la rationalité ou mieux utiliser l'argent public, mieux utiliser les locaux publics, je pense que là, nous sommes aussi dans de la bonne gestion des finances publiques. Ces locaux qui sont de qualité à l'école des Roquettes, je m'en suis expliqué auprès du conseil d'école, pendant 4 heures, je peux vous dire qu'on a eu le temps d'aller au bout des choses, nous avons pris le temps de faire ces discussions. Vous m'évoquez une pétition à 1 300 signatures. 1 300 signatures sur une pétition mise sur les réseaux sociaux où la terre entière peut signer, c'est assez facile sur des démarches comme cela quand on les présente de façon un peu tronquée où on ne met pas tous les éléments sur la table, il y a des locaux évidemment mais aussi des gens du sud Manche, du sud de la France voire même à l'étranger qui signent ce type de pétition. Par contre les représentants des parents d'élèves puisque nous avons voté, à l'initiative de Nouredine BOUSSELMAME, au mois de novembre, dans le cadre de la démocratie participative, nous avons voté la possibilité de faire des pétitions citoyennes au niveau de la ville donc il y a des représentants de parents d'élèves de cette école qui nous ont sollicités pour pouvoir mettre une pétition contre la fermeture des Roquettes sur la plateforme municipale. Évidemment nous n'avons pas refusé de mettre en œuvre cette pétition sinon ce serait une forme de recul par rapport à un autre engagement en termes de démocratie participative, cela fait déjà un certain temps que cette pétition est mise en ligne sur le site de la ville est, à ce jour elle a 96 signatures, cela permet de relativiser aussi les choses par rapport aux 1 300 que vous avez annoncé. Je pense que c'est important de clarifier les choses. Si jamais il y a plus de 800 signatures sur la pétition mise en ligne sur le site de la ville, nous représenterons en débat au conseil municipal tel que nous nous y sommes engagés au mois de novembre, les raisons pour lesquelles nous avons fait le choix de fermer les Roquettes. Mais sincèrement quand on s'engage sur le schéma directeur des écoles publiques, si on ne parle que du volet, on va faire des investissements, on va rendre une école qualitative, ça c'est facile. Maintenant s'il y a une opposition parce qu'on veut fermer les écoles, dans ce cas, il ne faut pas mettre en place de schéma directeur sur les écoles publiques, il ne faut pas le présenter au vote parce que si on doit reculer systématiquement dès qu'il y a un petit peu de contestations, je suis désolé mais l'action publique demande aussi un petit peu de courage, et personnellement, je ne souhaite pas que l'on change de position parce que je ne souhaite pas que l'on remette en question dès les premiers mois de lancement des travaux le schéma directeur des écoles publiques, qui avait plutôt une vision stratégique à trois mandats donc si dès le premier écueil on remet les choses en place ou en question je pense que cela serait pas forcément une bonne chose.

Benoit ARRIVÉ : Je suis très heureux parce que je vous ai dit tout à l'heure que je voulais des débats apaisés, d'une grande tenue dans nos conseils municipaux ce qui est pas le cas partout et je crois que c'est le cas au regard des interventions de mes adjoints, j'en profite pour leur dire qu'il y a beaucoup de qualité dans cette équipe municipale et que je suis très fier d'être accompagné par les personnes qui m'entourent.

Je pense que la réponse est assez argumentée et notamment le fonctionnement aujourd'hui par les dérogations de l'école des roquettes et la présence d'une autre école qualitative à moins de 300 mètres et donc les enjeux de proximité sont abordés et Dominique HÉBERT a raison de vous donner le détail, le partage entre le temps scolaire et le temps hors scolaires, puisque contrairement à d'autres collectivités à Cherbourg-en-Cotentin nous intervenons beaucoup sur le temps hors scolaires, c'est d'ailleurs une des conséquences du choix de la population de revenir aux 4 jours, puisque contrairement à d'autres qui sont revenus aux 4 jours en disant aux parents vous avez voulu revenir aux 4 jours, vous vous occupez de vos enfants. À Cherbourg-en-Cotentin, nous allons mettre en place les 4 jours à la demande des habitants puisque c'était mon engagement de campagne d'aller jusqu'au vote et on l'a fait, mais en même temps, on va s'occuper des enfants le mercredi.

Gérard DUFILS : C'était le sens de mon intervention et toutes les explications que vous venez de donner elles ont besoin d'être comprises et d'être entendues.

Noureddine BOUSSELMAME : Je me félicite du fait que les outils que nous avons proposé à nos concitoyens fonctionnent, que ce soit les ateliers citoyens, que ce soit la pétition citoyenne. La pétition citoyenne qui est quand même quelque chose que toutes les villes, même celles qui sont en avance sur la participation citoyenne, ne proposent pas car elle n'est pas facile à gérer et à Cherbourg-en-Cotentin nous sommes allés au-delà de ce que font d'autres villes puisque, nous, à partir de 0,5 % nous recevons les porteurs pour voir un peu si on peut changer la pétition, quand elle a un intérêt général, de manière à aller plus loin. Mais comme le disait Dominique HÉBERT, il y a des critères de recevabilité. Une pétition à partir du moment où il y a les critères de recevabilité, elle est mise en ligne et si elle dépasse les 800 signatures on fait ce qui est convenu dans la délibération.

Jean-Michel MAGHE : Nous ne débattons pas sur les détails du dossier d'orientation. Nous souhaitons aborder l'aspect évolution de la fiscalité, notamment la fiscalité des ménages au travers de la taxe foncière. La convergence des taux d'imposition vers un taux moyen entre les communes est une des fondations de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, c'est d'ailleurs écrit à la section 3 article 1 de la charte de gouvernance de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin. J'avais, lors de la création de Cherbourg-en-Cotentin, demandé la convergence des taux, des taxes d'habitation et foncières vers les taux de Querqueville qui étaient les plus bas de l'agglomération. Je me remémore les réunions publiques où vous expliquez cet engagement de l'ensemble des maires pour la création de Cherbourg-en-Cotentin. Je rappelle les éléments suivants les taux sur la taxe foncière variaient de 14,5 à un peu plus de 20% entre Querqueville, La Glacière, il n'y avait que Cherbourg qui était au environ de 19,3. On a commencé quand on a intégré les taux de l'intercommunalité on était au environ de 25,6 puis 25,3 l'année d'après puis 25,08 et en 2020 on est arrivé à 24,8, 2021 premier blocage, première stabilisation. Cette convergence du taux moyen vers les taux de Querqueville qui était commencée de 2018 à 2020, vous l'avez arrêtée en 2021 pour la taxe foncière et même avant pour la taxe d'habitation au vu de sa disparition. La conséquence de ce blocage du taux moyen c'est la négation des engagements, je dis bien de nos engagements, de 2016 et de vos engagements de 2020. La convergence des taux vers ceux de Querqueville c'est l'engagement de votre part de la baisse des impôts fonciers des habitants de Tourlaville, d'Equeurdreville, de Cherbourg-Octeville et de La Glacière, quand ceux de Querqueville restaient stables. C'est le principe de la convergence. Le blocage par votre majorité du taux moyen à 24,8 pour la deuxième année donne l'impression d'une stabilité mais c'est une stabilité virtuelle de la taxe foncière pour tous les habitants car cela n'arrête pas la convergence des taux, compte tenu des différences, cela signifie la poursuite de la baisse pour Cherbourg, La Glacière, alors peut-être qu'il y a d'autres communes concernées, et la hausse pour Equeurdreville, Tourlaville et Querqueville avec en plus un bonus de recettes puisque effectivement on reste stable et on ne baisse pas. Si vous aviez tenu vos engagements pour 2022 nous aurions dû voter un taux communal aux environs de 24,26, le taux tel qu'il est maintenu et de 24,8, cette différence d'un peu plus de 0,5 point représente tout de même un prélèvement supplémentaire de 500 000 euros par rapport aux promesses de Cherbourg-en-Cotentin, par rapport à vos engagements et a priori en 2023 cela aurait dû encore augmenter puisque la baisse devait se poursuivre. Monsieur le Maire, vous proposez dans le débat le blocage de la baisse des taux nous ne pouvons l'accepter d'autant plus que vous venez d'expliquer que la santé financière de Cherbourg-en-Cotentin était bonne et que la compensation de la taxe d'habitation est excédentaire. Si nous ne tenons pas nos engagements d'élus, nous ne pouvons pas déplorer le fort taux d'abstention, je rappelle que 71 % de nos électeurs s'étaient abstenus pour les élections municipales à Cherbourg, et nos électeurs reviendront aux urnes lorsque nous afficherons la tenue de nos engagements. Quand sera-t-il prévu de faire converger le taux communal vers celui qui était prévu initialement ? Vous venez de répondre à l'instant en annonçant que cela resterait stable jusqu'à la fin du mandat. Effectivement en commission j'avais posé la question sur la reprise de la baisse des taux convergeant vers ceux de Querqueville et M. LEPOITTEVIN, adjoint aux finances, m'avait répondu que cette décision avait été actée et décidée en 2021 et que ce n'était plus d'actualité. J'ai relu les délibérations de 2021 sur le BP et il n'est pas fait mention de l'aspect définitif de cette décision. Pouvez-vous me préciser si le vote de 2021 des taux bloquait ces taux moyens de façon définitive et annulait votre engagement de baisse des taux vers ceux de Querqueville ? Il me semblait que le vote des taux intervenait chaque année et que ceci hors engagements de baisse sur 12 ans pouvait être discuté, on voit que oui. Je sais bien que vous allez me dire : il y a eu la suppression de la taxe d'habitation et la pression fiscale a baissé, il y a la crise sanitaire, la compensation ne donne plus de marge de manœuvre, si la taxe foncière venait à disparaître et à être compensée il faut la maintenir à son niveau, cela veut dire que l'État a donné avec la taxe d'habitation aux habitants et que vous le reprenez avec la stabilité de la taxe foncière et tous les habitants ne participent pas de la même manière. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment cela va évoluer pour les habitants suivant les communes déléguées ? Je souhaite que soit présentée dans cette instance une information complète sur l'impact de cette stabilité virtuelle puisqu'aucun taux d'une commune déléguée ne restera stable. Expliquez-nous comment avec une bonne santé financière, des indicateurs ouverts, vous soyez obligé de revenir sur vos engagements 500 K€ d'économie quand on investit 210 millions par an ? Nous ne comprenons pas. En 2016 vous vous engagiez sur la baisse des taux, en 2021 vous les bloquez, en 2022 vous vous engagez sur la stabilité des taux. Quand allez-vous les augmenter ? Nous souhaitons avoir une explication claire et détaillée sur l'évolution des taux car ce n'est pas précisé dans le DOB.

Tout à l'heure vous avez évoqué une des causes de la création de Cherbourg-en-Cotentin et surtout les objectifs. Une des causes c'était quand même la baisse de la DGF qui amenait les communes à perdre une part importante en 2014, 2015, 2016, une part importante de leurs revenus. Le fait de créer Cherbourg-en-Cotentin a permis de stabiliser les recettes de la commune.

Nous avons évoqué le bilan des recettes et la situation financière des collectivités, j'ai quelques chiffres sous les yeux, les finances des collectivités territoriales, tous niveaux confondus, Région, Département et bloc communal entre 2017 et 2021, les recettes réelles ont augmenté d'un peu plus de 5%, la capacité d'autofinancement a augmenté de pratiquement 24 %, les dépenses réelles d'investissement de presque 15%, la trésorerie de plus de 36%, et les délais de désendettement ont légèrement baissé de 0,7 ans pour être à un peu plus de 4 ans. Les principales raisons de cette performance c'est l'augmentation des transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales et le maintien des dotations de fonctionnement, un soutien massif de l'État pendant la crise du Covid et dans le cadre du plan de relance, une gestion rigoureuse des élus locaux et une dynamique des recettes économiques liées à la bonne activité de notre économie.

Benoit ARRIVÉ : Je ne vais pas à rebondir sur la dernière partie de votre intervention qui est finalement le service après-vente du Président sortant. Je sais pas d'où vous tenez les chiffres mais parce que ce n'est pas ce qu'il se dit à France Urbaine et à l'AMF, encore une fois quelle que soit l'obédience des maires, qu'ils soient républicains ou socialistes puisqu'il n'y a pas beaucoup de maires issus de la république en marche. L'inquiétude qui est la nôtre, elle est partagée et on n'a pas le ressenti que vous avez sur l'état des finances locales, y compris sur les engagements de l'État à nous rembourser un certain nombre de nos actions qui n'ont toujours pas été remboursées. Je pourrais vous donner un certain nombre d'exemples, dans le cadre de la crise du Covid où on attend toujours les remboursements et on pourrait aussi vous parler du financement de l'école privée, si on veut faire le lien avec ce qu'on s'est dit tout à l'heure sur la volonté qui est la nôtre de défendre ici l'école de la république. Je voudrais prendre quelques minutes pour répondre précisément à ce que vous avez évoqué, d'abord vous dire que l'engagement collectif qui était aussi le vôtre, puisque vous avez pris votre part et je vous en remercie, mais je crois que vous avez eu raison y compris pour les Querquevillais, de participer à cette belle aventure qu'est la création de Cherbourg-en-Cotentin et d'ailleurs on a pu constater pendant la campagne des élections municipales que personne ne revenait sur cette évolution institutionnelle, ce qui prouve qu'une nouvelle fois nous avons eu raison d'anticiper. Notre engagement a été tenu, il a été tenu pendant quatre ans puisque nous avons convergé, il a été tenu sur la TH, il a été tenu sur le foncier bâti, il a été tenu sur le foncier non bâti en une seule année, de mémoire, on avait baissé de +27 % d'un seul coup et a été tenu sur la CFE et puis après il y a eu la création de l'agglomération, et nous avons décidé non pas augmenter les impôts mais quand le gouvernement, que vous soutenez, a décidé de supprimer la taxe d'habitation, qui est quand même quelque chose d'assez machiavélique, parce que bien évidemment les français trouvent ça formidable qu'on leur supprime la taxe d'habitation, mais il faut mesurer les conséquences derrière en termes d'autonomie fiscale et de ressources pour les collectivités qui pourtant agissent au quotidien au service des français, mieux que personne, et on a vu à quel point pendant la crise sanitaire, les collectivités ont tenu le pays parce que je voudrais aussi vous dire que si nous avons tenu, l'État a joué son rôle mais les collectivités, les Régions, les Départements, les agglomérations et les villes, ont agi partout en France pour tenir les choses sur le territoire et on n'en sortirait pas aujourd'hui de la crise comme on en sort en France sans un rôle massif des collectivités.

Maintenant je vais rentrer dans le détail pour vous répondre avec une grande précision. Vous verrez qu'on a tenu nos engagements mais qu'on a dû s'adapter à une décision politique du Président de la république actuel et qu'on s'est adapté pour préserver nos collectivités et nos marges de manœuvre dans les années qui viennent, c'est aussi ça la démonstration d'une bonne gestion de notre collectivité, d'une capacité à anticiper, comme on l'a fait ensemble M. MAGHE lorsqu'on a créé Cherbourg-en-Cotentin.

Sur le fond trois éléments nous ont amené à remettre en question en 2021 la convergence des taux de foncier bâti vers celui de Querqueville qui était effectivement vers le taux le plus bas. Le premier c'est de vous rappeler que sur la période 2020-2021, on estime à 4 millions d'euros la perte imputable à la crise sanitaire. Je vous redis que de nombreuses collectivités vont devoir augmenter les taux pour faire face à cette crise, ce qui n'est pas le cas à Cherbourg-en-Cotentin, 4 millions d'euros c'est finalement un montant assez proche de la baisse du produit de foncier bâti occasionné par la poursuite du schéma de baisse des taux de foncier bâti sur la période 2021-2025, première réponse, deuxième réponse, la confirmation de la suppression intégrale de la TH d'ici 2023 pour tous les contribuables, ça c'est le choix du gouvernement que vous soutenez, quels que soient leurs revenus, je précise quels que soient les revenus, la TH est supprimée pour tout le monde y compris pour les plus riches de ce pays, la grande majorité des contribuables les plus aisés vont bénéficier d'ici 2023 de la suppression progressive de la TH ce qui compensera très largement la stabilité du taux de foncier bâti sur les communes déléguées qui enregistreront une hausse vers le taux moyen de Querqueville. Je vous parle des plus aisés c'est aussi un élément constitutionnel parce que tous les français sont égaux devant la loi mais quand même et je pourrais aussi si j'étais taquin vous parler de la suppression de l'ISF mais je ne le ferai pas ce soir.

Vous rappelez également en point 3 que la réduction de la moitié des bases de foncier bâti des établissements industriels dans le cadre du plan de relance, votre gouvernement a fait le choix de supprimer la taxe d'habitation et de baisser les impôts de production y compris des entreprises privées largement excédentaires de plus de moitié, c'est ce qu'on appelle la baisse des impôts de production. Dans ce contexte, et là j'assume mes positions, il était donc permis de s'interroger sur l'intérêt du maintien du mécanisme de réduction du taux de foncier dont les bénéficiaires individuels au niveau des contribuables sont par ailleurs très peu sensibles du fait de l'intégration et là aussi c'est une réforme du taux départemental au taux communal en 2021. La fin du schéma de baisse du taux de foncier bâti voté par Cherbourg-en-Cotentin peut être, en tout cas pour nous, assimilé à la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité via l'impôt qui vise à absorber les effets de la crise sanitaire sans avoir à recourir à d'autres leviers qui pourraient présenter bien plus d'inconvénients, notamment la suppression de charges de service public, la diminution du service public rendu à la population ou même mieux la nécessaire révision de notre programmation pluriannuelle d'investissements et de se dire on n'investit plus 110 millions aux services des habitants mais 150, 160, 180, 190, ce n'est pas le choix qui est le nôtre, le tout sans la hausse d'imposition des taxes foncier bâti et foncier non bâti, ce que d'autres communes vont faire pour absorber le coût de la crise sanitaire. Deux éléments supplémentaires ont été également pris en compte dans notre réflexion, en moyenne 60% des bases de foncier bâti des locaux loués hors HLM à Cherbourg-en-cotentin appartiennent à des contribuables qui n'habitent pas la commune, c'est aussi une caractéristique à prendre en compte, et enfin les bases de foncier bâti des locaux industriels qui représentent près de la moitié du total des bases des locaux professionnels en 2020 ont été réduits par votre gouvernement de plus de 50% ce qui avait fait économiser un certain nombre de dépenses. Les contribuables affectés par la hausse du taux de foncier bâti sans contrepartie, suppression de la TH ou réduction de 50% sur les impôts de production ne représentent que 6% des bases de foncier bâti, dont la moitié sont des grandes surfaces ou des lieux de dépôt. Donc contrairement à ce que vous évoquez je pense qu'on préserve aussi dans nos choix la grande majorité de nos habitants ici à Cherbourg-en-Cotentin. Dès lors, afin d'assumer la solidarité mise en œuvre pendant la crise sanitaire au profit des plus nécessiteux et de confirmer le financement équilibré de notre programme d'investissement de 110 millions de la commune tout en développant et en harmonisant le service public pour tous les habitants et les querquevillais savent de quoi je veux parler, nous avons effectivement décidé de tenir compte des baisses très significatives de cotisations décidées par votre gouvernement au profit des entreprises et des contribuables les plus aisés et de préserver ainsi l'autonomie fiscale de notre commune de Cherbourg-en-Cotentin en stabilisant effectivement les taux de foncier à ceux de 2020 après 4 années successives de diminution conformément à nos engagements. Nous avons donc tenu nos engagements mais on s'est adapté à une situation nouvelle décidée par le gouvernement que vous défendez bien souvent au profit des plus aisés et on a fait cela pour assurer le fonctionnement de Cherbourg-en-Cotentin et de nous préserver des choix aux services du plus grand nombre.

Jean-Michel MAGHE : Ma question c'était quel était l'impact commune par commune parce qu'effectivement les taux moyens restent stables, maintenant commune par commune quel est l'impact puisque on est dans un principe de convergence.

Benoit ARRIVÉ : La commune, c'est Cherbourg-en-Cotentin. Maintenant commune déléguée par commune déléguée, on vous le fournira au prochain conseil.

Jean-Michel MAGHE : Je pense que ça existait et que ça existe encore parce que comme je l'ai dit dans mon exposé certains contribuables vont voir leur taxe foncière augmenter et d'autres vont voir leur taxe foncière baisser.

Benoit ARRIVÉ : Mais encore une fois aujourd'hui c'est une seule commune, lorsqu'on investit massivement à La Glacière ou à Querqueville, nous n'avons pas un habitant de Cherbourg-en-Cotentin qui va nous dire : Moi je suis un ancien octevillais ou un ancien cherbourgeois je ne vois pas vraiment l'intérêt que mon argent finance la mosaïque à La Glacière ou le toit de l'église à Querqueville donc il faut aussi intégrer cette nouvelle donne territoriale.

Sonia KRIMI : Je vais intervenir en cinq points. Le premier, c'est mon agacement, je tiens à le dire, de cette manière de mépriser le privé, de mettre en contradiction toujours les écoles privées. Ce sont les écoles privées contre les écoles publiques, ce sont les entreprises privées contre les entreprises publiques. Les entreprises privées c'est aussi nos artisans, c'est aussi le boucher, l'artisan du coin, c'est grâce à lui qu'il y a des impôts et c'est grâce à cet artisan qu'il y a du social. Les riches contre les pauvres, j'ai entendu en début du conseil, c'est très insultant cela. Oui pour mettre un peu plus d'égalité, oui pour refaire des règles beaucoup plus équitables, mais non pour insulter la moitié de nos concitoyens. Deuxièmement, la taxe d'habitation est remplacée au centime près, vous l'avez dit, la présentation de M. LEPOITTEVIN était très très claire donc arrêtez d'attaquer toujours la taxe d'habitation parce qu'elle est remplacée au centime près et ça c'est un fait.

Troisième point, M. LEPOITTEVIN l'a rappelé aussi, le rebond est plus fort que prévu, vous le savez, cette crise nous a coûté 4 milliards d'euros, les chiffres exacts hors Ile-de-France, mobilité. Certes cet impact était très dur sur les collectivités locales mais on le qualifie aujourd'hui, grâce au soutien de l'État entre autres, de modéré. Quatrièmement, vous mettez en cause les chiffres qui ont été donnés par Jean-Michel MAGHE, je vous invite à lire un rapport parlementaire de Jean-René CAZENEUVE, c'est un nom qui se respecte, Jean-René CAZENEUVE a sorti un rapport parlementaire sur le bilan des cinq ans des finances locales et tous les chiffres sur l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement de la CAF, la capacité d'autofinancement brute de dépenses réelles d'investissement de la trésorerie qui a augmenté de 36%, ce sont des chiffres qui sont sortis dans un rapport parlementaire. Je vous invite à lire la presse du monde d'hier où ces chiffres sont vérifiés et repris par le journal, l'article est titré « En fin de quinquennat les finances locales affichent une meilleure santé ». Cinquième point, les finances puisque vous parlez de mode macronisme, vous vous êtes autorisé à dire ce mot donc du coup je suis obligé de rappeler que les finances publiques ont baissé entre 2012 et 2017 de 23% et comme les paroles s'envolent et les écrits restent j'enverrai à tout le conseil municipal le détail de ce que vous avez fait pour ou plutôt contre les collectivités territoriales quand vous étiez au pouvoir.

Benoit ARRIVÉ : Je n'ai pas grand-chose à répondre à votre argumentation. La taxe d'habitation effectivement, Gilbert LEPOITTEVIN vous l'a dit en toute honnêteté, est aujourd'hui compensée à un bémol près, c'est que l'on sait que ça ne durera pas. Mme KRIMI, on perd la dynamique, et vous le savez très bien, on perd la dynamique territoriale. Demain que vous soyez une collectivité en développement, et j'en parlais lors du dernier conseil d'administration de France Urbaine, que vous soyez une collectivité en développement, une collectivité en déclin, que vous passiez vos journées, comme on le fait avec l'équipe municipale, à développer le Cotentin ou à développer Cherbourg-en-Cotentin ou que vous ne fassiez rien, cela sera la même chose. La réforme qui a été voulue par le Président MACRON sur la suppression de la taxe d'habitation elle a quand même cet inconvénient-là c'est que l'on perd la progressivité du territoire et je parlais tout à l'heure, mais j'assume mes mots, je m'étais opposé à la suppression de la taxe d'habitation et un certain nombre d'élus sont en train de se rendre compte que c'était un leurre. Je pense que c'était une erreur même si ça fait plaisir aux français c'est une erreur parce que ça prive les collectivités de la dynamique de leurs ressources et c'est une erreur parce que ça coupe le lien, c'est aussi une façon de répondre à l'interpellation tout à l'heure de M. MAGHE sur la capacité des électeurs à retrouver les urnes. Ça coupe le lien entre les élus locaux qui votent l'imposition et normalement les taux et le contribuable électeurs. Je pense que c'était une double erreur cette suppression de la taxe d'habitation et je l'assume même si je comprends que ça peut faire plaisir à une partie des français, mais vous verrez que les collectivités locales s'en mordront les doigts dans quelques années.

Je vous remercie les uns et des autres pour vos débats.

Gilbert LEPOITTEVIN : Pour répondre à la question de M. MAGHE sur le taux à 46,22, pour les communes déléguées, pour Cherbourg-Octeville - 0,23 annuellement, Equeurdreville-Hainneville + 0,21, La Glacière - 0,35, Querqueville +0,60 et Tourlaville +0,42.

Benoit ARRIVÉ : Ce qui me semble malgré tout assez limité compte tenu des effets bénéfiques de la création de Cherbourg-en-Cotentin

19h53 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

9 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – CREATION DE LA VOIE DOUCE DU HOMET

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le programme de travaux relatif à la création de la voie douce du Homet a fait l'objet d'une délibération présentée au conseil municipal le 16 décembre 2020.

Le montant total de cette opération est prévu à hauteur de 4 630 000 € sur 3 ans comprenant 300 000 € de subvention à la SNCF (participation ramenée à 200 000 € par délibération du 30 juin 2021). 100 000 € ayant déjà été versés à la SNCF en 2021, il est proposé de gérer cette opération sous forme d'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre et les travaux à hauteur de 4 330 000 €.

Total AP 2022-2024	4 330 000 €
CP 2022	200 000 €
CP 2023	2 500 000 €
CP 2024	1 630 000 €

Le conseil municipal a autorisé l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur de l'autorisation de programme. Les crédits de paiement 2022 seront inscrits au budget primitif 2022.

Jean-Michel MAGHE : Une petite intervention, qui n'est pas vraiment liée à la délibération mais à son principe. On va parler de démantèlement de voie ferrée. On a trois passages à niveaux : sur la quatre-voie au niveau de la Saline, au niveau de l'abbaye du Vœu, aucune n'est reliée à des voies ferrées, on est très proche du Homet donc dans le cadre de l'intervention et des chantiers, est-ce qu'il serait possible de faire sauter ces passages à niveau où j'ai déjà eu des collègues qui ont cassé des trains avant, il s'avère qu'il y a des trous. Celui de l'abbaye du Vœu, il y a eu un accident.

Gérard DUFILS : On parle de chiffres, en 2022 : 200 000 euros, 2023 : 2,5 millions et 1,6 millions. Cela correspond à quoi en termes de réalisation d'opération ? À partir de quel moment les travaux seront terminés et la voie utilisable ?

Je sais qu'il y a eu une concertation, je sais que le projet est en cours de construction. Est-ce que l'on aura le droit à une présentation du projet, dans son détail ?

Arnaud CATHERINE : Pour répondre à la question de M. MAGHE, effectivement il y a la voie de la Saline, c'est d'ailleurs un prolongement de la voie du Homet puisqu'elle va droit sur la digue du Homet. Ce n'est pas prévu dans le cadre de cette opération, dans le cadre de ce programme. Les autres traversées que vous avez évoquées, grâce aux voies dédiées du Bus Nouvelle Génération, vont sauter, puisque nous allons effectivement les déposer dans le cadre de ce projet. Pour revenir sur les questions relatives à la voie du Homet, je vous remercie pour cette intervention qui me permet, tout d'abord, de vous donner une nouvelle information, c'est aussi pour cela que nous avons communiqué ce matin avec M. le Maire et je voudrais aussi souligner, ici, les excellentes relations que nous avons avec le ministère des armées. Les services de la ville et les services du ministère des armées travaillent ensemble. Nous devrions recevoir notre autorisation d'occupation temporaire, puisque vous savez qu'aujourd'hui, cette emprise, reste au ministère des armées, c'est une emprise militaire. Nous sommes donc dans l'attente de cette AOT pour pouvoir enfin engager le programme des travaux. Je précise que sur l'engagement de crédit que vous allez voter tout à l'heure, à hauteur de 4,3 millions, l'emprise comprend aussi le petit parking de la gare. On parle souvent de la voie du Homet avec un programme de travaux à 3,4 millions d'euros, c'est strictement la voie du Homet, la piste cyclable et le chemin de promenade. Le reste c'est le traitement du parking, c'est une opération complète. Sur la voie du Homet, à proprement parlé, les balades commentées, les temps de concertation et les relations que nous entretenons avec le ministère des armées, accompagné de notre maîtrise d'œuvre, nous ont permis aujourd'hui d'avancer un peu. Nous avons retenu un certain nombre de lignes directrices sur les propositions qui ont été faites car toutes les propositions faites ne pouvaient pas être retenues. Parmi les lignes directrices, il y avait tout d'abord la séparation des flux qui étaient demandés pour éviter les conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons, ce qui arrive souvent, je pense à la Saline qui pourtant a traité ce sujet. Ce principe est retenu.

Il y avait la question de la biodiversité et de la préservation de cette faune et de cette flore, le principe directeur sera simple : aujourd'hui une végétalisation existe sur les talus et pour éviter de détruire la flore et avoir un impact sur la faune, nous ne traiterons quasiment pas la végétalisation du talus à l'exception de quelques plantes invasives qu'il nous faudra traiter pour éviter leur développement. Cela va donc permettre de protéger, il existe des lézards des murailles, des batraciens aussi, tout cela sera préservé. Autre principe directeur, une demande forte était d'avoir un sol perméable pour éviter de retenir l'eau et éviter les ruissèlements d'eau qui auraient nécessairement un impact sur la faune et la flore. Nous sommes partis sur un revêtement de sol perméable mais cyclable parce que c'est important, il existe des goudrons qui sont perméables, des revêtements de sol qui laissent passer l'eau et qui répondront aussi aux attentes des cyclistes. Autre demande forte, c'était les accès supplémentaires parce qu'aujourd'hui on a cette voie mais l'intérêt de cette voie c'est aussi de pouvoir pénétrer en cœur de ville avec certains accès. Globalement il y a une proposition qui est faite, je ne sais pas si tout pourra se faire, d'avoir un accès tous les 300 mètres vers le cœur de ville, certains demanderaient des traitements relativement importants avec des rampes, d'autres des traitements moins importants en tout cas, l'idée c'est d'aller connecter quand même le cœur de ville et le schéma directeur cyclable avec le réseau structurant que nous bâtissons par ailleurs. C'est aussi l'occasion de renforcer la sécurité pour traverser la ville parce que des fois pour passer au niveau du boulevard Pierre Mendès France, cela peut être dangereux donc en empruntant la voie du Homet cela permettra, demain, d'éviter cet axe très routier. Sur la signalisation, c'était aussi une attente forte des habitants et c'est d'ailleurs un écueil de notre réseau cyclable, c'est l'écueil principal, c'est déjà le jalonnement et la signalisation parce que quand on est cherbourgeois, on peut se déplacer sur notre piste cyclable on sait où l'on va mais si on n'est pas habitant de la ville on ne sait pas où l'on va, il n'y a pas de signalétique. L'idée est de renforcer la signalétique, de traiter aussi une signalétique horizontale qui peut parfois être tout aussi pratique. L'éclairage des tunnels avait été demandé, nous sommes partis sur le principe d'un éclairage permanent quand il y a du passage, à savoir une détection de présence. Pour les tunnels, l'idée est de pouvoir les traverser en toute sécurité. Sur le traitement d'ensemble, l'ambiance d'ensemble, là aussi c'est une attente forte des habitants, l'idée est de conserver le passé industriel de cette voie parce que par le passé, c'était une voie ferrée qui deviendra une voie douce.

En tout cas, elle a vu passé des trains qui avaient une vocation industrielle donc il y a une proposition qui a été faite par la maîtrise d'œuvre autour de l'acier corten qui est un acier qui présente un aspect rouillé et qui rappelle les traverses de chemins de fer. Il y a la question du traitement artistique des tunnels, là aussi c'est un sujet qui avait été évoqué, avec les services de la ville, de la culture, nous travaillerons autour du « street art » parce que c'est un projet global sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Il y avait aussi la question du bruit, ça a été évoqué et notamment la question a été posée de savoir si on pouvait mettre des murs anti-bruit pour les riverains du boulevard et la réponse est clairement non pour une bonne et simple raison, c'est que traiter la voie du Homet avec un mur anti-bruit, c'est 2 millions d'euros alors soit on fait une piste cyclable, soit on fait un mur. Le choix est plutôt de faire une piste cyclable, par contre, peut-être de traiter avec de la végétation, un mur plutôt végétal qui apporterait une première réponse, pas totalement satisfaisante en matière de réduction du bruit mais en tout cas une première réponse et aussi peut-être un visuel plus intéressant qu'une autoroute urbaine. Je précise aussi que, parce que l'on a évoqué ce matin dans le point presse que l'on faisait avec le Maire, nous allons bientôt faire une expérimentation et ça faisait partie du programme municipal de Passion Commune, une expérimentation de marquage au sol photoluminescent. On va faire une expérimentation du côté de Tourlaville et si elle est concluante, on pourra peut-être traiter la voie du Homet avec cette peinture photoluminescente, ce qui permettrait d'éviter de mettre en place de l'éclairage, peut-être inutile le long de la voie.

Benoit ARRIVÉ : Ce dossier est peut-être un peu plus complexe qu'on pensait au début compte tenu de la propriété foncière et des travaux que l'on a dû mener pour récupérer les emprises. Il y a un travail fait avec l'ensemble des associations qui défendent une autre mobilité parce que les choses se passent en concertation, en co-construction pour atteindre les objectifs qui étaient les miens à savoir le développement des pistes cyclables. Ce sera le cas, bien sûr, avec la voie du Homet mais aussi le BNG, avec enfin une piste cyclable qui permettra de passer l'épreuve du pont-tournant et qui viendra compléter la passerelle avec la valorisation sur les quais et bien sûr, les enjeux de sécurisation des pistes cyclables existantes, l'interconnexion des pistes cyclables entre elles et des questions de revêtements, et bientôt vous le verrez, l'inauguration au cœur de ville d'un premier local à vélos sécurisé.

Arnaud CATHERINE : Par rapport au calendrier, on mène toutes les études, au-delà des diagnostics réglementaires, toutes les études de programmation sur l'année 2022 et les travaux commencent en 2023 et on espère une livraison fin 2023, début 2024. Les services me diraient d'être prudent et de dire plutôt 2024 mais je suis optimiste. Petit bémol quand même, nous avons déposé un dossier auprès des services de l'État en espérant que l'État accompagnerait la ville dans ce projet qui nous tient tous à cœur. Sachez que l'État ne subventionnera en rien le projet, pas un euro. Nous espérons un million d'euros, nous ne les aurons pas, c'est regrettable.

Sonia KRIMI : Sur ce dernier point, il y avait des subventions, il y avait un appel d'offres « France vélo » il y a deux ans et la mairie n'a pas répondu à cet appel d'offres. 38 mairies de la même taille que Cherbourg-en-Cotentin et un peu plus, ont pu bénéficier de financements allant de un million à quelques millions d'euros.

Arnaud CATHERINE : Sur les appels à projet à vélo, nous avons déposé des dossiers et obtenu, d'ailleurs, des subventions. Je parle d'un autre appel à projet, celui des mobilités actives. Le projet mobilités actives, c'est vraiment regrettable parce que le gouvernement évoque souvent la nécessité de développer les mobilités douces, les mobilités alternatives. Sur un projet comme celui-là, qui coche finalement toutes les cases, pas un euro, je trouve que c'est un peu fort. Sachant que dans le courrier de réponse, on nous fait comprendre que c'est un bon projet, qu'il avait l'aval du comité de sélection, on se demande pourquoi on n'a pas été subventionné alors qu'on avait l'aval du comité de sélection. On nous envoie sur un autre appel à projet à venir, qui, de toute façon n'est pas cumulable avec d'autres subventions que nous avons demandées via le fond FEDER. Nous allons donc solliciter les collectivités territoriales qui nous entourent et j'espère qu'elles répondront.

20h10 Votants : **55**

Pour : **46** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

10 – MISE AUX NORMES DE L'HOTEL DE COMMUNAUTE - AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00003) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération du 20 décembre 2012, le conseil de communauté a approuvé le programme qui consiste en la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments composant l'hôtel de communauté (devenu hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin depuis). Cette autorisation de programme d'un montant initial de 2 512 425,82 € a été révisée plusieurs fois.

Compte tenu du déroulement des travaux, il est nécessaire pour solder l'opération d'annuler les crédits de paiement 2021 et de les transférer sur 2022 de la manière suivante, sans augmentation globale du projet :

Total AP 2013-2022	3 617 245,82 €
CP 2013	-
CP 2014	415 006,74 €
CP 2015	1 639 755,50 €
CP 2016	1 365 274,43 €
CP 2017	52 510,89 €
CP 2018	11 358,39 €
CP 2019	9 329,92 €
CP 2020	10 128,05 €
CP 2021	-
CP 2020	113 881,90 €

Le conseil municipal a validé l'autorisation d'actualisation des crédits de paiement.

20h11 Votants : **55**

Pour : **46** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

11 – FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin se sont prononcés en faveur d'une mutualisation de certains services, dont les ressources humaines.

Les prestations de formation, et notamment de formation informatique bureautique, entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce d'un point de vue économique (massification des achats) et organisationnel.

Le conseil municipal a :

- adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour les prestations de formation, et notamment de formation informatique bureautique,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour les prestations de formation, et notamment de formation informatique bureautique,
- procédé à la désignation de Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN (membre titulaire) et de Madame Nathalie RENARD (membre suppléant) pour siéger au sein de la CAO du groupement.

20h12 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

12 – MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de fournitures que de services.

Les prestations de maintenance du parc informatique entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce d'un point de vue économique (massification des achats) et organisationnel (la direction des systèmes d'information est un service commun aux deux structures).

Le conseil municipal a :

- adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour les prestations de maintenance du parc informatique,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations de maintenance du parc informatique entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin,
- procédé à la désignation de Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN (membre titulaire) et de Madame Nathalie RENARD (membre suppléant) pour siéger au sein de la CAO du groupement.

20h12 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

13 – VENTE DE VEHICULES, ENGINES ET MATERIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens (cf. tableau joint en annexe 3).

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 10 % HT (12 % TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal a autorisé la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié, autorisé Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente et à encaisser le produit de la vente.

20h13 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

14 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION REFERENT DEONTOLOGUE – TAUX 2022 – RECTIFICATION

Rapporteur : Agnès TAVARD

La loi du 20 avril 2016 crée le droit, pour tous les agents exerçant dans la fonction publique (fonctionnaire, agent contractuel de droit public et de droit privé), de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés dans le statut général des fonctionnaires.

Un décret d'application est venu préciser les modalités de cette nouvelle mission obligatoire des centres de gestion à destination des collectivités et établissements qui leurs sont affiliés, ou non affiliés qui adhèrent au socle commun de compétences. Le centre de gestion de la Manche a procédé à la mise en place d'un référent déontologue à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil d'administration du centre de gestion a fixé à 0,08 % de la masse salariale le taux de cotisation appliqué aux collectivités non affiliées, adhérentes au socle commun pour l'année 2022. Ce taux se décompose comme suit : 0,06 % au titre des instances médicales (comité médical et commission de réforme) et 0,02 % au titre du recours au référent déontologue et lanceur d'alerte.

La délibération n°DEL2021_241 du 3 novembre 2021, renouvelant la convention « référent déontologue », mentionnait un taux de 0,05 % au titre des instances médicales, qu'il convient donc de rectifier.

Le conseil municipal a adopté le taux de cotisation de 0,08 % de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2022 et a autorisé Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20h14 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

15 – MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE AU CCAS ET AUTRES ORGANISMES ET DU CCAS A LA COMMUNE

Rapporteur : Agnès TAVARD

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permet à une collectivité territoriale de mettre à disposition d'une autre collectivité ou de certains organismes ou établissements, un fonctionnaire afin d'y effectuer tout ou partie de son service, sur un emploi permanent, moyennant l'information de l'assemblée délibérante. La rémunération de l'agent est dans ce cas remboursée à la collectivité par l'organisme d'accueil.

Aussi, l'assemblée est informée que 10 fonctionnaires (4,05 équivalent temps plein) sont actuellement mis à la disposition du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin par la commune et de même, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition de la commune 9 fonctionnaires (8,10 équivalent temps plein).

D'autre part, la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition d'associations ou d'organismes plusieurs fonctionnaires territoriaux, la majorité des conventions correspondantes ayant été conclues par les collectivités historiques et reprises par la commune nouvelle. Aussi, l'assemblée est informée que la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à ce jour à disposition 10 fonctionnaires (10 équivalent temps plein).

Le conseil municipal a pris acte :

- de la mise à disposition au bénéfice du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires de la commune, correspondant à 4,05 ETP (équivalent temps plein).
- de la mise à disposition à son bénéfice des fonctionnaires titulaires du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, correspondant à 8,10 ETP (équivalent temps plein),
- de la mise à disposition des fonctionnaires titulaires de la ville, correspondant à 10 ETP (équivalent temps plein), auprès d'associations ou d'organismes.

20h15 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

16 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des départs en retraite, des mobilités internes et externes, d'une création de poste et des modifications d'organisation, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Création de poste

Pôle Cohésion sociale

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet
- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des animateurs à temps complet

Patrimoine et cadre de vie

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet
- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
- 2 postes dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet

Finance et administration

- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet

Culture

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

Suppression de poste

- 1 poste d'éducateurs des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet

Au total, le conseil municipal autorise la création de 15 postes ouverts sur 15 cadres d'emplois dont 11 seront supprimés dès que les recrutements seront opérés et 1 suppression de poste. Il en résulte la création de 3 postes. Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} mars 2022.

Jean-Michel MAGHE : J'avais posé la question il y a quelques temps, est-ce que les élus du conseil municipal pourraient disposer d'un organigramme de la municipalité ?

Xavier MORIN : On vous enverra un organigramme simplifié.

20h17 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

Sonia KRIMI : Je comprends que l'on ne peut pas donner les adresses e-mail des 1 900 fonctionnaires, contractuels et stagiaires... Mais est-il possible d'avoir les e-mails des élus ? Quand on clique sur leur nom, on tombe sur une adresse générique. Moi, tout le monde à mon adresse e-mail, la terre entière à mon adresse e-mail. J'ai 120 000 habitants, je n'ai pas 80 000 habitants. Je pense qu'informatiquement c'est très simple à faire, est-il possible de débarquer directement sur l'adresse e-mail de la conseillère ou du conseiller, sur nos fiches de présentation ?

Benoit ARRIVÉ : Sur le site internet, je pense que c'est le cas, on va vérifier et si ce n'est pas le cas, on le mettra mais c'est : prenom.nom@cherbourg.fr.

17 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite des besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service consécutive à un ou des départs de la collectivité ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Pôle cohésion sociale

Direction petite enfance :

- 1 agent de crèche à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des agents sociaux au sein du service multi-accueil Églantine

Direction enfance éducation réussite éducative :

- 1 agent administratif, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du département centre
- 1 agent de restauration, à temps non complet, 32h/35h, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département ouest

Direction restaurations scolaires et collectives :

- 1 agent polyvalent de cuisine, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service organisation et qualité

Direction de la santé et des solidarités :

- 1 secrétaire du service santé, référent associative, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du service santé, handicap, lutte contre les discriminations

Pôle patrimoine et cadre de vie

Direction nature paysage propreté :

- 1 gardien à temps non complet, 25h/35h, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service espaces verts

Direction entretien maintenance logistique :

- 1 couvreur à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service du centre de travaux

Pôle proximité citoyenneté

Direction quotidienneté :

- 1 assistant conseiller technique vie civique à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein de la direction quotidienneté

Pôle culture :

Direction de l'administration et de la production:

- 1 agent technique polyvalent, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la direction de l'administration et de la production

Pôle système d'information et ressources humaines

Direction système d'information:

- 1 secrétaire administratif et comptable à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du département études et projets

Direction emplois et compétences :

- 1 gestionnaire formation, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du service formation

Direction santé, prévention, mieux être au travail :

- 1 conseiller en prévention, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein du service prévention et conditions de travail

Pôle finances et administration

Direction ressources administratives et affaires juridiques:

- 1 agent imprimerie/reprographie, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département vie institutionnelle

Direction Générale des services

Direction communication et évènementiel :

- 1 agent chargé de l'évènementiel à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des rédacteurs

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 14 agents contractuels et à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

Véronique ROGER : La coopérative citoyenne veut saisir l'occasion de cette délibération pour vous faire part de notre surprise et de notre saisissement de lire des annonces d'offres d'emplois diffusées par le port de Chantereyne au nom de la ville sur Facebook. En effet, les contrats pour un gardien de nuit ou un agent d'entretien, proposent un contrat qui a une durée, en fonction des absences de agents titulaires. Le temps de travail hebdomadaire est un temps non complet et selon les absences des deux gardiens permanents, travail un week-end sur trois, la rémunération mensuelle est sur la base du SMIC + la majoration du dimanche et du jour férié. Autant dire que c'est la précarité la plus complète sans aucune garantie et la base légale semble bien fragile car les absences mentionnées semblent plutôt relever des congés ou absences normales des titulaires des postes. Ces absences doivent être prises en compte dans l'organisation du service et n'ont pas à être résolues par de l'emploi public précaire. Il ne s'agit pas de jeter la pierre aux encadrants que l'on imagine plutôt en difficulté pour pourvoir ces emplois dégradés d'où l'annonce sur Facebook.

C'est bien à l'autorité municipale d'organiser les moyens pour que le travail puisse se faire sereinement dans le respect des règles et des personnes. Pouvez-vous nous indiquer comment vous comptez remédier à ces dérives et si ce fonctionnement existe aussi dans d'autres services de la collectivité ?

Muriel JOZEAU-MARIGNÉ : Pour les cas que vous citez, il s'agit de remplacement pour arrêt maladie. Effectivement, nous n'avons pas coutume d'utiliser des contrats précaires pour remplacer nos agents municipaux en poste mais là dans une situation d'urgence, parce que l'on a beaucoup de mal à recruter un veilleur de nuit, même en remplacement.

Benoit ARRIVÉ : Sachant que c'est aussi le statut de la fonction publique puisqu'on ne peut pas recruter quelqu'un d'autre sur un poste de titulaire.

Agnès TAVARD : La direction du port est en pleine réflexion sur sa réorganisation. Nous avons eu l'occasion, en réunion préparatoire d'un prochain comité technique paritaire, d'être informé de cette réflexion qui n'est pas encore finalisée mais qui se structure.

20h22 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

18 – RECRUTEMENT DE DEUX CONTRATS DE PROJET MEDiateUR – RENOVATION PROJET PIETONNIER

Rapporteur : Agnès TAVARD

Dans le cadre du projet de rénovation du plateau piétonnier (2022–2026) et au regard de l'expérience d'autres collectivités sur ce type de projet, il est proposé de mettre en place une mission médiation de terrain à partir du début des travaux et jusqu'à leur réception.

Les agents en charge de cette mission auront à assurer un rôle de médiation de terrain, d'information et de pédagogie auprès des personnes intéressées et/ou concernées par le projet (riverains, commerces, entreprises, associations ...). L'objectif de cette mission est de pouvoir maintenir un lien immédiat et réactif entre les donneurs d'ordres (élus, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux) et la population concernée par les travaux.

Afin d'assurer cette mission, il est envisagé le recrutement de deux chargés de projet dont l'intitulé serait « Médiateur rénovation projet piétonnier », dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois le cas échéant. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels, ils seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an minimum et maximum 6 ans.

Le conseil municipal a :

- autorisé la création deux emplois non permanents de chargés de projet dont l'intitulé serait « Médiateur rénovation projet piétonnier » à temps complet, de catégorie B relevant de la filière administrative ou technique, du cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens, pour assurer un rôle de médiateur de terrain, d'information et de pédagogie auprès des personnes intéressées et/ou concernées par le projet de rénovation du plateau piétonnier, à compter du 1^{er} mars 2022,
- autorisé Monsieur le Maire à recruter deux contractuels. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction des diplômes détenus et l'expérience professionnelle des candidats et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Benoit ARRIVÉ : Ce sont deux personnes qui auront la charge de faire le lien avec les entreprises, les travaux, la municipalité et le reste des services qui seront encadrés par des fonctionnaires titulaires, c'est un engagement que l'on a pris avec Sébastien FAGNEN qui gère le dossier notamment auprès des riverains et des commerçants pour faciliter les relations durant cette phase de travaux.

Jean-Michel MAGHE : Est-ce que le recrutement est limité à l'extérieur puisque c'est un système contractuel ? Ou est-ce qu'il y a possibilité, pour des personnels internes à la collectivité, de postuler et à ce moment de monter en compétence ? On voit qu'il y a beaucoup de projets, on voit assez fréquemment que l'on a recours à ce type de contrat, est-ce qu'on ne peut pas, en interne, avoir des compétences et les développer et les maintenir ?

Agnès TAVARD : Vous avez, à demi-mot donné la réponse, en ce sens qu'il s'agit effectivement d'un contractuel et que la procédure de recrutement est la procédure classique qui régit effectivement les contractuels. On ne peut pas recruter en interne car c'est un poste contractuel.

Benoit ARRIVÉ : Je précise, par honnêteté, que l'agglomération fera de même sur le Bus Nouvelle Génération et après avoir regardé ce qu'il se faisait à Rennes, à Dijon, à Caen, ... ce sont des métiers et des profils bien particuliers. C'est tout le débat aussi, sur la volonté de faire évoluer un certain nombre de métier dans les collectivités locales, un sujet que vous connaissez bien. Nous ne sommes pas encore au mieux là-dessus, ça demande aussi des modifications législatives. Aujourd'hui, sur ce type de métier, nous n'avons pas, en interne, la ressource, les gens capables de faire cette médiation et d'avoir une capacité de dialogue et parfois les nerfs solides parce que compte-tenu de l'ampleur du chantier, je crois que ce sont des profils particuliers, d'où l'intérêt de passer par des contractuels.

Agnès TAVARD : Sachant qu'on ne peut pas déceintement orienter un titulaire vers un poste précaire puisqu'il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée dont la durée est liée au projet.

20h26 Votants : **55**

Pour : **40** Contre : **0** Abstentions : **15** NPPV : **0**

19 – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE EN CHARGE DE L'AGENDA 21 ET DE LA RESILIENCE URBAINE

Rapporteur : Agnès TAVARD

La stratégie pour la mise en place de la politique de développement durable, la démarche Agenda 21 et une opération collective « Territoires résilients et coopération » prévoit les étapes et la gouvernance de l'adoption de l'Agenda 21. Afin de mener à bien ce projet, un renforcement de la direction en charge de ce dossier est proposé. Au sein de la direction de l'environnement et de la transition énergétique, l'agent en charge de cette mission serait recruté en qualité de contractuel non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet.

Afin d'assurer cette mission, il est envisagé le recrutement d'un chargé de projet dont l'intitulé serait « contrat de projet développement durable en charge de l'agenda 21 et de la résilience urbaine », dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois, le cas échéant, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel, il sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an minimum et maximum 6 ans.

Le conseil municipal a :

- approuvé la création d'un emploi non permanent de chargé de projet dont l'intitulé serait « contrat de projet développement durable en charge de l'agenda 21 et de la résilience urbaine » à temps complet, de catégorie A relevant de la filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs, pour assurer un rôle d'assistance, de participation, de coordination dans la mise en place de la démarche développement durable, Agenda 21, à compter du 1^{er} mars 2022.
- autorisé Monsieur le Maire à recruter un contractuel. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction des diplômes détenus et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Sonia KRIMI : Encore une fois, je reviens à la charge avec la même remarque que Jean-Michel MAGHE. Est-ce qu'on ne peut pas monter une catégorie B interne à la maison ? Est-ce qu'on ne peut pas, dans un autre schéma, favoriser l'apprentissage en compétence ? Et si on ne peut pas faire un contrat d'apprentissage, est-ce qu'on ne peut pas faire une convention avec une entreprise, avec un salarié qui peut nous permettre d'avoir ces compétences ? Si vous me répondez que c'est un contractuel et que nous sommes obligés car nous n'avons pas les compétences en interne, c'est un contractuel parce que le pouvoir public a décidé que c'est un contractuel, parce que nous, élus avons décidé de mettre un contractuel. Sur l'emploi précaire que vous décidez, on peut avoir un mi-temps, un quart de temps, je pense que nous avons les compétences, je continue à le penser, c'est trop tard pour cette délibération mais, à l'avenir, je pense que c'est important. Je sais que vous avez des GPEC, que vous gérez très bien la maison avec notre excellent RH mais je pense que c'est important de penser à cela dans l'avenir.

Benoit ARRIVÉ : Je crois que l'on se comprend mal. Les deux recrutements, à la fois sur les rues piétonnes et sur le contrat de projet, ce ne sont pas des contrats précaires, ce sont des contrats de mission. On embauche des gens sur des missions précises, quand vous nous dites que l'on n'a qu'à faire monter une catégorie B cela sous-entend que nous avons des catégories B qui n'ont rien à faire aujourd'hui, je vous rassure ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas de gens qui n'ont rien à faire, à qui on pourrait dire « tiens tu étais sympa, on a un autre projet pour toi et on va t'envoyer sur les rues piétonnes ou on va t'envoyer sur la mise en place de l'agenda 21 ».

Il y a deux façons de faire, je vous réponds précisément, soit on embauche des gens sur une mission et encore une fois ce n'est pas de l'emploi précaire mais une mission, un emploi qui correspond à une mission. Une mission dont la collectivité a besoin de façon temporaire. Soit on fait ce qui est fait en général ailleurs, et ce que l'on a fait parfois par le passé et qui nous a été reprochés, c'est que l'on embauche personne et que l'on confie la mission à une entreprise, par marché, ce n'est pas ce que nous faisons. On embauche quelqu'un sur une mission ponctuelle liée à un besoin ponctuel de la ville. Mais encore une fois ce n'est pas un emploi précaire.

20h31 Votants : **55**

Pour : **45** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

20 – OPERATIONS FONCIERES ZAC « LES JARDINS DE L'AGORA » - COMMUNE DELEGUEE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

L'EPFN a acquis, via une déclaration d'utilité publique, les terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC « Les Jardins de l'Agora », en cours d'aménagement sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, secteur Tôt-Sud Margannes.

Concomitamment, entre 2011 et 2012, la CUC a mené la consultation et la négociation pour l'attribution de la concession d'aménagement sur ce secteur. La société Normandie Aménagement a été désignée comme aménageur en date du 20 décembre 2012, et la concession signée le 2 avril 2013. Le contrat signé détermine une charge foncière à 3,65 €/m² HT.

Les travaux d'aménagement de la chambre 5 doivent débuter courant juillet 2022.

Ils consistent en l'aménagement de la parcelle 173 BZ n°35 (11.726 m²), appartenant actuellement à l'EPFN, et une partie de la parcelle 173 BZ n°33 d'environ 6.026 m², propriété de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Dès lors, la commune doit acquérir au préalable auprès de l'EPFN la parcelle 173 BZ n°35, pour ensuite la revendre à l'aménageur aux conditions fixées par le contrat de concession, à savoir au prix de 3,65 €/m² HT.

Le conseil municipal a :

- autorisé le rachat auprès de l'EPFN de la parcelle cadastrée 173 BZ n°35, nécessaire à l'aménagement de la chambre 5 de la ZAC « Les Jardins de l'Agora » à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, aux prix et conditions fixés au contrat de portage foncier, soit un montant de 73.815,47 € HT, étant précisé que la collectivité aura à sa charge les frais d'acte notarié ;
- autorisé, au profit de Normandie Aménagement, la revente de la parcelle 173 BZ n°35 et la vente d'une partie d'environ 6.026 m² de la parcelle 173 BZ n°33, aux prix et conditions fixés au contrat de concession, soit au prix de 3,65 €/m² HT, étant précisé que l'aménageur aura à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié ;
- autorisé le sous-acquéreur potentiel à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur l'emprise foncière constituée de la parcelle 173 BZ n°35 et d'une partie de la parcelle 173 BZ n°33 ;
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques d'acquisition et de vente.

20h32 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

21 – CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC TOT SUD MARGANNES – AVENANT N°2

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La concession pour l'aménagement de la ZAC TÔT-SUD-MARGANNES a été attribuée à Normandie Aménagement, en décembre 2012. Le terme de cette concession est fixé au 31 décembre 2023, soit une durée de 11 ans pouvant être prorogée en cas d'inachèvement de l'opération dans les délais initialement fixés dans le traité de concession.

Un premier avenant au traité de concession (avenant n° 1) a été signé le 23 décembre 2019. Il actait une pause de l'opération afin de travailler sur les questions de programmation de l'opération au long de l'année 2020, en ayant pour objectif une validation au 3ème trimestre 2020. A l'échéance de l'avenant, les parties ont choisi de retenir le scénario 2, soit le maintien de la programmation telle que prévue en prolongeant le délai permettant la réalisation de l'opération.

L'année 2021 a été marquée par un travail itératif et collaboratif entre Normandie Aménagement, la collectivité et les différents prospects marquant une dynamique du territoire positive. Ce travail a fait l'objet de différents échanges et a pu aboutir vers une stabilisation de la stratégie de commercialisation fin septembre 2021.

L'avenant proposé reprend les éléments nécessaires à la poursuite des objectifs fixés pour l'opération :

- la prolongation de la durée de la concession au 3 décembre 2025 (+2ans),
- les parties conviennent du versement d'une participation d'un montant maximum de 320 000 €HT. Ce montant sera versé sur la base des factures acquittées,
- l'avenant prévoit que la collectivité s'engage au rachat des macro-lots de manière anticipée, à l'issue d'un délai de commercialisation de 12 mois, et de 6 mois de délai administratif,
- l'augmentation et l'allongement du délai de remboursement de la convention d'avance,
- la mise à jour du bilan de l'opération en fonction du nouveau délai et du nouveau plan masse.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°2 à la concession d'aménagement.

20h36 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

22 – CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC TOT SUD MARGANNES – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération du 20 février 2014, le conseil communautaire avait accordé une avance de trésorerie de 1 875 000 € à Normandie Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Tôt Sud Margannes.

Suite à l'avenant n°2 relatif à la concession d'aménagement ZAC Tôt Sud Margannes, il est nécessaire de modifier la convention d'avance de trésorerie par voie d'avenant.

Normandie Aménagement sollicite une augmentation de l'avance de trésorerie de 2 000 000 €. L'avance de trésorerie serait ainsi portée à 3 875 000 €.

Le conseil municipal a autorisé la passation de l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie avec Normandie Aménagement et a autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1.

20h37 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

23 – CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC GRIMESNIL-MONTURBERT – AVENANT N°4

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a confié à Normandie Aménagement la réalisation d'une opération d'habitat sur le site de Grimesnil-Monturbert. La concession a été notifiée le 18 août 2008 pour une durée initiale de 7 ans. Un premier avenant a prorogé la concession jusqu'au 31 décembre 2022.

L'avenant n°2 prévoit de revoir la programmation de logements et d'équipements publics et de s'accorder sur 3 phases. Cet avenant proroge également la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2027.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur la commercialisation des macrolots destinés aux promoteurs, les parties ont choisi de mettre en œuvre une pause opérationnelle sur l'année 2020 qui s'est traduite par l'approbation de l'avenant n°3 permettant ainsi de travailler à une programmation adaptée aux besoins. Au terme de ce délai d'un an, les parties ont fait le choix de maintenir la programmation telle que prévue par l'avenant n°2, en prolongeant le délai pour permettre la réalisation de l'opération en conséquence.

Le présent avenant n°4 reprend les éléments nécessaires à la poursuite des objectifs fixés pour l'opération :

- la prolongation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2034 (+7 ans) afin de réaliser l'ensemble des travaux et la commercialisation tels qu'envisagés dans le scénario de l'avenant n°2,
- l'avenant prévoit que la collectivité s'engage au rachat des macrolots de manière anticipée, à l'issue d'un délai de 18 mois (correspondant à 12 mois de commercialisation et 6 mois de délai administratif),
- l'allongement du délai de remboursement de la convention d'avance en cohérence avec l'allongement du projet,
- la mise à jour du bilan de l'opération en fonction du nouveau délai (coûts de réalisation, communication, portage foncier, recettes, rémunération aménageur...) ; incluant la modification de la rémunération aménageur.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

20h38 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

24 – CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC GRIMESNIL-MONTURBERT – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération du 27 juin 2011, le conseil communautaire avait accordé une avance de trésorerie de 3 850 000 € à Normandie Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de Grimesnil-Monturbet.

La convention d'avance a été modifiée par l'avenant n°1 en date du 28 février 2014.

Suite à l'avenant n°4 relatif à la concession d'aménagement ZAC de Grimesnil-Monturbet, il est nécessaire de modifier à nouveau la convention d'avance de trésorerie, pour ce qui concerne les taux d'intérêts, par voie d'avenant.

Le conseil municipal a autorisé la passation de l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie avec Normandie Aménagement et a autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2.

20h39 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

25 – SERVITUDES D'IMPLANTATION AU PROFIT DE ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter les propriétés de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, à savoir sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, rue François Millet, rue d'Alsace et 8 rue du Lyonnais.

A cet effet, la S.A. ENEDIS sollicite la commune pour la constitution de servitudes de passage en tréfonds, sans indemnité, nécessaires à l'implantation de canalisations souterraines BT (basse tension) et de leurs accessoires.

Le conseil municipal a autorisé la création de servitudes de passage au profit de la S.A. ENEDIS sur les parcelles appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, a accordé ces servitudes sans versement d'indemnité, à titre gratuit, et a autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer les conventions sous-seing privé préalables, qui prendront effet à compter de leur signature et pour la durée des ouvrages mentionnés, puis l'acte authentique à recevoir devant notaire ainsi que toutes ses annexes. Les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge d'ENEDIS.

20h40 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

26 – TARIFICATION – PRESQU'ÎLE EN FLEURS

Rapporteur : Bertrand LEFRANC

La commune de Cherbourg-en-Cotentin organise tous les deux ans la manifestation botanique gratuite, Presqu'île en Fleurs, dans le parc, les communs et la prairie du château des Ravalet. Cette manifestation grand public propose un village associatif et une zone de vente en présence de d'exposants professionnels. Chacun des exposants aura la possibilité de louer une tente et/ou un espace extérieur, dans la limite de 50 m² d'exposition au total.

Les exposants peuvent être hébergés pour un tarif par nuitée de 21 €. Pour les déjeuners du midi, il leur est proposé d'adresser un bulletin de réservation de plateaux-repas au tarif de 15 €, facturé aux exposants.

Le conseil municipal a approuvé :

- le principe de la commande de plateaux-repas réalisée par la ville au nom des exposants,
- les tarifs TTC ci-dessous :
 - emplacement sans structure (traçage au sol) par tranche de 25 m² (50 m² max) : 45 €,
 - emplacement avec structure de 25 m²:
 - sans plancher: 145 €,
 - avec plancher: 265 €.
- l'emplacement sans structure pour restauration (traçage au sol), 200 m² maximum pour le week-end: 300 €,
- la nuitée avec petit déjeuner: 21 €/lit,
- le service de plateaux-repas proposé aux exposants: 15 €,
- le principe de la création d'une régie de recettes temporaire afin de faciliter l'encaissement des diverses sommes,
- le principe d'une pénalité égale au montant total de la somme due, minorée des éventuels versements déjà effectués avec un maximum de 400 €, en cas de désistement 3 semaines avant la manifestation.

20h43 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

27 – PORT DE PLAISANCE – CONCESSION PLAISANCE – MODIFICATION DE TARIFS 2022

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Par délibération du 15 décembre 2021, le conseil municipal avait adopté la création de nouveaux tarifs de la concession plaisance pour l'année 2022.

Depuis, les professionnels du nautisme installés sur le port de plaisance ont demandé une révision de ces tarifs, les estimant excessifs, d'autant qu'ils constituent une nouvelle dépense à leur charge. A ce stade, la facturation des surfaces concernées n'a pas encore été effectuée.

Le conseil municipal a autorisé la mise en application, au 1^{er} janvier 2022, des tarifs modifiés :

Surface	<i>0 à 1 500 m²</i>	<i>1 501 à 2 500 m²</i>	<i>> 2 500 m²</i>
Taxe au m² (en € TTC / an)	0,75 € (au lieu de 1€)	1 € (au lieu de 1,25 €)	1,50 € (tarif inchangé)

20h44 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

28 – CONCESSION PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE – AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OCCUPATION DE LONGUE DUREE CONCLU AVEC M. FABRICE LANARET

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Par contrat d'occupation conclu le 20 janvier 2006, M. Fabrice LANARET a été autorisé à occuper une parcelle (129 BN 192) de la concession du port de plaisance au rez-de-chaussée du bâtiment abritant la capitainerie afin d'y installer une laverie automatique.

En 2014, la commune de Cherbourg-Octeville a mis en œuvre des travaux de réhabilitation du bâtiment de la capitainerie et du restaurant qui ont notamment conduit au déplacement de la laverie automatique vers le rez-de-chaussée côté nord-ouest du bâtiment (parcelle 129 BO 55).

Si l'ouverture au public de l'établissement a été autorisée, aucun avenant n'est intervenu pour régulariser le nouvel emplacement mis à la disposition de M. Fabrice LANARET.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public maritime conclu avec M. Fabrice LANARET ayant pour objet de substituer la parcelle cadastrée 129 BO 55 à la parcelle 129 BN 192.

20h45 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

29 – PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT – 3^{EME} ECHEANCE

Rapporteur : Patrice MARTIN

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les États membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Elle impose l'élaboration de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce document constitue le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 3^{ème} échéance des grandes infrastructures routières de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique stratégique du bruit des grandes infrastructures routières de la Manche (trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules).

Le diagnostic acoustique réalisé sur la base des résultats cartographiques a permis de mettre en évidence 8 secteurs bruyants, mais également 17 zones calmes.

Conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE des grandes infrastructures routières de Cherbourg-en-Cotentin a été mis à la disposition du public pour une durée de deux mois, du 16 août au 18 octobre 2021, sur le site internet de la Ville et à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

À l'issue de la période de consultation, aucun avis n'a été recueilli sur les différents registres dédiés à cet effet.

Le conseil municipal a approuvé ce document et a procédé à sa publication par voie électronique.

Frédéric LEQUILBEC : De façon générale, sur les enquêtes publiques, celle-ci est particulièrement révélatrice, on voit effectivement qu'il n'y a aucun commentaire des citoyens. Ça interroge quand même sur la façon globale, dans des collectivités, Cherbourg et d'autres peuvent attirer l'intérêt des citoyens pour ce type d'enquête publique. Vous le disiez tout à l'heure, M. MARTIN, qu'à peu près 500 riverains sont potentiellement concernés par les problématiques de bruit. On est sur une problématique d'enquête publique, on a clairement des méthodes de communication toujours un peu standard avec de l'affichage, une publication sur le site internet et autres.

On voit bien, avec le désintérêt des habitants pour la fonction publique, aujourd'hui ça ne suffit plus. Je regarde, Noureddine BOUSSELMAME, en charge de l'animation citoyenne et ça fait partie aussi des sujets sur lesquels les collectivités, en général, doivent travailler. C'est un vrai sujet d'intérêt, je pense que certains se réveilleront sur d'autres enquêtes publiques, une fois que les choses sont faites, faute d'avoir eu conscience qu'ils pouvaient interpeller leurs élus.

Patrice MARTIN : Ce n'est pas tout à fait une réponse à votre question mais les différents propriétaires concernés par le dispositif ont été contactés. Christian BERNARD me dit également que ça a aussi été évoqué dans les conseils de quartiers à l'époque. Effectivement, on a essayé de relayer, sur ce dossier en particulier. C'est vrai que sur la problématique des enquêtes publiques, en général, je vous rejoins, c'est des fois difficile de faire œuvre de pédagogie sur ces dossiers. Si on a assez peu de réponses, de la part des propriétaires, à qui il faut engager des travaux, ça rejoint la problématique des propriétaires qui ne sont pas occupants de leur logement et qui rechignent plus souvent à engager des travaux conséquents même s'il y a des financements importants.

Sophie HÉRY : Le problème de la nuisance, du bruit, dans le quartier central de Cherbourg, c'est un lieu que je connais parce que j'y habite mais je ne suis pas la seule concernée. J'en ai déjà parlé avec M. LEFRANC, nous sommes très perturbés par les nuisances sonores des balayeuses, sur la place centrale dès 5h30 du matin. Je sais qu'il faut nettoyer la ville mais je vous assure, je souhaiterais faire un enregistrement sur mon iPhone et vous le faire écouter, c'est insupportable. On en a parlé, d'une façon tout à fait agréable. J'ai contacté quelqu'un du service de la mairie sur les conseils de M. Edouard MABIRE qui est de l'agglomération, l'échange a été très agréable. Il a bien pris conscience de cette nuisance, qui est vraiment insupportable. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir un changement d'horaire ? Je pose la question, je m'interroge parce que c'est difficile. Alors que c'est un quartier très agréable.

Benoit ARRIVÉ : La problématique de l'hyper centre-ville, là où vous habitez, on la connaît bien. On parlait tout à l'heure, lors des questions de M. LEQUILBEC sur le conflit au nettoyage, de ces aspects-là. C'est là où se concentrent les activités nocturnes, là aussi on manque de civisme, on le voit bien le matin, et on voit bien aussi l'intérêt du service nettoyage. On a parfois, à la sortie des bars, des boîtes de nuit, et pourtant vous connaissez mon attachement à l'animation nocturne, cela participe à l'attractivité de la ville. On est plutôt content de retrouver une ville qui revit la nuit, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Malgré tout, si on veut que ce soit propre quand la plupart des gens se lèvent et partent au travail, il faut que le nettoyage ait lieu de bonne heure. C'est pour cela qu'il intervient aux heures que vous évoquez. Quand j'étais vice-président en charge de cette problématique, on était déjà intervenu sur la collecte du verre qui était un peu de bonne heure et cela réveillait tout le quartier mais on a pu avancer là-dessus. Sur le nettoyage, si on veut que les rues soient propres à 7h30, quand les gens se lèvent et partent au travail et que les enfants commencent à aller à l'école, il faut bien nettoyer de bonne heure. Je n'ai pas d'autres remarques à vous faire, c'est une problématique difficile à résoudre.

Sophie HÉRY : Le soir c'est animé, il y a pas mal de bruit jusqu'à minuit, 1h du matin. Pas de soucis, c'est normal, alors quand en plus on est réveillé à 5h30 du matin, cela fait une nuit un peu courte et ça devient difficile. J'avais posé la question à M. PONT, responsable du service, on ne peut pas modifier les balayeuses, qu'elles soient électriques pour qu'elles fassent moins de bruit ?

Bertrand LEFRANC : Je regarde le sujet depuis que la délégation m'a été confiée par le Maire. On a deux problèmes, il faut d'abord que la ville soit propre et que le nettoyage soit compatible avec la vie de la cité. Or, après 7h30, notamment dans ces quartiers-là, la vie s'active et il est difficile de jumeler les nettoyeuses et les machines et les sorties des parents et des enfants qui s'en vont en direction de l'école pour 8h30. On voit bien que ça devient incompatible, il faut que la ville soit propre pour l'ouverture des commerces parce que les commerçants nous demandent que les rues soient propres, ce que je peux entendre au moment où ils ouvrent les commerces. Il faut donc jongler avec l'horaire tôt le matin et la ville qui se met en vie juste derrière. Au niveau des machines, on a fait des expériences dans le passé et Mme TAVARD qui s'est occupée de la délégation avant moi, a fait des expériences dans le passé avec des machines électriques qui pourraient paraître un peu moins bruyantes mais qui ne le sont pas tant que ça, en tout cas pour les grosses machines de nettoyage. Elles s'avèrent qu'elles ont surtout un problème d'efficacité aujourd'hui, pour pouvoir nettoyer correctement ces quartiers et ces secteurs. Aujourd'hui, nous sommes dans une sorte d'impasse entre ce que j'entends, la nuisance sonore que génèrent ces machines et le besoin de propreté. Nous avons réussi à trouver une solution, vous l'avez peut-être vue, ce sont les petites bécanes électriques dans lesquelles on vient d'investir pour nettoyer et aspirer des petits quartiers, des petits secteurs dans des endroits où les machines ne passent pas. Elles sont des machines peu bruyantes et on pourra en plus sortir à d'autres horaires que 5h30 puisqu'elles seront facilement déplaçables, mobilisables, elles ne vont pas mettre en danger la déambulation des enfants et des parents quand ils s'en vont à l'école. On essaie de trouver l'équilibre.

On avait réussi à trouver une solution aux étourneaux qui venaient se poser dans certains arbres, je vous avais dit que je n'allais pas couper l'arbre des squares qu'il y a en centre-ville mais par contre que l'on allait mettre en place les effarouchements pour étourneaux qui ont plutôt fonctionné pour cette saison et j'en suis content. On continue d'essayer de trouver des solutions et si on a une solution miracle, rassurez-vous Mme HÉRY, on la mettra en application pour vous et vos voisins.

Benoit ARRIVÉ : Encore une fois, l'hyper centre-ville est parfois sale le matin, il ne se salit pas tout seul donc j'en profite pour rappeler que la propreté c'est l'affaire de toutes et de tous. Je le dis à la place de Pierre-François LEJEUNE, il y a aussi un travail à faire avec les patrons d'établissements de nuit : les bars, les restaurants, les boîtes de nuit dans le cadre de la charte de la vie nocturne, pour essayer de sensibiliser quand même les propriétaires et leurs clients, à un minimum de sagesse collective. Honnêtement je suis passé à la réouverture des bars, je me souviens être passé un matin place de la Révolution, ce n'était tout simplement pas acceptable. On est vraiment dans l'absence de civisme le plus complet mais je sais que Pierre-François et les équipes abordent ces points avec les patrons d'établissements de nuit.

21h01 Votants : **53**

Pour : **46** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

30 – PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU CENTRE DE SANTE BRÈS-CROIZAT EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

Suite à la démission de Benoit PERRET du conseil d'exploitation de la régie du centre de santé Brès Croizat et sur proposition du conseil d'exploitation, réuni le 27 janvier 2022, le conseil municipal a désigné Madame Anne BESNIER, membre du conseil d'exploitation de la régie du centre de santé Brès Croizat.

Gérard DUFILS : Nous ne mettons pas du tout en question le choix de cette personne pour succéder à Benoit PERRET au sein du conseil d'exploitation de Brès-Croizat. Nous allons voter pour, mais nous en profitons aussi pour rappeler que nous regrettons que dans ce conseil d'exploitation, il n'y ait aucun membre de l'opposition quel qu'il soit.

Jean-Michel MAGHE : Le 15 décembre, vous nous aviez donné les effectifs du cabinet et je crois qu'il y avait des évolutions de prévues au mois de février, est-ce qu'on peut avoir le recalage des effectifs ?

Benoit ARRIVÉ : Les choses avancent, on sera bientôt complet à Brès-Croizat, ce qui est une bonne chose puisque chaque nouveau médecin, c'est 1 500-2 000 habitants qui retrouvent un médecin traitant.

Lydie LE POITTEVIN : Pour répondre à M. DUFILS, comme on a pu l'évoquer en commission, il s'agissait également de remplacer un médecin par un médecin pour bénéficier d'une expertise médicale au sein du conseil d'exploitation. Quant à l'évolution de l'effectif, l'arrivée du nouveau médecin est prévue pour le mois de mars.

21h05 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

31 – MOTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Anna PIC

La ville de Cherbourg-en-Cotentin connaît aujourd'hui un fort dynamisme. Le contexte économique favorable génère de l'emploi, le taux de chômage baisse, au point que les entreprises sont nombreuses à avoir du mal à recruter sur le bassin d'emploi. Le territoire attire donc une nouvelle population d'actifs, également séduits par le cadre de vie agréable, une ville à taille humaine, des services publics de qualité et des emplois qualifiés. Cette dynamique impacte l'immobilier et la pression sur le logement s'accroît.

Les zones d'aménagement concertées (ZAC) de Tôt Sud Margannes, désormais des Jardins de l'Agora, et de Grimesnil-Monturbert permettent à la ville de répondre à cette demande à court terme. Néanmoins, un des enjeux reste de coordonner, de qualifier et diversifier l'offre. Il ne s'agit pas seulement de fournir des logements, mais bel et bien de proposer un habitat de qualité, abordable et adapté aux différentes demandes, et de s'inscrire dans une logique d'urbanisation réfléchie et durable, en développant des programmes d'accession libre à la propriété, mais aussi des programmes de logements sociaux ou de logements en accession sociale sécurisée (dits « en prêt social location accession »).

Or, les agréments destinés au financement des logements sociaux sont aujourd'hui bien trop faibles et ne permettent pas de répondre aux demandes formulées par les bailleurs sociaux et soutenues par les collectivités. Ces dernières années, le nombre d'agréments a fortement diminué pour atteindre un niveau historiquement bas ; de 100 300 en 2016 à 87 300 en 2020. Le manque d'agréments entraîne un décalage des opérations, du lancement des travaux et de la livraison des logements.

Il apparaît alors urgent de revoir significativement à la hausse les agréments disponibles pour le département de la Manche afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins de construction de logements sociaux.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin est attachée à la mixité sociale. Seule la construction de programmes de logements sociaux garantit à un grand nombre de nos concitoyens - 70% d'entre eux y sont éligibles - la possibilité de se loger dans des conditions dignes et accessibles. En outre, les programmes de constructions de tous les logements sont travaillés en lien avec des experts du conseil - paysagiste, architecte - garantissant des objectifs de soutenabilité, de qualité urbaine et de traitement paysager. L'ambition quantitative et qualitative de la ville de Cherbourg-en-Cotentin vise à favoriser le droit à un logement de qualité pour tous les publics.

À l'heure où le coût du loyer correspond à 30 %, voire 50 %, des revenus des ménages, et alors que les tensions immobilières s'accroissent depuis la crise sanitaire, il est impératif que le Gouvernement prenne la mesure des besoins et engage au plus vite un plan ambitieux de construction de logements sociaux, en attribuant aux territoires un nombre d'agréments suffisants pour répondre à la forte demande actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Benoit ARRIVÉ : Pour être clair, compte-tenu de nos besoins et de ce que l'on est capable de porter, on pourrait consommer, à nous tout seul, à Cherbourg-en-Cotentin l'ensemble des agréments de la Manche. Ce que le Président du département ne nous laissera pas faire bien évidemment et donc on a besoin d'avoir plus d'agréments comme la motion l'explique parfaitement.

Sonia KRIMI : Je ne peux pas laisser dire des fausses informations, je vais vous donner mes chiffres et je vais vous les envoyer par e-mail parce que, encore une fois, les écrits restent. La délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement a publié son bilan de plan du logement : 235 000 personnes ont pu accéder à un logement depuis la rue ou le dispositif d'hébergement, depuis le lancement du plan dont 82 000 rien que pour la dernière année. En 2021, la production de logements sociaux a augmenté de 8% par rapport à 2020. L'objectif des 125 000 agréments en 2022 est atteignable, la ministre pousse à cela. Au total, nous avons 104 800 logements locatifs sociaux qui ont été financés l'an dernier. Je finis par dire qu'en 2020, seulement 87 501 logements sociaux avaient été agréés, en particulier 31 058 logements très sociaux ont été agréés en 2021 soit une part record qui n'a jamais été atteinte de 33%.

Benoit ARRIVÉ : J'entends ce que vous nous dites, ce que je vous explique c'est que l'État donne les agréments à la DREAL, qui les redonne au Département, qui nous les redonne. Aujourd'hui, si tout était aussi simple que ce que vous évoquez on n'aurait pas de motion puisqu'on aurait tous les agréments que l'on veut. Aujourd'hui, on est capable de porter avec des bailleurs sociaux, des projets forts de développement au service de Cherbourg-en-Cotentin et de celles et ceux qui veulent y vivre et aujourd'hui on ne peut pas le faire par manque d'agréments, d'où cette motion.

Ralph LEJAMTEL : Il faut que l'on soit pragmatique, Mme la conseillère municipale. D'abord, il a eu la fondation Abbé Pierre qui a fait un entretien avec un certain nombre de responsable politique et bien sûr d'Emmanuel MACRON en tant que Président de la République. Le terme qu'a utilisé ce responsable, qui est pourtant très pondéré de la fondation Abbé Pierre, c'est qu'il y avait un peu une forme de déni de la part du Président par rapport à cet échec de la politique du logement social sur les cinq dernières années. Vous donnez un élément qui est factuel, de +8% entre 2020 et 2021 mais 2020 est un plus bas historique puisqu'on était passé sous la barre des 100 000 logements sociaux. D'une certaine manière, cela caractérisait l'échec de la politique de l'offre que nous avait annoncé le Président de la République qui s'est positionné sur un certain nombre d'éléments notamment la hausse de la TVA pour les logements sociaux, le fait d'avoir mis les bailleurs sociaux dans une difficulté financière avec ce qu'on appelle le RLS qui est de la solidarité sur les loyers. On l'a pratiqué, on l'a maintenu en la faisant payer par les bailleurs, je ne rentre pas dans la technique mais en matière de logements sociaux, ce qui souligne l'échec d'Emmanuel MACRON, c'est qu'il s'est rendu compte qu'il y avait quand même un plus bas historique en 2020 et il a dit qu'il fallait un choc, de remonter au moins à 125 000 logements par an et donc 250 000 sur deux ans.

Ce sont des éléments d'ordre général, mais pour être tout à fait concret, quand une ville comme Cherbourg, qui a une dynamique économique, une dynamique démographique, qui est en train d'avoir des interlocuteurs que l'on reçoit, que l'on fait discuter avec l'atelier public d'urbanisme, ce qui est indiqué dans cette motion, on est en capacité de répondre à cet enjeu territorial majeur. Il va notamment permettre à des citoyens, qu'ils soient techniciens, ouvriers, cadres, retraités, célibataires, une famille qui commence sa vie,.... d'avoir un panel de logements avec tous les éléments dont on parle souvent dans ce conseil c'est-à-dire en enveloppe urbaine, en transition écologique avec la RE2020 puisque l'on est passé dans ce dispositif de performance énergétique. Ce serait bien qu'il y ait un rectificatif sur le fait que la DREAL, qui est l'organisation qui fait la répartition ensuite ce sont les Départements qui ont les aides à la pierre puisque l'agglomération l'aura mais pour l'instant c'est le département, c'est pour cela que monsieur le Maire a fait part de cette rencontre avec Jean Morin pour essayer que ce soit une demande départementale. Il ne s'agit pas de dire si c'est Cherbourg, si c'est Valognes ou Granville, non, c'est le département de la Manche. Il faut en tenir compte, ce n'est pas parce que l'on perd des habitants que l'on doit être contributeur en négatif sur le nombre d'agrément. Je ne connais pas la situation de la Seine-Maritime par rapport à Rouen, par rapport au Havre. Je m'adresse à vous en tant que députée, j'espère que vous allez démentir ce chiffre, parce que ça me paraît être un enjeu territorial sur lequel il peut y avoir un consensus entre toutes les personnes présentes dans cette salle : 600 agréments de moins en Normandie dans ce qui est proposé pour 2022 si je comprends bien, cela me paraît à contre-sens total si le département de la Manche reste à 150 agréments par rapport à ce que nous, avec Sébastien FAGNEN, avec le Maire on peut voir par rapport aux porteurs de projets que l'on a, aux bailleurs, aux promoteurs privés, ... il y a quelque chose qui va coïncider et ça ne serait pas compréhensible qu'il y ait un malthusianisme par rapport au logement au moment où l'on a besoin de logements. Nous faisons notre part, au niveau territorial, en proposant, qu'à l'échelle de l'agglomération, l'accession sociale soit dans les politiques d'intérêt communautaire c'est-à-dire que ce n'est pas Cherbourg et le reste on s'en fiche, c'est Cherbourg et tout le Cotentin. On met à la disposition du Cotentin toute la stratégie que l'on essaie de mettre en place. On met tous les dispositifs d'aide, d'incitation sur un plan qualitatif, sur un plan quantitatif. En tant qu'élue, je ne comprends pas que la DREAL sorte des chiffres qui sont à contre sens total. Quelle est la cohérence entre ce que dit Mme WARGON, ministre du logement et ce qu'il se dit au niveau de la DREAL de Normandie ? Ce serait bien que cela puisse être rectifié, effectivement les écrits restent, par mail, par lettre, comme vous voudrez. Je pense que ce serait une bonne chose.

Gilbert LEPOITTEVIN : Je rejoins totalement les propos de M. LEJAMTEL, on évoque régulièrement ces problèmes d'agrément. Pour pouvoir construire des logements sociaux, il faut des agréments. Je rappelle les propos du Premier Ministre au congrès HLM qui a eu lieu à Bordeaux fin du mois de septembre, M. CASTEX a reconnu qu'il n'y avait pas assez de logements sociaux et qu'il fallait des agréments supplémentaires. On était à 85 000, il a proposé 150 000 agréments sociaux supplémentaires sur une année et les remonter derrière, il a bien précisé en zone tendue. Après, les discussions qu'il peut y avoir au niveau de l'État, cela descend, comme l'a dit M. LEJAMTEL, sur la DREAL. La DREAL fait ses répartitions par département, ensuite sur notre territoire. Cela veut dire que si les agréments, qui ont été proposés par les bailleurs sociaux via le Département, ne sont pas en totalité... cela veut dire que Cherbourg-en-Cotentin, à lui seul, prendra une grande part des agréments, cela veut dire qu'il n'y aura pas de construction de logements sociaux ailleurs et cela veut dire que les opérations sur lesquelles on travaille actuellement au niveau de Presqu'île Habitat sur « petite ville de demain » et « action cœur debout », les logements sociaux seront purement et simplement arrêtés dans les zones rurales. J'avais une réunion ce matin à Saint-Pierre-Eglise sur ce sujet-là. Ce sont bien les agréments qu'il nous faut et on peut considérer que le Département n'est pas en zone tendue mais le Cotentin y est. Je vous rappelle que demain, il y a une commission d'attribution de logements, il y a huit logements sur Cherbourg-Octeville, deux sur Equeurdreville, zéro sur Tourlaville. Ce sera relativement rapide notre attribution de logements puisque nous en avons de moins en moins vacants pour donner à notre population.

Benoit ARRIVÉ : On a le sentiment que l'État n'a pas mesuré la dynamique du Cotentin et de Cherbourg-en-Cotentin, ce que l'on veut faire au travers de cette motion, Mme KRIMI, dans vos fonctions, c'est d'interpeller l'État sur la dynamique territoriale et de nous obtenir plus d'agrément pour que l'on puisse répondre à la demande et construire. Nous sommes prêts à construire et on a la chance d'avoir des bailleurs sociaux qui sont prêts à investir et à construire.

Sophie HÉRY : Je suis à la commission d'attribution des HLM du Cotentin et on se trouve confronté aux mêmes problèmes avec des demandes de logements auxquelles on ne peut pas répondre.

Benoit ARRIVÉ : C'est important de le dire parce que contrairement à la légende urbaine, il n'y a plus de taux de vacances chez les bailleurs sociaux. Cela prouve aussi la dynamique de la ville, il n'y a plus de taux de vacances, contrairement à ce que l'on a connu il y a quelques années hormis la vacance technique le temps de rénover le logement,.... On a besoin de construire des logements privés, on l'a fait. On a besoin de construire des logements sociaux parce que ce que l'on veut ici, c'est qu'il y ait une mixité et que tout à chacun puisse vivre à Cherbourg-en-Cotentin.

Sonia KRIMI : Bien évidemment, j'ai suivi le congrès HLM qui s'est tenu le 29 septembre 2021. Lors de ce congrès, le Premier Ministre, Jean CASTEX a détaillé toutes les mesures du gouvernement à l'époque pour relancer la construction durable des logements sociaux en France mais il s'est appuyé sur les propositions qui étaient faites par M. REBSAMEN à l'époque, on ne va pas dire qu'il fait partie de la majorité, qui préconise entre autres, d'inciter l'État à délivrer des permis de construire. Je suis ce que M. LEPOITTEVIN a dit, effectivement le Premier Ministre a suivi les recommandations de M. REBSAMEN mais pour répondre quand même factuellement, je regarderai pour les 600 agréments, je regarderai par rapport à la comparaison avec la Seine-Maritime, pourquoi on perd de l'agrément. Par exemple, je sais que l'on a perdu 4 000 élèves en Normandie lors de la rentrée 2021-2022, je sais que l'on a perdu, il y a deux ans, 500 élèves du Cotentin versus Sud-Manche. Ce sont des premiers éléments, j'ai besoin d'en savoir plus et vous avez raison, ce n'est pas parce que Cherbourg-en-Cotentin perd des habitants que l'on a plus les pressions sur le logement. Je reviens vers vous par e-mail parce que les écrits restent.

Benoit ARRIVÉ : Franchement, des fois je me demande si on se comprend Mme la députée. Vous connaissez la dynamique de la ville et vous vous en réjouissez souvent, surtout pour dire que tout cela est grâce au gouvernement. Cela fait des mois et des mois que l'on travaille collectivement à la ville et à l'agglomération pour redresser ce territoire. Nous sommes au plein emploi, je vous le rappelle, on est passé de 12% à moins de 5,5% de taux de chômage. C'est l'un des territoires de France qui a créé le plus d'emploi en moins de 60 mois.

On bénéficie aussi de l'effet Covid sur les villes moyennes, il suffit de se balader en ville pour s'apercevoir de la dynamique, il y a des échafaudages partout y compris dans le parc privé. Il n'y a quasiment plus de cases commerciales vides hormis quelques-unes que l'on connaît parce que les propriétaires ne veulent pas faire de travaux où veulent louer trop cher. On fait des reportages sur M6, TF1 et sur d'autres médias sur la dynamique territoriale, on vous explique depuis dix minutes que c'est assez simple ce que l'on demande, c'est de continuer à faire notre travail et de construire des logements pour que tout à chacun puisse vivre en Cotentin et à Cherbourg-en-Cotentin. Vous avez autour de la table Sébastien FAGNEN, Ralph LEJAMTEL, Gilbert LEPOITTEVIN et Martine GRUNEWALD qui connaissent parfaitement ce sujet. On vous démontre que l'on a besoin de logements et qu'aujourd'hui, ce qui est donné au Département de la Manche ne permet pas de couvrir les seuls besoins de Cherbourg-en-Cotentin et j'ai une pensée pour mes collègues Maires en ruralité qui veulent aussi construire des logements sociaux. On fait cette motion, en essayant d'interpeller le gouvernement en demandant simplement de nous aider à construire des logements sociaux, ce qui va dans le sens des annonces à répétition de notre gouvernement, et vous nous répondez par deux fois à côté de la question que l'on vous pose. Ce que j'aurai aimé entendre, c'est « je prends note de vos difficultés, je prends note du développement de la ville et en tant que député, je vais faire mon job, je vais interpeller le gouvernement ».

Sébastien FAGNEN : On finit sur une touche qui justifie à elle seule que nous nous battions les uns avec les autres et c'est sur ce point que je voulais apporter une précision. Pour rassurer Mme KRIMI, ce n'est pas une motion d'opposition au gouvernement, c'est plutôt un cri d'alerte. Vous l'avez évoqué au travers des chiffres, même si d'abord, le plan de logement correspond à toute autre réalité, un tout autre dispositif que les logements sociaux tels que les agréments que nous évoquons ce soir. Depuis 2017, nous sommes passés en dessous de la barre des 100 000 agréments par an. C'est une réalité factuelle, chiffrée, nous pouvons vous transmettre les chiffres, ils sont d'ailleurs disponibles sur le site de l'Union Sociale pour l'Habitat. En 2020, nous avons atteint le nombre d'agréments par an le plus bas. Rapidement, je l'ai évoqué tout à l'heure, en dessous de 100 000, c'est même en dessous de 90 000 avec 87 000 agréments délivrés pour l'année 2020. A tel point que la ministre du logement, Emmanuelle WARGON a reconnu, comme le rappelait Ralph LEJAMTEL tout à l'heure cet état de fait, en indiquant qu'elle allait déployer les moyens nécessaires pour essayer de rattraper au maximum les carences qui ont été observées pour l'année 2020 en annonçant la construction de 250 000 logements sociaux en 2021 et en 2022. En 2021, l'objectif n'a pas été atteint puisque 97 000 logements sociaux ont pu être produits grâce aux agréments qui ont été délivrés, c'est la fameuse hausse de 8% que vous avez évoquée tout à l'heure. Au regard des échanges que nous avons avec le conseil départemental de la Manche, qui est délégataire des aides à la pierre comme l'ont rappelé Ralph LEJAMTEL et Gilbert LEPOITTEVIN, pour l'année 2022, nous attirons l'attention de tous, y compris de la représentation nationale, qui, comme l'a rappelé le Maire à l'instant, peut tout à fait, dans ses prérogatives, interpeller le gouvernement en la matière. C'est un cri d'alerte que nous délivrons ce soir puisque les échanges avec le conseil départemental nous semblent aujourd'hui, indiquer que la situation ne s'améliorera pas par rapport à 2021, pire, cela va être une situation bien plus compliquée que celle que nous avons connue l'an dernier. Je ne reviens pas sur ce qui a été évoqué au travers de la consommation, sur Cherbourg-en-Cotentin, de l'ensemble des agréments départementaux si d'aventure ils nous étaient délivrés, ce qui introduit une concurrence extrêmement malsaine avec nos collègues, ils ont tout à fait le droit, comme nous, de pouvoir produire du logement social. Cette motion n'est pas une lubie de la majorité municipale, il y a une dizaine de jours de cela, nous étions réunis avec les acteurs économiques du territoire à l'occasion d'un séminaire organisé par Action Logement.

Depuis plusieurs mois, Action Logement est saisi par les entreprises du territoire et ces mêmes entreprises indiquent qu'il y a des projets de mobilité professionnelle qui échouent aujourd'hui, faute de pouvoir trouver un logement pour leurs salariés. Parfois les préjugés nous amènent à considérer que la mobilité professionnelle ne concerne que des cadres, hors aujourd'hui nous avons besoin, et Ralph LEJAMTEL l'a parfaitement rappelé tout à l'heure, de pouvoir attirer, à Cherbourg-en-Cotentin des ouvriers, des techniciens, des employés et qu'ils puissent se loger décemment. Ce qui n'est pas possible. Ce cri d'alerte, cette motion traduit aussi à la fois l'inquiétude grandissante des entreprises du territoire, aussi celles d'Action Logement. Je pense qu'à l'issue de nos discussions, et je l'espère sincèrement, que cette motion attirera à l'unanimité les membres du conseil municipal que nous puissions travailler de concert pour que Cherbourg-en-Cotentin, le Département de la Manche et la Région Normandie obtiennent les agréments auxquels ils ont le droit car le but de tout cela, au-delà de nos échanges du soir et des désaccords éventuels, c'est bien de permettre à tout à chacun, quels que soient ces moyens de pouvoir se loger dignement dans un logement de qualité, avoir un accès à un habitat qui soit lui-même qualitatif, dans un contexte où le marché immobilier devient de plus en plus tendu.

Sophie HÉRY : Par rapport au PLH, cela me paraît aussi indispensable de voter cette motion.

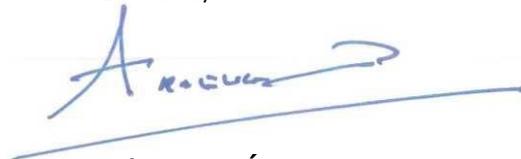
21h30 Votants : **52**

Pour : **50** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Karine DUVAL

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,



Benoît ARRIVÉ

PJ : Compte rendu des décisions
Compte rendu des marchés publics
Concessions funéraires
annexe 1 - Tableau des commissions municipales permanentes
annexe 2 - Rapport d'orientation budgétaire - Année 2022
annexe 3 - Vente de véhicules, engins et matériels municipaux

**01 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DM_2021_0269_CC du 27 octobre 2021

Mise à disposition - Yoann Fradet

Mise à disposition du logement rue de l'Église à La Glacerie à compter du 6/11/2021 pour 3 ans - 351,72 € de redevance mensuelle et 5,87 € de charges

DM_2021_0270_CC du 27 octobre 2021

Mise à disposition - Fondation Bon Sauveur

Mise à disposition à titre gratuit de locaux à la Maison Olympe de Gouges du 11 septembre 2021 au 4 juillet 2022

DM_2021_0271_CC du 27 octobre 2021

Mise à disposition - Romuald Bonay

Mise à disposition du garage n°7 situé rue de la Fraternité à Cherbourg-Octeville à compter du 29/10/2018 pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 42 € HT

DM_2021_0272_CC du 6 octobre 2021

La Maison Française Giroud - LM Intérieurs (La petite galerie)

Ateliers créatifs réalisée par madame Loïse Mitterrand à destination des adultes - 160 € pour 2 ateliers de 2 heures et 80 € pour la préparation de 2 heures

DM_2021_0273_CC du 4 octobre 2021

Location de l'exposition - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin

Location de l'exposition « Les laisses de mer et leurs trésors » par la Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable à titre gratuit du 8 février au 4 mars 2022 - Assurance de 2 250 €

DM_2021_0274_CC du 3 novembre 2021

Mise à disposition - Le Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au centre commercial rue de Montmartre à La Glacerie à compter du 1er novembre 2021 pour une durée de 3 ans

DM_2021_0275_CC du 29 octobre 2021

Prêt de l'exposition - Centre Permanent d'initiatives l'Environnement de la Vallée de l'Orne

Prêt de l'exposition « Les amphibiens de Normandie » à titre gratuit du 2 au 10 novembre 2021 - Assurance de 2 000 €

DM_2021_0276_CC du 3 novembre 2021

Ancienne école des Pervenches - Demande d'attribution de subventions

Sollicitation auprès de l'État, la Région Normandie et tout autre financeur éventuel, de subventions, les plus larges possibles, pour le projet : mise aux normes de l'ancienne école des Pervenches en vue de son réaménagement en pôle culturel associatif

DM_2021_0277_CC du 14 octobre 2021

Association ArtContexte+

Mise à disposition de Monsieur Alain BUHOT, intervenant en arts plastiques - Animation d'ateliers pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Tournlaville et La Glacerie - De septembre 2021 à Juillet 2022 - Volume d'heures n'excédant pas 145 heures - 42 € de l'heure

DM_2021_0278_CC du 4 novembre 2021

Association « Vous z'avez pas senti les gouttes »

Mise à disposition de locaux (salle 4, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le mardi de 18h à 21h - Du 1er octobre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0279_CC du 4 novembre 2021

Association « Compagnie des 12 tours »

Mise à disposition de locaux (salles 3 et 4, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le lundi de 18h à 21h et le samedi de 14h à 17h - Du 1er octobre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0280_CC du 4 novembre 2021

Association Cherbourgeoise de défense de l'art lyrique (ACDAL)

Mise à disposition de locaux (salle 3, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le mardi de 20h à 22h - Du 1er octobre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0281_CC du 4 novembre 2021

Association « Au bonheur de danser »

Mise à disposition de locaux (salles 3 et 4, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le mardi de 14h à 17h - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0282_CC du 4 novembre 2021

Association POMÉLÉ

Mise à disposition de locaux (salles 3 et 4, 1 local de rangement pour les instruments au rez-de-chaussée, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le mercredi de 18h à 20h30, le vendredi de 18h à 20h30 et le dimanche de 14h30 à 19h30 - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0283_CC du 4 novembre 2021

Association « Chœur La Cotontaine »

Mise à disposition de locaux (salles 1, 2, 3 et 4, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le jeudi de 20h30 à 22h30 - Du 1er septembre 2021 jusqu'à ce que l'association puisse intégrer de nouveaux locaux à l'ancienne école des Pervenches - A titre gratuit

DM_2021_0284_CC du 4 novembre 2021

Association « Théâtre à Mimile »

Mise à disposition de locaux (salles du rez-de-chaussée) à l'ancien REX à Tourlaville - Le mardi de 20h à 23h et le vendredi de 20h30 à 23h00 - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0285_CC du 4 novembre 2021

Association « Fenua o te Hau »

Mise à disposition de locaux (grande salle) au Foyer Jacques Prévert à Octeville - Le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0286_CC du 4 novembre 2021

Association « Marakanda »

Mise à disposition de locaux (salle de danse, salle attenante, sanitaires et dégagements) à la maison des arts à La Glacerie - Le lundi de 18h à 21h30 - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0287_CC du 4 novembre 2021

Association « École de spectacle petit pas La Glacerie »

Mise à disposition de locaux (salle de danse, salle attenante, sanitaires et dégagements) à la maison des arts à La Glacerie - Le mardi de 16h à 22h, le mercredi de 10h à 22h, le jeudi de 10h30 à 12h30 et de 16h00 à 22h, le vendredi de 16h à 22h et le samedi de 8h30 à 17h - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0288_CC du 4 novembre 2021

Association « l'Estran »

Mise à disposition de locaux (salle polyvalente, cafétéria, sanitaires et dégagements) au pôle image à Equeurdeville-Hainneville - Le mercredi de 13h à 19h - Du 1er septembre 2021 jusqu'à ce que l'association puisse intégrer de nouveaux locaux à l'ancienne école des Pervenches - A titre gratuit

DM_2021_0289_CC du 4 novembre 2021

Association « Musardille »

Mise à disposition de locaux (salle du 1er étage et parties communes) appartenant à l'école de la Polle à Octeville - 11 samedis de 10h30 à 17h - Du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0290_CC du 2 novembre 2021**Association « Alfred Rossel »**

Mise à disposition de locaux (salle du 2ème étage et parties communes) appartenant à l'école de la Polle à Octeville - Du lundi au dimanche de 8h à 22h- Du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0291_CC du 10 novembre 2021**Tarifification 2022 - Port Chantereyne**

Actualisation des tarifs pratiqués par la concession plaisance - Augmentation de 1,2 % - Tarifs inchangés : produits logotypés, majorations pour les manutentions et remorquages, location de vélos, frais de dossier, télécopies, photocopies et douches

DM_2021_0292_CC du 5 novembre 2021**Entreprise Expositions Culturelles**

Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable - Mise à disposition d'une exposition intitulée « Champignons » du 11 janvier au 4 février 2022 - 260 € + montant de l'assurance de 1 416 €

DM_2021_0293_CC du 10 novembre 2021**Monsieur Marvin ROBSON**

Activités péri-éducatives dans les écoles de Tourlaville - Ateliers de découverte socio-éducatifs ou socio-culturels - Du 2 septembre au 7 juillet 2022 - 35 €/heure

DM_2021_0294_CC du 10 novembre 2021**École de Cirque Sol'Air**

Ateliers Cirque - Enfants du CP au CM2 de l'école Émile Zola de Tourlaville - De janvier à mars 2022 - 1 375 €

DM_2021_0295_CC du 16 novembre 2021**Monsieur Jean LEBLOND**

Ateliers poterie - Enfants de petite et moyenne section de l'école Jean-Jacques Rousseau de Tourlaville - De décembre 2021 à février 2022 -10 heures - 270 €

DM_2021_0296_CC du 16 novembre 2021**Association « Mayenne culture »**

Mise à disposition d'une salle de classe du Conservatoire à Rayonnement Communal pour une session de formation « troubles dys » - Les jeudi 3 et vendredi 4 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - A titre gratuit

DM_2021_0297_CC du 15 novembre 2021**Monsieur Arnaud GUERIN, EURL Lithosphère**

Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable - Animation d'une conférence intitulée « Plage une nature cachée » le 20 novembre 2021 - 474,42 €

DM_2021_0298_CC du 22 novembre 2021**Tarifification 2022 - Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable**

Actualisation des tarifs à compter du 1er juillet 2022

Animation	Tarifs
1 - Animations ½ journée et journée écoles primaires et maternelles - Commune	gratuité
2 - Animations ½ journée, journée CLSH municipaux - Commune	gratuité
3 - Animations ½ journée CLSH associatifs et privés - Commune	75 €
4 - Animations journée CLSH associatifs et privés - Commune	130 €
5 - Animation ½ journée collèges et lycées - Commune	75 €
6 - Animation journée collèges et lycées - Commune	130 €

7 – Animations ½ journée scolaires, CLSH – Hors Commune	95 €
8 – Animations journée scolaires, CLSH – Hors Commune	150 €
9 – Forfait projet nature écoles primaires et maternelles - Commune	gratuité
10 – Forfait projet nature écoles maternelles, primaires, collèges et lycées – Hors Commune	295 €
11 – Club nature après-midi et atelier enfant de l'été	3 €
12 – Stage petites vacances	12 €
13 – Conférences, Sortie « nature », sentier guidé	3 €
14 – Conférences, Sortie « nature », sentier guidé - moins de 16 ans	Gratuité

15 – Conférences, Sortie « nature », sentier guidé – tarif étudiant	2.30 €
16 – Groupe adultes (15 personnes) – (hors conférence)	35 €
17 – Personne supplémentaire en groupe	2 €
18 – Location de jumelles	2 €

DM_2021_0299_CC du 20 janvier 2022

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)

Mise à disposition de locaux (salle de classe de 60 m²) au rez-de-chaussée de l'école les Courlis à Querqueville – Pendant 3 ans à compter du 1er septembre 2021 – Redevance annuelle de 4 557 €

DM_2021_0300_CC
DÉCISION ANNULÉE

DM_2021_0301_CC du 17 novembre 2021

Ateliers d'écriture « Mercurielles 2021 » - Demande d'attribution de subventions

Sollicitation de subventions les plus larges auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie

DM_2021_0302_CC du 22 novembre 2021

Tarifification 2022 - Location de garages

Actualisation des tarifs de location de garages rue de la Fraternité, rue de la Duché, rue Gibert et rue Delalée – A compter du 1er janvier 2022 – Indemnité mensuelle : 43,50 €

DM_2021_0303_CC du 17 novembre 2021

Basilique de la Trinité - Demande d'attribution de subventions

Sollicitation auprès de l'État, la Région Normandie et tout autre financeur éventuel, de subventions, les plus larges possibles, pour le projet : restauration de la couverture de la basilique de la Trinité

DM_2021_0304_CC du 17 novembre 2021

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Cotentin

Mise à disposition gratuite d'une exposition appartenant à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin intitulée « Les amphibiens de Normandie » les 26 et 27 novembre 2021 – Valeur de l'assurance : 2 000 €

DM_2021_0305_CC du 17 novembre 2021

Monsieur Gérard MAUGER, Groupe d'étude des cétacés du Cotentin

Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable – Animation d'une conférence intitulée « Regards sur la vie cachée des cétacés de Normandie » le 26 février 2022 – A titre gratuit

DM_2021_0306_CC du 19 novembre 2021

SMACL Assurances

Sinistre dégradations porte d'entrée École de la Polle, Maison du projet, le 13 mai 2020 – Acceptation de l'indemnité d'assurance : 2 360,40 €

DM_2021_0307_CC du 25 novembre 2021

Tarifification 2022 - Camping de la Saline

Actualisation des tarifs à compter du 1er janvier 2022

Tarif journalier touriste (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2022	Nouveau tarif TTC 2022
La journée (1 emplacement, 1 voiture, 1 personne)	5,51 €	6,06 €
Personne supplémentaire	5,51 €	6,06 €
Électricité	5,34 €	5,87 €
Chien	0,65 €	0,71 €
Enfant de moins de 7 ans	2,77 €	3,05 €
Voiture supplémentaire	1,02 €	1,12 €

Tarif location de Mobil-home (TVA à 10%)	Nouveau tarif HT 2022	Nouveau tarif TTC 2022
1 Nuit Basse Saison (de septembre à juin)	35,67 €	39,24 €
1 Semaine Basse Saison (de septembre à juin)	234,62 €	258,08 €
1 Mois (pour 2 personnes) Basse Saison (de septembre à juin)	375,39 €	412,93 €
1 Semaine Haute Saison de juillet à août	347,23 €	381,95 €
Location de draps 2 personnes (TVA à 20 %)	9,29 €	11,15 €
Location de draps 1 personne (TVA à 20 %)	4,65 €	5,58 €
Forfait ménage (TVA à 20 %)	46,46 €	55,75 €
Electricité tarif du kWh (TVA à 20 %)	0,19 €	0,23 €

Tarif mensuel résident (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2022	Nouveau tarif TTC 2022
Mobil home (1 emplacement, 1 voiture, 1 personne)	140,78 €	154,31 €
Caravane	127,50 €	140,25 €
Camping-car	127,50 €	140,25 €
Résident supplémentaire	79,88 €	87,87 €
Voiture supplémentaire	30,20 €	33,22 €
Chien	11,04 €	12,14 €

Tarif mensuel résident (TVA à 20 %)	Nouveau tarif HT 2022	Nouveau tarif TTC 2022
Frais de gestion et de maintenance de l'installation électrique	11,70 €	14,04 €
Tarif du kWh	0,19 €	0,23 €
Entretien espaces verts de la parcelle	10,73 €	12,88 €

Tarif journalier visiteur résident (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2022	Nouveau tarif TTC 2022
Visiteur résident mobil home	4,69 €	5,16 €
Visiteur résident caravane, camping-car	4,24 €	4,66 €
Voiture supplémentaire	1,02 €	1,12 €
Chien	0,39 €	0,43 €

Tarif pour l'utilisation du wifi (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2022	Nouveau tarif TTC 2022
Un mois de location	11,60 €	12,76 €
Une semaine de location (7 jours)	5,80 €	6,38 €
Une journée de location	1,44 €	1,58 €

Taxe de séjour	Tarif à titre indicatif
Taxe de séjour reversée à l'Office du Tourisme	0,20 €
Taxe additionnelle départementale reversée au Conseil Départemental (10 % de la taxe de séjour)	0,02 €

DM_2021_0308_CC
DÉCISION ANNULÉE

DM_2021_0309_CC du 30 novembre 2021
Tarifcation 2022 - Pôle culture
Actualisation des tarifs (en annexe)

DM_2021_0310_CC
PAS DE DÉCISION

DM_2021_0311_CC du 16 novembre 2021
Madame Marie-Noëlle LANCE MROZEK

Action « Journée des ludothèques » - Atelier arts plastiques - Maison Françoise Giroud - Le samedi 20 novembre de 14h à 16h30 - 160 €

DM_2021_0312_CC du 16 décembre 2021
Restaurant administratif Talluau

Création d'une régie mixte d'avances et de recettes : repas consommés et paiement par avance des repas - A compter du 1er janvier 2022

DM_2021_0313_CC du 7 décembre 2021
Arthotèque de Cherbourg-en-Cotentin

Modification de la régie de recettes : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, pass culture et atouts Normandie

DM_2021_0314_CC du 7 décembre 2021
École de Cirque Sol'Air

Ateliers Cirque - Enfants de CP/CE1 et ULIS de l'école Jean-Jacques Rousseau de Tourlaville - De janvier à février 2022 - 800 €

DM_2021_0315_CC du 9 décembre 2021
Direction des systèmes d'information de Cherbourg-en-Cotentin

Modification de la régie d'avances : la régie paie les dépenses suivantes : petit matériel, outillage, fournitures accessoires connexions informatiques et téléphoniques, photos, entretien et réparation de matériel informatique et téléphonique, services d'hébergement de sites internet, logiciels informatiques, frais bancaires et abonnements, frais de transports de biens

DM_2021_0316_CC du 10 décembre 2021

Madame Bernadette MILLE

Convention d'occupation du garage n°8, d'une superficie de 25 m², rue de la Fraternité à Cherbourg-Octeville pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 - Loyer mensuel de 43,50 € HT

DM_2021_0317_CC du 10 décembre 2021

Association « Spirale »

Mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à la maison Françoise Giroud et participation financière pour les ateliers de Qi Gong et Tai Chi - Année scolaire 2021/2022 - Participation de 39 € par personne et par trimestre dans le cadre des deux activités

DM_2021_0318_CC du 20 décembre 2021

Société Zen It Concept Design

Mise à disposition à titre payant - Bâtiment ex Chapitre - Place Centrale - Bail commercial pour l'occupation de locaux d'une superficie de 120,17 m² - A compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 9 ans - Loyer annuel de 11 400 € HT et provision annuelle de 1 296,04 € HT

DM_2021_0319_CC du 20 décembre 2021

Société San Bei

Mise à disposition à titre payant - Bâtiment ex Chapitre - Place Centrale - Bail commercial pour l'occupation de locaux d'une superficie de 281,49 m² - A compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 9 ans - Loyer annuel de 21 600 € HT et provision annuelle de 6 920,28 € HT

DM_2021_0320_CC du 20 décembre 2021

Société Saudade Concept Store

Mise à disposition à titre payant - Bâtiment ex Chapitre - Place Centrale - Bail commercial pour l'occupation de locaux d'une superficie de 88,86 m² - A compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 9 ans - Loyer annuel de 9 502,80 € HT et provision annuelle de 1 276,29 € HT

DM_2021_0321_CC du 22 décembre 2021

Tarifification 2022 - Direction des sports

Actualisation des tarifs (en annexe)

DM_2021_0322_CC du 15 décembre 2021

Droits de stationnement

Modification de la régie de recettes : la régie encaisse les produits suivants : abonnements parkings Napoléon et de la Trinité, stationnements selon tarif horaire, abonnements de stationnement sur voirie (mensuel, trimestriel et annuel), ticket perdu ainsi que la délivrance d'un duplicata de carte. Un fonds de caisse d'un montant de 400 € est mis à disposition du régisseur

DM_2021_0323_CC du 16 décembre 2021

Association « Union Laïque Jean Macé »

Mise à disposition de locaux (salles du rez-de-chaussée) à l'ancien REX à Tourlaville - Le jeudi de 21h à 23h - Du 1er décembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0324_CC du 16 décembre 2021

Association culturelle et sportive de la Polle

Mise à disposition de locaux (salles du rez-de-chaussée) à l'ancien REX à Tourlaville - Le mercredi de 13h30 à 21h30, le jeudi de 18h15 à 20h30 et le vendredi de 18h à 20h - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - Redevance annuelle de 15 euros

DM_2021_0325_CC du 16 décembre 2021

Association « Les dîres de Cantepie »

Mise à disposition de locaux (salle 1, dégagements, sanitaires extérieurs et parking) à l'espace associatif Gambetta à Tourlaville - Le lundi de 19h à 21h - Du 1er octobre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0326_CC du 16 décembre 2021

Association « Ensemble Vocal Résonance »

Mise à disposition de locaux (grande salle et sanitaires) au Foyer Jacques Prévert à Octeville - Le mardi de 20h à 22h - Du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0327_CC du 16 décembre 2021

Association « La Cotontaine »

Mise à disposition des salles Dutilleux, Texier et Lulu du Conservatoire à Rayonnement Communal - Les 14 novembre 2021, 30 janvier et 13 février 2022 de 10h à 18h - A titre gratuit

DM_2021_0328_CC du 10 décembre 2021

Association « Planeth Patient »

Partenariat et mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à la maison Françoise Giroud - Année scolaire 2021/2022

DM_2021_0329_CC du 16 décembre 2021

Muséum Emmanuel Liais de Cherbourg-en-Cotentin

Mise hors commerce de 123 catalogues de « Cherbourg et l'au-delà des mers : voyage dans les collections océaniques du muséum Emmanuel Liais » - A compter du 5 janvier 2022

DM_2021_0330_CC du 18 décembre 2021

Maison des Jeunes et de la Culture

Mise à disposition de locaux : MJC centre rue de l'Abbaye (3 bureaux, hall d'entrée, salle polyvalente, labo photo, vestiaires et salle d'activité) et MJC La Brèche rue du Neufbourg (salle d'accueil, salle d'activité, salle de lecture, un local de rangement, bureau et sanitaires) - Un an renouvelable une fois à compter du 1er janvier 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0331_CC du 16 décembre 2021

Maison Pour Tous Léo Lagrange

Mise à disposition de locaux square du Nivernais (hall d'entrée, 6 bureaux, salle polyvalente, vestiaires, local répétition, espace adultes, foyer ados, salle de bricolage, salle de musique, tisanerie, salle de réunion, salle d'arts plastiques, secrétariat et rangements divers) - Un an renouvelable une fois à compter du 1er janvier 2022 - A titre gratuit

DM_2021_0332_CC du 3 janvier 2022

Presqu'île Habitat

Mise à disposition à titre payant du centre de santé Brès-Croizat - Avenant de transfert du bail professionnel au bénéfice de la ville de Cherbourg-en-Cotentin - A compter du 1er janvier 2022

DM_2021_0333_CC du 4 novembre 2021

Société « Is'Event »

Activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement - Atelier de d'jing aux Bains Douches - Les 12, 19 et 26 mai et les 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2022 - 8 séances de 1h25 - 350 €

DM_2021_0334_CC du 4 novembre 2021

Société « Is'Event »

Activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement - Atelier de d'jing aux Bains Douches - Les 15, 22 et 29 septembre, les 6, 13 et 20 octobre, les 10, 17 et 24 novembre et les 1^{er}, 8 et 15 décembre 2022 - 525 €

DM_2021_0335_CC du 19 janvier 2022

Société « Son'Arte Event »

Activités organisées dans les quartiers - Atelier de d'jing aux Bains Douches - Du 5 janvier au 6 avril 2022 - 12 séances - 525 €

DM_2021_0336_CC du 13 décembre 2021

SMACL Assurances

Sinistre tentative d'effraction Maison Pour Tous Léo Lagrange, le 29 janvier 2020 - Acceptation de l'indemnité d'assurance : 1 095 €

DM_2021_0337_CC du 13 décembre 2021

Le Circuit - Demande d'attribution de subvention

Sollicitation auprès de la Région Normandie d'une subvention de 30 000 € pour la poursuite des activités du Circuit pour l'année 2022

DM_2021_0338_CC du 13 décembre 2021

Le Circuit - Demande d'attribution de subvention

Sollicitation auprès du Département de la Manche d'une subvention de 10 000 € pour la poursuite des activités du Circuit pour l'année 2022

Le Maire,
Benoît ARRIVE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2021_0309_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Objet : Pôle culture – actualisation
des tarifs pour l'exercice 2022**

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

7. Finances locales
7.10 Divers

VU la décision n°DM_2016_0099_CC du 3 mars 2016, fixant les tarifs de la bibliothèque Jacques Prévert, et actualisés en vertu de la décision n°DM_2016_776_CC du 27 décembre 2016,

VU la délibération 188-2015 du 17 décembre 2015 fixant les tarifs à la bibliothèque Louis Lansonneur,

VU la décision n° DM_2018_0398_CC relative aux tarifs des salles de spectacles de l'Espace Culturel Buisson et du Théâtre des Miroirs,

VU la décision n°DM_2021_0102_CC relative à l'abonnement unique pour les programmations culturelles Buisson, Miroirs, Eveil culturel, Circuit et Passeurs de mots,

VU la délibération du 21 mai 2015 n°DEL2015-05-21/12 relative à la révision des tarifs de location de la salle de spectacle de l'espace culturel Buisson,

VU délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2014 n°109-2014 relative à la location du théâtre des Miroirs,

VU la décision n° DM_2020_125CC relative à l'actualisation des tarifs 2020-2021 et la décision n° DM_2021_0073_CC venant apporter deux modifications sur les modalités d'application des tarifs du Conservatoire à rayonnement communal.

Il a été retenu lors du bureau municipal du 18 octobre 2021 d'actualiser les tarifs 2022 à hauteur de l'inflation prévisionnelle pour 2022, sans effectuer un rattrapage de l'inflation des deux années précédentes. Ainsi il est proposé d'actualiser les tarifs 2022 en procédant à une augmentation de 1,5%.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – d'actualiser les tarifs des offres culturelles de la manière suivante :

DIRECTION LECTURE PUBLIQUE

Tarifs des bibliothèques Jacques Prévert, Louis Lansonneur et Boris Vian	
Catégorie	Tarif 2022
Abonnement annuel pour les usagers (individu ou collectivité) résidant hors Cherbourg en Cotentin	23,00 €
Abonnement mensuel pour les usagers temporaires résidant hors Cherbourg en Cotentin	5,00 €
Carte photocopie par lot de 10	2,50 €
Reproduction et photocopie par lot de 50	12,00 €
Carte de remplacement	2,00 €
Abonnement ateliers Espace Public Numérique - Boris Vian	Gratuit
Document Coriallo - usage privé à l'unité	2,70 €
Document Coriallo - usage commercial par lot de 10	23,00 €

Tarifs vente de livres - Bibliothèque Louis Lansonneur	
Catégorie	Tarif 2022
Poches et semi-poches (l'imaginaire, Bourgeois, Babel...)	0,50 €
Grands formats et documentaires	1,00 €
CD	0,50 €
Beaux livres	2,00 €
Jeunesse	
Je bouquine et premières lectures	0,50 €
Romans, albums et BD, documentaires	1,00 €
CD	0,50 €
Beaux livres	2,00 €

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DIRECTION SPECTACLE VIVANT

Les tarifs des abonnements et places de spectacles portent sur la saison 2021-2022 qui court de septembre 2021 à avril 2022 et ne peuvent être modifiés en cours d'année. Un travail d'harmonisation et de rationalisation des tarifs entre les différentes salles (espace culturel Buisson, théâtre des Miroirs) et événements (Passeurs de mots) sera effectué en 2022 et intégrera alors l'évolution des coûts tout en conservant des tarifs accessibles aux publics moins favorisés.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

	Tarifs pleins	Tarifs réduits
Espace culturel Buisson	9€ - 16€ - 20€ - 21€ - 26€ - 28€	7€ - 13€ - 14€ - 15€ - 19€ - 24€
Le Circuit	12€ - 13€ - 14€ - 20€ - 28€ en prévente 14€ - 15€ - 16€ - 22€ - 28€ sur place	10€ - 11€ - 12€ - 18€ - 19€
Théâtre des Miroirs	5€ - 8€ - 12€ - 16€ - 20€ - 21€	3€ - 8€ - 10€ - 12€ - 13€ - 15€
Passeurs de Mots	9€ sauf exceptions (16€ et 20€)	5€ sauf exceptions (9€, 13€ et 15€)

Le tarif réduit s'applique aux jeunes de moins de 17 ans, aux étudiants de moins de 26 ans, aux personnes recevant le RSA ou l'ASS, aux groupes de plus de 10 personnes (sur réservation). Dès 4 spectacles, le tarif réduit est valable sur l'ensemble de la programmation culturelle de la Ville incluant le Théâtre des Miroirs, l'espace culturel Buisson, le Circuit et le festival Passeurs de mots

Concernant la location de salles, un travail de d'harmonisation est également nécessaire dans une volonté d'équité et d'homogénéisation. Il permettra de mettre à jour les tarifs pour début septembre 2022.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

Typologie		MIROIRS		BUISSON		
		Commune	Hors CEC	Commune	Hors CEC	
SPECTACLE	Etablissement scolaire	2 gratuités/an - 183 €	307 €	1 manifestation gratuite tous les 2 ans	334 €	
	Ebt de formation, structure socio-culturelle			----	---	
	Association (spectacle)	Professionnelle	247 €	605 €	206 € + 32 €/h	256 € + 32 €/h
		Amateur	1 gratuité/an (si billetterie non payante) - 183 €	374 €	1 spectacle gratuit /an puis 32 €/h Si billetterie payante, pas de gratuité: 256 €	155 € + 32 €/h
	Association (répétition)	Professionnelle			32 €/h	100 € + 32 €/h
		Amateur			32 €/h	51 € + 32 €/h
	Organisation humanitaire ou caritative	1 gratuité/an - 183 €	374 € ou 1 gratuité/an (3 associations, non renouvelable avant 3 ans)	---	---	
	Administration, collectivité locale ou Etat	1 gratuité / an - 183 €	374 €	---	---	
	Comité d'entreprise	247 €	374 € (- 200 salariés) 605 € (+ 200 salariés)	559 € + 32 €/h	862 € + 32 €/h	
	Entreprise privée	465 €	909 €	---	---	

CONFERENCE, SEMINAIRE, AG	Etablissement d'enseignement, de formation, socio-culturel	1 gratuité/an - 94 €	187 €	---	---
	Association	1 gratuité/an - 94 €	187 €	155 € + 32 €/h	257 € + 32 €/h
	Organisation humanitaire ou caritative	1 gratuité/an - 94 €	187 €	---	---
	Administration, collectivité locale ou Etat	1 gratuité/an - 94 €	187 €	Gratuit	403 €
	Comité d'entreprise	1 gratuité/an - 233 €	187 € (- 200 salariés) 465 € (+ 200 salariés)	357 € + 32 €/h	559 € + 32 €/h
	Entreprise privée	233 €	465 €	761 € + 32 €/h	1 367 € + 32 €/h

DIRECTION EDUCATION ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1/ Conservatoire de musique

Il est proposé d'appliquer la hausse de 1,5% sur l'ensemble des tarifs proposés, et de supprimer le tarif de l'atelier jazz jeunes, peu compréhensible au regard du tarif « ateliers » existant, ainsi que la réduction au titre de l'exonération de la taxe d'habitation au regard de la politique fiscale nationale.

TARIFS PAR ANNEE SCOLAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE	Tarif 2022-2023	
	Résident CEC (1)	Hors CEC
Frais de dossier par élève	15 €	15 €
Éveil musical Formation musicale (y compris Chorale IM1)	34,50 €	69 €
Formation instrumentale	66 €	132 €
Formation complète : inclus formation musicale, instrument et une pratique collective éventuelle	92,50 €	185 €
2 ^{ème} formation instrumentale	41 €	82 €
Ateliers : (tarif pour une activité) . Jazz . Technique vocale . Musique et handicap	34,50 €	69 €
Pratiques collectives hors formation complète: (tarif pour une activité) . Chorales . Orchestres (2), Ensemble de guitares, Big-band	22,50 €	45 €
Studio de musiques actuelles (par trimestre) (3)	12 €	24 €
Location d'instruments (par trimestre)	25 €	42 €
REDUCTIONS ET GRATUITE (1)		
Applicables à tous les élèves du foyer		
Usagers non-rédevables de « l'impôt total avant crédit d'impôts », bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, du dispositif COPAL-AVE de la CAF. Inscrits aux ateliers musique et handicap au titre d'une structure.	Gratuité de toutes les activités sauf frais de dossier, - 60% sur les locations d'instruments	
Formation continue du personnel du Conservatoire	Gratuité de toutes les activités sauf frais de dossier	
Applicables individuellement		
Bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH. Membres de l'Orchestre de Cherbourg-en-Cotentin inscrits en formation instrumentale.	- 40 % sur tous les tarifs sauf frais de dossier	
TARIFS DEGRESSIFS POUR LES ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE (4)		
1er enfant : Tarif plein	2e enfant : - 30 %	3e enfant et suivants : - 50 %
MASTERCLASS ET STAGES		
Élèves inscrits au Conservatoire : Gratuité	Élèves non inscrits au Conservatoire : 15 €	
MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS		
Numéraires, chèques bancaires ou postaux (libellés à l'ordre du Trésor public), chèques vacances*, Spot 50*, C'loisirs*, Atouts Normandie*, Pass culture* (* non acceptés pour les locations d'instruments)		
CONDITIONS PARTICULIERES		
(1) Application des réductions : Les réductions sont appliquées sur présentation d'un justificatif avant les vacances de la Toussaint. Tout document présenté ultérieurement sera systématiquement refusé.		
Titulaires des justificatifs : Les justificatifs doivent impérativement être au nom du responsable légal 1 tel que désigné sur le formulaire d'inscription, excepté pour les réductions applicables individuellement. NB : Le nom du responsable 1 peut être modifié lors du dépôt du formulaire de réinscription. Aucune demande ne sera prise en compte ultérieurement, sauf changement de situation dûment justifié, relatif aux conditions de garde d'enfant ou à l'exercice de l'autorité parentale.		
Restrictions particulières : Sont acceptés uniquement les justificatifs de domicile de moins de 3 mois au jour de leur présentation et les avis de non-imposition de l'année en cours mentionnant un "impôt total avant crédit d'impôts" égal à zéro.		
Non-cumul des réductions : Seuls les tarifs dégressifs accordés aux fratries sont cumulables avec une autre réduction. Lorsqu'un usager peut prétendre à plusieurs réductions, est retenue celle qui lui est la plus favorable.		
(2) Possibilité d'exonération complète en cas de participation très ponctuelle		
(3) En cas de non restitution d'instrument, une facturation sera établie selon la valeur d'achat, mentionnée dans le contrat de location. Si les révisions ou les réparations demandées par le Conservatoire ne sont pas effectuées lors de la restitution de l'instrument, celles-ci seront facturées à l'usager.		
(4) Applicables aux enfants fiscalement à charge, uniquement sur les activités et non sur les frais de dossier ou les locations d'instruments. Tarif plein sur le tarif le plus élevé, puis la dégressivité s'applique du tarif le plus élevé vers le moins élevé.		

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} mai 2022.

2/ Ateliers et stages de pratique artistique

Comme pour la Direction du Spectacle vivant, un travail d'harmonisation et de rationalisation des tarifs entre les différents ateliers et lieux (maison des arts de La Glacerie, espace culturel Buisson, centre Gambetta de Tourlaville) sera effectué en 2022 et intégrera alors l'évolution des coûts tout en conservant des tarifs accessibles aux publics moins favorisés.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

Maison des Arts :

Ateliers Arts plastiques	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC	
	7-18 ans		1h30	64 €	75 €
	Adultes			133 €	166 €

Stages (danse, théâtre, arts plastiques...)	Tranches d'âge	Durée du stage	Tarif		
	- 18 ans		4 jours	Forfait de 14 € par jour ou 3,50 € l'heure	
	+ 18 ans			Forfait de 42 € par jour ou 7 € l'heure	

Ateliers Buisson :

Ateliers Théâtre	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	7-8 ans	1h	54 €	85 €
	9-11 ans			
	12-14 ans	1h30	80 €	127 €
	15-17 ans			
Adultes	2h	106 €	170 €	

Ateliers Danse contemporaine	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	5-6 ans	1 h	70 €	106 €
	6-7 ans			
	11-12 ans			
	7-8 ans			
	9-10 ans			
	13-16 ans	1h15	88 €	132 €
+ 16 ans et adultes				

Ateliers Danse africaine et hip-hop	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel résidents CEC	Tarif annuel résidents hors CEC
	6-8 ans	1h15	67 €	106 €
	9-11 ans			
	12-15 ans	1h30	80 €	127 €
	Ados confirmés et adultes			
Adultes	2h	106 €	170 €	

Centre Gambetta Tourlaville :

Ateliers Chorale enfants Les Babouches	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel		
	7-10 ans		1h	30 € (ou 15 € si inscrit à l'atelier Arts plastiques)	
	11-14 ans				

Ateliers Arts plastiques	Tranches d'âge	Durée du cours	Tarif annuel	
	5-6 ans	1h	30 € (ou 15 € si inscrit à l'atelier chorale enfants Les Babouches)	
	7-8 ans			
	9-10 ans			
	6-10 ans			
	11-12 ans	1h30		
13-14 ans				

SERVICE ARTS VISUELS – Artothèque

Catégorie	Tarif 2022
Abonnement particuliers	53 €
Abonnement scolaires	62 €
Abonnement collectivité	124 €
Emprunt occasionnel	13 €

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DIRECTION DES MUSEES ET DU PATRIMOINE

La tarification des musées fait l'objet d'une étude en vue d'être réactualisée en septembre 2022. Aussi, aucune modification n'est proposée dans le cadre de cette décision.

Les articles vendus en boutique, principalement des catalogues, ne peuvent faire l'objet d'une augmentation car leur prix est réglementé.

En revanche, la liste des articles vendus est mise à jour dans le cadre de cette décision.

La grille actuellement en vigueur qui sera revue dans ce cadre est la suivante :

MUSEE THOMAS HENRY – MUSEE DE LA LIBERATION		
DROITS D'ENTREE	TARIF PLEIN 2022 (€)	TARIF REDUIT 2022(€)
Musée Thomas Henry	5 €	3 €
Musée de la Libération	4 €	2,50 €

Tarif réduit :

- o Groupe des 10 personnes et plus (par visiteur),
- o Titulaires du Pass'Avantages Manche,
- o Visiteurs du Port Chantereyne sur présentation du coupon de réduction offert dans le guide de l'escale

Gratuité :

- o Tous les mercredis dans les deux musées,
- o Tous les 8 mai, 6 juin, 11 novembre ainsi que le week-end de juin commémorant la Libération de la ville de Cherbourg pour le seul Musée de la Libération,
- o Evénements nationaux : Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, journées nationale de l'archéologie, Nuit de la lecture, Journées européennes des Métiers d'Art, si programmation spécifique,
- o Evénements locaux : Festival Egalité des Genres, et rencontres Pop-culture pour le seul Musée Thomas Henry.

En dehors de ces dates et sur présentation d'un justificatif et pour les deux musées :

- o Titulaires du Pass Musées,
- o Titulaires d'un avis de non-imposition, bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi,
- o Moins de 26 ans et étudiants,
- o Groupes scolaires accompagnés,
- o Visites organisées pour les publics issus du champ social : accueil enfance, accueil seniors, espaces solidaires,
- o Personne en situation de handicap et un accompagnateur,
- o Membres de la SAMMCC,
- o Professionnels de musées, journalistes, enseignants (sur présentation d'une carte professionnelle), professionnels de tourisme,
- o Anciens combattants et vétérans (pour le seul Musée de la Libération),
- o Titulaires d'une invitation émise par la Ville,
- o Titulaire de la carte ICOM ou ICOMOS,
- o Titulaire de la carte du réseau des musées de Normandie.

Dans le cadre de la promotion culturelle, le Pass annuel pourra être offert aux gagnants des différents jeux concours proposés.

Par ailleurs, des Pass musées seront également réservés pour les jeux organisés par les médias (presse et radio) qui sollicitent régulièrement la Conservation des musées en ce sens.

VENTES AU MUSEE THOMAS HENRY	
Pass Musées	10.00 €
Catalogues	Tarifs (€)
Guide Unica, La montagne et le fort du Roule	5.00
Céramiques	1.60
Musée Thomas Henry	12.40
Gwezenneg	7.80
Céramiques du Cotentin	4.70
Henri Jayden	18.70
Peindre à Jersey	12.40
Décors de paquebots	18.70
Rachel Hautot	6.20
Félix Buhot	49.80
Art funéraire	15.00
Armand Le Véel	12.00
Portfolio Nicolas Weis	25.00
La Hague d'André Juillard	13.00
Les collections égyptiennes du muséum Emmanuel Liais	5.00
Histoire du muséum Liais	5.00
Collections égyptiennes du muséum Emmanuel Liais par Henri Charles Loffet	45.50
Guy Colson	15.00
La Lyre peintre des sirènes	7.00
J F Millet Du Cotentin à l'aube de l'impressionnisme	19.00
Art de Basse Normandie N°128 Musée Thomas Henry	25.00
Thomas Henry Le choix d'un collectionneur	20.00
Collections africaines du muséum Emmanuel Liais	5.00
Catalogue de l'exposition Transport de lumières, Frédéric Benrath, l'œuvre sur papier	15.00
Frédéric Benrath, écrits et lettres, préface d'Alice Baxter	17.00
Pierre Wat, Frédéric Benrath	60.00
Mémoire du théâtre de Cherbourg par Jean-Paul Bonami	29.00
Le théâtre à l'italienne, Parcours du patrimoine	7.00
Cherbourg et l'au-delà des mers	14.00
Visions romantiques	39.00
Voyage en terre inconnue	25.00
Affiches	Tarifs (€)
Femmes à la fourrure - Sheherazade - escadre russe Cherbourg	4.00
Winsor Mc Cay de luxe	95.00
David	12.00
Pauline ONO	12.00

Ravanne	12.00
Barbier chirurgien	12.00
La Rue Adalbert	95.00
Cherbourg, place Napoléon	60.00
Boudin Rebnoir, Signac... en Cotentin	10.00
Le Phare de gatteville	10.00
Compagnie Hambourgeoise	10.00
Cartes postales	Tarifs (€)
Cartes couleurs	1.00
Papeterie	Tarifs (€)
Crayon papier Musée Thomas Henry	1.00
Gomme Félix Buhot	0.50
Carnet A6 Félix Buhot	3.50
Carnet A6 Winsor Mc Cay	2.50
Magnet Félix Buhot	2.00
Etui crayons de couleur Félix Buhot	2.00
Sac Cherwood Musée	15.00
Mug Cherwood Musée	8.00
Badge Paul Signac	1.00
Crayon Bic Paul Signac	1.50
VENTES AU MUSEE DE LA LIBERATION	
Pass Musées	10.00 €
Catalogues	Tarifs (€)
Le Jour J et la Bataille de Normandie	5.70
La nuit des paras (français et anglais)	14.70
Guide Unica : La montagne et le Fort du Roule	5.00
For God ; for country,... for love	15.00
Tombes sur le Cotentin	10.00
Bataille de Cherbourg	13.80
La Normandie occupée	29.90
Mur de l'Atlantique	12.90
Ils arrivent	10.00
Bataille sur le Cotentin	9.00
Objet commémoratifs du 70^{ème} anniversaire du débarquement	Tarifs (€)
Magnet « Fort du Roule »	2.50
Magnet	3.00
Mug ordinaire	4.00
Mug Musée du Roule	5.00
Briquet	3.00
Chiffonnette	3.00
Crayons	3.90
Cartes postales	Tarifs (€)
Carte postale	1.00

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

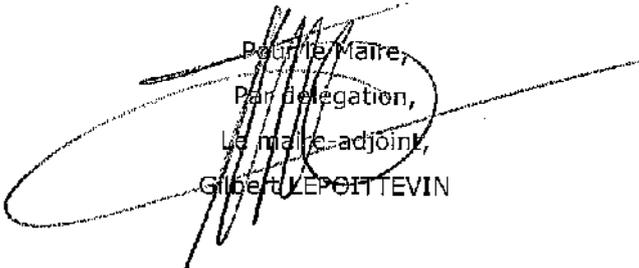
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 30 novembre 2021,


Pour le Maire,
Par délegation,
Le maire-adjoint,
Gilbert LEPORTEVIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2021_0321_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Objet : Direction des sports
– actualisation des tarifs
pour l'exercice 2022**

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la délibération n° DEL2019_332 du 26 juin 2019 fixant les tarifs harmonisés des piscines et centres aquatiques de Cherbourg-en-Cotentin,

VU la délibération n° DEL2019_607 du 16 décembre 2019 modifiant les tarifs des cours et animations des piscines de la Butte et du Maupas,

VU la décision n° DM_2019_0126_CC du 4 mars 2019 fixant les tarifs de l'espace sport nature de la Lande St Gabriel,

VU la décision n° DM_2018_0668_CC du 28 décembre 2018 fixant les tarifs des équipements sportifs de Cherbourg-Octeville,

VU la décision n° DM_2017_0306_TO du 31 juillet 2017 fixant les tarifs de l'activité pass'loisirs et de l'école municipale d'éveil sportif,

VU la décision n° DM_2018_0130_TO du 5 mars 2018 fixant les tarifs du rallye sportif des retraités,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la grille tarifaire des tarifs de la direction des sports.

7. Finances locales
7.10 Divers

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – d'appliquer les tarifs selon les tableaux ci-dessous :

Piscines et centre aquatique

ACCÈS AUX BASSINS

<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>		Collignon, Chantereyne, Centre aquatique	Butte et Maupas
Entrée unique – Plein tarif		4,10 €	2,90 €
Entrée unique – Tarif réduit		3,30 €	2,00 €
Carte 10 entrées Plein tarif		32,50 €	20,00 €
Carte 10 entrées Tarifs réduits		27,50 €	15,00 €
Carte 10 heures		19,30 €	non proposé
1er achat carte abonnement		2,00 €	2,00 €
Services Municipaux, Groupes, associations et organismes ayant signé une convention		Gratuit	
Associations et organismes non conventionnés (avec réservation préalable)			
Tarif plein		3,10 €	2,10 €
Tarif réduit (-17 ans)		2,10 €	1,60 €

ESPACES DÉTENTE PISCINES CHANTEREYNE ET CENTRE AQUATIQUE

<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>		Formule 1 Du lundi au vendredi période scolaire de la zone + ouverture partielle d'une partie de l'espace	Formule 2 We et jours fériés et vacances zone B
Entrée unique		5,30 €	7,30 €
Carte 5 entrées		25,50 €	35,50 €
1er achat carte abonnement		2,00 €	2,00 €

ANIMATIONS ET COURS (SÉANCE)

<i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>		Collignon, Chantereyne, Centre aquatique	Butte et Maupas
Animations adulte :			
aquagym, aquafitness, aquapalm, aquatraining, vaincre sa peur..		6,60 €	5,30 €
Location aquabike pendant les séances d'animation		6,20 €	non proposé
Animation avec matériel spécifique (aquabike...)		10,10 €	non proposé
Cours collectifs adultes : leçons et perfectionnement		5,60 €	5,10 €
Cours collectifs :			
Enfants (-17 ans) : leçons et perfectionnement		4,30 €	4,30 €
Animation enfants (- 17 ans)		4,10 €	4,10 €
Location aquabike sur ouverture publique sans accompagnement spécifique (30 minutes)		4,00 €	non proposé
Location ligne d'eau (heure)		31,00 €	non proposé
Location bassin (heure) Sans surveillance		105,00 €	105,00 €
Ecoles primaires publics et privées sous contrat de Cherbourg-En-Cotentin,		gratuit	gratuit
Accueil des écoles primaires, « hors commune », des collèges et lycées sans soutien pédagogique		41,00 €	41,00 €
Accueil des écoles primaires « hors commune » collèges et lycées avec soutien pédagogique		71,00 €	71,00 €

Les conditions d'accès :

Gratuité :

- enfants de moins de 5 ans
- Accompagnateur d'une personne titulaire de L'allocation adulte handicapée (AAH) ou titulaire de la carte d'invalidité
- les titulaires et ayants droits du Revenu de Solidarité Actif (RSA), de l'allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'aide au demandeur d'asile (ADA)

Tarif réduit :

- Jeune de moins de 17 ans
- Etudiant de moins de 26 ans (sur présentation carte étudiant)

Nombre d'activités par session :

Le nombre d'activité est calculé par session. L'année scolaire est constituée de 2 sessions composées de 13 séances au minimum.

Une séance ne sera pas facturée à chaque session afin d'éviter les remboursements si une séance est annulée par la commune.

Au-delà d'une 1 séance annulée par la commune, celle-ci décidera soit de :

1. Dédommager l'annulation du ou des cours par une ou des entrée(s) gratuite(s) (à hauteur approximative du prix de la séance)
2. Déduire de la facture de la seconde session (en cas de réinscription à la 2ème session) le nombre de séances non effectuées.
3. Rembourser les séances en cas d'impossibilité des deux premières solutions

Séance non utilisée par l'utilisateur :

Il n'y aura aucun remboursement ni compensation sauf raison médicale. La commune procédera à un dédommagement ou remboursement uniquement selon ces conditions :

- Avoir été absent pour cause médicale au moins 4 semaines consécutives.
- Un Certificat médical mentionnant l'impossibilité de pratiquer l'activité est obligatoire

La commune décidera soit de :

1. Dédommager l'annulation des cours par des entrées gratuites (à hauteur approximative du prix de la séance)
2. Déduire de la facture de la seconde session (en cas de réinscription à la 2ème session) le nombre de séances non effectuées
3. Rembourser les séances, en cas d'impossibilité des deux premières solutions

Espace sport Nature Lande Saint Gabriel

LOCATIONS Tarifs à compter du 3 janvier 2022		Individuels Commune	Individuels Hors Commune	Groupe Commune*	Groupe Hors Commune*
Course d'orientation	Cartes format papier	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
VTT	demi-journée	5,60 €	6,60 €	4,60 €	5,60 €
	journée	8,60 €	10,60 €	7,10 €	8,60 €
Swin-Golf Disc-Golf Foot-Golf	heure	3,10 €	3,60 €	2,60 €	3,10 €
	demi-journée	4,60 €	5,60 €	3,60 €	4,60 €
	journée	6,60 €	7,60 €	5,60 €	6,60 €
	balles perdues	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Tir à l'arc	demi-journée			3,60 €	4,60 €
	journée			5,60 €	6,60 €

*Groupe: plus de 10 personnes

TARIFS GROUPE

Tarification animations par classe/groupe (encadrement, matériel, locaux) <i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>		Groupes
Course d'orientation VTT Swin-golf/Dfsc-golf/Foot-golf Tir à l'arc	heure	38,00 €
	1/2 journée (2h30)	80,00 €
	journée 2 x 2h30	136,00 €
	forfait 6 séances (cycle)	298,00 €

TARIFS DECOUVERTE

Séance découverte <i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans
		5,60 €

TARIF LOCATION SALLE DE CLASSE (forfait journée)

Location salle de classe <i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>	37 €
---	------

L'Espace sport nature de la Lande St-Gabriel, situé sur la commune déléguée de Tourlaville, propose des prestations d'animations encadrées ou non et des prestations de locations de matériels.

Les services municipaux (ALSH, Sport vacances, pass'loisirs...), ainsi que les écoles publiques élémentaires, collèges et lycées de Cherbourg en Cotentin seront accueillis gratuitement en dehors des prestations d'encadrements.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

LOCATION DES SALLES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS <i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	Tarifs à la journée HT, assujettis à la TVA en vigueur	Tarifs horaires HT, assujettis à la TVA en vigueur
Salle omnisports Chantereyne/Jaurès	1 100,00 €	100,00 €
Salle omnisports Picquenot	670,00 €	60,00 €
Salle polyvalente Chantereyne/base nautique*	450,00 €	50,00 €
Salles de spécialités (danse, arts martiaux, gym)	110,00 €	15,00 €
Salle de gymnastique Marcel Arnaud	670,00 €	60,00 €
Autres gymnases maxi 800 m ² Boulodrome couvert Terrains extérieurs (stades, tennis, piste, etc...) par terrain	670,00 €	60,00 €
LOCATION DU TERRAIN DE BASE BALL – LANDE SAINT GABRIEL <i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	310,00 €	30,00 €

*Conditions particulières d'application des salles polyvalentes : les associations ayant leur siège social à Cherbourg en Cotentin, les écoles de Cherbourg en Cotentin hors temps scolaire ainsi que les sections locales des partis politiques ou groupes représentés au sein du Conseil municipal ainsi qu'à ceux recommandés par eux bénéficient :

- > de la gratuité lors des deux premières utilisations annuelles,
- > du demi-tarif lors de la 3^e utilisation annuelle,
- > du tarif plein à partir de la 4^e utilisation annuelle.

La gratuité est accordée aux écoles de Cherbourg en Cotentin sur le temps scolaire.

La Municipalité se réserve la possibilité de mettre à disposition ses équipements sportifs, à titre gratuit, aux associations de Cherbourg-en-Cotentin, lorsque cela est prévu dans la convention d'objectif et/ou dans la convention de mise à disposition de locaux, passée avec l'association.

La capacité maximale de la salle polyvalente Chantereyne est fixée à 400 personnes, lors d'une mise à disposition, elle est équipée de 65 tables, 400 chaises, une estrade, un pupitre et un micro filaire lié à une sono préréglée (sans musique).

Toute demande supplémentaire est facturée selon le barème ci-dessous :

Matériel par durée de 48 heures	
<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	
	Tarifs HT, assujettis à la TVA en vigueur
Table	2,80
Podium (1e m ²)	3,40
Grille d'exposition (6 gratuites)	2,80
Coffret électrique (3 gratuits)	5,25
Frais de nettoyage - Vacation horaire	26,00
Dépassement d'horaire des agents de surveillance	26,00

En cas de perte ou de détérioration, les matériels sont facturés selon leur valeur de remplacement.

ANIMATIONS

Pass'loisirs <i>Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022</i>	Enfants CEC ou scolarisés à CEC	Enfants extérieurs CEC
1er enfant	20,00 €	40,00 €
à compter du 2 ^{ème} enfant	10,00 €	20,00 €

Ces tarifs sont applicables du 1^{er} septembre 2022 au 31 août de l'année suivante, quelle que soit la date de délivrance du pass'loisirs.

Ecole municipale d'éveil sportif <i>Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022</i>	
1er enfant	20,00 €
à compter du 2 ^{ème} enfant	10,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux enfants demeurant à Cherbourg-en-Cotentin et aux hors commune, avec priorité aux enfants demeurant à Cherbourg-en-Cotentin.

Rallye sportif des retraités	
Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2022	
Repas et engagement	13,00 €
Repas seul	10,00 €
Engagement seul	4,00 €

ARTICLE 2 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 22 décembre 2021,



Pour le Maire,
 par délégation,
 Le maire-adjoint
 Gilbert LEPOITTEVIN

TABLEAU MARCHES 2021

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210289	Centre de ressources PQC	Olivier Brumard	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	AC n° 20210096 : fourniture de matériels divers lot n° 1 : matériels électriques pour espaces verts MS : acquisitions de tronçonneuses élagueuses électriques, batteries pour tronçonneuses d'élagage électriques, chargeurs pour batterie.	1 284,00 €	SARL MELAIN MOTOCULTURE	2 rue François Halley - ZA de l'Abbaye Rond-point route de la Haye du Puits 50690 St Sauveur le Vicomte Téléphone : 02.33.41.68.08 télécopie : 02.33.21.44.39 Mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210288	Direction de la Commande Publique	Direction projets transversaux espaces publics	PI	Commune de CEC	Marché	Rénovation du plateau piétonnier - mission de maîtrise d'œuvre	579 388,52 €	TN PLUS	30 BOULEVARD RICHARD LENOIR 75011 PARIS Tél : 01.43.55.42.07 Fax : 01.43.55.42.21 Mail : agence@tnplus.fr Siret : 442 858 544 00012
20210287	Centre de ressources PQC	Bernard VOISIN	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture et transport de béton bitumineux à chaud noir Année 2021 Accord-cadre multi-attributaires Titulaire de rang 3	1 200 000,00 €	COLAS France Ets M.E.N.	Rue de la Liberté 14730 GIBERVILLE Téléphone 02.31.72.24.76 Télécopie 02.31.78.38.15 Mail. philippe.raimond@colas.com et/ou alexis.petrus@colas.com
20210286	Centre de ressources PQC	Bernard VOISIN	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture et transport de béton bitumineux à chaud noir Année 2021 Accord-cadre multi-attributaires Titulaire de rang 2	1 200 000,00 €	Entreprise Toffolutti	2, rue Rembrandt Bugatti 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE Téléphone : 02.31.23.62.29 Télécopie : 02.31.23.12.30 Mail. : toffolutti@toffolutti.fr
20210285	Centre de ressources PQC	Bernard VOISIN	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture et transport de béton bitumineux à chaud noir Année 2021 Accord-cadre multi-attributaires Titulaire de rang 1	1200000 Accord-cadre multi-attributaires avec bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 300 000 € HT.	Titulaire de rang 1 : société Mastello	Société Mastello 31 ZI rue de l'Avenir 14650 Carpiquet Tél : 02.31.26.56.67 mail : mail.info@mastello.com
20210284	Direction de la Commande Publique	Direction des sports	TX	Commune de CEC	Marché	Régénération d'un terrain de football engazonné stade Léo Lagrange à Tourlaville	105 809,70 €	TSE	ZA la porte des boscq 50190 MARCHESIEUX Tél : 02.33.17.77.36 Mail : tse.lecostey@gmail.com Siret : 532 001 641 00028
20210283	Centre de ressources Pôle technique	Direction études et travaux bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réfection de toiture au groupe scolaire Asselin Dujardin à Cherbourg-Octeville Lot n° 1 : couverture - isolation - désamiantage	145 779,35 €	MARIE ET CIE - SANITOIT	3 rue du Caporal Maupas Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 77 10 00 - Fax : 02 33 77 10 05 Mail : marietoit@marie-et-cie.com SIRET : 906 180 096 00016

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210282	Direction de la Commande Publique	Direction développement social-ccas	S	CCAS de CEC	Accord cadre	Confection et fourniture de repas pour les résidences autonomie	accord cadre traité à prix unitaires.	L'ESPACE TEMPS FJT RESTAURATION	33 rue Maréchal Leclerc 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02 33 78 19 78 Fax : 02 33 78 19 79 Mail : l.poutrel@fjt-espacetemps.fr secretariat@fjt-espacetemps.fr Siret : 780 872 305 00013
20210281	Centre de ressources PQC	Stéphane PICOT	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'une nacelle élévatrice de personnels	70 500,00 €	OMC MANUTENTION SAS	1305, Boulevard Charles CROS Zone Oject'IFS SUD 14123 - IFS Tél 02 31 71 24 24 Mail : pierre.leblohic@manut.com Siret : 414 075 986 00045
20210280	Direction de la Commande Publique	Direction administrative affaires juridiques	S	Commune de CEC	Marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés d'assurance.	7 755,00 €	SOCIETE PROTECTAS	1 rue du chateau BP 28 35390 GRAND FOUGERAY Tél. : 02.99.08.33.40 Fax : 02.99.08.33.41 Mail : audit@protectas.fr Siret : 732 820 352 00076
20210279	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 02 : Gros-oeuvre	554 829,52 €	LEDUC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Fax : 02.33.01.83.80 Mail : leduc@sasleduc.fr Siret : 312 454 515 00023
20210278	Direction de la Commande Publique	Direction système d'information	S	Autre groupement	Accord cadre	Acquisition d'une application de gestion de relais assistantes maternelles	ensemble des dépenses sur la durée du marché ne pourra pas excéder 100 000€	SOCIETE ARPEGE	13 rue de la Loire Cs 23619 44236 SAINT SEBASTIEN / LOIRE Tél : 09.69.32.19.21 Fax : 02.51.79.50.51 Mail : marches-publics@arpege.fr Siret : 351 421 300 00036
20210277	Direction de la Commande Publique	Direction études et travaux bâtiments	PI	Commune de CEC	Accord cadre	Mission de programmation pour la réhabilitation du centre technique "les fiquettes"	49 123,00 €	OREKA INGENIERIE	70 Avenue du Thivet 50130 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02 33 53 89 41 Mail : Pascal.pommier@oreka-group.fr Siret : 523 678 233 00033
20210276	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 lot n° 10 Murs d'escalade	4 410,00 € montant pour 4 ans	Société PYRAMIDE	5 rue Gutenberg 91070 BONDOUFLE Tél : 01 69 11 67 72 Mail : maintenance@pyramide.eu Siret : 344 327 408 00029

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210275	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 Lot 9 Infrastructures mobiles	8 800,00 € montant pour 4 ans	SOCOTEC EQUIPEMENTS	Agence de Cherbourg 880 rue Jean Bouin - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 88 71 82 – 06 25 35 94 92 Mail : contact.eqts.picardie-normandie@socotec.com Siret : 834 096 695 00616
20210274	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 lot n° 8 Lignes de vie	20 825,00€ montant pour 4 ans	MACE SARL	9 rue Charles Coulomb 22950 TREGUEUX Tél : 02 96 42 96 68 Mail : oboisorieux@alain-mace.com Siret : 344 609 243 00037
20210273	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 Lot 7 Installations gaz et équipements thermiques	67 850,00€ montant pour 4 ans	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	Espace René Le Bas – Bat H 61 rue de l'Abbaye 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 01 54 70 Mail : serviceclient.nordouest@bureauveritas.com Siret : 790 184 675 01142
20210272	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 lot n° 6 Appareils à pression	24 315,00€ montant pour 4 ans	APAVE NORD-OUEST SAS	Agence de Cherbourg 19 rue Louis Aragon CS30039 Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 01 64 00 Mail : cherbourg@apave.com Siret : 419 671 425 00041
20210271	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 lot 5 Vérification ascenseurs	18 429,00€ montant pour 4 ans	SOCOTEC EQUIPEMENTS	Agence de Cherbourg 880 rue Jean Bouin - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 88 71 82 – 06 25 35 94 92 Mail : contact.eqts.picardie-normandie@socotec.com Siret : 834 096 695 00616
20210270	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 lot N° 4 appareils de levage	9 760,00€ montant pour 4 ans	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	Espace René Le Bas – Bat H 61 rue de l'Abbaye 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 01 54 70 Mail : serviceclient.nordouest@bureauveritas.com Siret : 790 184 675 01142

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210269	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 Lot n° 3 Portes spéciales,	20 880,00€ montant pour 4 ans	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	Espace René Le Bas – Bat H 61 rue de l'Abbaye 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 01 54 70 Mail : serviceclient.nordouest@bureauveritas.com Siret : 790 184 675 01142
20210268	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 Lot n° 2 Système Sécurité Incendie	18 050,00€ montant pour 4 ans	QUALICONSULT EXPLOITATION	1 Avenue de Tsukuba 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR Tél : 02 32 80 08 40 Mail : rouen.qce@qualiconsult.fr Siret : 442 848 925 00172
20210267	Centre de ressources PQC	Amélie VALOGNES	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Vérifications périodiques des bâtiments communaux – Année 2022 Lot n° 1 Installations électriques	201 948,00€ montant pour 4 ans	QUALICONSULT EXPLOITATION	1 Avenue de Tsukuba 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR Tél : 02 32 80 08 40 Mail : rouen.qce@qualiconsult.fr Siret : 442 848 925 00172
20210266	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Espace culturel Buisson - organisation du spectacle HAROUN le 02-02-2022 -	13 140,00 €	Société 88 PROD	59 RUE DE PONTHEIU 75008 PARIS TEL : 06.49.23.12.23 MAIL : contact@haroun.fr / booking@haroun.fr SIRET : 82112080500030
20210265	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Eveil culturel de la petite enfance - ma maison fait clic-clac contrat de cession conclu avec l'Afrique dans les oreilles	13 334,40 €	ASSOCIATION L'AFRIQUE DANS LES OREILLES	8 RUE DE L'EGLISE 54210 BURTHECOURT –AUX-CHENES Tél : 06.86.43.42.78 Mail : lea@agence-spoke.com Siret : 532 005 675 00014
20210264	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Le circuit - organisation du concert de Camélia Jordana - contrat de cession conclu avec Play Two	10 000,00 €	SOCIETE PLAY TWO	63 bis rue de sèvres 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tel : Mail : ncoullier@playtwo.fr Siret 82303445900037
20210263	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Espace culturel buisson - organisation du spectacle "Meurice 2022" Le 20 novembre 2021 à l'agora	5 000,00 €	SARL LES PRODUCTIONS ENTROPIQUES	9 RUE EMILE ALLEZ 75017 PARIS TEL : 06.18.00.87.53 MAIL : PRODUCTIONS.ENTROPIQUES@GMAIL.COM SIRET : 824 536 924 00015
20210262	Centre de ressources DGPM	DGPM	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de deux engins et d'une remorque Lot 3 : fourniture d'une remorque porte-voiture	9 188,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond point route de La Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE 02.33.41.68.08 - mail : motoculture-melain@wanadoo.fr

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210261	Centre de ressources DGPM	DGPM	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de deux engins et d'une remorque Lot 2 : fourniture d'une nacelle à mat vertical avec déport	23 378,00 €	M-LOC SAS	14 bis rue du Maupas Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN 02.33.44.74.33 mail : cherbourg@m-loc.fr
20210260	Centre de ressources DGPM	DGPM	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de deux engins et d'une remorque Lot 1 : fourniture d'un chariot élévateur industriel télescopique	48 900,00 €	SAS AXYOM	3 boulevard Charles Sauria Zone Object'ifs Sud 14123 IFS 02.31.71.22.22 - mail : commercial@axyom-no.com
20210259	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 9 : Electricité courants forts et faibles	239 110,30 €	SELCA	ZA Maison Georges BP 80120 BEAUMONT-HAGUE 50441 LA HAGUE Cedex Tél : 02.33.01.56.20 Fax : 02.33.01.56.29 Mail : tdigne@selca.fr – contact@selca.fr SIRET : 316 039 619 00036
20210258	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 8 : Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie	438 022,29 €	TABARIN ET ENTZMANN SAS	Zone Artisanale 50310 MONTEBOURG Tél : 02 33 41 11 44 – Fax : 02 33 41 21 97 Mail : contact@tabarin-entzmann.com Siret : 642 650 154 00023
20210257	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 7 : Sols sportifs	68 030,40 €	JMS Sarl	7 rue des Frères Noger 93160 NOISY LE GRAND Tél : 01.64.11.06.45 Mail : jms@jms-sols.fr SIRET : 448 056 325 00021
20210256	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 6 : Plateforme élévatrice	40 727,44 €	MYDL	34 Boulevard Ornano 93200 SAINT DENIS Tél : 01.80.96.36.80 Fax : 01.85.78.57.32 Mail : devis@mydl.fr SIRET : 411 586 753 00047
20210255	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 5 : Peinture et sol souple	68 526,13 €	SAS Guy LEFEVRE	715 Boulevard de l'Est BP 104 Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.44.42.28 Fax : 02.33.44.02.78 Mail : peinture@guylefevre.fr SIRET : 404 734 915 00022
20210254	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 4 : Carrelages faïences	41 804,01 €	LEDUC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Fax : 02.33.01.83.80 Mail : leduc@sasleduc.fr Siret : 312 454 515 00023
20210253	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 2 : Menuiseries extérieures	100 176,74 €	SARL Michel LEPETIT	Z.I. Route de Périers 50430 LESSAY Tél : 02.33.46.15.79 Fax : 02.33.46.78.13 Mail : lepetitmichel.menuiserie@gmail.com SIRET : 391 583 143 00014

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210252	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 1 : Gros-oeuvre - Démolitions	41 804,04 €	FAUTRAT	56 Zone Industrielle 56 Route de la ZI BP 52 50430 LESSAY Tél : 02.33.07.33.80 Fax : 02.33.07.33.81 Mail : fautrattbp@marc-gw.fr SIRET : 419 631 460 00021
20210251	Centre de ressources Pôle technique	Direction études et travaux bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Désamiantage et remplacement de couverture du Cosc au complexe sportif de la Saillanderie à la Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin	407 095,00 €	POULINGUE SAS	ZA3 la Carrellerie 27210 BEUZEVILLE Tél : 02 32 20 31 30 - Fax : 02 32 57 89 16 Mail : accueil@poulingue.fr SIRET : 386 780 118 00058
20210250	Direction de la Commande Publique	Direction des services généraux	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture d'équipements de protection individuelle - lot n°3 protections auditives moulées avec filtration adaptée aux métiers	accord cadre traité à prix unitaires.	INTERSON PROTAC	1 route d'Aubais 30111 CONGENIES Tél : 04.66.80.22.89 Mail : indu@interson-protac.com Siret : 384 750 709 00022
20210249	Direction de la Commande Publique	Direction des services généraux	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture d'équipements de protection individuelle - Lot n°2 EPI (casques, masques, cartouches, protections auditives, gants ... et tous autres EPI stipulés au bordereau de prix hors métiers spécifiques)	accord cadre traité à prix unitaires.	PROLIANS NORMANDIE Ets LECOUFLE SAS	1522 route de periers – AGNEAUX CS 36109 50009 SAINT-LO CEDEX Tél : 02 33 77 70 70 Mail : agneaux.lecoufle@prolians.eu Siret : 905 680 278 00041
20210248	Direction de la Commande Publique	Direction des services généraux	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture d'équipements de protection individuelle - Lot n°1 Chaussants (chaussures, bottes, sabots,...)	accord cadre traité à prix unitaires.	SOMATICO	3bis rue Pierre-Gilles de GENNES CS 10532 76824 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX Tél : 02.76.51.82.90 Mail : imigan@somatico.fr Siret : 499 503 092 00078
20210247	Direction de la Commande Publique	Direction urbanisme	PI	Commune de CEC	Accord cadre	Projet de renouvellement urbain quartier les fourches Charcot Spanel - assistance à maîtrise d'ouvrage ordonnancement pilotage coordination urbain	71 200€ prestation de base + variante + accord cadre traité à prix unitaires	SOCIETE ARTELIA	47 AVENUE DE LUGO 94600 CHOISY LE ROI Tél : 01.77.93.77.42 Mail : patricia.sicot@arteliagroup.com ao-smt@arteliagroup.com Siret : 444 523 526 00564

TABLEAU MARCHÉ 2022

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220015	Direction de la Commande Publique	Direction education	S	Commune de CEC	Accord cadre	Accompagnement de la collectivité pour la mise en place des nouveaux contrats de gestion des activités peri et extra scolaires	accord cadre traité à prix unitaire	CABINET SEBAN & ASSOCIES	282 Boulevard saint germain 75007 PARIS Tél : 01.45.49.48.49 Fax : 01.45.49.33.59 Mail : cabinet@seban-avocat.fr Siret : 43483831400046
20220014	Direction de la Commande Publique	Direction études et travaux batiments	PI	Commune de CEC	Marché	Mandat de maitrise d'ouvrage pour la restructuration lourde des groupes scolaires Veil et Doisneau - lot n°2 groupe scolaire Doisneau	133 500,00 €	SHEMA	SHEMA 15 Avenue Pierre Mendès France 14018 CAEN CEDEX Tél : 02.31.46.91.40 Fax : 02.31.46.91.41 mail : bienvenue@shema.fr Siret : 352 823 611 00053
20220013	Direction de la Commande Publique	Direction études et travaux batiments	S	Commune de CEC	Marché	Mandat de maitrise d'ouvrage pour la restructuration lourde des groupes scolaires Veil et Doisneau - lot n°1 groupe scolaire Veil	222 375,00 €	SHEMA	LES RIVES DE L4ORNE 15 avenue pierre Mendès France BP 53060 14018 CAEN cedex Tél : 02.31.46.91.40 Fax : 02.31.46.91.41 mail : bienvenue@shema.fr Siret : 352 823 611 00053
20220012	Direction de la Commande Publique	Direction PESL, participation citoyenne et vis associative	S	Commune de CEC	Accord cadre	Organisation de la sécurité dans le cadre de manifestations et besoins divers - prestation de service agent de sécurité.	accord cadre traité à prix unitaire	KAMANO SECURITY SASU	37 rue de la rochette Résidence Debussy 27000 EVREUX Tél : 06 52 88 05 60 Fax : 01.84.10.49.64 Mail : kamanosecurite37@gmail.com Siret : 851 957 977 00016
20220011	Direction de la Commande Publique	Direction systeme d'information	S	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance et suivi des logiciels KOHA	Maintenance annuelle : 14 215.00€ HT - accord cadre annuel : 7050.00 € HT	BIBLIBRE	108 rue de Breteuil 13006 MARSEILLE Tél : 04.91.81.35.08 Mail : commercial@biblibre.com Siret : 500 369 574 00032
20220010	Direction de la Commande Publique	Direction systeme d'information	S	CCAS de CEC	Accord cadre	Maintenance et suivi des logiciels TITAN	8132.40€ annuel maintenance + 14 450€ Maxi - accord cadre annuel	MALTA INFORMATIQUE	9 rue montgolfier 33700 MERIGNAC Tél : 05.57.35.19.25 Mail : Siret : 444 587 356
20220009	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Le Circuit - organisation du concert de Sinsémilia	10 000,00 €	ECHO PRODUCTIONS	Immeuble arc en ciel 1 rue des pins 38100 GRENOBLE Tél : 06.49.00.04.14 Mail : echoprod@echoprod.fr Siret : 482 373 701 00028

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220008	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Le Circuit - organisation du concert de Gaetan Roussel	20 000,00 €	SOCIETE CORIDA SA	120 boulevard de Rochechouart 75018 PARIS Tél : 01.49.25.82.82 Mail : lelia.rababy@corida.fr Siret : 383 611 308 00016
20220007	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 10 : Renforcement de charpente bois lamellé collé	123 007,40 €	Renofors	16 rue de Longjumeau 94150 RUNGIS Tél : 01.49.73.20.07 Mail : renofors@renofors.fr SIRET : 313 087 249 00055
20220006	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux d'aménagement et de mise en conformité du complexe sportif Jean JAURES Lot 3 : Menuiseries intérieures - plâtrerie	321 870,54 €	SAS LEFER	ZA le Long Bosq – Route de Portbail 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Tél : 02.33.10.07.90 Mail : info@menuiserie-lefer.fr SIRET : 379 383 177 00027
20220005	Centre de ressources Pôle technique	Direction Etudes et Travaux Batiments	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de sauvegarde des bâtiments non restaurés, dé-végétalisation et sécurisation du site abbaye du Vœu.	78 675,04 €	LEFEVRE SAS	LEFEVRE SAS ZI du Martray Avenue de l'industrie 14730 Giberville
20220004	Centre de ressources PQC	Jean-Luc LATIRE	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de voirie rue du Bel Air - Cherbourg-en-Cotentin	217 708,19 €	Société EUROVIA	40 Route de Saint-Lô 50190 PERIERS Tel : 02 33 46 62 55 Mail : periers@eurovia.com Siret 552 061 731 000 97
20220003	Direction de la Commande Publique	Direction projets urbains	S	Commune de CEC	Accord cadre	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projets résilient sur un site soumis au risque de submersion marine secteur quai Lawson Collins	39 950,00 € HT pour mission de base et 40 000,00 € HT/an pour accord-cadre traité à prix unitaires.	SETEC ORGANISATION	42/52 quai de la rapée CS 71230 75583 PARIS cedex 12 Tel : 01 82 51 67 00 Mail : mpublics@orga.setec.fr Siret : 702 005 901 00104
20220002	Centre de ressources Pôle technique	DETB	PI	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Mission de contrôle technique pour la mise aux normes des réseaux et la création d'un bassin d'orage à l'école Jules FERRY à Equeurdeville (Accord-cadre : missions de contrôle technique bâtiments - lot 02)	1 650,00 €	Socotec	880C rue Jean Bouin CS 20022 TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.88.71.80 Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com Siret 834 157 513 00948
20220001	Centre de ressources Pôle technique	DETB	PI	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Mission de Contrôle technique pour la rénovation et la mise en conformité de la Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville. (Accord-cadre : missions de contrôle technique bâtiments - lot 02)	8 955,75 €	Socotec	880C rue Jean Bouin CS 20022 TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.88.71.80 Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com Siret 834 157 513 00948

tableau des avenants 2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210063	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiseries extérieures aluminium	19 033,83 €	MIROITERIE LEMASSON	1	Prestations en plus - moins value		"-1 178,08 / -6,19%	17 855,75 / -6,19 %		07/01/2022
20210064-2	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : menuiseries intérieures / cloisons / plafonds / isolation	111 088,68 €	SAS LEFER	2	Prestations en plus - moins value		AVT1 : - 1 390,23 / -1,25 % AVT2 : 1 127,42 / 1,01%	110 825,87 / -0,24%		04/01/2022
2017189	Appel d'offres	22/08/2017	Marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restauration des façades et couvertures du théâtre à l'Italienne de Cherbourg-en-Cotentin	149 916,00 €	Agence 2BDM Architecture et patrimoine	6	Prestations en plus - moins value		27 222,46 / 18,16 %	231 032,56 / 28,42%		04/01/2022
20210062-2	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : métallerie / clôtures	59 450,91 €	Entreprise LEPETIT Michel SARL	2	Prestations en plus - moins value		AVT1 : 4935,87 / 8,30 % AVT2 : 934 / 1,57%	65 320,78 / 9,87%		03/01/2022
20210066	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : Plomberie/Chauffage/Ventilation	237 867,77 €	IDEX Energies	1	Prestations en plus - moins value		"- 3 732,24 / -1,57%	234 135,53 / -1,57%		30/12/2021
20210088	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : Toiture et zinguerie	9 143,47 €	SAS LEDUC	1	Prestations en plus - moins value		1 046,34 / 11,44%	10189,81 / 11,44%		28/12/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210061-2	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : installations de chantier / terrassement / gros-oeuvre / carrelage / faïence	93 965,79 €	SAS LEDUC	2	Prestations en plus - moins value		AVT 1 : 14 070,84 / 14,97% AVT2 : 25 037,63 / 26,65%	133 074,27 / 41,62%		28/12/2021
20210134	Procédure adaptée	13/07/2021	Acquisition d'une solution de billetterie pour les structures organisatrices de spectacle	16 790,66 €	LOGIN INFORMATIQUE	1	Acquisition de matériels et abonnement tpe		2 081,00 / 12,39 %	18 871,66 / 12,39 %		28/12/2021
200195	Appel d'offres	10/12/2021	Fourniture de papier et d'enveloppes - lot papier copieur et presse numérique	marché traité à prix unitaires	INAPA	1	Changement de tarif sur 5 références et remise commerciale sur augmentation					27/12/2021
200197	Appel d'offres	11/12/2021	Fourniture de papier et d'enveloppes - lot 3 enveloppes	marché traité à prix unitaires	BONG	1	Changement de coordonnée bancaire					23/12/2021
200108	Appel d'offres	20/07/2021	Fourniture de matériels et logiciels informatiques et prestations associés	marché traité à prix unitaires	QUADRIA	1	Changement de titulaire				KOESIO CORPORATE IT	09/12/2021
190319avt2	Procédure adaptée	02/01/2020	Maintenance ascenseurs des bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin - Années 2020-2021-2022-2023	144 468,20 €	TK ELEVATOR	2	Prestations en plus - moins value		1 473,33 / 1,02 %	145 941,53 / 1,02 %		06/12/2021
200002avt2	Procédure adaptée	10/01/2020	Maintenance des portes et portails automatiques et semi-automatiques des barrières levantes sur les bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin - Années 2020-2021-2022-2023	77 700,00 €	TK ELEVATOR	2	Prestations en plus - moins value		2 430 / 3,13 %	80 130 / 3,13 %		06/12/2021
20210064	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : menuiseries intérieures / cloisons / plafonds / isolation	111 088,68 €	SAS LEFER	1	Prestations en plus - moins value		"- 1 390,23 / -1,25 %	"109 698,45 / -1,25 %		03/12/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210132	Appel d'offres	16/07/2021	Marché subséquent : Correction acoustique du gymnase Jean Tesson à Cherbourg-Octeville (Accord cadre travaux de bâtiments sur le patrimoine communal - lot 2)	162 099,25 €	Sarl Menuiserie Dalmont	1	Avenant ayant pour but de prendre en compte la modification de la date d'exécution du démarrage des travaux avec un report au 7 juin 2022.					03/12/2021
2019005PAX	Procédure adaptée	07/02/2019	Vérifications périodiques, maintenance des extincteurs et affichage de sécurité des bâtiments communaux Années 2019-2020-2021-2022	20 263,46 €	CHUBB FRANCE	2	Prestations en plus - moins value		218,79 / 1,08 %	20 422,96 / 0,08 %		30/11/2021
20210061	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : installations de chantier / terrassement / gros-oeuvre / carrelage / faïence	93 965,79 €	SAS LEDUC	1	Prestations en plus - moins value		14 070,84 / 14,97%	108 036,63 / 14,97%		24/11/2021
20210062	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : métallerie / clôtures	59 450,91 €	ENTREPRISE MICHEL LEPETIT SARL	1	Prestations en plus - moins value		4 935,87 / 8,30 %	64 386,78 / 8,30 %		24/11/2021
20210065	Procédure adaptée	26/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : électricité	26 800,00 €	INEO NORMANDIE SNC	1	Prestations en plus - moins value		3 758,86 / 14,03 %	30 558,86 / 14,03 %		24/11/2021
20210073	Procédure adaptée	05/05/2021	Travaux de réfection de toiture salle polyvalente de Bagatelle à Tourlaville	275 213,00 €	SAS LEDUC	1	Prestations en plus - moins value		2728,16 / 0,99 %	277941,16 / 0,99 %		19/11/2021
20210113	Procédure adaptée	31/05/2021	Acquisition et livraison d'ustensiles de cuisine et fournitures de restaurant en restauration collective - lot vaisselle verrerie et service	marché traité à prix unitaires	COMPTOIR DE BRETAGNE	1	Changement d'adresse postale et siret					18/11/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210114	Procédure adaptée	31/05/2021	Acquisition et livraison d'ustensiles de cuisine et fournitures de restaurant en restauration collective - lot 2 couverts et coutellerie	marché traité à prix unitaires	COMPTOIR DE BRETAGNE	1	Changement d'adresse postale et siret					18/11/2021
20210115	Procédure adaptée	31/05/2021	Acquisition et livraison d'ustensiles de cuisine et fournitures de restaurant en restauration collective - lot 3 petit matériel et ustensiles de cuisine pour manutention et stockage	marché traité à prix unitaires	COMPTOIR DE BRETAGNE	1	Changement d'adresse postale et siret					18/11/2021
2019029PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction pôle petite enfance Lot 15 - VRD	155 292,37 €	EIFFAGE ROUTE	1	Prestations en plus - moins value		2 696,29 / 1,74%	157 988,66 / 1,74%		09/11/2021
2018266PCS av1 MS4	Procédure avec négociation	10/12/2018	AMÉNAGEMENT VALORISATION ET PRÉSERVATION PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ	9 000,00 €	OLM PAYSAGISTES	AVENANT 1 MS N° 4	la répartition est de 100% pour OLM l'établissement de documents graphiques et pièces écrites complémentaires ainsi que la non réalisation de la phase travaux, ce qui implique des plus		1 375 (+15.28%)	10 375 / 15,28%		09/11/2021
20210052	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 8 : électricité courants forts et faibles	134 776,00 €	Masselin tertiaire	1	Prestations en plus - moins value		1 860.65 / 1.38 %	136 637.55 / 1.38 %		08/11/2021
2019023PAX	Procédure adaptée	05/03/2015	Construction pôle petite enfance Lot 8 - Métallerie	45 348,80 €	ASC ROBINE	1	Prestations en plus - moins value		2 389,00 / 5.27%	47737,80 / 5,27%		05/11/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200125	Procédure adaptée	21/09/2020	Marché de déconstruction : préfabriqués des écoles Jean Goubert et Jules Ferry et locaux associatifs Arc-en-Ciel et du garage de l'école Kergomard à Équeurdreville-Hainneville 50120 Lot 2	68 745,00 €	GLOBAL DECONSTRUCTION	1	Prestations en plus - moins value		"- 3435,80 / - 5,00 %	65309,20 / -5,00%		02/11/2021
200177	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 8 : électricité	19 916,72 €	Selca	1	Travaux sur réseau informatique		1 399,53 / 7,03%	21 316,25 / 7,03%		02/11/2021
2019021PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction pôle petite enfance Lot 6 - Menuiserie intérieur	183 095,86 €	LELUAN MAP	1	Prestations en plus - moins value		2 822,98 / 1,54%	185 918,84 / 1,54%		28/10/2021
2019027PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction pôle petite enfance Lot 12 et 13 - Chauffage / Ventilation / Plomberie	427 000,00 €	EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES CLEVIA	2	Prestations en plus - moins value		1 245,17 / 0,29%	428245,17 / -0,81%		27/10/2021
2019026_PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction pôle petite enfance Lot 11 - Électricité courant faible et courant fort.	238 864,05 €	SNER	2	Prestations en plus - moins value		4331,25 / 1,87%	243195,30 / 4,84%		27/10/2021
20210139	Procédure adaptée	25/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : couverture panneau sandwich	8 776,92 €	SARL C2L	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					25/10/2021
20210142	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : peinture	1 410,47 €	SAS GUY LEFEVRE	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					22/10/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210137	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du Littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : gros oeuvre	18 430,00 €	MARC SA	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					20/10/2021
20210138	Procédure adaptée	23/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente bois - bardage bois- menuiseries extérieures	14 930,68 €	AMC FOLLIOU	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					20/10/2021
20210140	Procédure adaptée	09/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : électricité	660,32 €	INEO NORMANDIE	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					20/10/2021
20210141	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : clôtures	4 066,00 €	MARC SA	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					20/10/2021
190165	Procédure adaptée	19/08/2019	Missions d'expertises immobilières sur des immeubles en péril	marché traité à prix unitaires	SOCOTEC	1	modifications sur article 7.1 du ccap "révision"					12/10/2021
200121	Procédure adaptée	05/08/2020	transport d'œuvres d'arts le cadre d'une exposition temporaire	77 672,00 €	SENDSIO	3	Prestations en plus - moins value		- 6 092.00 / - 8.89 %	62 218.50 / - 19.89 %		12/10/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210053-av2	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 9 : ascenseur	39 150,00 €	TK ELEVATOR	2	Prestations en plus - moins value		370.00 / 0.95 %	39 520.00 / 0.95%		23/09/2021
20210051	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 7 plomberie	90 549,70 €	TABARIN ET ENTZMANN	1	Prestations en plus - moins value		2 054.39 / 2.27 %	92 604.09 / 2.27 %		23/09/2021
20210041	Procédure adaptée	26/02/2021	Maintenance et téléassistance du système RFID et mise à jour logiciel du système de centralisation des données	2 490,00 €	NEDAP FRANCE	2	Introduction de la maintenance du matériel de la médiathèque Jacques Prévert.		3 400.75	5 890.75		21/09/2021
190205c	Appel d'offres	10/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFEFY	3	Prestations en plus - moins value		- 1 006 109,52 / - 30.19%	2 326 505,17 / - 30.19 %		16/09/2021
190206c	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 3 : sites spécifiques	1 184 084,20 €	ENGIE COFELY	3	Prestations en plus - moins value		- 259 463.34 / - 21.59 %	942 034,28 / - 21.59 %		16/09/2021
190180-av2	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et couvertures du Théâtre à l'italienne Lot 7 : électricité	149 914,61 €	SELCA	2	Prestations en plus - moins value		"-3 083,51 / -2.06 %	148 739,83 / 0.79 %		15/09/2021
190177-av 2	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et couvertures du Théâtre à l'italienne Lot 4 : couverture	318 640,81 €	GALLIS	2	Prestations en plus - moins value		1 951,66 / 0.61%	323 585.73 / 1.55 %		15/09/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200127	Procédure adaptée	08/09/2020	Prestations 3D dératisation, désinsectisation, désinfection lot 1 secteur-ouest	27 630,00 €	ML SERVICES	1	Ajout du site de la cuisine centrale de l'espace René Lebas aux prestations de surveillance périodique et intervention ponctuelle		420.00 / 1.52%	28 050.00 / 1.52%		15/09/2021
20210084	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiserie intérieure - plâtrerie	101 794,87 €	SARL MENUISERIE DALMONT	1	Prestations en plus - moins value		3 976,46 / 3,90 %	105 771,33 / 3,90 %		14/09/2021
20210084 avt 2	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiserie intérieure - plâtrerie	101 794,87 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Prestations en plus - moins value		20 021.31 / 19,67 %	125 792,63 / 23,57 %		14/09/2021
20210046	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la Salle Jean Nordez lot n° 2 charpente bois	119 269,20 €	GRT	1	Prestations en plus - moins value		16 960.40 / 14.22 %	136 229.60 / 14.22 %		09/09/2021
20210049	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez Lot n° 5 : métallerie - serrurerie	42 549,39 €	ENTREPRISE MICHEL LEPETIT	1	Prestations en plus - moins value		777.56 / 1.83 %	43 326.95 / 1.83 %		09/09/2021
20210050	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 6 : menuiseries intérieures - plâtreries sèches	136 789,59 €	LEFER	1	Prestations en plus - moins value		14 517.65 / 10.61%	151 307.24 / 10.61%		09/09/2021
20210054	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez Lot n° 10 : peinture – revêtements de sols souples	125 029,06 €	LEBOUVIER BRUNO	1	Prestations en plus - moins value		56 292.75 / 45.02%	181 321.81 / 45.02%		09/09/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210086	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'un maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches lot 5 : peinture et sol souple	27 920,00 €	Guy Lefevre	1	Prestations en plus - moins value		1 692.52 / 6.06%	29 612.72 / 6.06%		02/09/2021
190319	Appel d'offres	02/01/2020	Maintenance ascenseurs des bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin	144 468,20 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
102-2014	Procédure adaptée	22/07/2014	Mise aux normes de l'Hôtel de communauté 10 Place Napoléon 50100 Cherbourg-Octeville	31 900,00 €	THYSSEN KRUPP	2	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR FRANCE	23/08/2021
200133	Procédure adaptée	22/10/2020	Modernisation et mise en accessibilité des ascenseurs de Cherbourg-en-Cotentin.	175 427,00 €	THYSSEN KRUPP	2	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
200002	Procédure adaptée	14/01/2020	Maintenance des portes et portails automatiques et semi-automatiques des barrières levantes sur les bâtiments de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Années 2020-2021-2022-2023	19 440,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale					23/08/2021
2018011PAX	Procédure adaptée	30/01/2018	Modernisation et maintenance des deux ascenseurs de l'Ehpad Bérégovoy à Equeurdreville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	50 360,72 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190046	Procédure adaptée	15/03/2019	Aménagement du sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 6 : Mise en conformité ascenseur	7 156,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190047	Procédure adaptée	18/03/2019	Remplacement de rideaux, portes et menuiseries métalliques sur divers bâtiments du territoire de Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 : rideaux métalliques	4 150,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190048	Procédure adaptée	18/03/2019	Remplacement de rideaux, portes et menuiseries métalliques sur divers bâtiments du territoire de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 2 : portes spéciales	17 890,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France sas	23/08/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210053	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité salle Jean NORDEZ 50100 Cherbourg-en-Cotentin	39 150,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	19/08/2021
190092	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 13 : Sol tennis	41 460,00 €	SAS SLTE	2	Prestations en plus - moins value		"-5 432,40 / -13,10%	46 244,40 / 10,34%		11/08/2021
200185	Procédure adaptée	30/11/2020	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe scolaire Marie Ravenel à Tourlaville lot 4 peinture - revêtements de sols	5 112,98 €	Société HECKMAN SAS	1	Prestations en plus - moins value		1 637,92 / 32.03%	6 750,90 / 32.03%		28/07/2021
190091	Procédure adaptée	24/06/2021	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 12 : VRD Aménagements	579 500,00 €	Art-Dan/Colas	3	Prestations en plus - moins value		13 913,53 / 2,40 %	632 360,29 / 9,12 %		28/07/2021
190089	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 10 : Peinture- Ravalement	71 055,82 €	SAS Guy LEFEVRE	3	Prestations en plus - moins value		1 457,40 / 2,05%	60 977,58 / -14,19%		28/07/2021
190087	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 08: Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	93 038,59 €	Fouchard SAS	2	Prestations en plus - moins value		627,28 / 0,674 %	95 020,89 / 2,13 %		28/07/2021
190085	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 06 : Plâtrerie sèche - Plafond - Isolation	43 500,75 €	Sarl Gautier	1	Prestations en plus - moins value		2 320,00/ 5,33 %	45 820,75 / 5.33 %		28/07/2021
190084	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 05 : Menuiseries intérieures bois	28 364,04 €	AMC Folliot	1	Prestations en plus - moins value		3 105,60 / 10,949%	31 469,64 / 10,949%		28/07/2021
190 083	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	148 909,11 €	AMC Folliot	1	Prestations en plus - moins value		4 090,94 / 2,747 %	153 000,05 / 2.747 %		28/07/2021
200174	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : menuiseries extérieures	18 942,09 €	AMC FOLLIOU	1	Dépose d'un châssis de désenfumage et repose dans une autre trame de mur rideau		1 472,00 / 7.77 %	20 414,09 / 7.77 %		28/07/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018266PCS	Procédure avec négociation	03/02/2020	AMÉNAGEMENT, VALORISATION ET PRÉSERVATION PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ MARCHE SUBSÉQUENT N°3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN PUBLIC COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE	9 000,00 €	OLM PAYSAGISTES	1	Modification de la répartition entre les cotraitants					22/07/2021
20126012	Procédure avec négociation	12/07/2012	Travaux de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel à Cherbourg-Octeville Lot 4 : étanchéité	42 817,58 €	Société C2L	3	Changement de rib					21/07/2021
190227	Procédure adaptée	13/11/2019	Mission de maîtrise d'oeuvre pour le parking Notre Dame - Cherbourg-en-Cotentin	60 000,00 €	RENAUDIE Serge	1	Modification de l'article 6 Avance de l'acte d'engagement					09/07/2021
20210108	Appel d'offres	07/06/2021	Accord-cadre mission de contrôle technique bâtiments Lot n°1: missions de contrôle technique pour les opérations inférieures à 6 mois et 200 000 € HT.	marché traité à prix unitaires	SOCOTEC CONSTRUCTION	1	Modification indice Xn à prendre en compte pour la formule de révision					08/07/2021
2016_211	Procédure adaptée	30/11/2016	Mise en place de garde-corps fixes en toiture terrasse à l'EHPAD la Quincampoise	107 876,17 €	Alain Macé protection	2	Fusion de la société avec MACE SARL qui induit un changement de dénomination, de SIRET et de coordonnées bancaires				MACE SARL	02/07/2021
200175	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique Les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : menuiseries intérieures	20 051,10 €	SAS LEFER	1	Prestations en plus - moins value		2 800,81 / 13,97 %	22 851.91 / 13,97 %		16/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190315	Procédure adaptée	17/12/2019	Cherbourg-en-Cotentin - Equeurdeville-Hainneville - Avenue de Tourville - Aménagement de voirie	298 175,43 €	Société EUROVIA Basse Normandie	2	avenant a pour objet d'intégrer aux dépenses du chantier le coût supporté par le titulaire pour respecter les protocoles imposés pour lutter contre la propagation de la Covid-19.		1 955.50 / 0.65 %	324 344.63 / 8.77 %		14/06/2021
200001	Procédure adaptée	15/01/2020	Cherbourg-en-Cotentin - Tourlaville - Boulevard de l'Est - rue du Grand Pré - Aménagement d'un carrefour giratoire	345 111,40 €	Société TOFFOLUTTI	2	avenant a pour objet d'intégrer aux dépenses du chantier le coût supporté par le titulaire pour respecter les protocoles imposés pour lutter contre la propagation de la Covid-19.		6 295.13 / 1.82 %	399 576,78 / 15.78 %		14/06/2021
200176	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : plâtrerie - isolation - faux-plafonds	10 916,51 €	SARL LELUAN MAP	1	Prestations en plus - moins value		1 076,52 / 9,86 %	11 993,03 / 9,86 %		08/06/2021
190206	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 3 : sites spécifiques	1 184 084,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		17413,42 / 1.47%	1 201 497,62 / 1.47%		07/06/2021
190204b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 1 : chaudières murales	240 982,20 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190205b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 2 : chaudières non murales	3 332 614,69 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
190206b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 3 : sites spécifiques	1 201 497,62 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
200172	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : serrurerie- métallerie	13 350,00 €	ATS ACCES	1	Prestations en plus - moins value		"-6 350 / -47.57 %	"7 000.00 / -47.57%		07/06/2021
200180	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 11 : peinture - revêtements de sols souples	36 688,13 €	SAS GUY LEFEVRE	1	Prestations en plus - moins value		3 620,89 / 9,87 %	40 309,02 / 9,87 %		07/06/2021
2018382AOC 7	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés	marché traité à prix unitaires	PLG GRAND NORD	7	Prise en compte d'une modification d'article-changement de référence					07/06/2021
190171	Procédure adaptée	04/09/2019	Fourniture de matériel de puériculture	marché traité à prix unitaires	WESCO	1	Modification de références au bpu					07/06/2021
2018382AOC 6	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés	marché traité à prix unitaires	PLG GRAND NORD	6	Changement de référence et contenant d'un article					27/05/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018383AOC_3	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	marché traité à prix unitaires	ORAPI	3	Changement de référence au bpu					27/05/2021
61.11	Appel d'offres	25/07/2011	Marché exploitation et maintenance des installations de chauffage du patrimoine communal Lot n° 1 : chaudières à gaz / fuel domestique	694 260,99 €	ENGIE COFELY	8	Prestations en plus - moins value		- 31997,91 / - 0.445 %	662263,08 / - 4.61 %		20/05/2021
190180	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 7 : Electricité	149 914,61 €	SELCA	1	Prestations en plus - moins value		1 908,73 / 1,27%	151 823,34 / 1.27%		20/05/2021
190179	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 6 : Ferronnerie	100 113,72 €	Ferronnerie Picard Dubosq	1	Prestations en plus - moins value		5 950 / 5,94%	106 063,72 / 5.94%		17/05/2021
200170	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 1 : terrassement - maçonnerie	48 049,86 €	SOCIETE FAUCILLION	1	Prestations en plus - moins value		9 738,27 / 20.27%	57 788,13 / 20.27%		17/05/2021
200184	Procédure adaptée	27/11/2020	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du groupe scolaire Marie Ravenel à Tourlaville	1 562,45 €	Tabarin et Entzmann	1	Prestations en plus - moins value		573.73 / 36.28%	2 136,18 / 36.28%		17/05/2021
190176	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot 3 : Charpente	116 527,00 €	Ateliers Aubert Labansat	1	Prestations en plus - moins value		20 118.00 / 17,26%	136 645.00 / 17.26%		12/05/2021
190178	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 5 : Menuiseries - serrurerie	329 563,00 €	Ateliers Aubert Labansat	1	Prestations en plus - moins value		36 256.00 / 11%	365 819.00 / 11%		12/05/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190174	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille	834 817,22 €	LEFEVRE SAS	1	Prestations en plus - moins value	19,5 mois	97 626,27 / 11,69%	932 443,49 / 11.69%		11/05/2021
2 017 069	Procédure adaptée	28/04/2017	Maitrise d'œuvre pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	230 399,50 €	Bernard-Lepourry Bernard	4	Prestations en plus - moins value		11 960.00 / 5.19%	276 292.91 / 11.99%		28/04/2021
200085	Procédure adaptée	12/06/2020	Aménagement du sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot 2 : menuiserie	23 633,73 €	AMC FOLLIOU SAS	1	Prestations en plus - moins value		1 377.85 / 5.83 %	25 011.58 / 5.83 %		26/04/2021
190045	Procédure adaptée	15/03/2019	Aménagement d'un sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : Courant fort, courant faible, SSI	5 443,00 €	SELCA	1	Prestations en plus - moins value		888.82 / 16.33%	6 331.82 / 16.33 %		26/04/2021
200080	Procédure adaptée	08/06/2020	Transformation d'un logement en locaux associatifs salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : plomberie - chauffage	12 273,50 €	TABARIN & ENTZMANN	1	Prestations en plus - moins value		1 819,88 / 14.83 %	14 093,38 / 14.83 %		13/04/2021
2017-220	Appel d'offres	09/10/2017	Fourniture d'équipements de protections individuelles - lot n°2 casque, masques, cartouches, protections auditives, gants	marché traité à prix unitaires	SOCIÉTÉ FRANCE SECURITE	2	Intégration de nouvelles références au bpu.					06/04/2021
200199	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	14/12/2020	Maintenance et suivi du logiciel centralparc	6 127,03 €	AS TECH SOLUTIONS	1	augmentation du forfait annuel suite a l'ajout de poste		480,00 / 7.84 %	6 607.03 / 7.84 %		06/04/2021
190037	Procédure adaptée	21/02/2019	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la salle Imagin'arts à Querqueville 50460 Cherbourg-en-Cotentin	16 005,00 €	ICSAS	1	Prestations en plus - moins value		- 3 000,00 € / - 18.74 %	- 3 000,00 € / - 18,74 %		02/04/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2019020PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 05 : Menuiseries extérieures	273 748,07 €	AMC FOLLIOU	1	Fourniture et pose de stores brise soleil à l'étage du bâtiment accueil général		6 074,56 / 2,2%	279 822,63 / 2.2%		23/03/2021
200007	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	07/02/2020	Maintenance et suivi des logiciels micromusée	5 335,00 €	SOCIÉTÉ MOBYDOC	1	Augmentation du forfait annuel		280,00 / 5.25 %	5 615.00 / 5.25 %		23/03/2021
200006	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	10/02/2020	Maintenance et suivi des logiciels astre gf et astre rh	74 650,00 €	INETUM SOFTWARE FRANCE	1	Changement de dénomination sociale		74 650.00 pour la maintenance, les autres prestations seront traités à prix unitaires			22/03/2021
2018065PAX	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	16/05/2018	Maintenance progiciel salvia financements formule silver	16 274,00 €	SALVIA DEVELOPPEMENT	1	CHANGEMENT DE COORDONNÉE BANCAIRE					19/03/2021
2019016PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 1 : Gros-oeuvre	1 001 867,50 €	Leduc	2	Incidence arrêt de chantier du 17/03/2020 au 11/05/2020+PGC covid19		Avenant1 : 145 398,25 / 14,51% Avenant2 : 15 709,76 / 1,57%	1 162 975,51 / 16,08%		10/03/2021
2019026PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 11 : Electricité courant fort/faible	231 965,24 €	SNER	1	Contrôle d'accès Alarme incendie Commandes occultations		6 898,81 / 2,97%	238 864,05 / 2.97%		10/03/2021
190177	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Couverture - Paratonnerre	318 640,81 €	Gallis	1	Prestations en plus - moins value		2 993.26 / 0.94%	321 634.07 / 0.94%		08/03/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190204	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 1 : chaudières murales	178 951,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		62 031,00 / 34.66 %	240 982,20 / 34.66 %		04/03/2021
190205	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		199 444,36 / 6.37 %	3 332 614,69 / 6.37 %		04/03/2021
200149	Procédure adaptée	19/10/2020	Réfection des joints de carrelages des bassins de la piscine de Collignon à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	120 876,25 €	Société SAREPS	1	Prestations en plus - moins value		17 542,00 / 14,51 %	138 418,25 / 14,51 %		02/03/2021
190081	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 1 : Gros-œuvre - démolition	332 226,12 €	LEDUC SAS	2	Prestations en plus - moins value		42 243,71 / 12.72 %	388 627,88 / 16.88 %		01/03/2021
2019017PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente	158 161,00 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Remplacement charpente bois par charpente métallique		86 262,00 / 54,54 %	252 390,26 / 59,58 %		23/02/2021
190128a	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	4	Intégration de deux nouveaux postes au bpu.					12/02/2021
249-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 1 : mission contrôle technique	7 210,00 €	APAVE	1	Prolongation de la mission, rapport final supplémentaire, attestation hand supplémentaire, mission viel pour les 2 batiments		6 500,00 / 90.15%	13 710,00 / 90.15%		10/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190253	Appel d'offres	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration - lot n°4 féculents, légumes et fruits surgelés	marché traité à prix unitaires	SYSCO FRANCE	3	Changement de code article					09/02/2021
2018267PCS1	Procédure avec négociation	18/02/2020	Aménagement, valorisation, préservation des paysages et de la biodiversité, CD Equeurdreville, aménagement paysager anti-intrusion sur le site du fort du Tô. MS 1 Avenant n° 1	21 350,00 €	Atelier les 2 Cyclopes	1	L'avenant a pour objet de prendre en compte des ajustements opérés dans le projet qui ont un impact sur les délais et sur la répartition de la rémunération entre les cotraitants mais sans incidence financière.					05/02/2021
43-14	Appel d'offres	09/05/2014	Fourniture, pose et exploitation de mobilier urbain publicitaire	50 650,00 €	CLEAR CHANNEL	3	La durée de la tranche conditionnelle 3 est portée à 2 ans, soit jusqu'au 8 mai 2022.	96 mois				05/02/2021
2018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	marché traité à prix unitaires	ORAPI HYGIENE	2	Intégration de nouvelles références au bpu					05/02/2021
250-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 2 : mission SPS	3 480,00 €	BUREAU VERITAS	1	Prolongation de la mission de 9 mois et diuo supplémentaire.		1 971,00 / 56.64%	5 451,00 / 56.64 %		05/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	3	Intégration d'un nouveau poste au bpu - magazine 48 pages					03/02/2021
190060	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	26/03/2019	Maintenance de progiciel - logiciel security services	3 920,00 €	GFI PROGICIELS	2	Changement de titulaire				INETUM	27/01/2021
2018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 1 consommables	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	4	Changement de titulaire				PLG GRAND NORD	22/01/2021
2018384AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 3 matériel de nettoyage ergonomique non électrique	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	2	Changement de titulaire				PLG GRAND NORD	22/01/2021
190082	Procédure adaptée	24/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-Octeville Lot n° 3 : couverture - bardage - étanchéité	325 840,85 €	SMAC	2	Reprise de la partie basse du bardage façade Nord-Est du court n° 5		7 975,84 / 2.45%	336 833,36 / 3.37%		12/01/2021
190208	Procédure adaptée	17/10/2019	Mission d'amo technique, économique, programmeur complexe Chantereyne	37 600,00 €	D2X INTERNATIONAL	1	prolongation du délai d'exécution, prestations complémentaires, adaptation des modalités de paiement).	18 mois	10 000.00 / 26.59%	47 600.00 / 26.59 %		04/01/2021
2018040PAX	Procédure adaptée	13/03/2018	Travaux de réhabilitation et remise aux normes centre de loisirs Pierre Montécot à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : terrassements - maçonnerie - béton armé - réseaux	36 149,75 €	FAUCILLION ET CIE	2	Prestations en plus - moins value		5 764,97 / 15,95 %	42 420,72 / 17,35 %		en cours

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Février 2022

1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **1 Concession en columbarium :**

- 1 concession temporaire : 272

□ **10 Concessions en secteur cinéraire :**

- 2 concessions temporaires : 450, 451
- 8 concessions trentenaires : 447 à 449, 452 à 456

□ **10 Concessions traditionnelles :**

- 2 concessions temporaires : 8169, 8174
- 7 concessions trentenaires : 8166 à 8168, 8171 à 8173, 8175
- 1 concession cinquantenaire : 8170

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

SLO

N°4
ID : 050-200056844-20220224-DEL2022_003-DE

<p style="text-align: center;">N°1</p> <p style="text-align: center;">Finances - Commande publique Administration Générale Ressources humaines Immobilier - Bâtiments (14)</p>	<p style="text-align: center;">N°2</p> <p style="text-align: center;">Éducation - Petite enfance - Université Jeunesse - Vie associative – Sports Affaires sociales – Solidarité Santé – Relations aux citoyens Lutte contre les discriminations (28)</p>	<p style="text-align: center;">N°3</p> <p style="text-align: center;">Urbanisme - Logement Cadre de vie - Environnement Politique de la ville Déplacements – Sécurité - Voirie (23)</p>	<p style="text-align: center;">N°4</p> <p style="text-align: center;">Culture - Patrimoine Relations internationales Économie - Commerce et artisanat Tourisme - Communication Événementiel (15)</p>
Gilbert LEPOITTEVIN	Didier PERRIER, Président	Ralph LEJAMTEL, Président	Emmanuel VASSAL, Président
Agnès TAVARD			
Gilles LELONG	Dominique HÉBERT	Sébastien FAGNEN	Sébastien FAGNEN
Pierre-François LEJEUNE	Anne AMBROIS	Anne AMBROIS	Noureddine BOUSSELMAME
Stéphanie COUPÉ	Claudine SOURISSE	Valérie VARENNE	Anna PIC
Bertrand HULIN	Noureddine BOUSSELMAME	Arnaud CATHERINE	Odile LEFAIX-VÉRON
Sylvie LAINÉ	Valérie VARENNE	Bertrand LEFRANC	Catherine GENTILE
Daniel MORIN	Anna PIC	Pierre-François LEJEUNE	Muriel JOZEAU-MARIGNÉ
Nathalie RENARD	Odile LEFAIX-VÉRON	Patrice MARTIN	Bernard BERHAULT
Philippe SIMONIN	Nadège PLAINEAU	Philippe BAUDIN	Estelle HAMEL
Bruno FRANÇOISE	Patrice MARTIN	Christian BERNARD	Valérie ISOIRD
Eddy SAGET	Lydie LE POITTEVIN	Karine DUVAL	Nathalie RENARD
Barzin VIEL-BONYADI	Florence AMIOT	Martine GRUNEWALD	Guy BROQUAIRE
Jean-Michel MAGHE	Philippe BAUDIN	Estelle HAMEL	Karine HEBERT
	Bernard BERHAULT	Daniel MORIN	Barzin VIEL-BONYADI
	Stéphanie COUPÉ	Didier PERRIER	Jean-Michel MAGHE
	Bertrand HULIN	Chantal RONSIN	
	Karine HUREL	Philippe SIMONIN	
	Valérie ISOIRD	Emmanuel VASSAL	
	Sylvie LAINÉ	Guy BROQUAIRE	
	Sophie LEMOIGNE	Frédéric LEQUILBEC	
	Maurice ROUELLÉ	Eddy SAGET	
	Emmanuel VASSAL	Gérard DUFILS	
	Bruno FRANÇOISE	Sonia KRIMI	
	Sophie HÉRY		
	Camille MARGUERITTE		
	Sandrine TARIN		
	Gérard DUFILS		
	Véronique ROGER		

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

La situation financière saine de Cherbourg-en-Cotentin lui a permis de répondre à l'urgence de la pandémie par un soutien sans faille aux autorités sanitaires locales ainsi qu'aux habitants. Cette forte mobilisation des moyens municipaux, estimée à plus de quatre millions d'euros sur ces deux derniers exercices, a assuré non seulement la continuité de nos services publics, mais elle a également accompagné efficacement les secteurs associatifs notamment sociaux, culturels, éducatifs et sportifs qui font la richesse de notre ville.

La maîtrise de la pandémie demeure encore hypothétique pour l'année 2022 malgré les résultats encourageants de la stratégie vaccinale et l'implication totale des personnels de santé. Il est cependant acquis que l'expérience tirée de cette situation inédite, ainsi que la capacité de résilience de tous les acteurs de la vie économique et sociale, permettent dorénavant d'envisager une reprise progressive et durable de l'activité. Dès lors, compte tenu des enjeux et de l'ambition portée par la municipalité, l'objectif prioritaire pour cet exercice et les suivants sera d'intensifier la mise en œuvre du programme du mandat.

Le présent rapport analyse les caractéristiques qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022. Il développera les moyens qui pourront être consacrés au fonctionnement des services publics et des projets d'investissement. Il apportera enfin un éclairage sur la structure du budget principal et il confirmera l'objectif de maîtrise des charges, confortant une épargne prévisionnelle satisfaisante qui assurera le financement d'un programme d'investissement envisagé à 210 millions d'euros d'ici à 2026.

SOMMAIRE

1. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	3
1.1. Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro	3
1.2. Le contexte économique national	4
1.3. Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances 2022.....	5
1.4. Une loi de finances 2022 de transition en attendant la prochaine législature	6
2. UNE VILLE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE AFFICHANT UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE	6
2.1. Les produits de fonctionnement conservés au niveau de la moyenne nationale	6
2.1.1. Une fiscalité locale marquée par la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des impôts de production	8
2.2. Les ressources exogènes : les dotations communautaires et les dotations nationales	11
2.2.1. Les dotations communautaires	12
2.2.2. Les ressources nationales : les dotations et fonds de péréquations	13
2.3. Les charges de fonctionnement maîtrisées au niveau de l'inflation prévisionnelle	16
2.3.1. Des dépenses par habitant inférieures à la moyenne nationale	17
2.3.2. Des charges de fonctionnement impactées par la crise sanitaire	18
2.3.3. Consolider la régie municipale en maîtrisant la masse salariale	18
2.3.4. Moderniser et harmoniser le fonctionnement de la commune	21
2.3.5. Soutenir le monde associatif	21
2.3.6. Développer l'offre de santé et accompagner la solidarité	22
3. L'INVESTISSEMENT PORTÉ PAR UNE ÉPARGNE FORTE ET UN ENDETTEMENT FAIBLE	22
4. UNE DETTE SAINE ET RENOUELÉE	25
4.1. Une situation comparée très satisfaisante	25
4.2. La reconstitution d'un encours de la dette	26
4.3. Une annuité bénéficiant de taux faibles et sécurisés	27
5. UN PROGRAMME DE 210 MILLIONS D'EUROS POUR LE MANDAT	28

1. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La pandémie de SARS-COV2 qui a gagné la planète en février 2020 a fondamentalement bouleversé l'ordre économique mondial. Ses conséquences sont encore difficiles à mesurer tant il n'a épargné aucun secteur de la société.

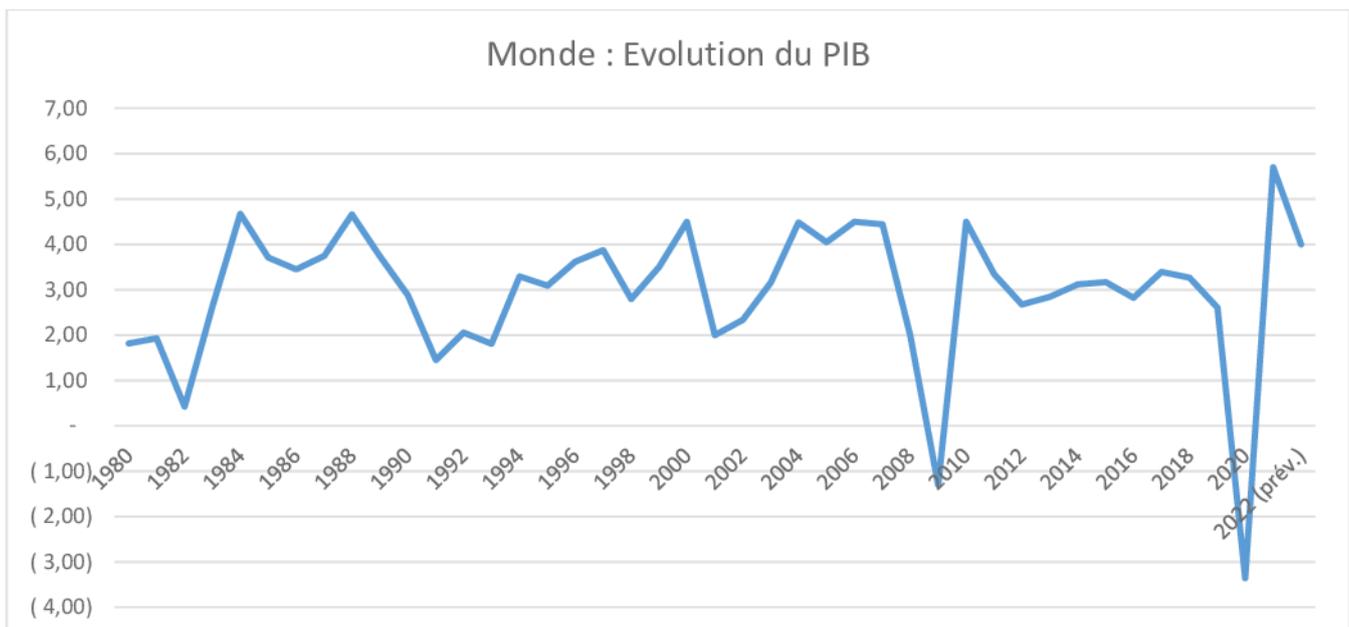
Même si Cherbourg et le Cotentin pouvaient apparaître comme un territoire jusqu'à présent moins touché que les autres territoires métropolitains, il reste éminemment concerné par les conséquences de cette pandémie et les mesures nationales et internationales qui seront prises pour assurer une relance suffisamment prompte et efficace contre la crise qui menace.

1.1. Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. **D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques** en conséquence des confinements, avec aussi des **pénuries de main d'œuvre** dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies courant 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.



Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les plus tardivement (au deuxième trimestre) qu'aux Etats-Unis. Elle a conservé un rythme soutenu au troisième trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au deuxième trimestre.

Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long de l'année 2021.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au troisième trimestre. **Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.**

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

1.2. Le contexte économique national

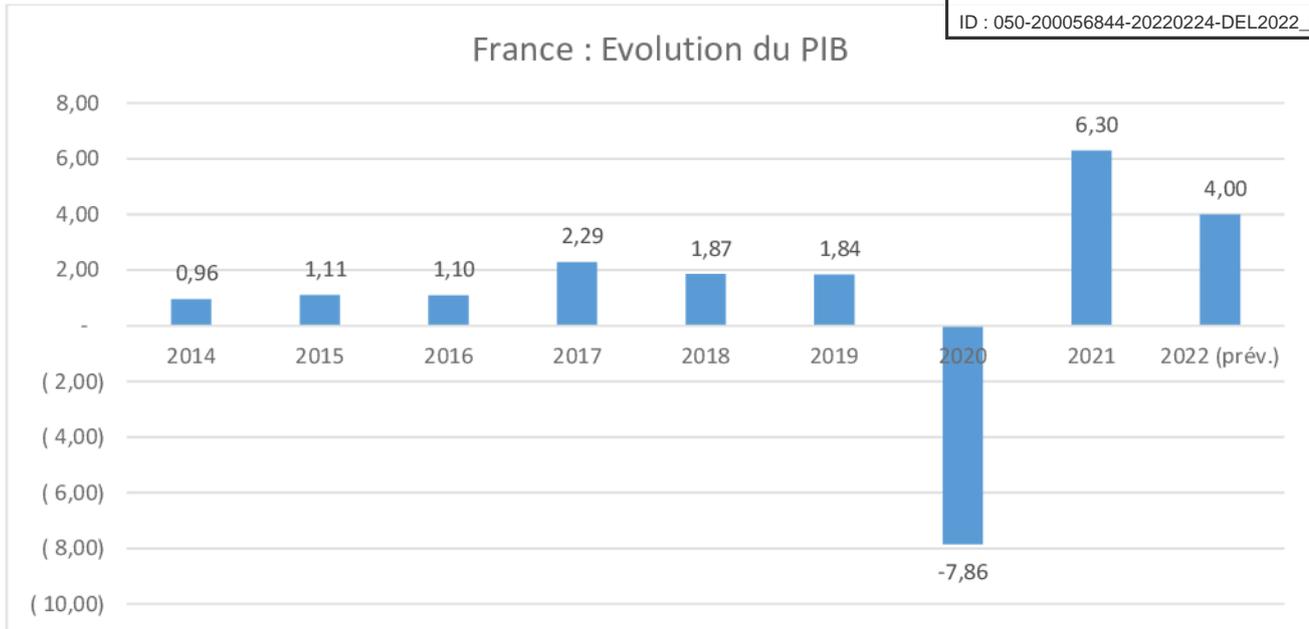
En France, après un recul de - 8 % en 2020, le PIB a progressé d'environ 6,30 % en 2021.

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au troisième trimestre 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au troisième trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.

L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % au troisième trimestre 2021).

Dans ce contexte, un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique est attendu au premier semestre 2022.

Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. En effet, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.



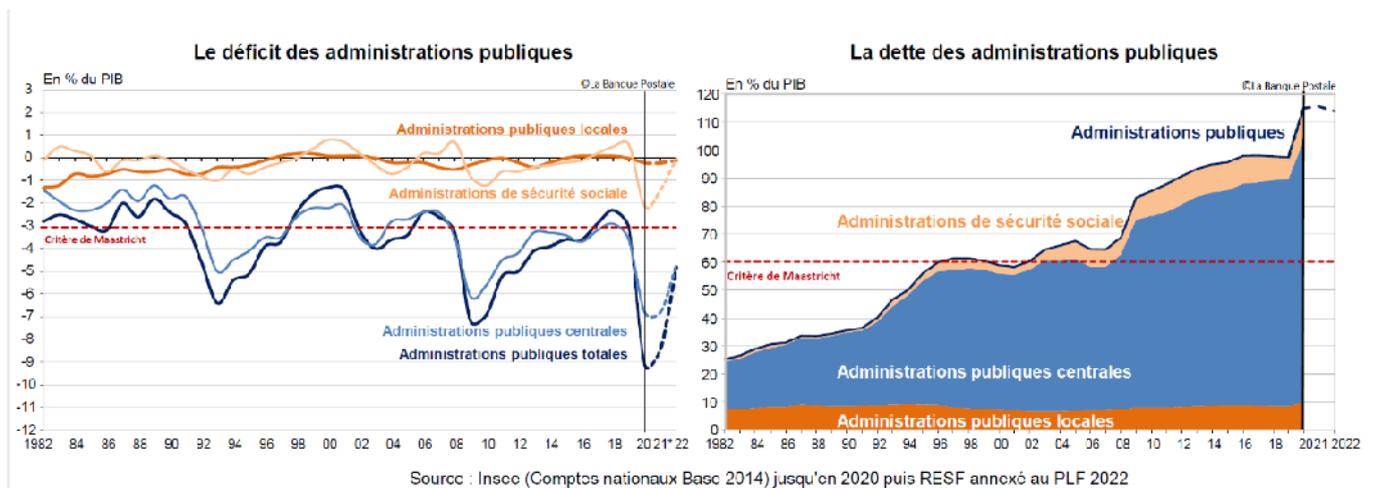
1.3. Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances 2022

Les prévisions de croissance sont instables compte tenu de la situation sanitaire. Elles dépendent du niveau de propagation du virus, de la résilience de l'économie française et des mesures de soutien prises par l'Etat.

Néanmoins **la Loi de Finances 2022 a été présenté avec une hausse du PIB de + 4 % pour l'année 2022.**

De plus, il en ressort :

- ▶ un **taux d'inflation** prévisionnel de **1,5 %** contre 2,8 % constatés en 2021 ;
- ▶ un **niveau de déficit public** dégradé à **4,8 %** du PIB mais qui s'améliore par rapport à 2020 (9,10 %) et 2021 (8,40 %).
- ▶ un **taux d'endettement** (Dettes/PIB) estimé à **114 % du PIB** en 2022, contre 115,6 en 2021.



1.4. Une loi de finances 2022 de transition en attenda

La loi de finances 2022 ne fait que prolonger la mise en œuvre du "Plan de relance". Prévu sur deux ans, il se déploie autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Pour les collectivités locales, différents mécanismes peuvent être mobilisés, notamment :

- ▶ Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
- ▶ Partenariat avec les Régions dans le cadre d'un accord régional de relance,
- ▶ Appels à projet concernant la rénovation des bâtiments publics,
- ▶ Financement de projets liés à la mobilité au quotidien et programme européen REACTEU.

Les autres dispositions de la loi de finances pour 2022 intéressant le bloc communal sont principalement axées sur la fiscalité et les concours financiers qui seront présentés un peu plus loin dans le document.

Dans ce contexte encore marqué par la crise sanitaire, la préservation de l'autofinancement reste la priorité pour assurer la réalisation des programmes d'investissement. Cet objectif passe par une maîtrise de nos charges, malgré les contraintes inflationnistes qui pèsent sur ces dernières, une stabilisation des taux d'impositions municipaux, ainsi qu'à un recours raisonnable à l'emprunt pour dynamiser l'investissement.

2. UNE VILLE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE AFFICHANT UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

La comparaison rétrospective des données budgétaires demeure complexe. Les évolutions institutionnelles et statutaires de ces six dernières années, puis la crise sanitaire ont impacté considérablement les postes de dépenses et de recettes du budget municipal. Néanmoins, Cherbourg-en-Cotentin a su dégager des marges de manœuvre financières pour maintenir et développer un service public de proximité moderne et solidaire, renforcer le rayonnement de la ville et soutenir son dynamisme économique.

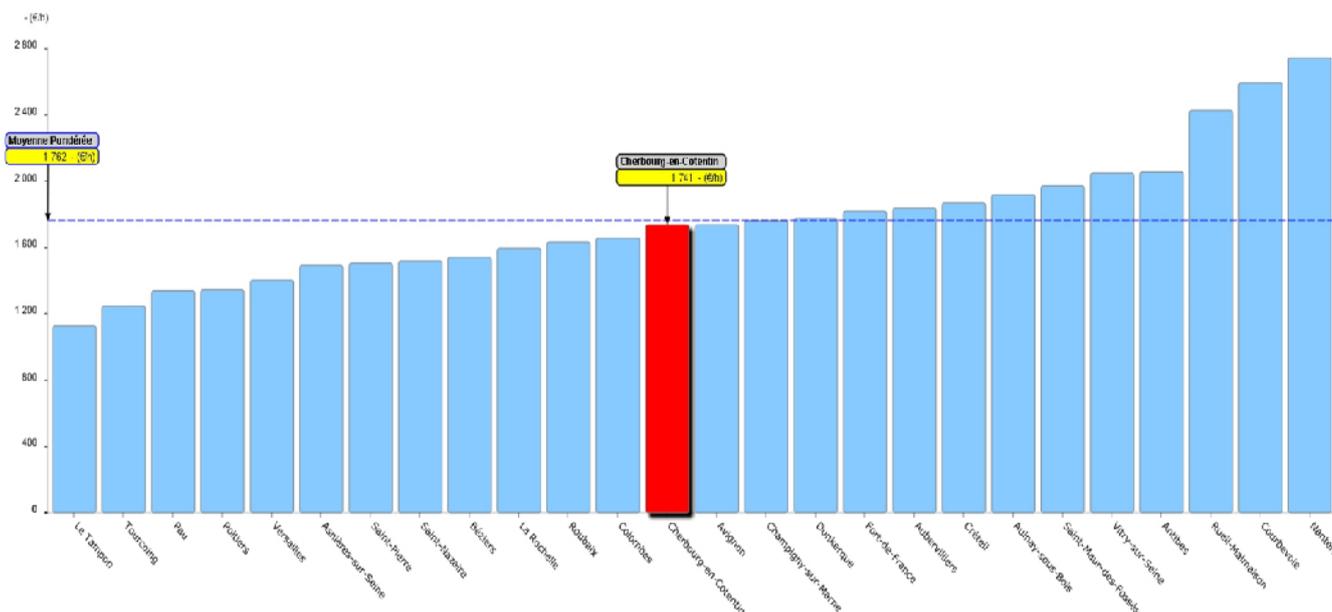
2.1. Les produits de fonctionnement conservés au niveau de la moyenne nationale.

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 142 M€ en 2020, en recul de - 0,41 % par rapport à 2019.

M€	2018	2019	2020
Impôts et taxes	81,1	77,2	77,3
Dotations et participations	55,6	55,4	56,9
Autres produits fct courant	6,0	8,6	7,6
Produits exceptionnels larges *	2,2	1,3	0,3
PROD. DE FONCTIONNEMENT	144,9	142,5	142,0
* y compris les produits financiers divers (76 - 762) atténuation de charges			-0,41 %

Les recettes ont été impactées par la crise sanitaire du fait des fermetures partielles ou totales de certains services générant une perte de recette sur les redevances (scolaires, périscolaires, culturel, sportif, stationnement...) compensée en partie par des dotations exceptionnelles (CAF).

Les recettes de fonctionnement de la ville atteignent 1 741 € par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne nationale des communes de la même strate démographique (75 000 – 99 999 habitants) qui s’élève à 1 762 €.



Ce faible écart à la moyenne révèle cependant une structure des recettes du budget de la ville assez singulière. La faiblesse relative des ressources propres (fiscalité locale, produits des services) est compensé par un niveau particulièrement élevé de DGF, propre au statut de commune nouvelle, de 523 € par habitant, contre une moyenne nationale de 222 € par habitant. Cette situation exceptionnelle est le résultat bénéfique de la création de Cherbourg-en-Cotentin.

Cherbourg-en-Cotentin - Fonctionnement 2020 - €/PopINSEE	Cherbourg	Moyenne (€/hab)	Ecart moy en €	Ecart moy en %
Produits de fonctionnement	1 741	1762	-21	-1,2%
Produits de fonctionnement courant	1 738	1749	-11	-0,6%
Impôts locaux	886	1105	-219	-19,8%
Autres impositions	61	148	-86	-58,4%
DGF	523	222	301	135,5%
Autres produits	267	274	-7	-2,5%

En optimisant les dotations d’Etat, la commune nouvelle a permis de modérer la pression fiscale ainsi que les produits issus des services pour en autoriser l’accès au plus grand nombre.

2.1.1. Une fiscalité locale marquée par la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des impôts de production

Les créations successives de Cherbourg-en-Cotentin et de la communauté d'agglomération ont profondément marqué la fiscalité locale.

L'unification progressive et automatique sur 12 ans des taux d'impositions directes (TH, TFB) des cinq communes fondatrices a marqué le premier acte de la création fiscale de Cherbourg-en-Cotentin.

Depuis 2017, les impôts économique et notamment la cotisation économique territoriale (CET), ainsi qu'une part de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti sont perçues directement par la communauté d'agglomération du Cotentin. Ces transferts de fiscalité ont été intégralement compensés dans l'attribution de compensation (AC) que perçoit la ville, devenue, avec la dotation de solidarité communautaire (DSC), une composante majeure du panier de ressources de Cherbourg-en-Cotentin.

2.1.1.1. La fin programmée de la taxe d'habitation

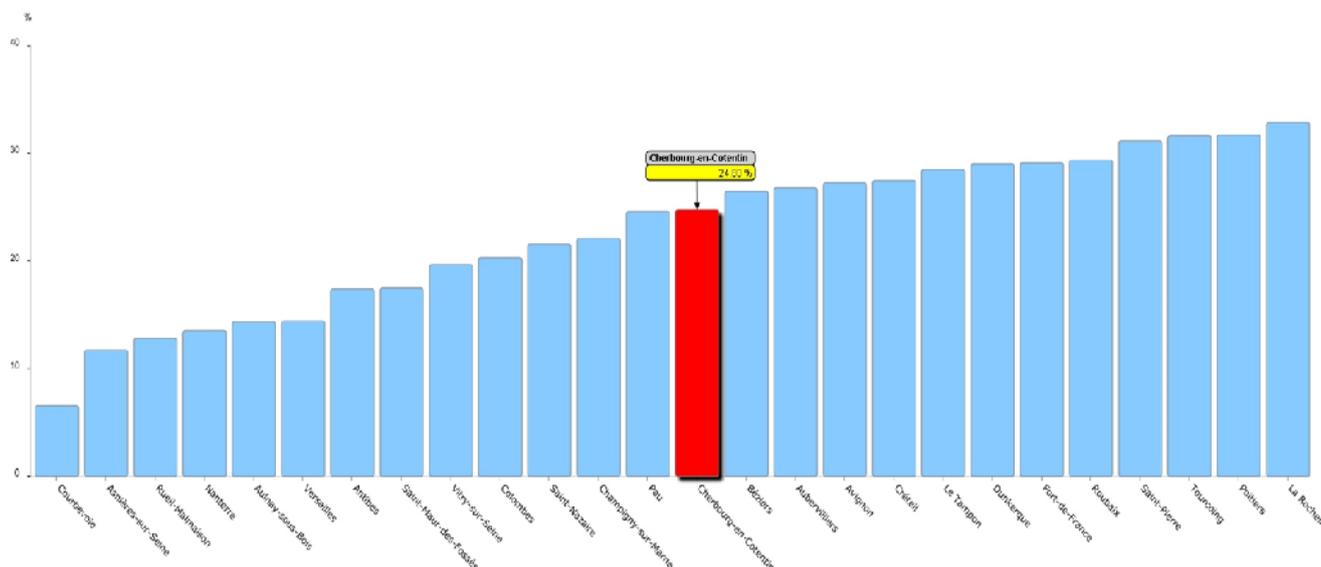
La taxe d'habitation de 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

La loi de finances 2020 a précisé les conditions de compensation de la suppression de la TH. Les communes préservent leur pouvoir de taux avec le transfert du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, le produit de foncier bâti récupéré est supérieur à la perte de produit de TH. Les produits fiscaux subiront donc le prélèvement d'un coefficient correcteur (coco) estimé à 1,53 M€ en 2022.

2.1.1.2. La taxe sur le foncier bâti (TFB)

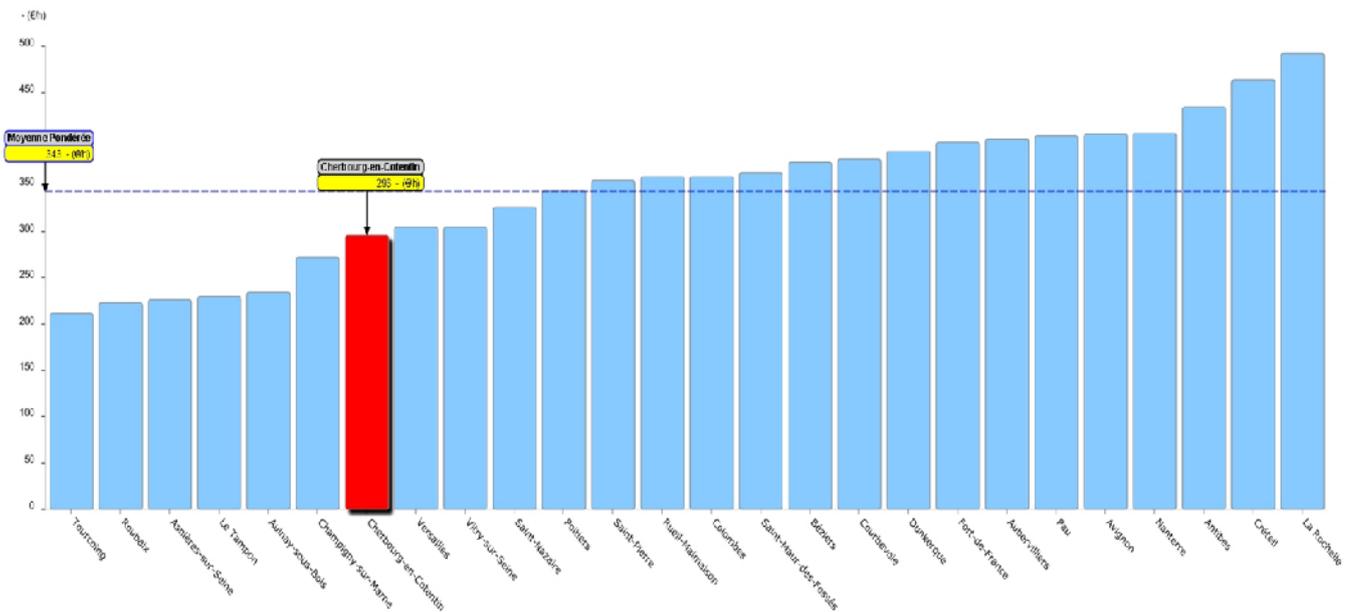
Le taux de taxe foncière 2020 de Cherbourg-en-Cotentin demeure actuellement **dans la moyenne** des villes de sa strate démographique.



Dans le cadre de la réforme de la TH, **le taux de la taxe sur le foncier bâti** de Cherbourg-en-Cotentin s'est cumulé avec celui du Département en 2021. Il **est ainsi passé de 24,80 % à 46,22 %**.

Cette mesure n'a eu aucune conséquence du point de vue du contribuable, qui, au lieu de payer une part communale au taux de 24,80 % et une part départementale au taux de 21,42 %, a payé une part communale au taux de 46,22 %.

Le produit de cette taxe est estimé à 43,6 M€ en 2022, soit 30 % des recettes de fonctionnement. Rapporté au nombre d'habitants, **le produit 2020 de la taxe foncière de Cherbourg-en-Cotentin est resté inférieur de près de 14 % à la moyenne** des communes de sa strate.



A taux d'imposition constants, l'hypothèse envisagée pour le BP 2022 est de **retenir une progression du produit notifié de 2021 de + 3,9 % pour la taxe sur le foncier bâti**, comprenant l'actualisation des bases de +3,4% ainsi qu'une augmentation physique de 0,5% liée à la croissance des installations bâties. La taxe sur le foncier bâti des établissements industriels (qui représente 13,4 % des bases communales de TFB) a été fortement allégée en 2021 dans le cadre du plan de relance de l'économie. En effet, le gouvernement a diminué les impôts de production de 10 milliards d'euros en 2021. L'économie annuelle engendrée par cette réforme représente environ 3,2 M€ pour les établissements industriels implantés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, avec des économies importantes pour les plus gros contribuables à savoir Naval Group et les CMN.

Les collectivités locales qui perçoivent la taxe foncière ne subissent pas cette perte de recette, qui est compensée par un mécanisme neutralisant cette réforme, y compris pour les entreprises nouvelles dont les futures bases taxables bénéficieront à la Ville.

En revanche, la compensation de la réduction des bases sera calculée sur le taux 2020. La mise en œuvre de cette mesure a donc pour conséquence de réduire significativement le levier fiscal, déjà amputé de la taxe d'habitation.

2.1.1.3. La taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Comme pour la taxe sur le foncier bâti, le taux de TFNB suit une intégration fiscale progressive (IFP) sur une période de douze ans.

Néanmoins la TFNB a bénéficié en 2017 d'un effet collatéral à la mise en place de la communauté d'agglomération. La TH et la TFNB étaient soumises à une règle de lien qui les faisait évoluer de façon similaire. Pour respecter cette règle, la TFNB de Cherbourg-en-Cotentin a dû diminuer de -28 % dès 2017 portant ainsi son taux à 51,29 % contre 71,26 % auparavant.

Celle-ci va continuer à converger jusqu'en 2028. A l'issue de l'IFP, toutes les communes déléguées constateront une diminution de la TFNB de 25 à 35 % sur cette période de douze ans.

Conclusion sur la fiscalité directe locale :

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation effective pour 80 % des contribuables et assurée à hauteur de 65 % pour les autres en 2022,

Compte tenu de la baisse du taux de la taxe sur le foncier non bâti de - 28 % en 2017,

Il est proposé de retenir une **stabilisation de la fiscalité locale directe**, et, dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles de 2022, de construire le projet de budget à partir des éléments fiscaux suivants :

- **stabilité du taux des taxes foncières et de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants,**
- **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du foncier bâti et non bâti retenue à 3,4 %**
- **croissance physique prudente des bases attendue à 0,5 %.**

Dans ces conditions, **le produit des impôts directs locaux sera estimé à 43,1 M€, en augmentation de 1,6 M€ par rapport au produit constaté en 2021.**

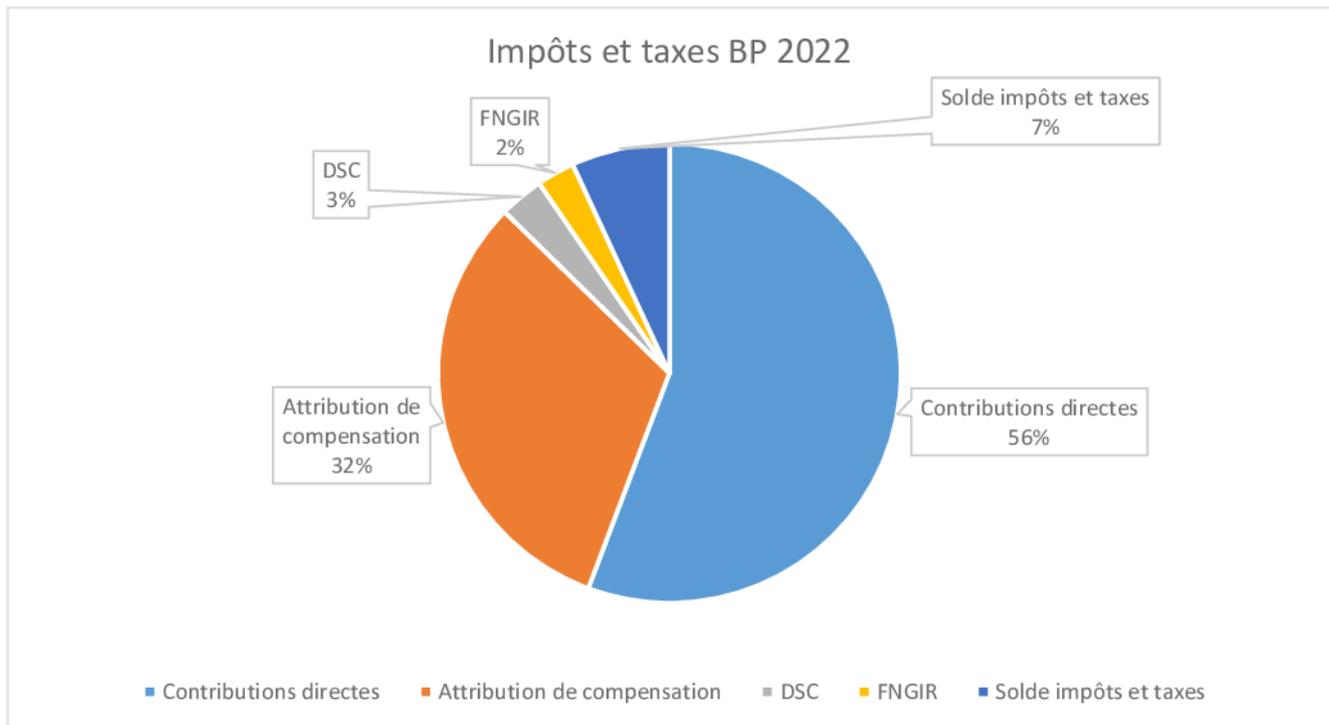
2.2. Les ressources exogènes : les dotations communautaires et les dotations nationales.

La garantie de non baisse des dotations appliquée aux communes nouvelles a cessé en 2019. La DGF de Cherbourg-en-Cotentin est dorénavant exposée aux aléas des lois de finances et des réformes qu'elles apportent. Elle est également sujette à l'évolution de ses propres critères de richesses, dont le potentiel fiscal et le revenu par habitant, qui fragilisent l'évolution et la pérennité de certaines de ses dotations et autres fonds de péréquation.

2.2.1. Les dotations communautaires

La communauté d'agglomération verse une attribution de compensation (AC) à la Ville, afin de neutraliser les transferts de fiscalité. Cette AC représente dorénavant 32 % des produits d'impôts perçus par la ville. Ce produit est figé et ne peut plus évoluer qu'en fonction des décisions portées par la commission locale des charges transférées (CLECT).

L'attribution de compensation provisoire pour 2022 s'élève à 24,5 M€.

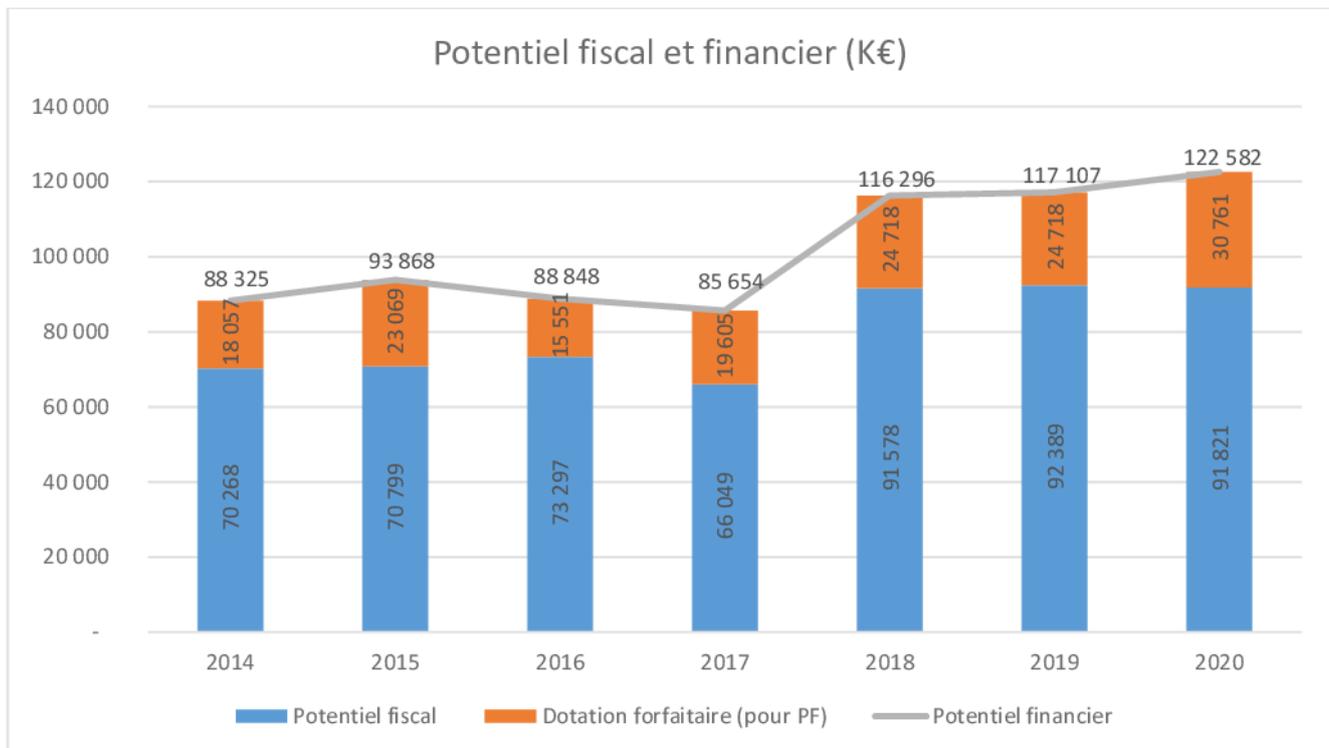


La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Son rôle a dû évoluer ces quatre derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes, substituant ainsi la solidarité locale à la solidarité nationale. Le nouveau pacte fiscal et financier de la communauté d'agglomération du Cotentin a confirmé ce rôle fondateur de la DSC. De plus, une clause de revoyure y a été intégrée pour être déclenchée l'exercice précédent celui au cours duquel la fiscalité de l'EPR arrivera à la communauté. Cette clause permettra de compenser les pertes nouvelles que pourraient subir les communes membres avec la forte revalorisation de leurs potentiels fiscaux du fait de l'EPR, et envisager une péréquation de cette manne fiscale attendue, notamment par une revalorisation des DSC.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 2 214 238 € en 2021. Ces augmentations notables ont permis de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

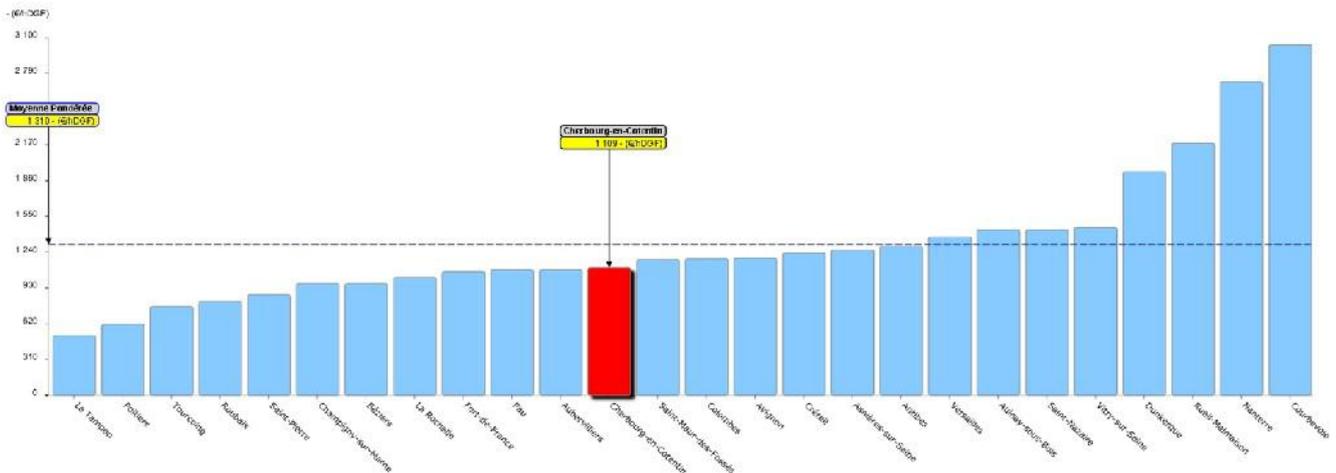
2.2.2. Les ressources nationales : les dotations et fonds de péréqua

Suite à la création de la communauté d'agglomération, les potentiels fiscal et financier de Cherbourg-en-Cotentin ont fortement progressé.

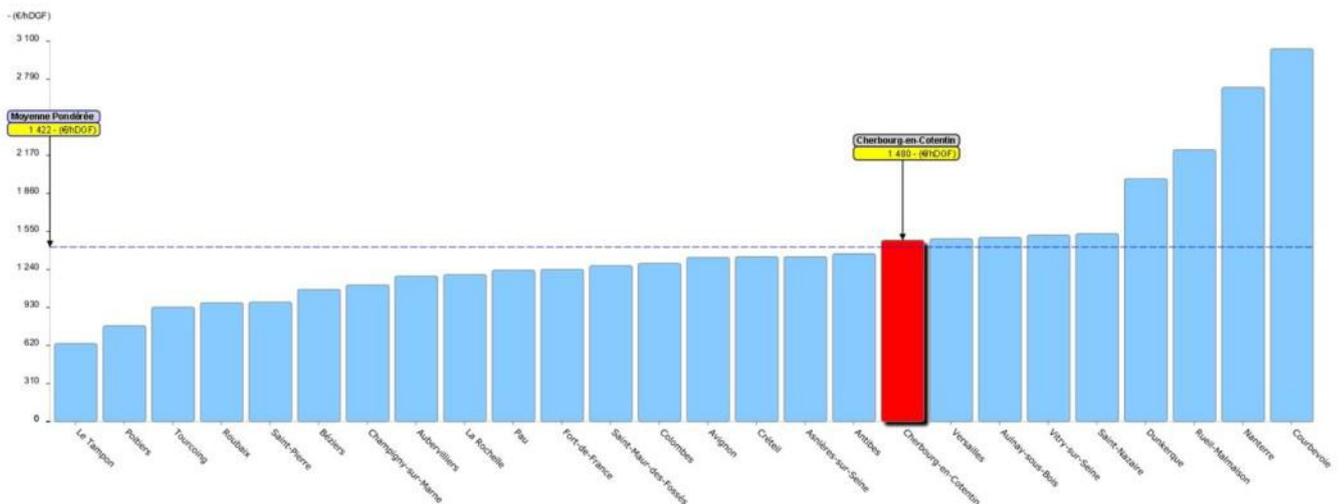


Le potentiel fiscal¹, qui mesure la richesse fiscale locale, a augmenté de plus d'un tiers, passant de 779 €/hab en 2017 à 1 109 €/hab en 2021. Cette modification substantielle est à mettre en relation avec la création de la communauté d'agglomération du Cotentin. Les bases fiscales des établissements exceptionnels d'Orano et d'EDF Flamanville sont dorénavant réparties sur l'ensemble des communes du Cotentin et augmentent artificiellement la richesse fiscale de chacune d'elles. Cependant, malgré cette forte augmentation, le potentiel fiscal de la ville reste inférieur à la moyenne des communes de même strate (1 310 €/hab).

¹ Somme que produiraient les quatre taxes directes d'une commune en appliquant aux bases brutes de ces quatre taxes les taux moyens nationaux consolidés pour une année considérée. On y ajoute l'ancienne compensation SPPS (suppression progressive de la part salaires). Pondéré par la population, il sert généralement d'indicateur de richesse fiscale.



Le potentiel financier² est quant à lui passé de 1 010 €/hab à 1 480 €/hab en 2021. Il demeure cependant au niveau des autres communes de même strate (1 422 €/hab).



Ces augmentations substantielles des indicateurs de richesse de Cherbourg-en-Cotentin ont un impact direct sur l'évolution à la baisse de certaines composantes de sa DGF. Cet effet négatif qui s'opère depuis 2018 sur la quasi-totalité des DGF des communes du Cotentin est neutralisé par le pacte financier et fiscal de la communauté d'agglomération. Ce dernier, renouvelé par la communauté d'agglomération le 7 décembre dernier, assure en effet que toute baisse de dotation provoquée par la création de la communauté d'agglomération sera strictement compensée. Cette compensation a été mise en œuvre dès 2018 afin de faire face à la chute des DGF et du FPIC constatée sur les communes. Cette mesure se poursuivra en 2022 et concernera directement la ville qui ne bénéficie plus de la garantie de non baisse de la commune nouvelle.

² Somme du potentiel fiscal 4 taxes auquel on ajoute la dotation forfaitaire n-1 hors compensation de la part salaire et de la dotation de consolidation

2.2.2.1. La DGF dorénavant garantie par la DSC

La DGF est constituée de la dotation forfaitaire (DF) ainsi que d'une dotation d'aménagement composée de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

La dotation forfaitaire de la commune nouvelle a bénéficié d'une stabilité jusqu'en 2018 alors que les DGF de toutes les communes contribuaient au redressement des déficits publics de l'Etat.

Depuis 2019, la DGF de Cherbourg-en-Cotentin est sujette aux changements législatifs ainsi qu'aux évolutions de ses propres critères de richesses tels que les potentiels fiscal et financier. La forte évolution de ces derniers, liée à la création de la communauté d'agglomération, a provoqué une diminution substantielle depuis 2019, compensée par la DSC.

En K€	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021 (K€)	Evolution 2020/2021 (%)
Dot. Forfaitaire (DF)	31 449	31 210	30 978	30 881	-97	-0,31%
Dotation d'aménagement (DSU+DSR+DNP)	12 134	11 669	11 671	11 657	-14	-0,12%
<i>dont DSU</i>	9 692	9 854	10 013	10 142	129	1,29%
<i>dont DSR</i>	228	241	241	241	0	0,00%
<i>dont DNP</i>	2 215	1 573	1 416	1 274	-142	-10,03%
DGF CeC	43 583	42 878	42 649	42 538	-111	-0,26%
<i>Compensation via la DSC</i>		785	1 068	1 332	264	24,72%
DGF large	43 583	43 663	43 717	43 870	153	0,35%

En 2022, la dotation forfaitaire est attendue en diminution de - 0,54 %, soit - 166 K€ par rapport à la dotation perçue en 2021, sous l'effet de la diminution du nombre d'habitants qui est passé de 81 521 à 80 926 (- 595 habitants). La DNP continue de diminuer de - 10 % en 2022. Néanmoins, la compensation via la DSC communautaire permet d'équilibrer ce poste de recettes. La perspective d'une stabilisation du nombre d'habitants permettra une moindre érosion de la dotation forfaitaire.

La DSR est figée à 241 414 € et la DSU est attendue en augmentation de 1,37 %, soit une recette supplémentaire de 139 K€.

2.2.2.2. Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, elles ne concernent désormais plus que les taxes foncières. Elles se sont élevées à 3,1 M€ en 2021 et sont estimées à 3,3 M€ en 2022.

Ces allocations compensatrices concernant le foncier bâti sont mises en place depuis 2021 suite au plan de relance ayant divisé par deux la taxe foncière des établissements industriels.

En effet, la loi de finances 2021 a modifié les taux d'intérêt qui s'appliquent former la valeur locative cadastrale : pour les terrains, le nouveau taux passe de 8 à 4 %, et pour les constructions, le nouveaux taux passe de 12 à 6 %.

Ainsi, les valeurs locatives cadastrales des établissements industriels sont réduites de moitié.

Afin de compenser la perte de ressources pour les collectivités locales (point III de l'article 4 du PLF 2021), l'Etat verse une compensation de perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties, équivalent à la perte de bases d'imposition sur ces établissements industriels multipliés par le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année 2020.

La compensation est donc pour le moment évolutive, elle progressera (ou diminuera) comme les bases d'imposition des établissements industriels.

2.2.2.3. Les fonds de péréquation : Le FPIC et le FDPTP

Le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) à partir de 2019, compte tenu de l'augmentation du revenu moyen par habitant.

Le mécanisme de garantie nationale n'agissant plus depuis 2021, le FPIC est désormais réduit à son aspect « prélèvement » et n'apporte plus aucune recette.

Un contentieux introduit par l'agglomération reste en cours sur le calcul du FPIC, qui a déjà permis d'obtenir deux redressements favorables à l'EPCI et ses communes membres.

Pour 2022, le prélèvement FPIC est attendu à 1 149 K€ alors qu'il s'est élevé à 886 K€ en 2021.

En 2021, le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) s'est élevé à 1,8 M€. En 2022, Cherbourg-en-Cotentin devrait bénéficier d'une stabilité de sa dotation au regard des critères de répartition. Pour 2022, le projet de loi de finances prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale du FDTP.

2.3. Les charges de fonctionnement maîtrisées au niveau de l'inflation prévisionnelle

Le pacte de Cahors a contraint la collectivité à maîtriser dès 2018 l'évolution de ses charges afin que ces dernières ne dépassent pas le plafond annuel autorisé de 1,2 %. Cet objectif a été atteint. Les charges de fonctionnement de Cherbourg-en-Cotentin ont diminué sous l'effet de la maîtrise de sa gestion qui a permis de maintenir les objectifs de développement et de modernisation du service public sans créer d'effet ciseaux entre les charges et les produits.

La contractualisation avec l'Etat, suspendue pour l'année 2020 du fait de la crise sanitaire, n'aura concerné que les exercices 2018 et 2019. Aucune reconduction de ce mécanisme n'est prévue pour le moment.

2.3.1. Des dépenses par habitant inférieures à la moyenne nationale

La maîtrise des dépenses se confirme à travers le bon positionnement de Cherbourg-en-Cotentin parmi les villes de sa strate démographique (26 communes entre 75 000 et 99 999 habitants).

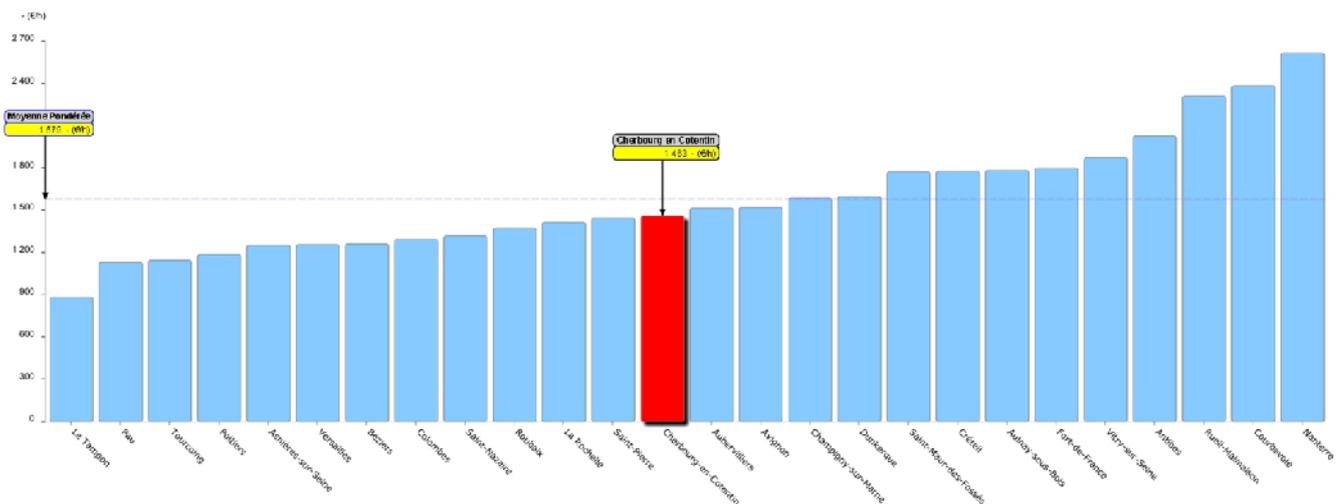
Cherbourg-en-Cotentin - Fonctionnement 2020 - €/PopINSEE	Cherbourg	Moyenne Strate	Ecart moy en €	Ecart moy en %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 463	1 579	-116	-7,4%
Charges courantes	1 450	1 525	-76	-5,0%
<i>dt charges à caractère général</i>	302	271	31	11,5%
<i>dt charges personnel</i>	934	886	47	5,3%
<i>dt atténuations de produits</i>	12	87	-75	-86,2%
<i>dt Subventions versées</i>	169	146	24	16,1%
Intérêts	6	34	-28	-81,1%
Charges exceptionnelles	3	15	-12	-79,0%

Moyenne nationale Strate 75 000-99 999 hbts (26 communes) Sources : données RCF Repères

Les dépenses de fonctionnement de Cherbourg atteignent ainsi 1 463 € par habitant, inférieures de 7,4 % à la moyenne nationale qui s’élève à 1 579 €.

Si les charges de personnels demeurent supérieures à la moyenne de la strate, cette situation résulte de plusieurs facteurs. **Outre la volonté de la municipalité de conserver la maîtrise en régie directe des services publics**, ces charges supportent également le coût des mutualisations de services partagés avec la communauté d’agglomération. Ces charges mutualisées font l’objet de remboursement et viennent diminuer d’autant la section de fonctionnement de la ville.

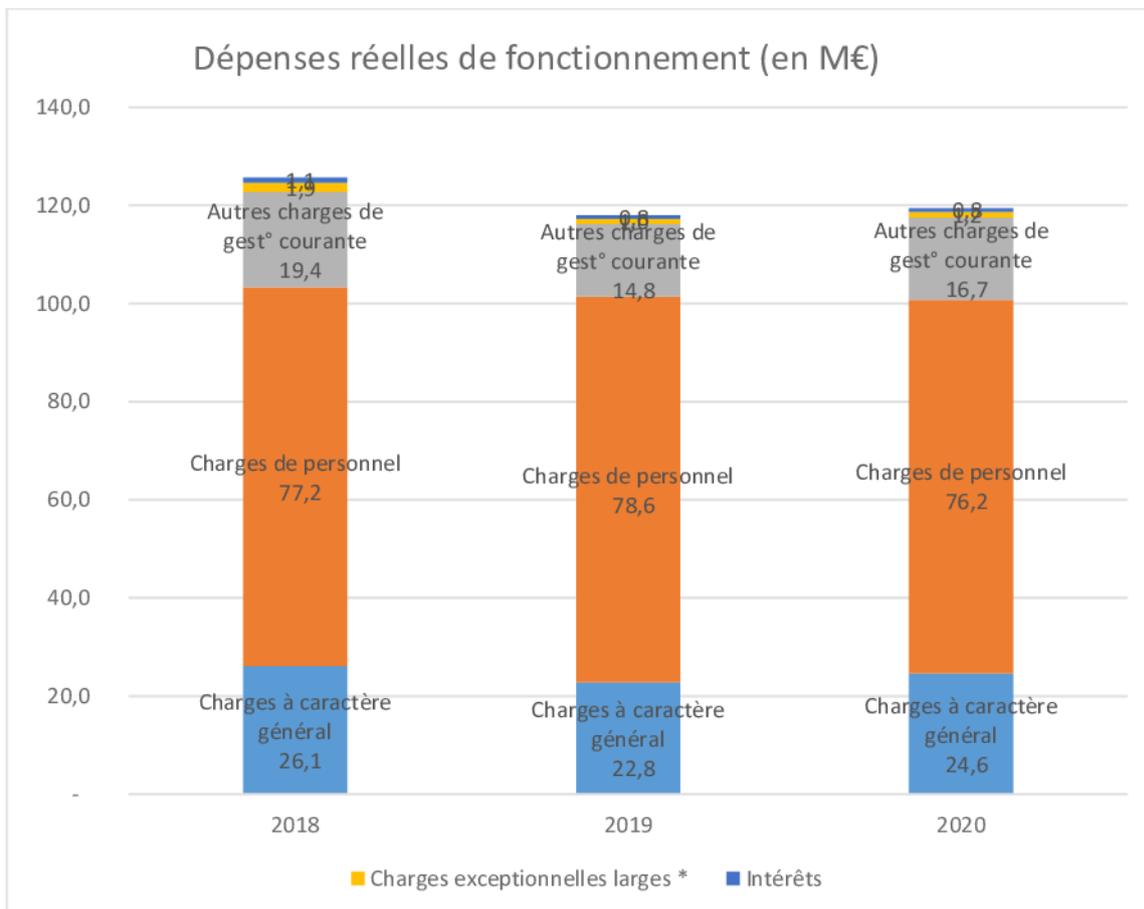
En définitive, Cherbourg-en-Cotentin affiche un niveau de dépenses de fonctionnement par habitant légèrement inférieur à la moyenne des communes de sa strate ce qui lui confère une position médiane selon le graphique suivant.



2.3.2. Des charges de fonctionnement impactées par la crise sanitaire

Les charges de fonctionnement atteignent 119,5 M€ au compte administratif 2020, en augmentation de 1,33 % par rapport à 2019, soit une hausse de 1,6 M€.

L'essentiel de cette augmentation est liée aux dépenses mobilisées pour faire face à la crise sanitaire.



2.3.3. Consolider la régie municipale en maîtrisant la masse salariale

Les dispositions issues de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoient que les collectivités doivent désormais préciser, à l'occasion du DOB, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

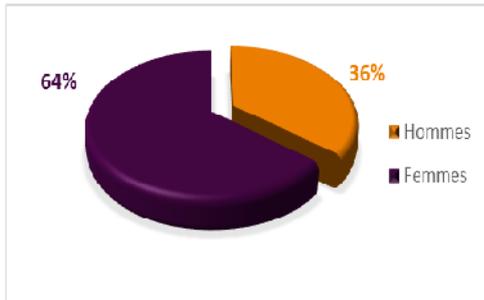
2.3.3.1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2020, la ville de Cherbourg-en-Cotentin comptait 1691 agents permanents dont 71 agents contractuels, représentant au total 1623,16 ETP.

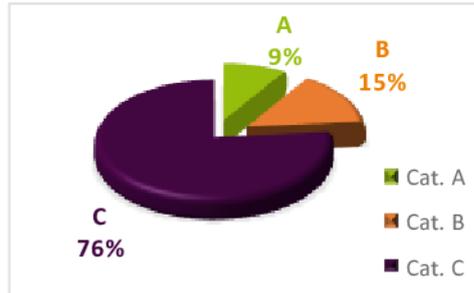
A ces agents s'ajoutaient 301 agents non permanents, dont 44 assistantes maternelles, 3 emplois aidés et 7 apprentis, portant ainsi l'effectif total en position d'activité à 1992 agents.

Les effectifs permanents étaient structurés de la façon suivante :

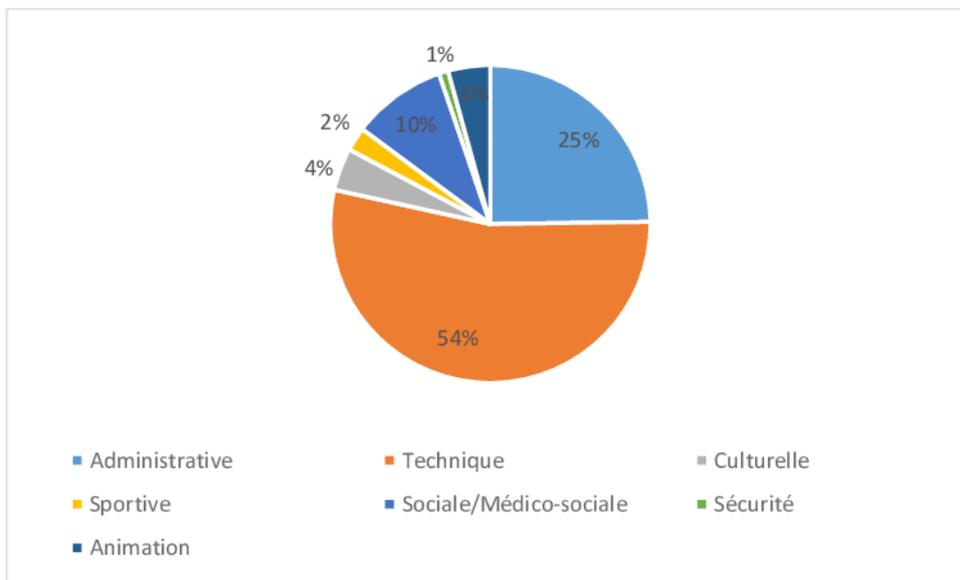
Par sexe



Par catégorie de grade



Par filière



2.3.3.2. La masse salariale 2020

Le montant total des traitements indiciaires des agents titulaires s'est élevé à plus de 36,45 millions d'euros sur l'année 2020. En effet, les agents titulaires représentent 95,4% des effectifs permanents de la collectivité, 79,3% des effectifs totaux.

Le montant des primes et indemnités versées aux agents titulaires et contractuels de droit public, dans le cadre de leur fonction, s'est élevé à près de 7,8 millions d'euros. Ce montant ne tient pas compte des primes annuelles versées aux agents des anciennes collectivités fusionnées pour créer la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant total d'un peu plus de 1,33 millions d'euros.

En décembre 2020, 374 agents étaient bénéficiaires d'une NBI et sur l'année 2020, le coût total des nouvelles bonifications indiciaires s'est élevé à 318 094 €.

26 114 heures complémentaires et supplémentaires, réparties sur 717 agents, ont été rémunérées, tous statuts d'agents confondus, représentant un coût de 374 688 €.

Enfin, 19 agents ont bénéficié d'avantage en nature pour concession de logement de fonction.

2.3.3.3. Evolution prévisionnelle de la structure de personnel

Le nombre d'emplois permanents a augmenté au cours de l'année 2021. Après le confinement, le rythme des recrutements a repris sur l'année 2021 et 23 créations ont été actées lors de la restructuration de l'organigramme au 1er avril 2021. On comptabilise ainsi 1717 agents permanents rémunérés en décembre 2021.

En 2022, les effectifs vont encore évoluer suite à la mise en œuvre des politiques municipales suivantes :

- Reprise en régie du Centre de santé au 1^{er} janvier 2022 (7 ETP)
- Reprise de la gestion du restaurant administratif jusqu'alors géré par le CCAS au 1^{er} janvier 2022 (4 ETP)
- Création d'un pôle petite enfance Agnès Varda (8 ETP prévus en création)
- Créations liées à la restructuration de l'organigramme en année pleine

Aussi, l'ensemble de ces mouvements et créations repris en année pleine sur le budget 2022 est estimé à près de 2,5 millions d'euros.

La commune comporte une part des plus de 60 ans représentant 7,45 % des effectifs permanents au 31 décembre 2020. Ainsi, 59 agents ont fait valoir leur droit de départ en retraite au cours de l'année 2020.

La structure des effectifs évolue sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité).

Pour 2022, une progression de près de 800 000 € est attendue, correspondant à 1 % du réalisé estimé de l'année N-1.

La masse salariale sera également impactée par l'augmentation du versement mobilité, passé de 1,1 % à 1,5 % au 1^{er} juillet 2021, pour un coût de plus de 140 000 € en année pleine.

La masse salariale sera également sujette à l'ouverture de la possibilité du paiement des jours épargnés par les agents sur leur compte épargne temps. A cet effet, près de 270 000 € seront budgétés.

Des mesures nationales impacteront la masse salariale 2022 et sont donc à prendre en compte, notamment :

- une prévision du relèvement du SMIC,
- une révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C,
- la répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1er avril 2021,

Ceci pour un montant estimé à plus de 380 000 €

Une évolution de près de 200 000 € est également prévue, du fait de l'intégration du coût lié au service commun SIG avec la communauté d'agglomération, jusqu'alors passé sur les attributions de compensation et désormais facturé.

Ainsi, la masse salariale (chapitre 012) inscrite au budget prévisionnel augmentera de 1,49 %, passant de 81,4 M€ au BP 2021 à 82,6 M€ au BP 2022.

2.3.3.4. Le temps de travail

Au 31 décembre 2020, la ville de Cherbourg-en-Cotentin comptait 125 agents à temps partiel et 103 agents à temps non complet, représentant respectivement 7,4 % et 6,1 % de l'effectif permanent. A noter que parmi les agents à temps non complet, sont comptabilisés 13 agents du conservatoire à rayonnement communal, souvent titulaires de postes intercommunaux.

En ce qui concerne le temps de travail annuel, un nouveau règlement applicable au 1^{er} janvier 2022 a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 3 novembre 2021. Il permet de respecter la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, qui fixe la durée hebdomadaire de temps de travail à 35 heures par semaine, et la durée annuelle à 1 607 heures.

2.3.4. Moderniser et harmoniser le fonctionnement de la commune

Notre collectivité a franchi un nouveau pas vers des politiques publiques harmonisées et plus intégrées, donnant plus de sens à l'action des services au quotidien, partout sur le territoire municipal. Pour accompagner la nouvelle municipalité issue du suffrage de 2020, la réforme des services s'est traduite dans la refonte définitive de l'organigramme structuré autour de 7 pôles pour mettre en œuvre le projet de mandat, dont la modernisation des équipements municipaux demeure un des défis majeurs.

L'harmonisation des politiques municipales sur les cinq communes déléguées est également source de maîtrise des charges à travers une simplification des procédures internes pour une meilleure maîtrise de l'action de proximité. Cette harmonisation s'applique tant pour la gestion du secteur associatif qui sera mieux accompagné avec des interlocuteurs dédiés pour organiser sa formation et son suivi, mais également en matière de restauration collective avec la reprise en régie en un lieu unique et moderne à René Lebas, de la confection des repas pour l'ensemble des scolaires.

La mutualisation des moyens avec la communauté d'agglomération permet également de partager le coût des services supports (Finances, Ressources Humaines, Systèmes d'information). Le remboursement à la ville s'est élevé à 2,1 M€ en 2021.

L'accélération du renouvellement des véhicules les plus consommateurs, les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments, la rationalisation des équipements public à travers notamment le schéma directeur de l'école publique, ou la réhabilitation de gymnases (Nordez, La Saillanderie, Jaurès) et salle de spectacles (théâtres à l'italienne et de la butte, salle Imagin'Art) permettent de contenir à termes les dépenses d'exploitation.

2.3.5. Soutenir le monde associatif

La densité, la diversité et la qualité du réseau associatif est une véritable richesse de la ville et de ses habitants. Il convient de le préserver et de le conforter pour faire de Cherbourg-en-Cotentin une ville dynamique, attractive et solidaire.

Le montant global des subventions aux associations atteindra com constant, plus de 7,5 M€. La ville de Cherbourg-en-Cotentin consacre 164 € par habitant au titre des subventions à ses partenaires, contre 145 € au niveau national.

En parallèle, les associations pourront continuer de bénéficier du plan de relance covid, prévu pour un montant de 100 K€. Ce crédit sera dépensé sous forme de prestations et d'actions à destination des associations afin de les accompagner suite aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Enfin, plusieurs subventions non inscrites en 2021 du fait de la crise sanitaire seront à nouveau inscrites au budget 2022.

2.3.6. Développer l'offre de santé et accompagner la solidarité

La participation annuelle au CCAS atteindra 5,6 M€ au BP 2022, en augmentation de 47 K€. Cette croissance assurera à l'établissement municipal la capacité d'accomplir les actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles avec notamment le développement de l'aide à la personne par les services à domicile, ainsi que la modernisation des lieux d'accueil des personnes âgées et des plus démunis.

Initialement porté par une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), le centre de santé municipal Brès-Croizat devient un budget annexe de la Ville au 1^{er} janvier 2022. Il bénéficiera d'une participation financière afin de l'aider à assurer ses missions.

3. L'INVESTISSEMENT PORTE PAR UNE EPARGNE FORTE ET UN ENDETTEMENT FAIBLE

La commune nouvelle a su reconstituer un niveau d'épargne suffisamment fort pour assurer le financement équilibré des programmes d'investissement tout en désendettant la ville. Le niveau d'épargne que dégagent les soldes intermédiaires de gestion, exprime cette bonne santé financière.

MC	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA	Var. €	Var. %
Produits de fct. courant	149,9	143,8	142,2	141,7	-0,5	-0,35%
- Charges de fct. courant	128	123,4	116,9	118,5	1,6	1,37%
= EXCEDENT BRUT courant	21,9	20,5	25,3	23,2	-2,1	-8,30%
+ Solde exceptionnel large *	-0,8	-0,1	0,1	-0,2	-0,3	-300,00%
= EPARGNE de GESTION	21,0	20,4	25,4	23,0	-2,4	-9,45%
- Intérêts	1,3	1,1	0,8	0,5	-0,3	-37,50%
= EPARGNE BRUTE	19,8	19,3	24,6	22,5	-2,1	-8,54%
- Capital	7,9	7	7,9	7,9	0	0,00%
= EPARGNE NETTE	11,9	12,2	16,7	14,6	-2,1	-12,57%

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Le compte administratif 2020 de la ville de Cherbourg-en-Cotentin présente une diminution des ratios d'épargne, sous l'effet de la crise sanitaire.

Ces mouvements n'ont pour autant pas remis en cause les marges de manœuvre par des efforts importants de gestion sur les dépenses de fonctionnement.

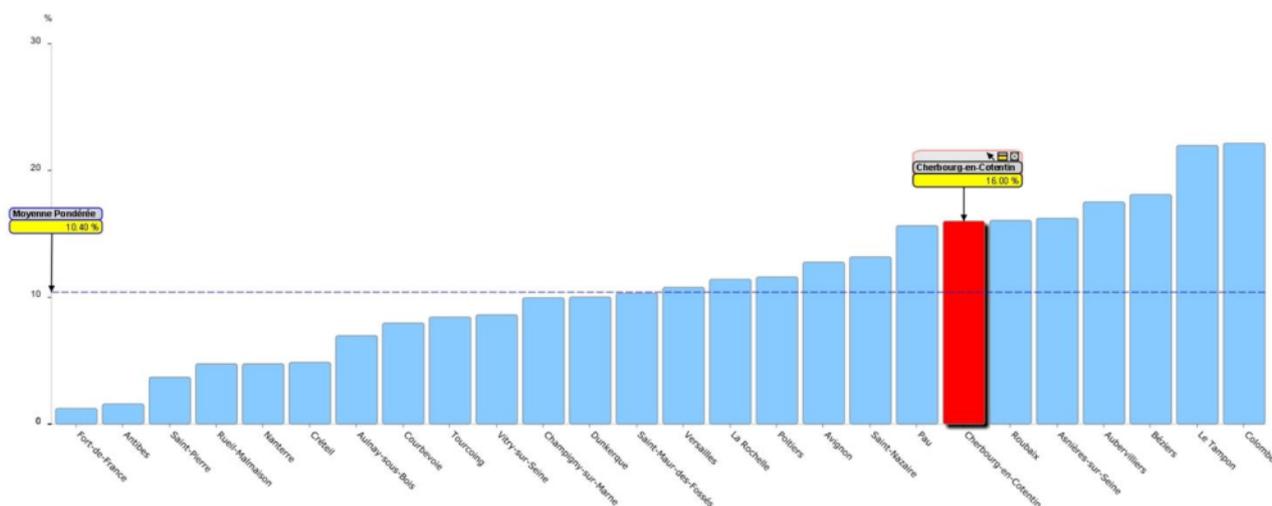
Ainsi, malgré un effet ciseau conjoncturel en 2020, les soldes intermédiaires de gestion restent à un niveau satisfaisant, l'épargne nette s'établit à 14,6 M€ en 2020 contre 16,7 M€ en 2019.

La valeur de ces soldes intermédiaires de gestion prend tout son sens à travers une comparaison de ceux-ci avec la moyenne nationale de la strate démographique (75 000 à 99 999 habitants).

CA 2020	Cherbourg €/hab	Moyenne nationale (€/hab)	Ecart moy en volume	Ecart moy en %
Epargne de gestion	285	217	68	31,1%
- Intérêts	6	34	-28	-81,1%
= Epargne brute	279	183	95	52,0%
- Remb. du capital	100	134	-34	-25,4%
= Epargne nette	179	50	129	259,7%

Quelle que soit l'épargne concernée, les ratios de Cherbourg-en-Cotentin demeurent supérieurs à la moyenne nationale. Dégagée des opérations d'amortissement du capital de la dette, l'épargne brute reste le ratio le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une ville.

Rapporté aux produits de fonctionnement du compte administratif 2020, le niveau d'épargne brute est supérieur à la moyenne de la strate (10,4 %) avec un ratio de 16 %.



Enfin, le niveau d'épargne nette a permis de financer le programme d'investissement du mandat et de nombreux projets nouveaux.

Sur l'hypothèse d'un retour à la normale en 2022, le montant de l'épargne au budget primitif 2022 sera supérieur à celui dégagé au budget 2021. Au-delà des impacts budgétaires de la crise sanitaire, l'effort réalisé par les services dans l'ajustement des prévisions budgétaires, la réorganisation des moyens entre les communes déléguées, les mutualisations, permettront de maintenir une épargne prévisionnelle solide, capable d'assurer durablement l'équilibre des comptes.

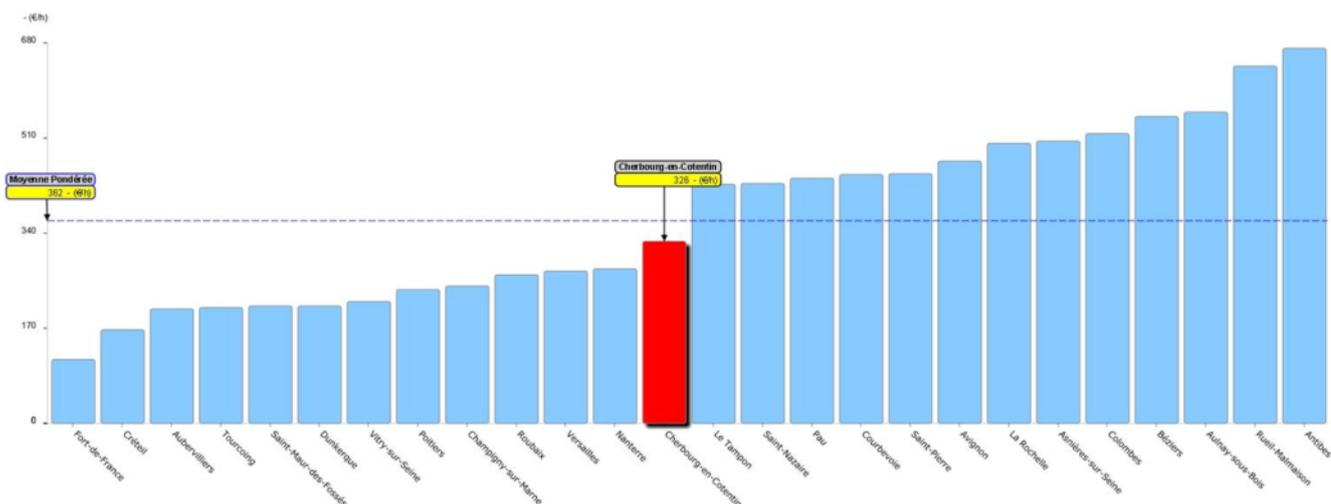
Après une reprise importante des dépenses d'investissement en 2019, la crise sanitaire est venue freiner la dynamique de l'investissement, malgré un programme d'équipement ambitieux.

Dans ce cadre, les dépenses d'investissement réalisées en 2020 ont atteint 26,4 M€, soit 7 M€ de moins par rapport à 2019.

Pour le financement de l'investissement, l'épargne nette couvre 55,3 % des dépenses. Par ailleurs, le niveau suffisant de l'encours de caisse municipale a permis de limiter le recours à l'emprunt à 13,3 % des dépenses d'investissement.

Compte administratif (M€)	2017	2018	2019	2020	Var. M€	Var. %
Dép. d'inv. hors dette	17,2	29,8	33,4	26,4	-7	-20,96%
Subventions (yc DETR)	1	2,6	4,8	4,6	-0,2	-4,17%
Epargne nette	11,9	12,2	16,7	14,6	-2,1	-12,57%
Emprunt	4,4	2,9	3	3,5	0,5	16,67%
Emprunt / DI hors dette	25,6%	9,7%	9,0%	13,3%		
Epargne nette / DI hors dette	69,2%	40,9%	50,0%	55,3%		

Si l'on compare les dépenses d'investissement hors dette en euros par habitant, la Ville a dépensé 326 € en 2020, soit légèrement en deçà de la moyenne de sa strate (362 €).



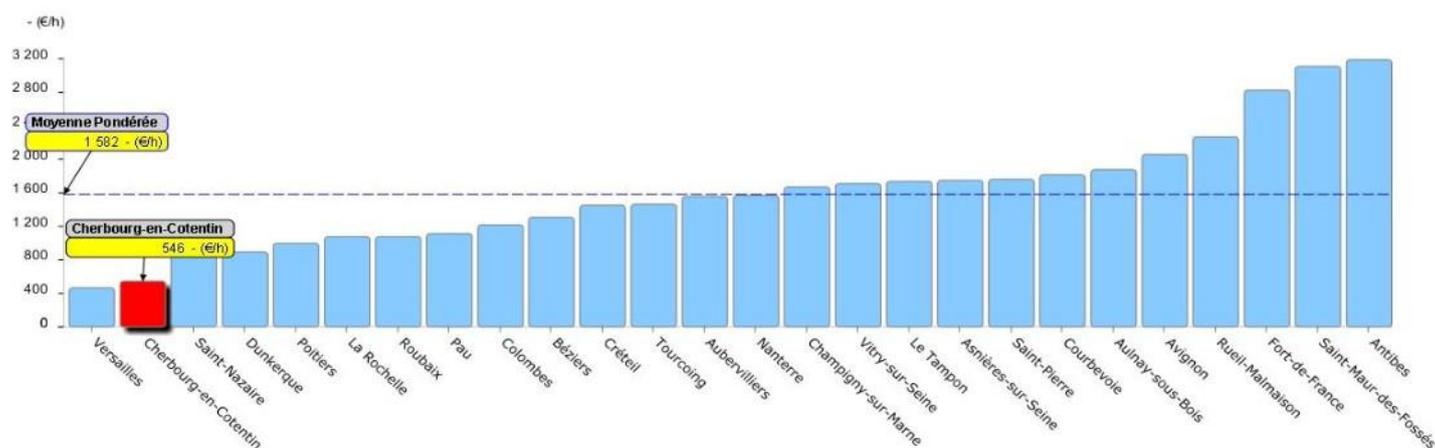
4. UNE DETTE Saine ET RENOUVELEE

L'endettement demeure un marqueur important de la gestion d'une commune. Ce dernier se mesure à l'aune de plusieurs indicateurs tels que l'encours par habitant, la capacité de désendettement en année ou la part de l'emprunt dans le financement de l'investissement.

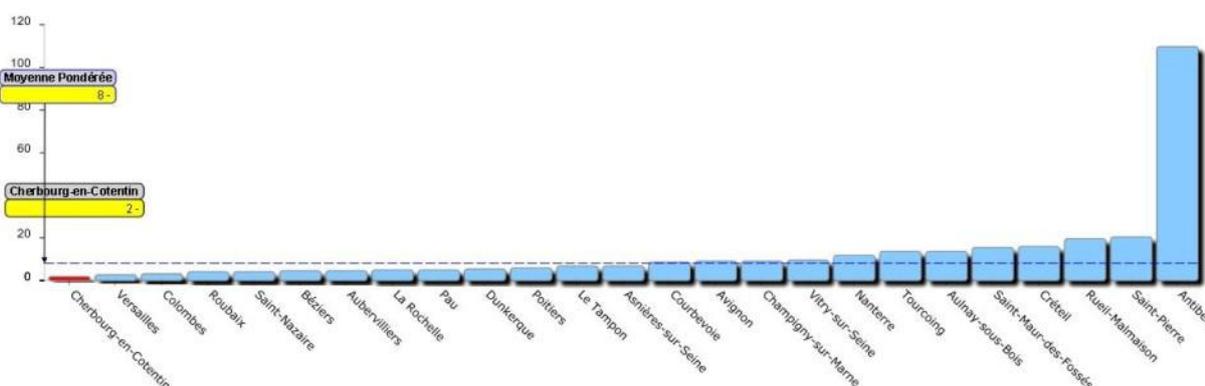
4.1. Une situation comparée très satisfaisante

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettée de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2020, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 546 euros quand la moyenne se situe à 1 582 euros.



Le niveau d'endettement peut aussi s'illustrer par la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à moins de 2 années. Cherbourg-en-Cotentin se place en très bonne position par rapport aux autres communes de sa strate (8 années), et bien loin des 12 années maximales prévues par le pacte de Cahors.

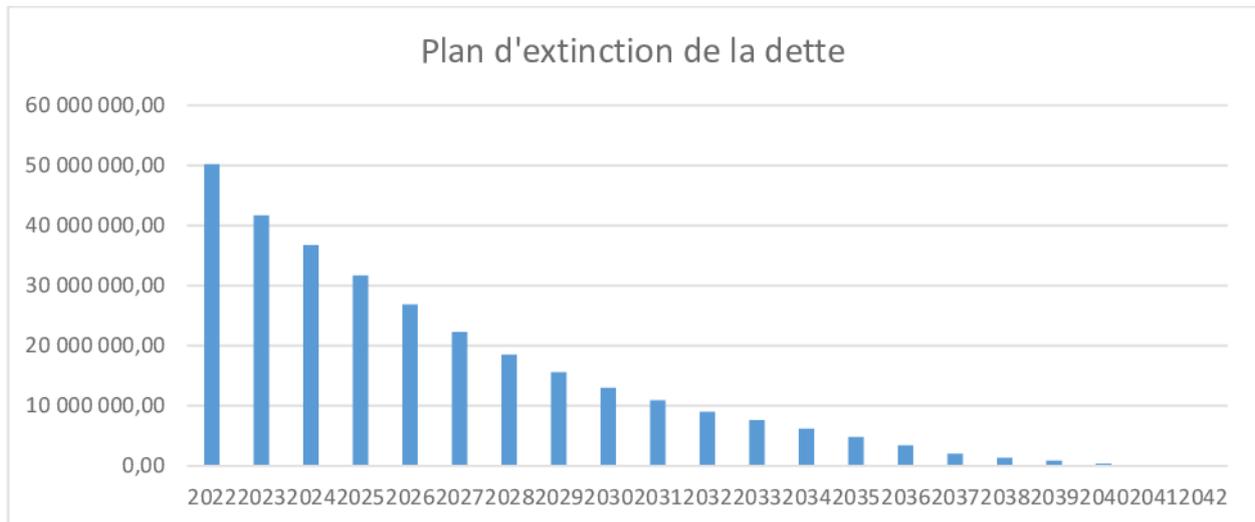


4.2. **La reconstitution d'un encours de la dette**

Conformément à la stratégie d'endettement adoptée pour le mandat, en lien avec la prospective financière, **l'objectif est de reconstituer progressivement un encours de la dette, afin de créer à moyen et à long terme un renouvellement cyclique de marges financières, destiné au financement des futurs investissements. Cette reconstitution de l'encours demeure opportune dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas.**

Ainsi, après une baisse continue de l'encours de la dette depuis la création de la commune nouvelle en 2016, deux emprunts portant sur 10 000 000 et 9 000 000 euros sur 15 ans ont été contractés en septembre 2021. Le premier de 10 000 000 euros a été mobilisé immédiatement. Il s'agit d'un taux fixe de 0,54 %. Le second sera mobilisé en 2022. Il s'agit d'un taux fixe de 0,5 %.

Malgré ce nouvel emprunt, l'extinction de la dette de Cherbourg-en-Cotentin demeure rapide.



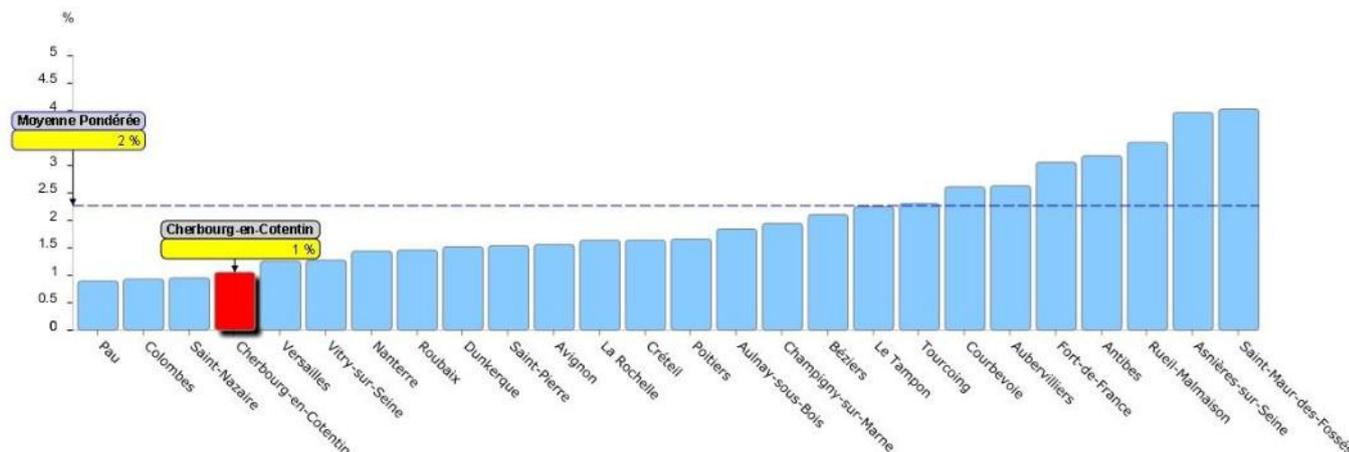
Au 1^{er} janvier 2022, le stock de la dette brute de Cherbourg-en-Cotentin atteint 50 207 928 euros, dont 2 681 847 euros de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers et eau, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre municipale tous budgets confondus s'établit ainsi à 47 526 082,12 € en 2022, soit une hausse de 13% (+5,5 M€) par rapport à 2021.

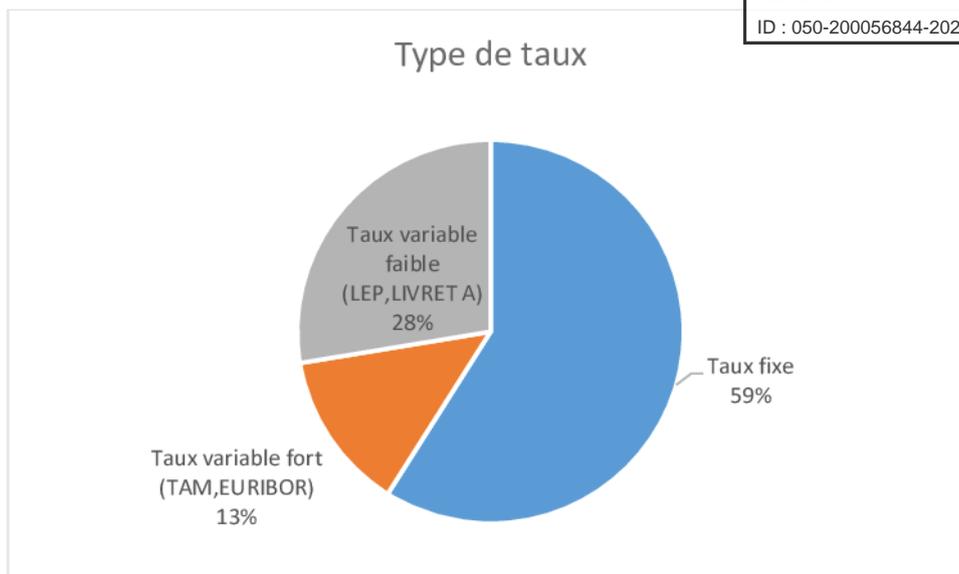
€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Budget principal	44 478 840,50	49 798 651,52	5 319 811,02	11,96%
Budget panneaux photovoltaïques	483 589,90	409 277,33	-74 312,57	-15,37%
Dette brute budget général	44 962 430,40	50 207 928,85	5 245 498,45	11,67%
Dette récupérable vis-à-vis de la CAC	2 965 994,95	2 681 846,73	-284 148,22	-9,58%
Dette propre budget général	41 996 435,45	47 526 082,12	5 529 646,67	13,17%

4.3. Une annuité bénéficiant de taux faibles et sécurisés

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1 % pour 2020, il est l'un des plus bas des communes de la strate (moyenne 2 %).



La dette est saine, elle est composée de 59% de taux fixe, 28% de Livret A et LEP et de 13% de taux monétaires courants.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps.

Pour l'exercice 2022, la commune continuera de bénéficier de la faiblesse des taux variables. L'annuité nette prévisionnelle du budget général s'élève à 8 929 457 €, en progression de 3,3 % (+ 286 648 €) par rapport à 2021.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Capital	8 256 103	8 578 113	322 010	3,9%
Intérêts (yc ICNE)	700 361	662 279	-38 082	-5,4%
Annuité brute	8 956 464	9 240 392	283 928	3,2%
Annuité récupérée CAC	313 655	310 935	-2 720	-0,9%
Annuité nette	8 642 809	8 929 457	286 648	3,3%

5. UN PROGRAMME DE 210 MILLIONS D'EUROS POUR LE MANDAT

Cherbourg-en-Cotentin a engagé en 2021 une démarche de programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) afin de mettre en cohérence les priorités d'investissement du mandat dans un cadre pluriannuel de dépenses.

La qualité de l'autofinancement dégagé au budget primitif permet de soutenir une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse, évaluée aujourd'hui à 210 millions d'euros (période 2021/2026) dont le montant pourra évoluer à la hausse en prenant en compte les surcoûts attendus sur les programmes ainsi que l'engagement d'opérations nouvelles ou reportées qui s'exécuteront en début du prochain mandat (2027-2028). Cette marge est estimée à 35 millions d'euros. Ce niveau d'engagement financier est très conséquent pour une commune de la strate de Cherbourg-en-Cotentin et compte parmi les plus élevés des grandes villes normandes.

Cette programmation se répartit entre une centaine de grandes opérations en enveloppes récurrentes permettant d'assurer des travaux de réfection, de remplacement, d'entretien-maintenance.

Elle répond aux priorités de mandat.

Elle confirme les ambitions de la municipalité en matière d'attractivité et de développement durable du territoire communal pour poursuivre et accroître le travail mené depuis la création de la commune nouvelle : rénovation du centre-ville, rénovation urbaine du quartier Charcot-Spanel, accompagnement du projet Mobilités de Bus Nouvelle Génération, transformation de l'espace Chantereyne en palais des sports, développement du foncier abordable pour développer l'offre de logement dans les Zones d'Aménagement Concerté et en diffus en renouvellement urbain.

Elle accentue l'intervention de la ville en matière de qualité du cadre de vie et de biodiversité : programme de réfection des voiries, développement du plan Vélo et aménagement de la voie du Homet, aménagement du parc de la Fauconnière, de la pointe de Querqueville, de Collignon, étude d'aménagement du quai Collins. Elle accorde également une attention forte à l'amélioration de l'offre de services publics du quotidien : schéma directeur des écoles publiques, création de places dédiées à la petite enfance, rénovation d'équipements sportifs, et plus globalement l'entretien/maintenance et l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier communal.

Enfin, elle décline des actions nouvelles plaçant les habitants au cœur de la cité (dont budgets participatifs), promouvant la culture partout et pour tous (dont nouveau conservatoire et salle de spectacle associée, rénovation des salles de spectacle vivant, pôles associatifs culturels, parcours patrimonial extraordinaire), l'inclusion sociale et le lien intergénérationnel (dont quartier d'habitat inclusif sur le site Beauregard, création de plateaux handisport).

Pour l'essentiel, elle se décompose par grande politique publique dont :

- Le sport pour plus de 40 millions d'euros
- Les mobilités, la voirie et éclairage public pour plus de 40 millions
- L'enfance l'éducation, la restauration scolaire pour près de 40 millions d'euros
- La culture pour plus de 10 millions d'euros
- La transition énergétique pour plus de 4 millions
- La petite enfance pour près de 7 millions d'euros
- La jeunesse pour plus de 6 millions d'euros
- L'amélioration et la préservation du patrimoine pour environ 18 millions d'euros
- La biodiversité des espaces verts et propreté urbaine pour plus de 10 millions d'euros
- L'urbanisme durable pour plus de 30 millions d'euros

La programmation est établie sur une hypothèse de capacité de désendettement en fin de mandat estimée à moins de quatre années, une maîtrise des dépenses de fonctionnement (environ +1,1% par an équivalent à l'inflation prévisionnelle) et une stabilité des recettes d'investissement (environ 4,2 millions d'euros par an).

Les effets induits par la crise sanitaire (impact sur les effectifs et sur les délais de paiement, hausse des prix des matières premières), les évolutions de prévisions budgétaires pour les opérations de fin de mandat n'ayant pas encore fait l'objet d'études rendent nécessaire un pilotage continu de la mise en œuvre de la programmation afin d'assurer les arbitrages rendus nécessaires à l'avancement des projets. C'est le rôle du comité de suivi de la PPI présidé par le Maire, réunissant les adjoints en charge de l'exécution des principaux investissements de mandat et l'adjoint aux finances (arbitrages programmatiques et budgétaires, suivi des réalisations sur le plan budgétaire et calendaire, pilotage des recettes).

La mise en place de la PPI va permettre à la collectivité de mieux tenir compte des investissements à venir et d'en mesurer les impacts sur les dépenses de fonctionnement à moyen et long termes. La conduite d'une étude de schéma directeur immobilier dans les deux ans doit permettre d'affiner la stratégie de gestion et d'entretien du patrimoine communal et de préciser les programmes de cession et de rénovation thermique. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, la collectivité fait le choix d'accentuer sa politique d'optimisation de son parc immobilier en terme énergétique et d'occupation.

Les grands programmes d'investissement :

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin recourt à la technique des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations les plus significatives du mandat.

Ce système de gestion revêt deux grands intérêts : il développe une culture de gestion de projet et contribue à améliorer sensiblement l'engagement et le suivi des marchés publics.

Par ailleurs, les autorisations de programmes et crédits de paiement AP-CP sont un moyen idéal pour améliorer les taux de réalisation. Avec une autorisation de programme (AP), il n'est pas nécessaire d'inscrire dans un seul et même budget la totalité du coût d'un projet qui sera réalisé sur plusieurs années. Seuls les crédits dont on prévoit la consommation pendant l'exercice seront inscrits au budget sous forme de crédits de paiement.

Ainsi, il est envisagé de passer en AP les opérations avoisinant ou supérieures à 3 millions d'euros et s'étalant sur au moins trois exercices.

Au 1er janvier 2022, 13 programmes d'investissement font l'objet d'une AP, pour un montant total de 65,3 millions d'euros.

A cette même date 22,2 millions d'euros de crédits de paiement ont été dépensés, et près de 7,9 millions d'euros de nouveaux crédits de paiement seront ouverts au budget 2022.

Cinq d'entre elles ont été créées avant 2016 par la communauté urbaine (attractivité du centre historique de Cherbourg et hôtel communautaire (devenu hôtel de Ville en 2016)) et par les communes déléguées de Tourlaville (extension du cimetière et CLSH du Becquet) et de La Glacière (rénovation école Suzanne Brès). Ces opérations, qui ont représenté un coût total de 11 millions d'euros, étant terminées, les AP seront clôturées en 2022.

1 AP a été créée en 2016 : extension de l'école Eglantine à Tourlaville (2 M€) dont la fin est prévue en 2022.

3 AP ont été créées en 2018, pour des opérations sur Cherbourg-Octeville :

- Le pôle petite enfance (6 M€) fin prévue en 2022,
- Le complexe Chantereyne (113 689 €) fin prévue en 2022,
- La reconversion du site La Polle Les Fourches (5,4 M€) fin prévue en 2022.

4 nouvelles AP ont été créées en 2021 dont la réalisation est prévue avant la

- Le palais des sports Chantereyne (28,2 M€),
- Le plateau piétonnier Cherbourg Octeville (7 M€),
- La rénovation de la mairie déléguée de Cherbourg Octeville (3 M€),
- La rénovation de l'école Mitterrand (2,8 M€).

Enfin, une nouvelle AP sera créée en 2022 pour la voie du Homet pour un montant de 4,3 M€.

Conclusion

Ce rapport d'orientation budgétaire traduit une nouvelle fois la qualité de la gestion financière de Cherbourg-en-Cotentin qui place notre commune dans le peloton de tête des communes de sa strate pour l'ensemble des indicateurs.

Notre qualité de gestion permet de dégager les moyens suffisants, sans recourir à la fiscalité, pour accomplir d'ici la fin du mandat le programme municipal. Cherbourg-en-Cotentin va ainsi engager un programme d'investissements inédit estimé à 210 millions d'euros d'ici à 2026, pour préparer l'avenir au service de ses habitants. Cette ambition propose de développer et harmoniser un service public toujours plus proche du citoyen, et lui offrir un cadre de vie rénové, conforme aux nouveaux modes de vie et respectueux des engagements visant à lutter contre le réchauffement climatique. Cette ambition a également pour objectif de mieux structurer la solidarité sur le territoire en mettant à disposition plus de services et de moyens en matière de santé, d'éducation et d'initiatives culturelles et associatives.

Le budget primitif 2022 confirmera ces axes forts de la municipalité tout en laissant à la prochaine mandature les moyens de poursuivre la construction d'une ville que l'on souhaite toujours plus solidaire, attractive, dynamique et respectueuse de son environnement.

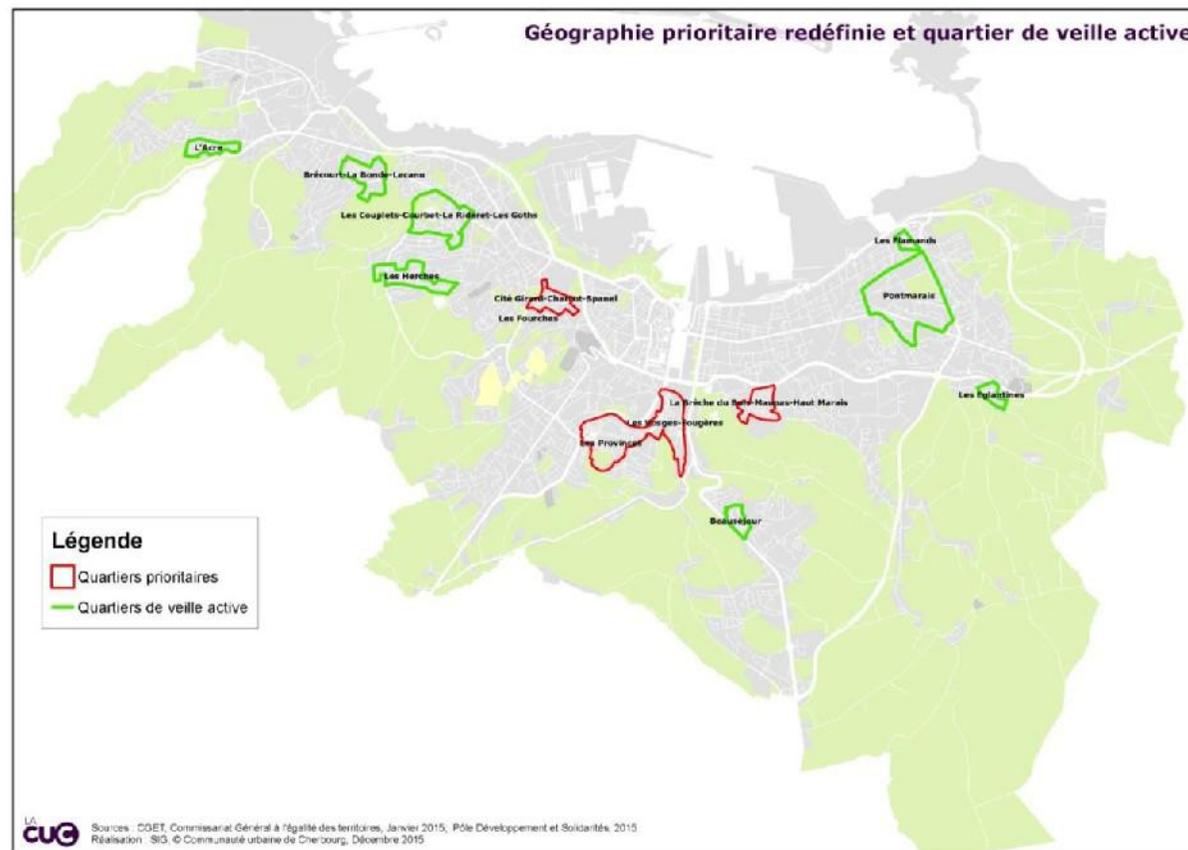
Le Maire

Benoit ARRIVÉ

DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - RAPPORT SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La ville de Cherbourg-en-Cotentin comprend 11 quartiers inscrits dans le cadre de la politique de la ville : 3 quartiers prioritaires (Les Provinces, Hautmarais Maupas Brèche du bois et Les Fourches Charcot Spanel) ainsi que 8 quartiers de veille active (L'Acre, Brécourt La Bonde Lecanu, Les Herches, Beauséjour, Les Eglantines, Pontmarais et Les Flamands).

L'action menée envers ses quartiers et leurs habitants est contractualisée par le contrat de ville 2015-2022, prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 (cf. Loi de finances 2022).



Ce rapport effectue un zoom statistique sur les quartiers de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, territoires anciennement appelés "Zones Urbaines Sensibles", seuls quartiers reconnus comme prioritaires par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

CONTEXTE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 
ID : 050-200056844-20220224-DEL2022_008-DE

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin regroupe 179 484habitants (*source INSEE 2018*).

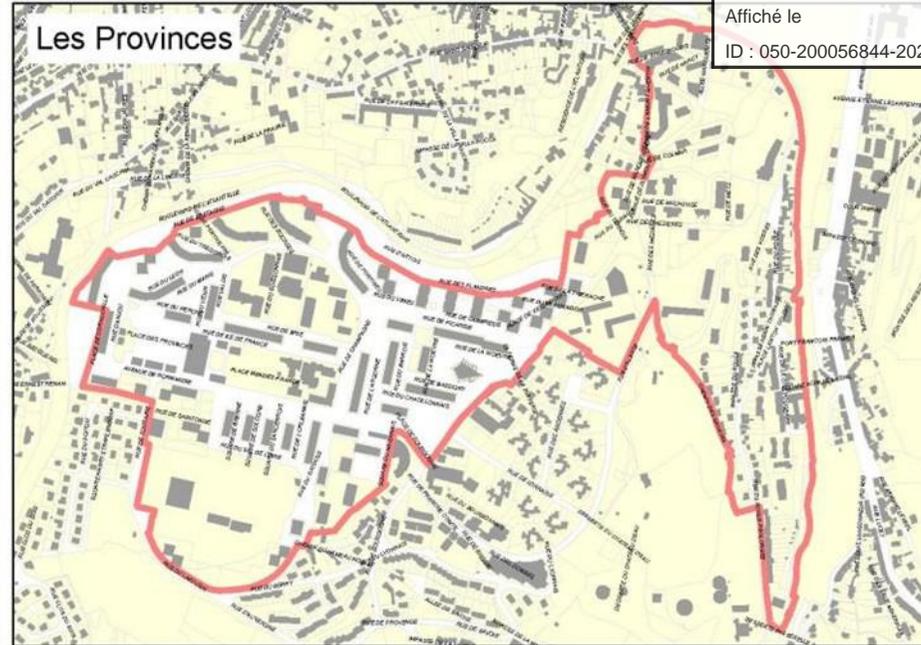
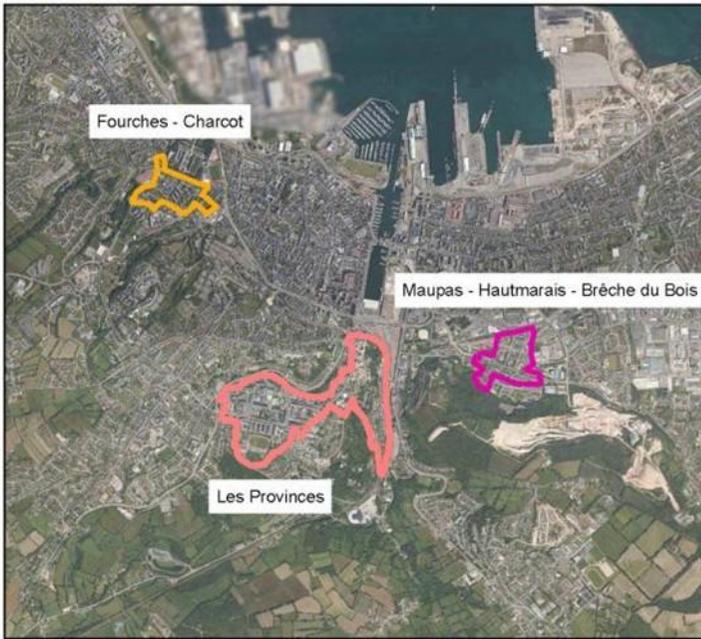
En son sein, seule la commune de Cherbourg-en-Cotentin (79 200 habitants – *source INSEE 2017*) est éligible à la politique de la ville.

La géographie prioritaire des contrats de ville a été élaborée, en 2015, en s'appuyant sur un critère de revenu des habitants, mesuré à partir d'une référence locale et nationale. Ainsi, lorsque sur un territoire d'au moins mille habitants, le revenu médian est inférieur à cette référence, il devient "quartier prioritaire" de la politique de la ville (QPV).

Le seuil de bas revenu retenu pour notre territoire était de 11 400 €.

A partir de cette définition, trois quartiers ont été pris en compte : Les Provinces, Maupas-Haumarais-Brèche du bois et Les Fourches-Charcot Spinel.

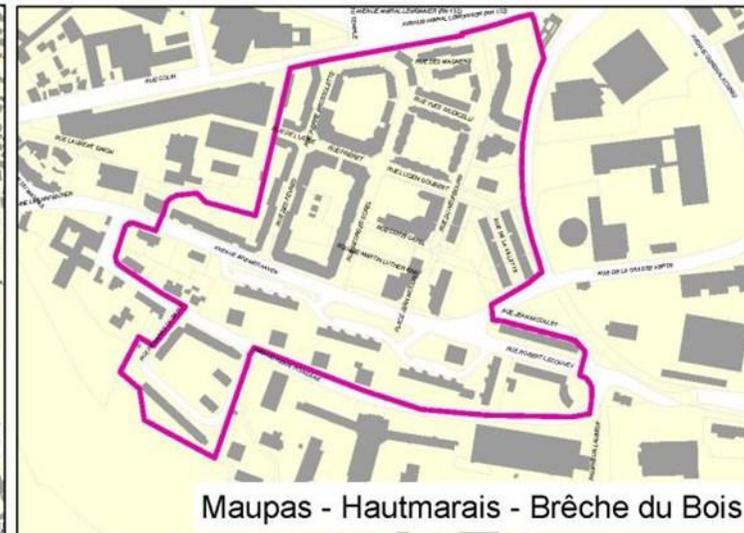
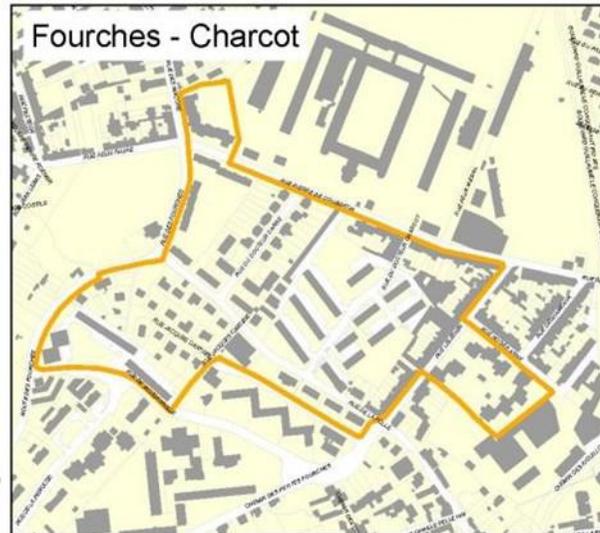
Ces 3 quartiers représentent 9 855 habitants soit 5.4% de l'agglomération du Cotentin, 12.44% de la population de Cherbourg-en-Cotentin et 26.5% de la population de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.



Quartiers prioritaires

Légende

-  Fourches - Charcot
-  Maupas - Hautmarais - Brèche du bois
-  Les Provinces



Sources : CGET, Commissariat Général à l'égalité des territoires, Septembre 2014

DONNEES STATISTIQUES DES QUARTIERS

Remarques préalables :

- *Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire. Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à Iris-2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il est important de noter que ces IRIS ne correspondent pas forcément au zonage des QPV, souvent infra-IRIS.*
- *Compte tenu du mode d'élaboration du recensement, l'INSEE déconseille de calculer des évolutions au niveau quartier entre deux années consécutives. Les résultats issus du recensement de la population ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes espacées d'au moins cinq ans.*
- *Les données disponibles ne sont pas des données brutes et les indicateurs renseignés pour les QPV ne sont pas toujours ceux dont nous disposons également à l'échelle de la commune ou de l'agglomération, aussi à la date de rédaction de ce rapport, nous ne pouvons pas renseigner l'ensemble des items. Ce rapport sera donc complété en cours d'année, présenté au comité de pilotage du contrat de ville puis réintégré, avec analyse, dans le rapport 2022.*

POSITIONNEMENT DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN PAR RAPPORT AUX QUARTIERS PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le 
 ID : 050-200056844-20220224-DEL2022_008-DE

	Population	Jeunes de 0 à 14 ans (%)	Réussite au Brevet (%)	Taux de pauvreté (%)	Taux d'emploi des femmes (%)	Taux d'emploi des hommes (%)	Taux de vacance (%)	Logements sociaux (%)
Ensemble des QPV CEC (CO)	9 855	25.6	84.2	42.1	42.7	56.1	10.4	53.3
Total CO	37 055	16.1	87.2	14.5	51.7	60	9.8	25
Ensemble des QPV du Département de la Manche	15 998	22.3	84.5	40.1	44.8	56	8.1	21.3
Total du Département de la Manche	499 919	17.3	85.9	12.7	61.5	68.1	8.1	12.8
Ensemble des QPV de la Région Normandie	194 452	25.3	78	43.8	39.5	49.9	7.3	25.7
Total Normandie	3 328 364	18.5	84.8	13.5	59.8	66	7.3	15.3

(source : Atlas des quartiers de la politique de la ville, CGET – Septembre 2017)

DONNEES STATISTIQUES DES 3 QPV CHERBOURGEOIS

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le 
 ID : 050-200056844-20220224-DEL2022_008-DE

	Les Provinces		Hautmarais Maupas Brèche du bois		Les Fourches Charcot Spanel		Cherbourg-en- Cotentin	Agglomération Le Cotentin
	2013	2018	2013	2018	2013	2018	2017	2018
Population	6 672	6 288	1 754	1 510	1 429	1 335	79 200	179 484
Caractéristiques socio-démographiques	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2016
Part des femmes	52,8	52,5	53,3	55,1	52,2	52,3	51,7	50,8
Part des personnes de 0 à 24 ans parmi la population	37,2	35,7	38	37,5	33,4	36,5	29,5	28,4
	2013	2016	2013	2016	2013	2016	2016	2018
Part des familles monoparentales parmi les ménages	19,3	36,1	21,4	38	16,9	37,7	9,6	9,6
Part des ménages de 5 personnes et plus	5,7	nd	9,2	nd	nd	nd	nd	nd
Emploi	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2017	2018
Taux d'emploi	38,9	40,6	44,1	49,6	50,4	49,5	61,6	66,1
Part des personnes de 15 à 24 ans ayant un emploi	48,6	nr	47,5	nr	60,3	nr	nr	37,7
Part des emplois précaires	28	30,5	26	32,3	27,1	24,6	15,3	nr
Education	2010	2016	2010	2016	2010	2016	2018	2018
Part de la population sans diplôme ou avec niveau inférieur au BAC	80,2	75,9	83,3	80,2	60,9	63,8	55,4	58,5
Revenu, niveau de vie	2013	2019	2013	2019	2013	2019	2019	2019
Part des ménages imposés	24,6	19,1	30,7	27,2	34,1	28,8	55	49,4
Revenu déclaré médian (en euros) par unité de consommation	9 020	10 130	10 574	12 830	11 794	13 640	21 290	21 510
1er quartile (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	3 636	3 550	6 656	7 020	5 396	4 620	14 260	15 160
3ème quartile (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation	15 506	16 620	17 244	19 340	20 060	21 310	29 060	28 990
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	45,1	44,6	35,8	33	35,3	36,9	14,1	11,6
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	63,7	61,7	56	50,9	50,6	48,4	22	18,2
Prestations sociales	2013	2020	2013	2020	2013	2020	2020	2020
Nombre d'allocataires	2 389	2 473	525	547	423	445	18284	nr
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	1088	nd	220	nd	221	nd	nd	nd
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 100% de prestations sociales	648	nd	128	nd	139	nd	nd	nd

(source : Données sur les quartiers de la politique de la ville, INSEE, 16/12/2021)

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le



ID : 050-200056844-20220224-DEL2022_008-DE

2021

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin



Table des matières

Préambule	2
1 VOLET INTERNE : ETAT DES LIEUX POUR L'ANNEE 2020.....	4
1-1 Généralités	4
1-2 Répartition par catégorie.....	6
1-3 Répartition par filières.....	8
1-4 Répartition sur les agents contractuels	10
1-5 Promotions.....	10
1-6 Répartition des primes dans les rémunérations annuelles brutes.....	12
1-7 Répartition dans les formations.....	13
1-8 Répartition par temps de travail	14
2 VOLET EXTERNE : GENERALITES	17
3 BILAN ET PROSPECTIVES.....	20

Préambule

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014, et le décret du 24 juin 2015 en fixe le contenu:

1.La première partie concerne le volet interne.

2.La seconde partie concerne le volet externe

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a renforcé les obligations des employeurs territoriaux en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi a également instauré le rapport social unique, qui regroupe à compter du 1^{er} janvier 2021, les données relatives à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la mobilité, à la formation, à la rémunération, à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ,au handicap, à la santé et sécurité au travail, au handicap et à la lutte contre les discriminations...

1- VOILET INTERNE



1 VOLET INTERNE : ETAT DES LIEUX POUR L'ANNEE 2020

L'état des lieux s'appuie sur les données issues du RSU (rapport social unique) de 2020 et concerne l'intégralité du périmètre d'intervention de la collectivité, à savoir la ville et le centre communal d'action social (CCAS). Pour rappel, le seuil des 40% de personnes de chaque sexe auquel il est fait référence est celui issu de la loi du 12 mars 2012 (mais dont l'application ne concerne légalement que les emplois fonctionnels).

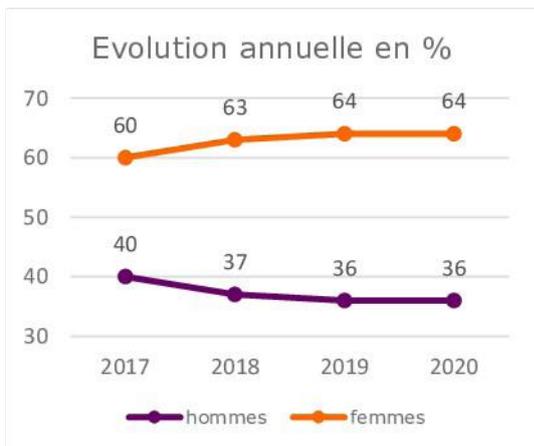
La lecture du rapport social unique (RSU) permet de tirer des enseignements sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les facteurs d'analyse disponibles sont nombreux : effectifs, rémunération, temps de travail, formation, action sociale...

1-1 Généralités

6 agents sur emploi permanent sur 10 sont des femmes en 2020

L'effectif permanent de la collectivité au 31 décembre 2020 est majoritairement féminin (64%) et en progression de plus 1,59% depuis 2018, avec une influence des effectifs du CCAS (92% de l'effectif sont des femmes) sur celui de la ville déjà majoritairement féminisé (58% de femmes).

Le taux de féminisation de Cherbourg-en-Cotentin est supérieur à celui observé au niveau national. En effet au niveau national, dans la fonction publique territoriale la part des femmes est de 62% contre 46% dans le privé. (Source DGAFP-2019).



Une tendance à la féminisation des agents de la collectivité se confirme mais reste stable depuis 2019.

Elle s'explique par plusieurs facteurs et notamment la succession de transferts à forte concentration masculine de plusieurs directions vers le Cotentin depuis 2017, comme la direction propreté urbaine au 1^{er} janvier 2017, la direction du cycle de l'eau ou bien encore l'habitat au 1^{er} janvier 2018.

Il est à noter un passage significatif du seuil des 40% garantissant la représentation équilibrée en 2017 et accentué pour les années 2018, 2019 et 2020.

REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE DE L'EFFECTIF PERMANENT 2019

	Ville		CCAS		Ville+CCAS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 25 ans	25	18	0	7	25	25
25 à 29 ans	40	52	1	15	41	67
30 à 34 ans	40	75	1	19	41	94
35 à 39 ans	63	107	2	26	65	133
40 à 44 ans	94	128	2	39	96	167
45 à 49 ans	136	176	6	39	142	215
50 à 54 ans	116	182	3	57	119	239
55 à 59 ans	156	181	5	60	161	241
60 à 61 ans	33	56	0	20	33	76
62 à 64 ans	6	18	1	5	7	23
≥ 65 ans	1	3	1	1	2	4
Total	710	996	22	288	732	1284

REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE DE L'EFFECTIF PERMANENT 2020

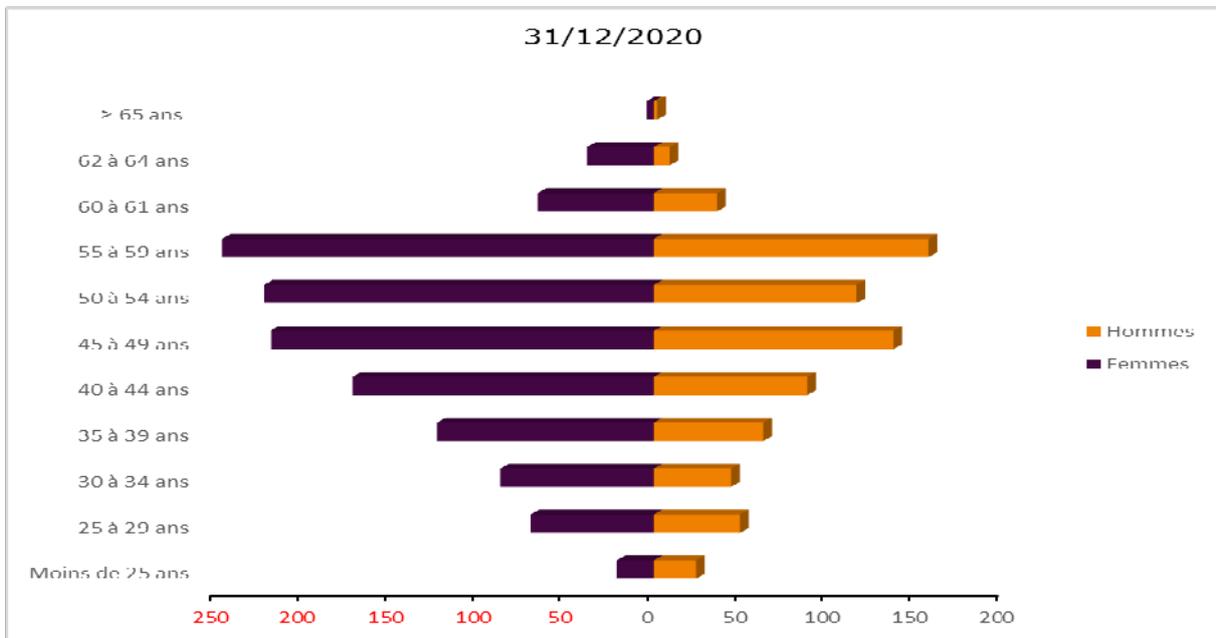
	Ville		CCAS		Ville + CCAS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 25 ans	23	15	1	6	24	21
25 à 29 ans	48	51	1	19	49	70
30 à 34 ans	42	76	2	12	44	88
35 à 39 ans	60	98	3	26	63	124
40 à 44 ans	86	133	2	39	88	172
45 à 49 ans	132	179	5	40	137	219
50 à 54 ans	111	172	5	51	116	223
55 à 59 ans	152	187	5	60	157	247
60 à 61 ans	36	49	0	17	36	66
62 à 64 ans	8	31	1	7	9	38
≥ 65 ans	1	1	1	3	2	4
Total	699	992	26	280	725	1272

Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen pour une femme se situe aux alentours de 43,5 ans quand celui des hommes est de 43,1 ans selon le rapport annuel sur l'égalité pour 2019 de la DGAFF.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, l'âge des titulaires est un peu plus avancé avec un âge moyen pour les femmes qui se situe à 47,06 ans et celui des hommes à 47,51 ans. Il s'agit donc d'un indicateur important de vieillissement de la structure.

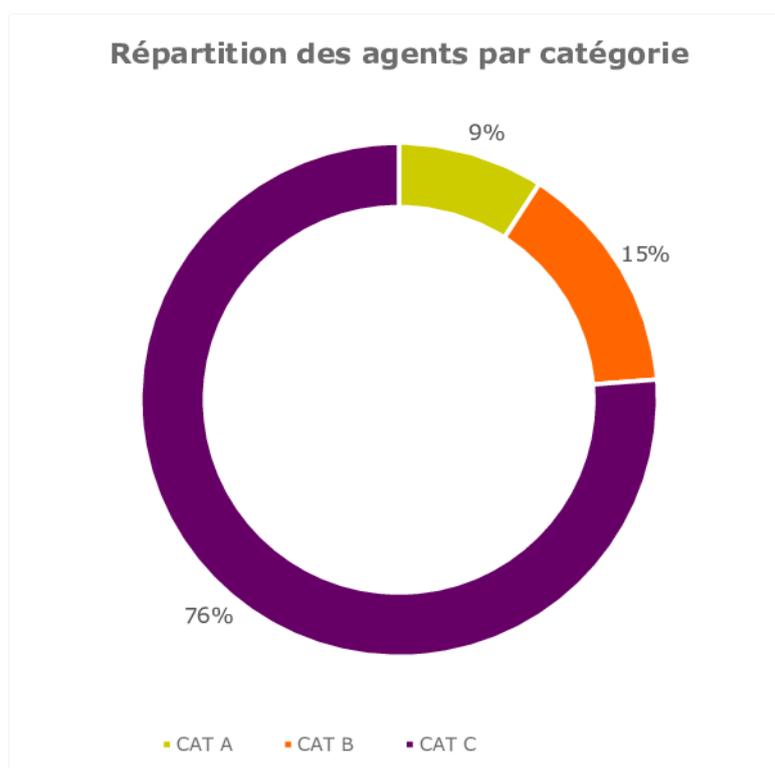
<u>Age moyen des agents permanents Ville</u>		<u>Age moyen des agents permanents CCAS</u>	
			
46.84 ans	47.21 ans	47.28 ans	47.81 ans

PYRAMIDES DES AGES



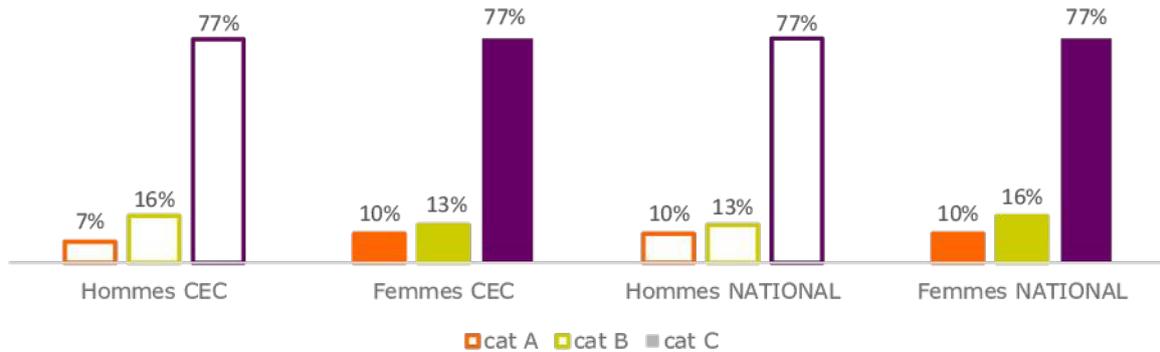
Au regard de la pyramide des âges de la collectivité, il apparaît nettement que les prochaines années observent des départs à la retraite très importants, avec une forte concentration de l'effectif féminin, il s'agit peut-être là d'un levier intéressant pour favoriser le rééquilibrage. En effet, 27% de l'effectif féminin est concentré dans les 3 tranches d'âge suivantes 55 à 59 ans, 60 à 61 ans, 62 à 64 ans.

1-2 Répartition par catégorie



Une répartition homogène entre les femmes et les hommes par catégorie hiérarchique

Répartition des agents par genre et par catégorie

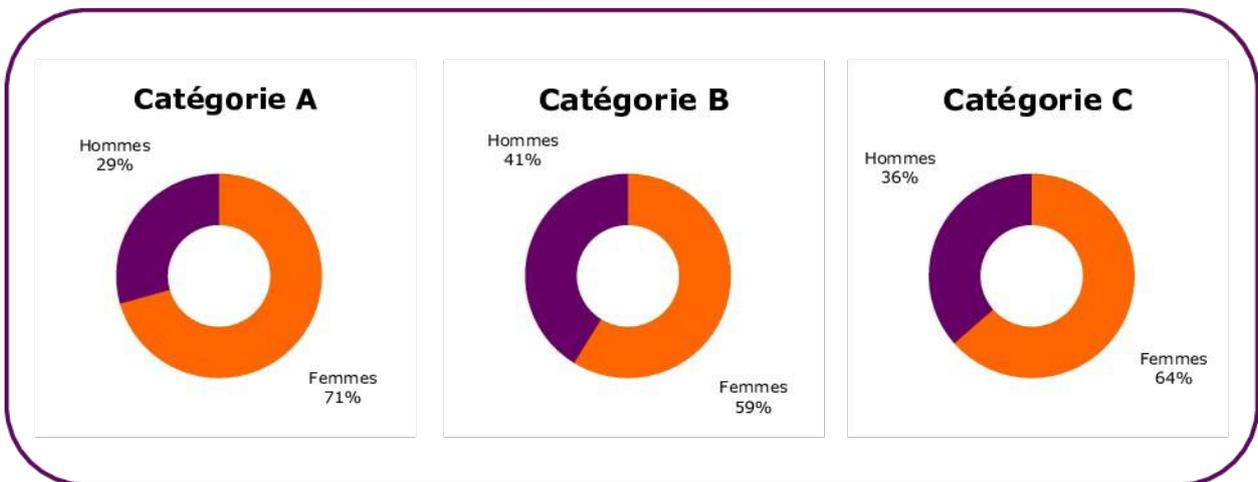


Au vu de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (catégorie A et B) sur Cherbourg-en-Cotentin :

- 23% des femmes relèvent des catégories A et B
- 23% des hommes relèvent des catégories A et B

Un constat similaire peut être fait au niveau national :

- 26% des femmes relèvent des catégories A et B
- 23% des hommes relèvent des catégories A et B



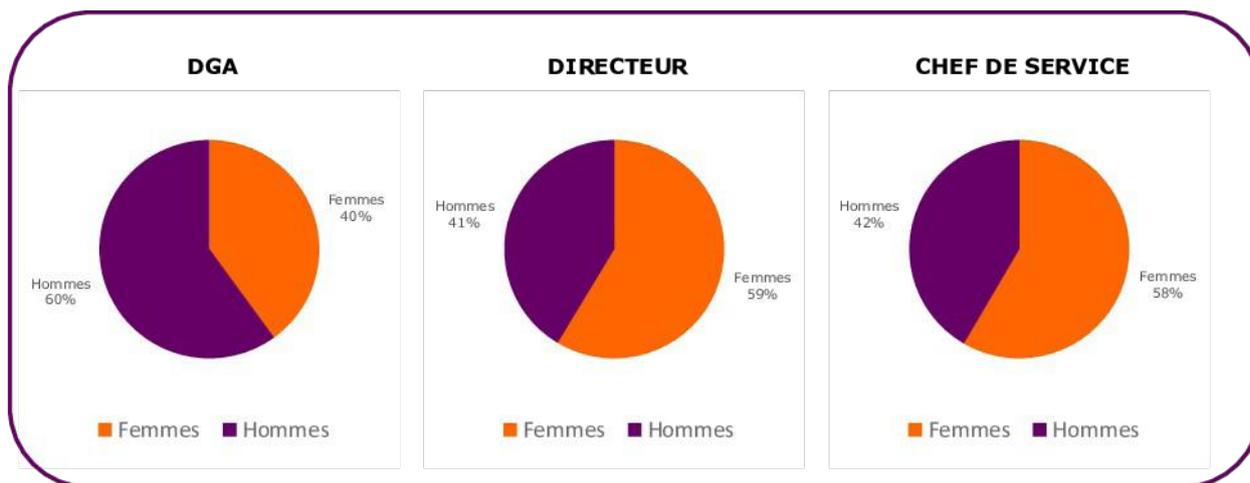
Au niveau national, dans la fonction publique territoriale (Source DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2019).

- Les catégories A observent: 62% de femmes/ 38% d'hommes
- Les catégories B observent: 63% de femmes/ 37% d'hommes
- Les catégories C observent: 61% de femmes/ 39% d'hommes

Un fort taux de féminisation se retrouve également dans les catégories de grade. En effet, les femmes représentent 71% des catégories A avec tout de même une baisse de -3 points par rapport à 2019. Concernant les catégories B on observe une forte féminisation des effectifs (59%) avec une hausse de +6 points. Quant aux catégories C, la féminisation reste prégnante et stable avec 64% (soit une augmentation de +1,59% par rapport à 2018).

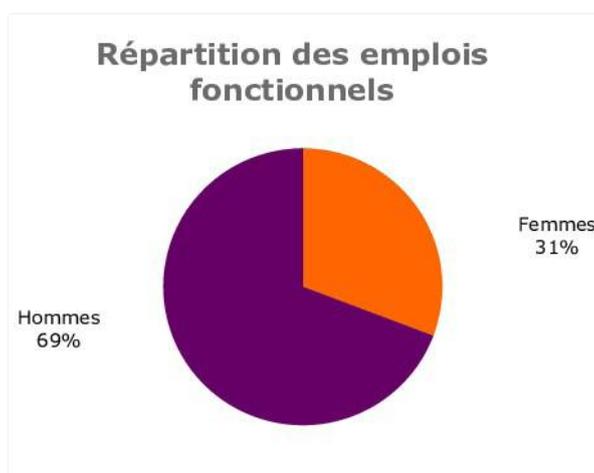
La faible représentation des hommes dans certaines catégories est constatée depuis 2016 notamment pour les catégories A et désormais C.





Concernant les emplois fonctionnels, ce sont des emplois stratégiques dont les nominations sont laissées au choix de l'autorité territoriale. Il existe cependant une obligation de nominations équilibrées de femmes et d'hommes dans les emplois supérieurs de la fonction publique instaurée par la loi du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet. Elle concerne les communes et les EPCI de plus de 80 000 habitants, les départements et les régions.

Ces emplois sur Cherbourg-en-Cotentin, comme le montre le graphique ci-dessous, présentent un fort taux de masculinisation, puisque les hommes représentent 69% de ces emplois.



1-3 Répartition par filières

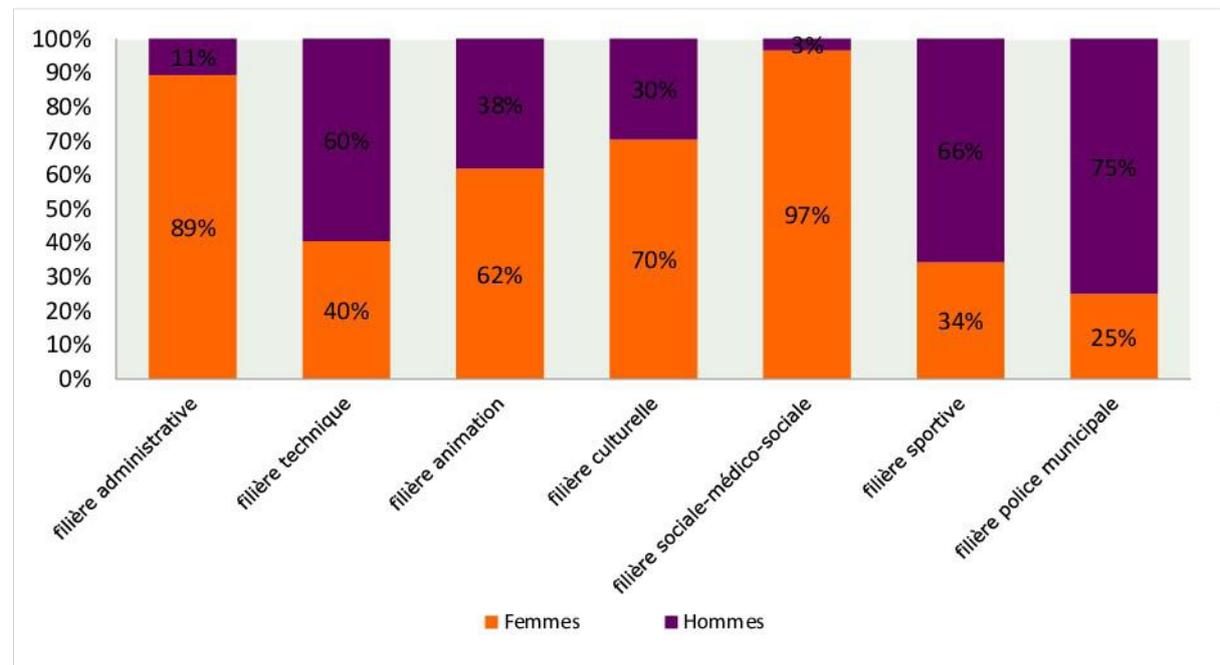
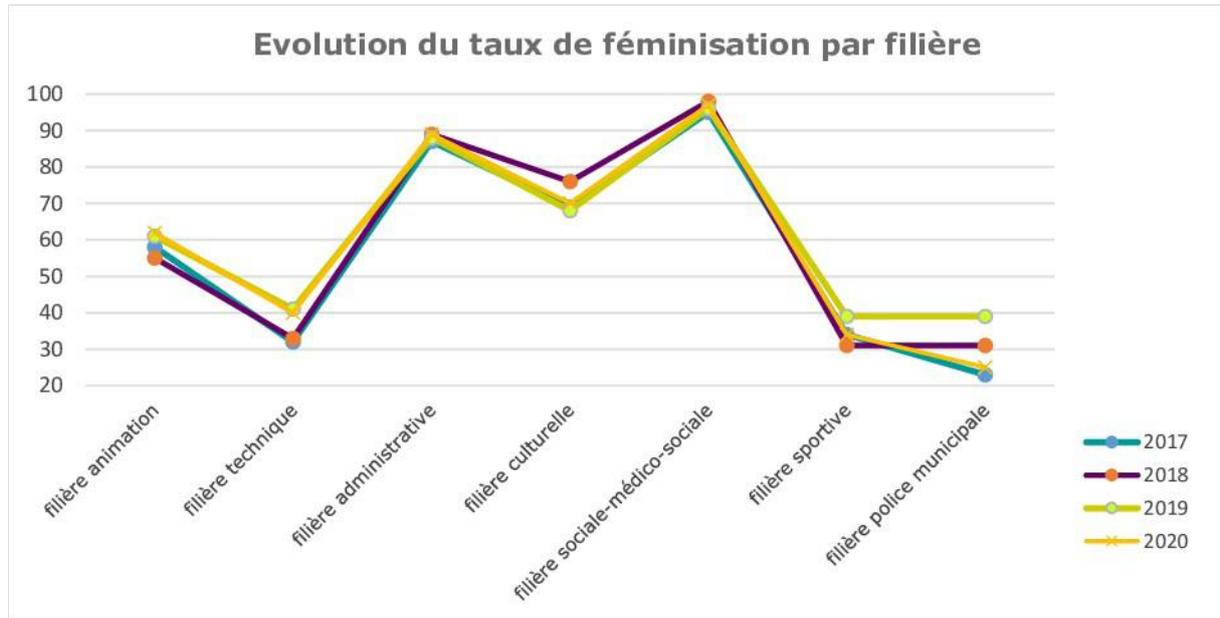
Des disparités dans la répartition par genre selon la filière

Si on s'intéresse à la répartition par filière, au niveau national, dans la fonction publique territoriale, les filières les plus féminisées sont les filières médico-sociales (95%), administratives (82%) et l'animation (72%). La filière la moins féminisée est la police municipale (22%) (Source DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2019).

La collectivité de Cherbourg-en-Cotentin suit globalement cette tendance. Certaines filières sont très largement féminisées comme la filière administrative (89%) l'animation (61%) ou bien encore la filière médico-sociale (97%). En revanche les filières sport et technique mais aussi police municipale observent un effectif plutôt masculin. Il est à noter que la filière technique observe un effet de levier en faveur des femmes dû à la forte propension de transferts vers le Cotentin. En outre, la police municipale qui séduisait davantage les femmes ces dernières années, observe en 2020 une régression avec 25% de son effectif féminin (-28% par rapport à 2019).



Les recrutements s’opèrent sur la base de la formation, de l’expérience, des compétences, des aptitudes à prendre en charge les fonctions et les responsabilités du poste à pourvoir ainsi que les capacités des candidats à s’intégrer dans un collectif de travail. Il n’y a donc pas d’emploi prédéterminé par genre. Toutefois, à l’instar des données nationales précisées précédemment, les emplois de certaines filières sont très majoritairement occupés par des femmes (filière administrative, animation, et surtout médico-sociale). Ces statistiques illustrent les difficultés à recruter des hommes ou des femmes sur certaines filières, par défaut de candidats, car les choix d’orientations professionnelles se sont opérés bien en amont. Par ailleurs, le relatif équilibre sur certaines filières cache une réalité bien différente selon les métiers. Ainsi, au sein de la filière technique, les postes d’agents de propreté sont occupés par des femmes, alors que les emplois liés aux métiers du bâtiment sont majoritairement occupés par des hommes.



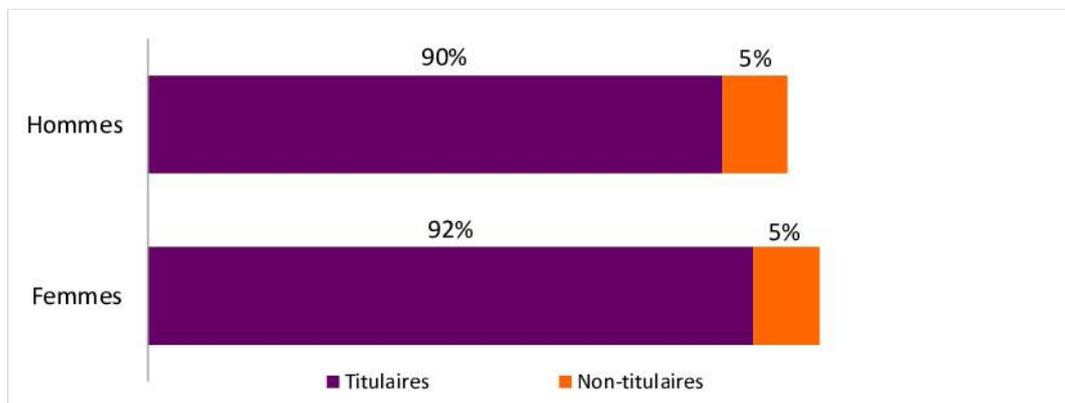
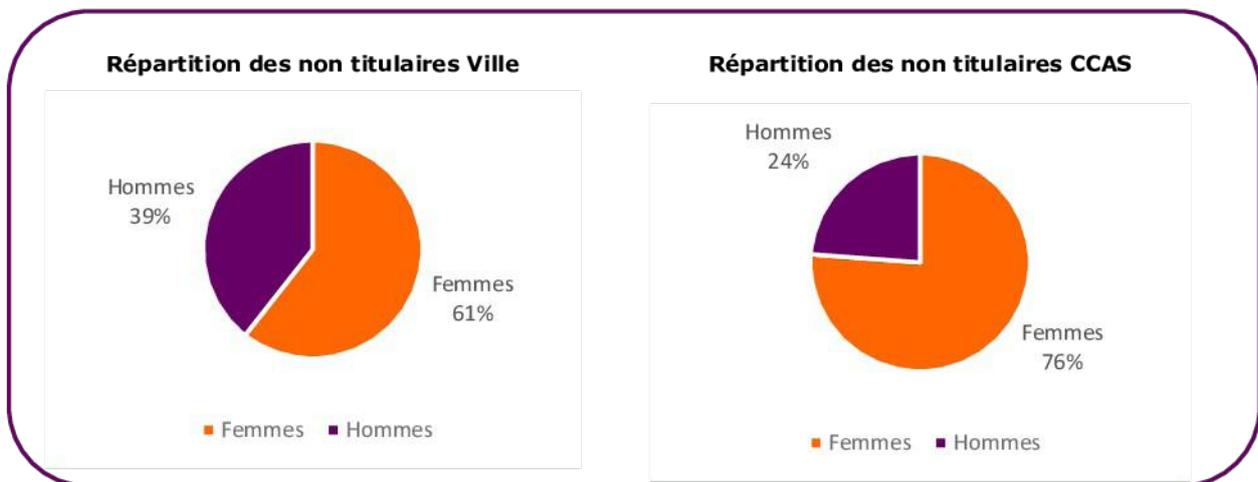
1-4 Répartition sur les agents contractuels

Au niveau national et particulièrement pour la fonction publique territoriale, les titulaires représentent 59% des effectifs féminins contre 41% pour les hommes. Et concernant les contractuels, 67% sont des femmes et 33% sont des hommes. (Source DGAFP, chiffres clé de l'égalité pro 2019)

Ainsi on constate que le pourcentage des femmes titulaires est plus important qu'au niveau national +5pts.

La répartition des effectifs non titulaires (CEC et CCAS) est parfaitement corrélée à la répartition des effectifs de Cherbourg-en-Cotentin, en effet les femmes représentent 64% et les hommes 36%.

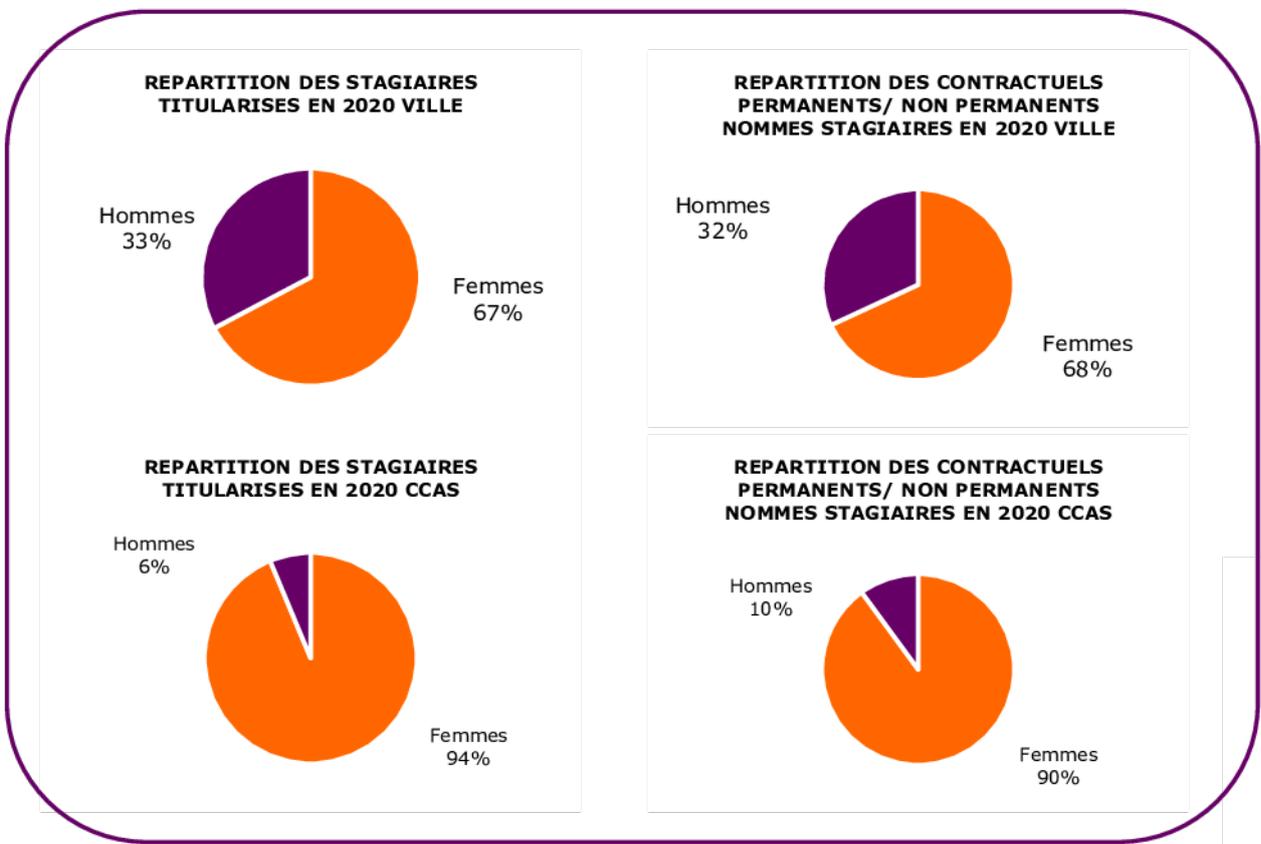
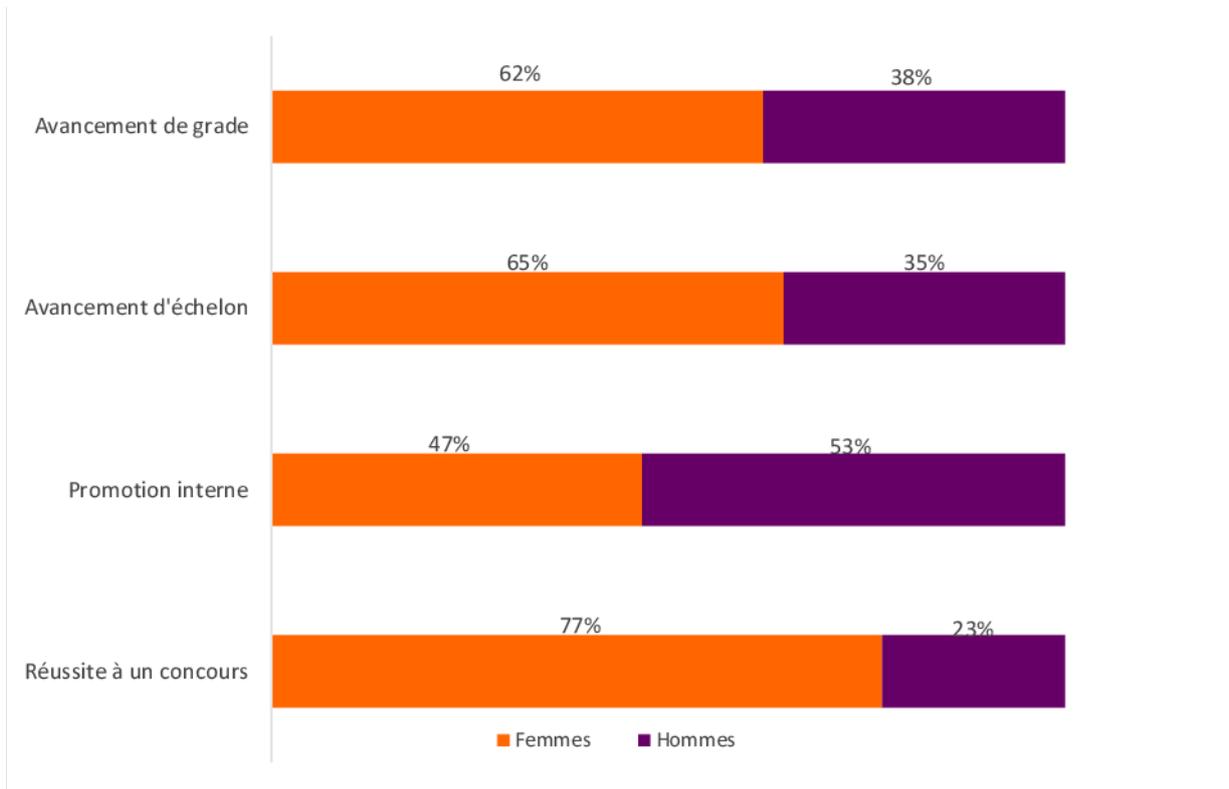
Cependant la répartition entre titulaires et non titulaires sur emplois permanents est quasi identique entre les hommes et les femmes. Ainsi on observe que les titulaires représentent 90% pour les hommes et 92% pour les femmes et que la répartition des non titulaires au niveau des femmes et des hommes est de 5%.



1-5 Promotions

On constate:

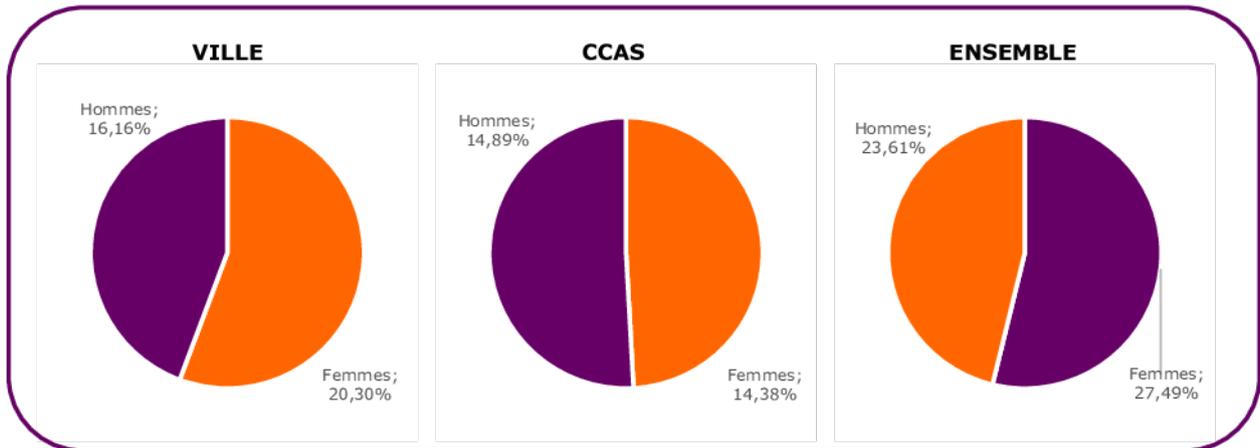
- que les avancements de grades et d'échelon suivent la tendance générale de la collectivité et notamment des effectifs majoritairement féminins
- que les hommes sont davantage promus en interne
- et que la tendance s'inverse pour la réussite aux différents concours.
- que la stagiairisation des agents qu'ils soient nommés stagiaires ou titularisés, montre un delta important au détriment des hommes, et qui accentue la forte féminisation des effectifs.



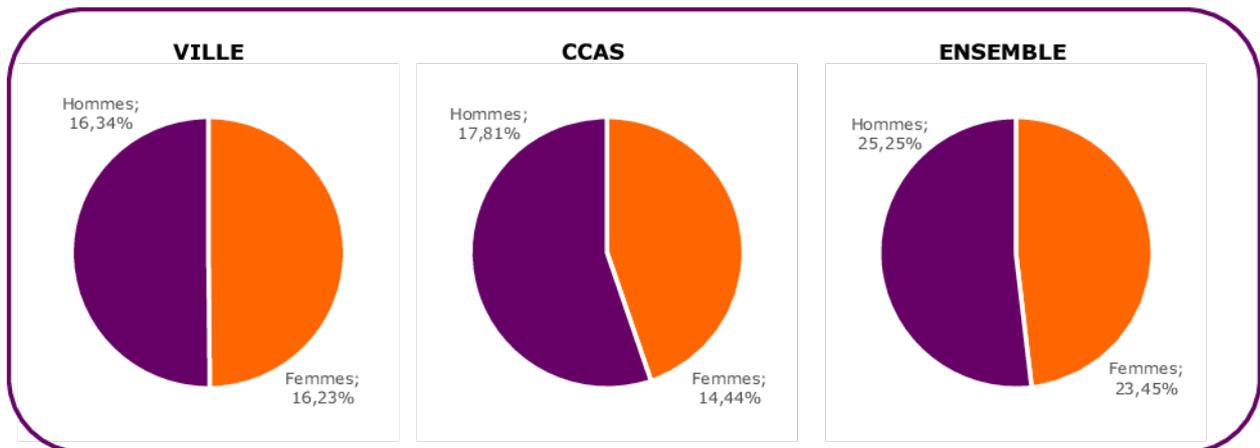
1-6 Répartition des primes dans les rémunérations annuelles brutes

La répartition entre femmes et hommes sur le montant moyen des rémunérations annuelles brutes pour les fonctionnaires sur emploi permanent reste stable par rapport à l'année précédente. De façon générale, la part des primes sur les rémunérations annuelles brutes est identique selon le sexe.

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des titulaires



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des contractuels sur emploi permanent



Un salaire brut annuel des femmes inférieur de 10.5% à celui des hommes

Sur Cherbourg-en-Cotentin, les hommes sur emploi permanent sont, en moyenne, rémunérés 10.5% de plus que les femmes. Cet écart est néanmoins moins marqué qu'au niveau national. Sur l'ensemble du territoire, les hommes perçoivent une rémunération supérieure de 18.9% à celles des femmes avec des moyennes de rémunérations plus basses (25408.1 euros pour les femmes et 30209.7 euros pour les hommes)

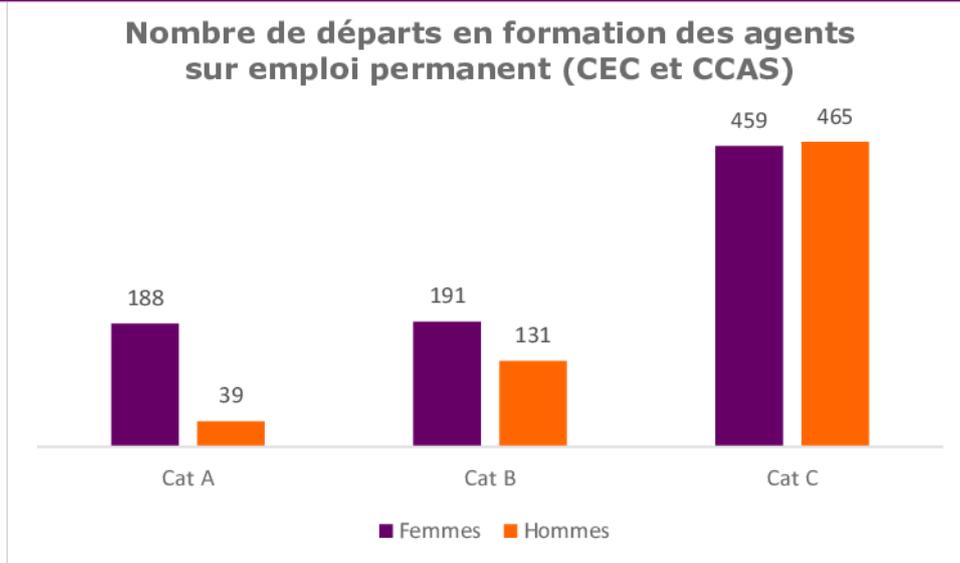
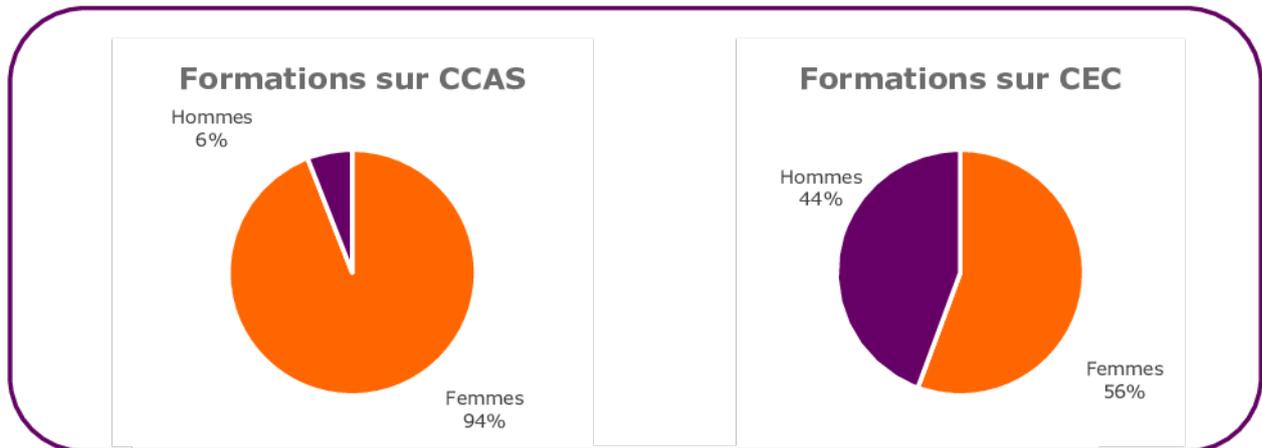
Emploi permanent	Femmes	Hommes
Moyenne des rémunérations annuelles brutes de l'emploi permanent (Cherbourg-en-Cotentin)	26891.46€	29719.12€
Moyenne des rémunérations annuelles brutes de l'emploi permanent (niveau national)	25408.1€	30209.7€

1-7 Répartition dans les formations

De façon générale, concernant le nombre de départs en formation sur la collectivité, la répartition femmes/hommes suit le taux général des agents et est corrélé avec les effectifs.

918 agents sur emplois permanents sont partis en formation au moins une fois dans l'année 2020 dont 560 femmes et 358 hommes.

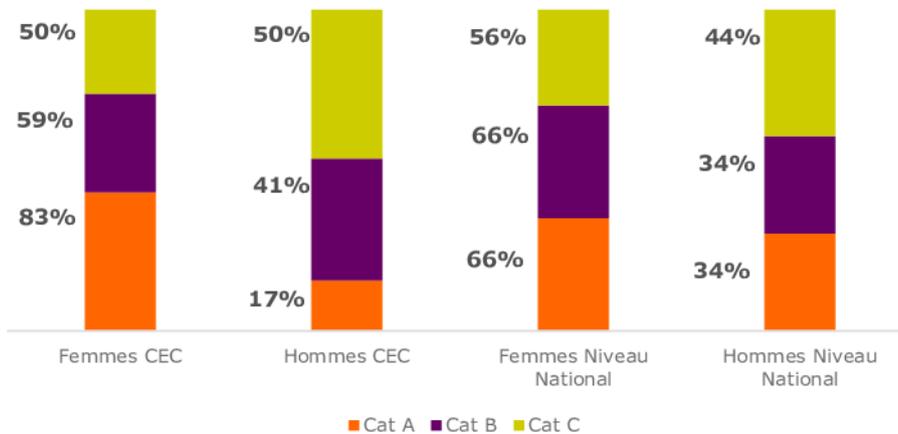
Ce qui représente en 2020, 3307,5 jours de formations, 1609 jours pour les hommes et 1713,5 jours pour les femmes.



Une situation d'égalité constatée dans les départs en formation

Le taux de départ en formation par catégorie selon le genre suit la structure des effectifs de Cherbourg-en-Cotentin en 2020. On notera toutefois que les femmes en catégorie A partent légèrement plus en formation que les hommes de la même catégorie. Elles sont 83% à partir en formation alors qu'elles représentent 71% des effectifs de cette catégorie. On observe cette tendance pour les agents masculins de catégorie C qui sont 50% à partir en formation alors qu'ils représentent 36% des effectifs de cette catégorie.

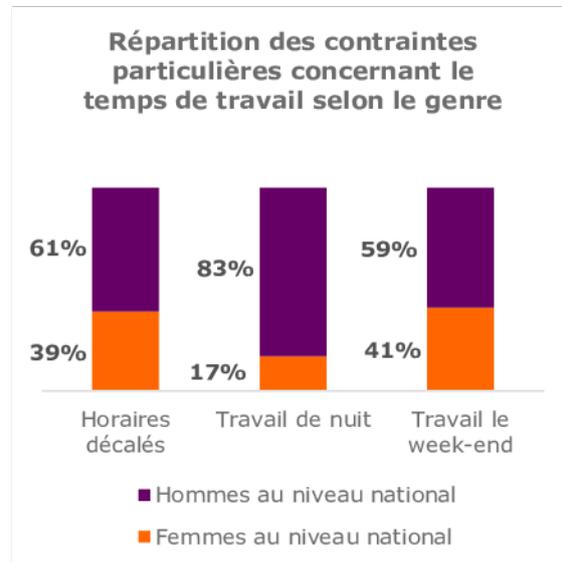
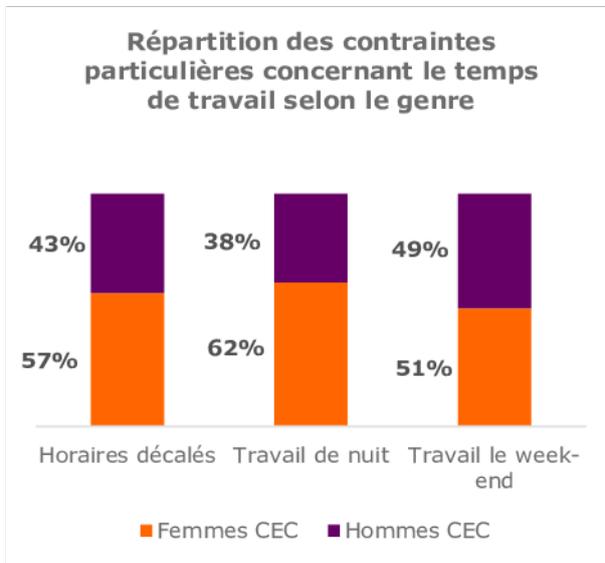
Taux de départ en formation par catégorie selon le genre



1-8 Répartition par temps de travail

Pas de disparités dans la répartition des contraintes liées au temps de travail

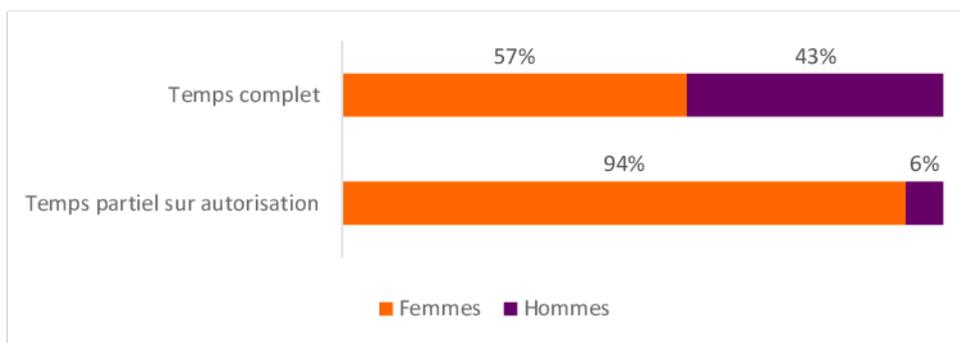
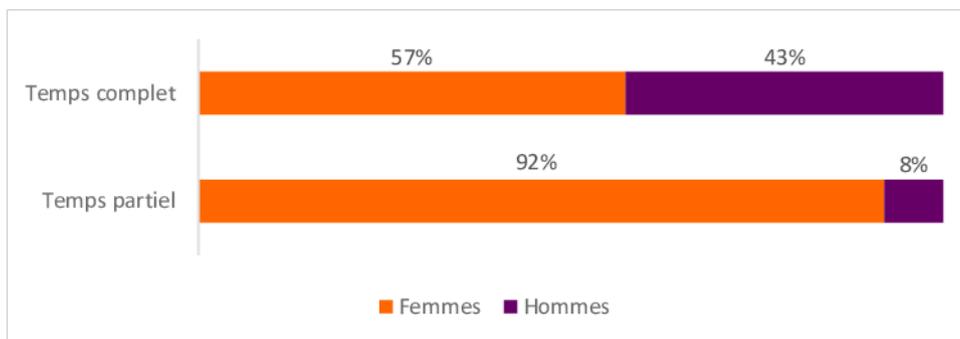
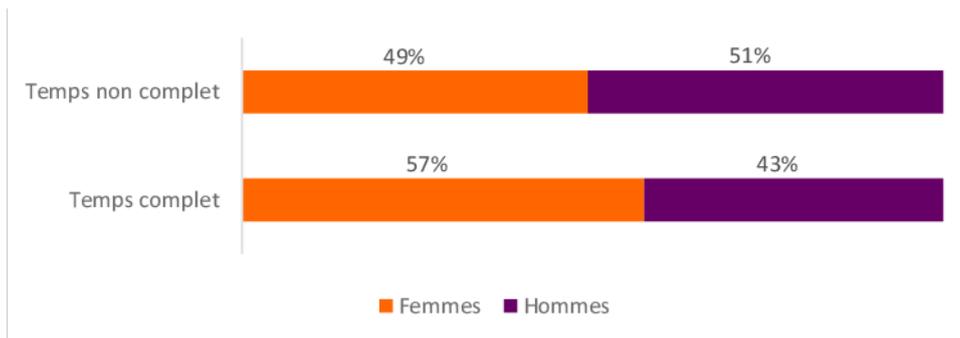
On observe des disparités dans la répartition des contraintes particulières concernant le temps de travail au niveau national ce qui n'est pas le cas de Cherbourg-en-Cotentin. De façon globale la répartition de ces contraintes est corrélée avec les effectifs.



Temps partiel, temps non complet

Il faut distinguer temps non complet et temps partiel. Les agents travaillant à temps non complet effectuent une durée de travail inférieure à 35 heures car leur emploi ne nécessite pas un temps complet. Le temps partiel est un temps de travail choisi par l'agent sur une période définie.

La comparaison des agents titulaires à temps plein, à temps partiel ainsi qu'à temps non complet met en évidence de façon assez nette que les femmes sont majoritairement concernées par des emplois à temps partiel. Ce qui peut avoir un impact sur leur fin de la carrière. Avec 92 % des temps partiels et 94% des temps partiels sur autorisation occupés par des femmes, Cherbourg-en-Cotentin se situe au-dessus de la moyenne nationale.



AGENTS PERMANENTS CEC+CCAS AU 31/12/2020 "hors temps partiels thérapeutiques"	Femmes	Hommes
Temps partiel	139	12
Temps partiel sur autorisation	105	7
Temps complet	918	683
Temps non complet	108	111

2- VOILET EXTERNE



2 VOLET EXTERNE : GENERALITES

Le volet externe se décline en 3 axes majeurs :

- Un festival dédié
- Un engagement fort dans la lutte contre les violences
- La prise en compte du genre dans la promotion de la santé

-1 Un festival dédié

Le festival femmes dans la ville, festival de l'égalité femme-homme y contribue depuis 20 ans. Si le festival a d'abord travaillé à valoriser la place des femmes dans la cité, puis à dénoncer les inégalités persistantes, il œuvre depuis quelques années à contrer les stéréotypes, qu'ils soient féminins ou masculins, pour tenter de libérer les individus des carcans dans lesquels ils se retrouvent prisonniers.

Ce festival unique en France est co-construit avec le tissu local autour de la journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars. Il aborde la place des femmes et des hommes dans la société à travers plusieurs angles : culture, emploi, famille, jeunesse, solidarité, éducation, sport, santé, citoyenneté... sans tabou et sans préjugé à travers toutes sortes de manifestations : concerts, spectacles, expositions, rencontres, ateliers, pratiques sportives, conférences...

2-3 L'engagement dans la lutte contre les violences

Cherbourg-en-Cotentin poursuit son implication dans la mobilisation et la lutte contre toutes les violences faites aux femmes depuis 20 ans autour de 2 axes forts :

- L'accompagnement et le soutien des partenaires engagés dans la lutte contre les violences intra familiale :

Cet axe a été une priorité du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance.

Depuis 10 ans, ce choix conjugué au souhait des différents acteurs associatifs de développer un travail en commun a permis d'engager une démarche de réseau en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est aujourd'hui un réseau consolidé de partenaires qui développe les complémentarités, échange autour des problématiques communes pour informer les pouvoirs publics des réalités rencontrées et se mobilise chaque année autour du 25 novembre pour sensibiliser le grand public.

- Les actions de lutte contre le sexisme qui constitue le terreau des violences faites aux femmes

Les services de Cherbourg-en-Cotentin et ses partenaires réalisent chaque année des interventions dans les établissements scolaires du primaire au lycée.

Depuis 2017, les services de la ville accompagnent les actions de lutte contre le harcèlement de rue et les violences sexistes à l'école menées avec les partenaires locaux.

2-4 La prise en compte du genre dans la promotion de la santé

Cette prise en compte s'appuie sur la reconnaissance de :

- L'importance du genre dans les déterminants de santé
- L'impact des discriminations sexistes et homophobes dans la prise de risques
- Le genre comme première catégorisation de la population, une porte d'entrée à la lutte contre toutes les discriminations

Le service dédié à la promotion de la santé propose des temps de formation, conférences mutualisés pour les adultes encadrants. Un temps de sensibilisation égalité/discriminations/postures dans le groupe est organisé pour les adultes encadrants en amont de toute intervention du service auprès des publics ou/et en accompagnement d'un projet.

Le service propose également des temps mutualisés pour les élèves (spectacle, conférence, atelier, prix, concours...) qui en complément des enseignements, actions et interventions menés dans leurs établissements respectifs facilitent la mise en place d'un parcours d'éducation à la vie affective et sexuelle et à l'égalité.

Ainsi la lutte contre les stéréotypes de genre est la base des parcours éducatifs en particulier sur la vie affective et sexuelle qui permet de travailler sur les préjugés et représentations sur la sexualité, les normes, les relations amoureuses, les relations filles-garçons, l'identité sexuelle, le respect et les violences.

Les instances de coordination

Pour permettre la déclinaison des axes ci-dessus, Cherbourg-en-Cotentin coordonne plusieurs instances afin d'échanger sur les difficultés rencontrées, sur les outils d'intervention à mutualiser, de participer à des actions de formation commune et de déterminer un programme d'actions cohérent tout au long de l'année.

Partenaires : Education nationale (infirmière, cpe, assistante sociale collèges et lycée), IFSI, Maison de jeunes, service jeunesse, service des quartiers, associations dans le champ de la santé sexuelle et de la lutte contre les violences (Caap Sida, Safeway, Le Refuge, Centre LGBTI, CIDFF, Sortir du Silence ...), Fondation Bon Sauveur, CAARUD, ADSEAM, CHRS Louise Michel, CCAS, CHPC, Centre de planification, Au fil e l'eau, Cegidd, CPAM ,Associations partenaires (CIDFF, Association Femmes, ADSEAM, ACJM, Sortir du Silence,...), DRDFE, Police Nationale, Parquet, Barreau, CHPC, UMJ, CISPD de la CAC, CCAS, Département, infirmières libérales, Education nationale, IFSI, maison de jeunes, service jeunesse, service quartiers,

Les actions

Le Programme d'actions pour l'année 2020 a fortement été impacté par la crise, cependant quelques actions ont pu avoir lieu:

Janvier : Médiation par les pairs à l'école primaire Les Courlis

l'objectif est de permettre aux jeunes:

- D'apprendre à devenir responsables de leurs paroles et de leurs actes,
- De distinguer l'acte et la personne,
- De pratiquer l'écoute active et empathique ainsi que de développer le respect mutuel,
- De créer de nouvelles relations entre eux et avec les adultes.

formation pour les élèves volontaires de 5 séances de 2 heures minimum.

Pour l'école des Courlis, le projet a concerné

- Classes : 3 Nombre d'enfants : 40 à 75

Un module au collège des Provinces auprès de tous les 5 ème. en partenariat avec les associations locales (CIDFF, MPT LL - environ 260 élèves)

Début mars : FESTIVAL FEMMES DANS LA VILLE

Le festival Femmes dans la ville dont la création remonte à une vingtaine d'année, se déroulait à Cherbourg-Octeville. Son point de départ : valoriser les femmes qui s'impliquaient dans l'animation sociale du quartier, et notamment celles d'origine étrangère. Vingt ans après, Femmes dans la Ville rayonne sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin. Le festival questionne désormais les stéréotypes, féminins ou masculins, qui enferment les individus dans des carcans. Au travers d'expositions, de témoignages et autour de buffets venus d'ici et d'ailleurs. 60 partenaires, 300 bénévoles, 20 lieux et 5000 personnes

La préparation se fait de mars à décembre, pour 2020 : thème GENRES avec un travail avec les étudiants de l'IUT (réalisation d'une enquête sur les stéréotypes de genre auprès des 15-25 ans)

Lien vers le programme du festival Femmes dans la ville :

<https://femmesdanslaville.jimdo.com/le-festival/>

Fin Mars : Lancement de la formation de relais en santé sexuelle - socle commun pour 45 adultes encadrants (dont 3 services sanitaires)

Journée pour explorer les représentations et connaître les ressources disponibles

Journée de conférence- L'égalité, ça s'apprend ! Éducation à la vie affective et sexuelle : inclusivité et critique des normes, deux approches pédagogiques favorisant l'égalité et l'émancipation...

Septembre : signature de la charte Friendly Normandy

Dans la continuité de sa politique de lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité marquer son engagement pour les droits des personnes LGBT en signant la charte Friendly Normandy.

Octobre : prix Cherbourg-égalité-jeunesse

Qui récompense de jeunes auteurs ou autrices pour un de leurs ouvrages jeunesse sur le thème de la discrimination. Il s'inscrit dans les actions de sensibilisation au sexisme, aux stéréotypes et aux mécanismes de discrimination conduits dans les établissements scolaires et les structures jeunesse.

3-BILAN ET PROSPECTIVES



3 BILAN ET PROSPECTIVES

Ce rapport dresse le bilan et démontre l'engagement nécessaire sur plusieurs années pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire et en interne.

Sur le volet interne et au regard des données statistiques genrées existantes qui portent principalement sur la thématique emploi, des points d'amélioration et des opportunités restent à saisir pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Parmi les éléments clés à retenir : la collectivité suit de manière globale la tendance de fond de la fonction publique territoriale avec une forte féminisation de ses effectifs, une féminisation accrue de certaines filières, et des temps partiels occupés principalement par des femmes. Il ressort également un vieillissement des effectifs qui peut constituer une opportunité dans les prochaines années pour rétablir l'équilibre femmes/hommes dans les effectifs.

La prise en compte de la situation de la collectivité et les évolutions de la législation permettent de favoriser les actions. En effet, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a renforcé les obligations des employeurs territoriaux en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec notamment la mise en place d'un plan d'action pluriannuel (remis en préfecture en mars 2021).

Ce qui pour Cherbourg-en-Cotentin constitue une réelle opportunité d'aborder et de structurer cette thématique sous l'angle de l'amélioration continue.

Pour l'année 2021, le panorama des actions est le suivant :

Sur les actions déjà mises en œuvre et poursuivies

- **Continuité du travail de la direction santé, prévention, mieux-être au travail pour favoriser l'accès aux postes de travail (Réduire la pénibilité physique des postes de travail et améliorer leur ergonomie, et les conditions de travail de façon globale (vestiaires...))**
- **Continuité du travail de la direction emploi et compétences pour accompagner la mixité par le recrutement**
- **Continuité du travail de la direction de la communication interne, du dialogue et de l'action sociale pour sensibiliser les agents aux questions d'égalité et de mixité, production d'informations ciblées dans le journal interne,**

Sur les actions nouvelles

- **Constitution d'un groupe de travail en vue de la création d'un dispositif de signalement pour tous les actes de violences, de harcèlement et d'agissements sexistes, et de discriminations (service maintien dans l'emploi et mieux-être au travail, service organisation méthode qualité, direction de la communication interne, du dialogue et de l'action sociale et parties prenantes au fur et à mesure de l'avancée des travaux)**

Présentation des travaux en comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail le 17 juin 2021 et mise en place effective de la cellule de signalement début septembre 2021

- **Cartographie du processus de la saisine jusqu'au traitement**
- **Elaboration d'outils à destination des agents, témoins, membres de la cellule...**
- **(Grille d'entretien, Procédure de signalement, Document de saisine, Courriers type....)**
- **Organisation au sein de la cellule (personnes mobilisées et fonctionnement)**
- **Plan de communication autour de la mise en place de la cellule**
- **Sensibilisation**

- **Constitution d'un groupe de travail sur la production d'informations ciblées et la diffusion de portraits d'agents via le journal interne, pour permettre la sensibilisation.**

Ce plan d'actions est progressif avec une montée en puissance sur les 3 années, et doit faire l'objet d'un suivi annuel, avec notamment un temps dédié au suivi avec les directions « pilotes ». Le reporting des actions sera présenté en comité technique à la date anniversaire du plan d'actions pluriannuel. De même, il n'est également pas à exclure que de nouvelles actions puissent être menées en marge de ce plan.

De plus, il est à noter que les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives de la réelle volonté de la collectivité qui a dû faire face aux restrictions liées à la crise sanitaire de la covid19, et qui a immobilisé certaines actions et notamment la constitution de groupes de travail sur certaines thématiques telles que la sensibilisation et la communication aux questions d'égalité ou bien encore l'approche intégrée de l'égalité dans les aspects financiers...

Sur le volet externe, le service dédié qui habituellement recensait pas moins de 140 actions tout au long de l'année autour de trois axes principaux ; un festival dédié, un engagement fort dans la lutte contre les violences, et la prise en compte du genre dans la promotion de la santé a vu son activité se réduire considérablement en 2020.

Ainsi, la crise sanitaire a largement impacté certaines actions qui ont fait l'objet d'adaptations ou de reports.

C'est le cas notamment, du Festival femmes dans la ville qui a dû être écourté, (programmation jusqu'au samedi a été stoppée le jeudi soir).

Quelques actions ont également été différées à l'image du travail portant sur la lutte contre les discriminations mené avec la classe de 5ème du collège des Provinces, l'opération Angela avec l'ensemble des bars fermés...

Certaines adaptations ont permis de continuer le travail et notamment la formation encadrants préalablement prévue en présentiel et désormais en vidéo ou bien encore le prix égalité jeunesse qui valorise les livres jeunesse qui déconstruisent les stéréotypes et les préjugés et proposent une vision de la société plus égalitaire et qui a remporté une franche adhésion.

Pour l'année 2021, les actions se sont encore plus réduites puisque les restrictions sanitaires n'ont pas permis de mener le festival femmes dans la ville ainsi que les différentes actions de façon générale.

La collectivité à travers ses services et ses événements continue cependant de promouvoir la diversité et d'assurer la diffusion de messages concernant l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'identité sexuée et de lutter contre les LGBTIphobies en souhaitant la signature de la charte Friendly Normandy en 2022.

Enfin si le contexte le permet, le service doit renforcer les différentes actions en faveur de l'égalité des genres et initier de nouvelles actions à l'instar de la mise en ligne de vidéos pour la lutte contre les violences, mais aussi une visibilité accrue sur les réseaux sociaux, une sensibilisation dans les établissements scolaires cherbourgeois à la lutte contre le harcèlement et plus précisément le cyber harcèlement...

Ainsi toutes ces actions doivent favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Véhicules, engins et matériels à vendre

Annexe délibération du 23/02/2022

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 
ID : 050-200056844-20220224-DEL2022_013-DE

Service	Identification du bien	Véhicule/Matériel	Compteur (au 31/01/22)	Date 1ère mise en circulation	motif vente
PPCV/ressources internes	VAE12	Vélo à assistance électrique MATRA ISTEP CITY	-	2011	renouvellement 2021
pôle patrimoine cadre de vie	2521 VY 50	RENAULT Mégane ess 1.4	102592 km	28/11/2002	renouvellement 2021
espaces verts	CARAVA02	Broyeur CARAVAGGI BIO 230 B sur remorque n°71890	-	26/07/2010	plus d'utilité
espaces verts	CARAVA04	Broyeur CARAVAGGI BIO 230 B sur remorque n°75279	-	31/10/2012	plus d'utilité
propreté urbaine	CL-765-PQ	balay-aspi RENAULT/SEMAT	114117 km	09/10/2012	renouvellement 2020